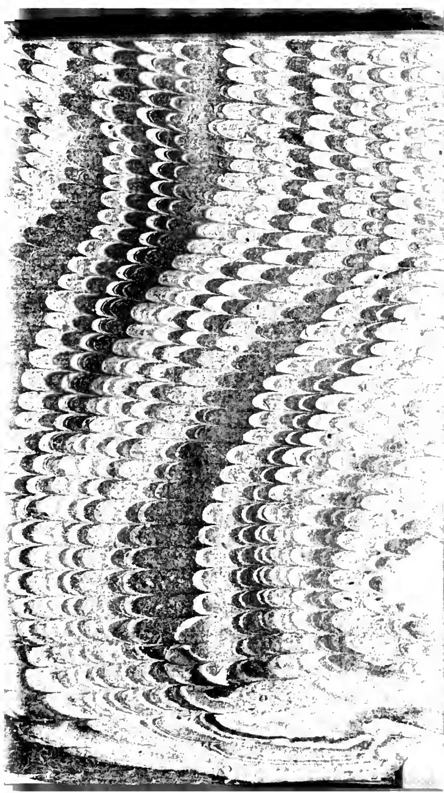














Johannes Chardin
Miles. Natus 16 Novembris 1643.

T. Cole Schulpsit.



VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME PREMIER,

Contenant le Voyage de *Paris* à *Ispahan*, Capitale de l'Empire de PERSE,

PREMIERE PARTIE,

Qui comprend le *Voyage de Paris en Mingrelie*, & la *Relation de la Religion des Mingreliens*, *par le* P. *Dom* J. M. ZAMPI, *Theatin*.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentant les Antiquitez & les Choses remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXI.





PRÉFACE.

L'ON est assez convaincu depuis long-tems de l'utilité des *Voyages* ; & sans fatiguer inutilement ici mes Lecteurs par l'ennuieuse énumeration des differens avantages, qu'on en a continuellement tirés, depuis la découverte du *Nouveau Monde*, je me contente de les renvoyer à l'experience, & à cette prodigieuse quantité de *Relations* qu'on en a régulierement publiées, depuis plus de deux siécles.

On les reçoit toûjours avec plaisir. Elles n'ont point encore rebuté par leur grand nombre ; & si

la quantité pouvoit former un préjugé légitime du merite & de la bonté d'une certaine ſorte d'ouvrage, il n'y auroit point aſſurément de meilleure lecture que celle des *Relations*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'y en a point qui ſoit plus généralement du goût du Public. On en eſt aſſez convaincu par l'empreſſement extraordinaire avec lequel il a toûjours reçu toutes les *Relations* qu'on lui a préſentées, quoi que parmi elles il s'en ſoit trouvé un grand nombre qui n'étoient nullement dignes de ſon attention; tant par les fauſſetez dont on les avoit remplies à plaiſir, que par le peu d'exactitude avec lequel elles étoient faites.

Il me ſieroit mal de repréſenter ici quels ſont les avantages des miennes, par deſſus les autres. J'en laiſſe le jugement aux Lecteurs judicieux, auſquels un étalage trop affecté de mes ſoins & de mes précau-

cautions pourroit peut-être causer de la défiance. Il me suffit de les avertir, que les principaux caracteres de mes *Relations* sont l'exactitude & la sincerité; aiant crû qu'il étoit plus conforme à la Raison & à l'Equité de rapporter simplement & naturellement les choses, telles qu'elles étoient, que d'en imposer impudemment à la bonne foi du Lecteur, en lui faisant des Descriptions agréables, mais chimeriques, de choses qui n'auroient jamais existé que dans mon imagination, & dans mes Livres.

Je ne préviendrai point non plus mes Lecteurs sur la simplicité de mon style. On ne doit point attendre un Langage extrémement recherché d'un homme qui a passé presque toute sa vie dans les Païs Etrangers. C'est assez, ce me semble, que je ne me sois servi que d'expressions assez naturelles & assez intelligibles; & c'est à quoi je me suis particulierement attaché.

L'extrême passion que j'ai toûjours eu pour les *Voyages*, m'en a fait entreprendre *deux* aux *Indes Orientales*.

Je partis de *Paris* pour le *premier* en 1664. & je n'y retournai qu'en 1670. ayant resté environ six années entieres dans l'*Orient*; mais la plûpart du tems en *Perse*, où mes affaires m'attachoient plus particulierement. J'avois rapporté de ce *Voyage* autant ou plus de *Memoires* qu'aucun des autres *Voyageurs*, qui m'avoient précedé dans cette route, & je savois plus de *Persan* que tous ceux qui jusqu'alors avoient fait quelque Description de ce grand Royaume. Néanmoins, ne me croyant pas encore assez instruit pour en faire imprimer des *Relations* suffisamment circonstanciées, je me contentai de publier simplement un Recueuil de divers Evenemens, dont j'avois été spectateur, auquel je donnai le titre de *Couronnement de Soliman III. Roi*

Roi de Perse. Cette piece détachée du corps de mes *Memoires* fut imprimée à *Paris*, *chez Claude Barbin*, *en* 1671. *in* 12. Il n'y a point eu d'autre *Relation* de mon *premier Voyage.*

Je commençai le *second* en 1671. & ne l'achevai qu'en 1677. La forte envie que j'avois de bien connoître la *Perse*, & d'en donner des *Relations* exactes & fideles, me fit emploier tout ce temps à étudier, le plus assidûment qu'il me fut possible, la langue du Païs; à connoître avec exactitude les Moeurs & les Coutumes de ses peuples; à frequenter & suivre régulierement la Cour; à y converser avec les Grands, & avec les Sçavans; & enfin à y examiner soigneusement tout ce qui pouvoit meriter la curiosité de nôtre *Europe*, par rapport à un grand & vaste Païs que nous pouvons appeller *un autre Monde*, soit par la distance des Lieux, soit par la di-

diverſité des Mœurs & des Manieres. En un mot, je pris tant de ſoin & tant de peine à m'inſtruire de ce qui regarde la *Perſe*, que je puis dire ſans exageration, que je connois, par exemple, *Iſpaban*, mieux que *Londres*, quoique j'y ſois établi depuis plus de vingt-ſix ans; que je parle le *Perſan* avec autant de facilité que l'*Anglois*, & preſque auſſi aiſément que le *François*; que j'ai vû preſque tout ce grand Empire, l'aiant entierement traverſé dans ſa longueur & dans ſa largeur, & aiant parcouru ſes *Mers Caſpienne* & *Oceane* d'un bout à l'autre, & ſes Frontieres en *Armenie*, en *Iberie*, en *Medie*, en *Arabie*, & vers le fleuve *Indus*; & qu'à l'égard du peu d'endroits où je n'ai point été moi-même, je m'en ſuis tellement informé, que je croirois, par maniere de dire, m'y reconnoitre, ſi j'y étois ſoudainement tranſporté. C'eſt ainſi que j'ai ramaſſé
les

les materiaux, dont font composées les *Relations* de mon *second Voyage* ; & voici quel est l'ordre que je leur ai donné.

Elles sont divisées en X. Volumes.

Le I. Volume contient une espece de *Journal* de ce qui m'est arrivé, & de ce que j'ai rencontré de plus remarquable dans mon *Voyage*, depuis *Paris* jusqu'en *Mingrelie.*

Le II. continue ce *Journal* de *Mingrelie* à *Tauris.*

Le III le continue de *Tauris* à *Ispahan.*

Ces trois premiers Volumes contiennent la *Relation* entiere de mon *Voyage de Paris à Ispahan.* Cette *Relation*, qui commence au mois d'Août 1671. & finit avec l'année 1673. avoit déja vu le jour. Je la fis imprimer à *Londres*, *chez Moses Pitt*, en 1686. *in folio*, sous ce titre : *Journal du Voyage du Chevalier Chardin en Perse*, &

aux Indes Orientales, par la Mer Noire & par la Colchide. On la rimprima d'abord à *Amsterdam* en deux differens endroits, savoir *chez Abraham Wolfgang* en 1. Vol. in 12. & *chez Jean Wolters & Ysbrand Haring*, aussi en un Volume in 12. On la reimprima encore l'année suivante à *Lyon*, *chez Thomas Amaulry* en 2. Vol. in 12. mais avec quelques changemens. Le plus considerable est qu'on en chargea toutes les marges d'Argumens, dans lesquels on me fait parler assez souvent tout autrement que je ne devois naturellement le faire, & où l'on me fait quelquefois contrarier ce que j'avois rapporté dans le corps de l'ouvrage. Enfin la voici pour la cinquieme fois; mais retouchée en tant d'endroits, & si considerablement augmentée, qu'on peut en quelque façon la regarder comme un nouvel ouvrage. Je n'en donnerai point d'autre Preuve que la *Relation de la Religion des Mingre-*

greliens, du Pere Dom *Joseph Marie Zampi*, Préfect des *Theatins* Missionaires en *Mingrelie*, que je donne ici * tout au long, au lieu que je n'en rapportois que quelques Extraits dans ma premiere Edition. Ces differentes augmentations ne sont pas moins dignes de la curiosité du Public, que ce que je lui avois déja donné ; & si mon Ouvrage a merité le jugement avantageux qu'en porta l'illustre Monsr. *Bayle*, dans ses mois de Septembre & d'Octobre de l'année 1686. des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, lorsque je le mis au jour, j'ose croire qu'on le recevra maintenant avec d'autant plus d'agrément & de satisfaction, que je le donne ici dans un beaucoup meilleur état. On ne sera peut-être pas faché de savoir que cette premiere partie a été traduite en *Anglois*, en *Flamand*, & en *Allemand*. La Traduction *Angloise* a

* p. 152. du Tome I.

été imprimée à *Londres chez Moses Pitt.* en 1686. in folio. La *Flamande*, l'a été *à Amsterdam*, *chez Sander vande Jouwer*, en 1687. in 4. Et l'*Allemande*, à *Leipsik*, *chez Thomas Fritsch*, en 1687. aussi in 4.

Le IV. Volume contient une Description Génerale de l'Empire de *Perse*, de son Gouvernement, de ses Forces, de ses Loix, & des Mœurs & des Coutumes de ses Habitans.

Le V. contient une Description des Arts & des Sciences des *Persans*, de leur Industrie & de leur Habileté, tant dans la Méchanique, que pour tout ce qui regarde la vie civile.

Le VI. contient la Description de leur Gouvernement Politique, Militaire, & Civil.

Le VII. contient la Description de la Religion qu'ils professent, tirée tant de leur Culte public, que de leurs Livres les plus authentiques,

ques, dont on donne des Extraits fidéles.

Le VIII. contient une Defcription particuliere de la Ville d'*Ifpahan*, capitale de l'Empire de *Perfe*, enrichie de feize Planches, ou Tailles douces, des plus beaux Edifices & autres Monumens de cette grande Ville, deffinez fur les lieux par le Sr. *Grelot.*

Le IX. contient la *Relation* d'un *Voyage* particulier, que je fis en 1674. d'*Ifpahan* à *Bandar-Abaffi*, port celébre des *Perfans*, dans le voifinage d'*Ormus*. On trouvera dans ce Volume, entre les autres curiofitez, les magnifiques Ruines de *Perfepolis*, cette ville fi fameufe des anciens *Perfes*, gravées en vingt-deux Planches & décrites fort exactement, avec des Remarques pour faire mieux entendre ces admirables Mazures, qui font un des plus beaux Reftes de l'Antiquité.

Et le X. enfin, contient le fecond *Voyage*, que je fis en 1674. d'*If-*

d'*Ispanhan* à *Bandar-Abassi*, & diverses particularitez de la Cour de Perse, dont je n'avois point encore eu lieu de parler.

Tel est le plan de mes *Relations*, & c'est pour la premiere fois que j'en publie les sept derniers Volumes. Délivré desormais du soin de les faire imprimer, je vais m'appliquer incessamment à la publication de ma *Géographie Persane*, de mon *Abregé de l'Histoire de Perse, tiré des Auteurs Persans*, & de mes *Notes sur divers Endroits de l'Ecriture Sainte*. Ces *Notes*, dont la pensée me vint dans l'Esprit dès mon premier *Voyage en Orient*, & que j'apellai dès lors mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaillois, & par l'utilité que j'esperois que la Religion en pourroit tirer; ces *Notes*, dis-je, sont des manieres de Découvertes sur un fort grand nombre de Passages, dont l'intelligence dépend particulierement de la connoissance des Mœurs

Mœurs & des Coutumes des *Orientaux*: Car on ſait que l'*Orient* eſt comme la ſcene de tous les faits Hiſtoriques de la *Bible*. La langue de ce Livre divin, ſur tout de l'*Ancien Teſtament*, étant *Orientale*, elle eſt auſſi très-ſouvent toute hyperbolique, toute figurée dans les diſcours les plus communs, & pleine auſſi de toutes ſortes de figures dans les pieces écrites en vers, & dans les Propheties; d'où il ſuit naturellement qu'on ne ſauroit bien entendre les *Ecrits ſacrez*, ſans connoitre les choſes d'où ces figures ſont priſes, telles que ſont les proprietez naturelles & les mœurs particulieres d'un Païs. Je remarquai cela d'abord, à mon premier Voyage. Je m'appercevois de jour en jour que je trouvois en divers paſſages des *Livres Saints* plus de juſteſſe & plus de beauté qu'auparavant, parce que j'avois devant les yeux les choſes naturelles, ou morales, auxquelles ces paſſages fai-

faisoient allusion. J'observois d'ailleurs, en lisant les differentes *Traductions* que la plûpart des Peuples du Monde ont faites *de la Bible*, que chacun, pour rendre l'*Original* plus intelligible, emploioit des expressions qui accommodoient les choses aux lieux où il se trouvoit; ce qui alteroit d'ordinaire le sens, & le rendoit souvent plus obscur, & quelquefois même absurde. Enfin, en consultant les *Commentateurs* sur ces sortes de Passages, j'y découvrois de grandes méprises, & je m'appercevois, qu'en mille endroits, ils dévinoient, ou marchoient à tâtons. Ce fut là ce qui me fit former le dessein de faire des *Notes* sur ces Endroits de l'*Ecriture*, me persuadant qu'elles pourroient être également agréables & utiles. Des personnes doctes, à qui je communiquai mon Projet, m'encouragerent beaucoup par leur approbation. Elles me presserent même beaucoup plus de l'exe-

l'executer promptement, lorsque je leur eus fait entendre qu'il n'en est pas de l'*Asie* comme de nôtre *Europe*, où l'on change plus ou moins ce qu'on appelle les *Modes*, soit pour les Habits, soit pour les Bâtimens, soit pour toute autre chose. En *Orient*, il n'en est pas ainsi. L'on y est constant presqu'en tout & partout. Les Habits y sont coupez & façonnez encore aujourd'hui, comme ils étoient il y a plusieurs siecles; ce qui fait croire, qu'en cette Partie du Monde, les Formes exterieures des choses, les Mœurs, les Habitudes, les manieres même de parler, étoient à peu près les mêmes il y a deux mille ans, qu'elles y paroissent encore aujourd'hui, à la reserve peut-être de ce que les Revolutions de Religion y peuvent avoir apporté de changement, ce qui n'est pas fort considerable.

Mais sans arrêter ici plus longtems

tems le Lecteur sur ce sujet, il en trouvera diverses Preuves dans mes *Relations*, dont il est tems de lui laisser commencer la Lecture.



Avis

Avis au Relieur pour placer les Figures.

Tome I.

Tome II.

Tome III.

Tome IV.

Fi-

Avis au Relieur pour placer les Figures.

Fi-

Avis au Relieur pour placer les Figures.

Fi-

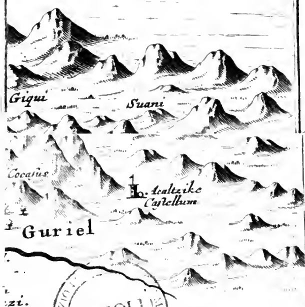
Avis au Relieur pour placer les Figures.

Figure N°.	LXXII.	p. 110.	
	LXXIII.	p. 111.	
	LXXIV.	p. 117.	NB. que ce No. est de deux Pieces à coler l'une au bout de l'autre selon les renvois.
	LXXV.	p. 135.	
	LXXVI.	p. 175.	NB. que ce No. est de deux Pieces à coler selon les renvois.
	LXXVII.	p. 206.	
	LXXVIII.	p. 234.	NB. que ce No. est de deux Pieces à coler selon les renvois.



VOYA-

N°1.


AMAZONES
GIO COTATENA
Giqui
Suani
Cocasus
Acaltzike
Castellum
Guriel
zi.
A.
A. D. Winter sculp.



VOYAGE
DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN DE PARIS A ISPAHAN.



JE partis de Paris, pour retourner aux Indes, le 17. Août 1671. quinze mois justement après en être revenu. J'entrepris pour la seconde fois ce grand Voyage, tant pour étendre mes Connoissances sur les Langues, sur les Mœurs, sur les Religions, sur les Arts, sur le Commerce, & sur l'histoire des Orientaux, que pour travailler à l'établissement de ma fortune.

Le feu Roi de Perse m'avoit fait son Marchand par des Lettres patentes l'an 1666. & m'avoit chargé de faire faire plusieurs bijoux de prix, dont Sa Majesté avoit de sa propre main dessiné les modelles. Madame *Lescot*,

Négociante fameuse par son esprit, & par la hardiesse de ses entreprises, encore plus que par les grands biens qu'elle avoit amassez, m'excitoit, de concert avec feu mon Pere, à executer ma Commission: & m'offrirent tous deux d'être de moitié avec moi. Monsieur *Raisin*, Lyonnois, fort honnête homme, & mon associé au précedent voyage, s'engagea de nouveau dans ce commerce. Quatorze mois durant nous fimes chercher dans les plus riches païs de l'Europe, de grandes pierres de couleur, de grosses perles, & le plus beau corail travaillé. Nous fîmes faire de riches ouvrages d'orfevrerie, des montres & des horloges curieuses; & parce que nôtre fonds n'étoit pas encore employé, nous fimes passer en Italie douze mille Ducats d'or. Mon Associé se rendit à Livourne avant moi par la voye de Genes; je m'y rendis à la fin d'Octobre par Milan, Venise, & Florence.

Le 10. Novembre nous nous embarquâmes sur un Vaisseau d'un Convoi Hollandois qui alloit à Smirne. Ce Convoi étoit composé de six Vaisseaux Marchands & de deux Vaisseaux de guerre. Sa charge montoit à trois millions de livres ou environ, non compris les effets que les Passagers, les Mariniers, & les Capitaines même cachent & ne déclarent point, pour n'être pas obligez d'en payer les droits de Fret, de Douane, & de Consulat. Nous touchames Messine, Zante, & plusieurs autres Isles de l'Archipel. Nous eûmes à celle de Micone un diférent considerable avec un Corsaire Livournois, pour un de ses gens qui s'étoit sauvé à nôtre bord en nageant un mille.

mille. Il le falut rendre. Le Corſaire nous envoya dire qu'il venoit nous combatre, ſi nous ne lui rendions ſon Matelot. Nous ne trouvâmes pas que la choſe en valût la peine.

Il y a d'ordinaire quarante Vaiſſeaux de Corſaires Chrétiens dans l'Archipel, tant de Majorque, que de Ville-franche, de Livourne, & de Malthe. Ces Vaiſſeaux ſont petits la plûpart, & aſſez mal avictuaillez; mais équipez de gens que la miſere, & une longue habitude à faire du mal, ont rendu déterminez, & cruels. Il n'y a point de maux imaginables qu'ils ne faſſent aux Habitans des Iſles de cette Mer, où ils peuvent aborder; quoi que ces Habitans ſoient tous Chrétiens, & que pluſieurs reconnoiſſent le Pape.

Je ne ſaurois oublier la réponſe, qu'un de ces Corſaires, nommé le Chevalier de *Témericourt*, fit en ce tems-là au Marquis de *Pruilly*, frere du Maréchal d'Humieres, qui montoit un Vaiſſeau de Roi nommé le Diamant. S'étant rencontrez à l'Iſle de *Millo*, le Marquis invita le Chevalier, & la converſation s'étant tournée ſur ceux qui ſont le *Cours*, il lui dit, comme me raconterent peu de tems après des Gentilshommes qui étoient préſens, *Chevalier*, *les viols*, *les meurtres*, *les ſacrileges que tu commets journellement*, *tes Blaſphemes*; *en un mot*, *tes actions impies & barbares*, *ne te ſont-elles point craindre*? *Peux-tu eſperer d'aller en Paradis*? *Ne crois-tu pas qu'il y ait un Enfer*? *Moi*, répondit le Chevalier, *point du tout*; *Je ſuis Lutherien*, *je ne crois rien de tout cela*: Voilà l'eſprit des Corſaires, & voici une autre particularité qui les regarde.

Pendant que nous attendions le vent au port de *Micone*, il arriva deux grands Vaisseaux de guerre Venitiens. Ils y entrérent de nuit. L'Amiral en jettant l'ancre, tira des fusées du haut de son grand mats. Cela s'appelle faire la *roquette*, du mot Italien *rocquetta* qui signifie fusée; c'étoit pour avertir les Corsaires Chrétiens, qui pouvoient être au port, de se retirer avant le jour. Il y en avoit alors deux. Ils firent voile le lendemain matin, & allérent donner fonds derriere un Cap, à une lieuë de là seulement. L'Amiral étoit un noble Venitien, Chef d'Escadre. J'allai lui faire visite, & lui ayant demandé la raison de ces fusées, il me dit, qu'il avoit ordre d'en user ainsi, parce que la République s'étant engagée au Grand Seigneur dans le Traité de Candie, de chasser de l'Archipel les Corsaires Chrétiens, & d'en prendre autant qu'il se pourroit; mais qu'ayant d'ailleurs reçu plusieurs services de ces Corsaires, durant la derniere guerre qu'elle a eu contre le Turc, elle usoit de ce ménagement, afin de satisfaire la *Porte*, sans agir pourtant contre les Corsaires. Que dans cette vûe les bâtimens maritimes de la République avoient ordre de se faire toûjours connoître dans l'Archipel, afin que les Corsaires Chrétiens s'éloignassent d'eux, ou ne les aprochassent pas de si près, qu'on ne pût faire semblant de ne les pas voir. De jour, ajoûta-t-il, nous nous faisons assez connoître par nos Pavillons, mais de nuit, lors que nous entrons dans un Port, nous faisons tirer des fusées, & envoyons même quelquefois des Officiers à terre pour savoir s'il y a des Corsaires Chré-

Chrétiens au Port, & les faire avertir de ſe retirer.

J'arrivai à *Smirne* le 7. Février 1672, après trois mois de Navigation. Nous eſſuyâmes en cette longue traverſée un rude froid, & de fortes tempêtes. Nous manquâmes de vivres, & nous ne pouvions faire ce Voyage avec plus de riſque, & plus de ſouffrances.

Je ne m'arrêterai point à faire la deſcription de *Smirne*, n'y ayant rien obſervé, non plus que dans tout l'Archipel, qui ne ſe trouve dans les rélations de *Spon*, & d'autres Voyageurs ſavans, & exacts, qui y ont été depuis moi. Je me renfermerai à en raporter quelques points de Commerce, & d'Hiſtoire, dont ils n'ont point parlé.

Je commence par celui des Anglois comme le plus conſiderable. Il eſt conduit par une Compagnie Royale, établie à Londres, laquelle ſe gouverne d'une maniere très-prudente, & qui ne ſauroit manquer de réüſſir. Il y a près de cent ans qu'elle ſubſiſte, ayant été établie vers le milieu du Régne d'Elizabet; Régne fameux pour avoir entr'autres choſes produit diverſes Compagnies de Commerce, & particulierement celles de Hambourg, de Ruſſie, de Groenland, des Indes Orientales, & de Turquie, qui toutes durent encore. Le commerce étoit alors en ſon enfance, & rien ne marque mieux l'ignorance de ce tems-là, à l'égard des Païs un peu éloignez, que l'Aſſociation que faiſoient ces Marchands; car ils ſe mettoient pluſieurs enſemble, pour s'entre-conduire & pour s'entr'aider. Cette Compagnie qui regarde le Négoce de Levant, eſt d'une eſpece particuliere. Ce n'eſt point une

Societé, où chacun fourniſſe une ſomme qui s'uniſſe en maſſe. C'eſt un Corps qui n'a rien de commun, que l'octroi & le privilége de négocier en Levant. Il ſe donne le nom de Compagnie reglée. Il n'y entre que des Marchands de race, ou des gens qui en ont fait l'apprentiſſage. On donne pour être reçû en ce Corps environ 120. écus, ſi l'on eſt moins âgé de 25. ans, & le double, ſi on l'eſt plus. La Compagnie ne commet à perſonne ſon pouvoir, ni la direction entiere de ſes affaires. Elle ſe gouverne par elle-même, à la pluralité des voix. Celui qui fait aſſez de negoce pour porter huit écus d'impoſition par an, a ſa voix auſſi forte que celui qui en fait pour cent mille. Cette Aſſemblée ainſi Democratique, envoye les vaiſſeaux, leve les taxes ſur les Marchandiſes, preſente l'Ambaſſadeur que le Roi envoye à la *Porte*, élit les deux Conſuls de la Nation à Smirne, & à Alep, & empêche l'envoi des Marchandiſes qu'elle ne juge pas propres en Levant. Elle eſt preſentement compoſée d'environ trois cens Marchands, & elle éleve en Turquie beaucoup de jeuneſſe de bonne maiſon, qui apprend le commerce ſur le lieu. Ce commerce monte à ſix ou ſept cens mille livres ſterling par an, & conſiſte en étoffes de laine travaillées en Angleterre, & en argent, qu'on charge tant en Angleterre, qu'en Eſpagne, en France, & en Italie; en échange dequoi on raporte des laines, & des cottons filez, des galles, de la ſoye cruë & ouvrée, & quelques autres denrées de moindre valeur. La Compagnie ayant reconnu, que l'envie que l'interêt fait naître d'ordinaire entre les gens

de

de même profeſſion, étoit capable de les ruiner, qu'elle leur faiſoit hauſſer, ou baiſſer le prix des Marchandiſes, pour courir ſur le marché l'un de l'autre, qu'elle met en querelle les Marchands avec les Conſuls, les Conſuls avec l'Ambaſſadeur, & qu'elle fait faire mal-à-propos de certaines épargnes qui attirent des avanies, & de rudes vexations: La Compagnie, dis-je, ayant reconnu ces maux, y a fort ſagement remedié; car le drap d'Angleterre, dont les Anglois portent en Turquie environ vingt-mille pieces par an, & la plûpart des autres Marchandiſes, leur ſont envoyées avec un tarif du prix auquel ils les doivent vendre. On leur en envoye un autre, pour celles qu'on leur ordonne d'acheter, & ainſi il n'arrive point que les Marchands ſe cauſent aucun dommage, dans la vûë de leur profit particulier.

Pour éviter les autres deſordres, la Compagnie donne penſion à l'Ambaſſadeur Anglois qui reſide à la *Porte*, aux Conſuls, & à leurs Principaux Officiers, comme ſont le Miniſtre, le Chancelier, le Secretaire, les Interpretes, les Janniſſaires, & autres. Ces Officiers ne peuvent lever aucune ſomme ſur les Marchands, ni pour raiſon de droits, ni ſous prétexte de préſens, ou de dépenſes extraordinaires. Quand il en faut faire, ils avertiſſent les Deputez de la Nation qui ſont deux Marchands conſtituez pour agir au nom des autres. Ces Deputez examinent & reſolvent avec l'Ambaſſadeur, ou le Conſul, ce qu'il faut donner, les voyages qu'il faut faire à la *Porte*, & ce qu'il y a à traitter. Ce n'eſt pas que l'Ambaſſadeur, ou le Conſul, ne puiſ-

sent agir seuls; mais ils en usent ainsi pour leur décharge, & même dans les affaires, ou importantes, ou extraordinaires, ils assemblent toute la Nation. Aussi-tôt que la resolution est prise, les Deputez avertissent le Trésorier de fournir ce qui est nécessaire, soit argent, soit nippes, ou curiositez. Ce Trésorier est établi par la Compagnie même; il fournit pour tout cela, satisfait ponctuellement à tous les frais, payant aussi exactement les gages de chaque Officier. Ainsi, l'Ambassadeur, & les Consuls, n'ont uniquement qu'à veiller à la fureté de la Nation Angloise, & au bien de son commerce, sans être distraits par leurs propres interêts. Il y a beaucoup d'autres beaux réglemens dans cette Compagnie pour la manutention de son trafic en Levant; aussi se fait-il avec un honneur & un profit tout autre que celui des Nations voisines. Cette Compagnie a ici plus de vingt maisons: & ceux qui en sont entretiennent tous des chevaux de prix. On sait que ceux de la Natolie, dont Smirne est une des plus fameuses villes, sont des plus beaux du monde.

Les Hollandois font aussi beaucoup d'affaires à Smirne, & même plus qu'aucune autre Nation de l'Europe; mais ils en font peu ailleurs, & tout leur commerce dans les autres villes du Levant ne va pas loin. Leur principal profit est à voiturer en Europe les Armeniens, & leurs Marchandises, & à les ramener. Ils gagnent aussi beaucoup sur leur argent, dont la Turquie est toute pleine. Cet argent est de bas alloi, & de plus notablement mêlé de pieces fausses. Il consiste en écus, demi-

demi-écus, teſtons, & pieces de quinze ſols. Les écus & les demi-écus ſont la plus part au coin de Hollande. Les Turcs les appellent *Aſlani*, comme qui diroit des Lions, à cauſe que de chaque côté il y a un Lion marqué deſſus. Les Arabes par ſottiſe, ou autrement, ont pris le Lion pour un chien, & ont nommé ces pieces *abou-Kelb*, comme qui diroit des chiens. Les quarts ſont preſque tous faux, & les meilleurs n'ont que moitié de fin. Cependant les Turcs ont ſi peu de diſcernement & de connoiſſance, qu'ils eſtiment davantage cette monnoye que celle d'Eſpagne. Ils appellent les écus d'Eſpagne *Marſillies*, parce que les Marſeillois ont été les premiers qui en ont porté de grandes ſommes en Turquie.

Les Etats entretiennent un Reſident à la *Porte*, auquel ils donnent quatre mille écus d'appointement. Ce Reſident a de plus la moitié du revenu des Conſulats Hollandois de Levant, qui quelquefois monte à beaucoup, y ayant eu un Conſul Hollandois à Smirne qui tira en un an cinquante mille écus de droits. Lors que j'y arrivai, le Conſul avoit de grands differens avec les Marchands; il les accuſoit de le tromper; il en prenoit leurs livres à témoin; il vouloit qu'ils fuſſent vûs, & les Marchands n'y vouloient entendre en aucune maniére. Le Reſident n'ayant oſé juger ce different, les parties s'en remirent aux Etats. Cependant de peur que la venue du Convoi ne fît de nouvelles affaires, les Marchands & le Conſul s'accordérent de ſes droits de Conſulat à dix mille cinq cens écus, pour tout ce que le Convoi avoit apporté, & pour tout ce qu'il emporteroit.

Les François sont en grand nombre à Smirne, & dans tout le Levant. On en trouve en tous les Ports de Turquie qui sont sur la mer Mediterranée, & non seulement de Marchands, mais de toute sorte de professions. Il y a peu d'Arts mécaniques dont l'on ne trouve quelque ouvrier parmi eux & il n'y manque pas sur tout de teneurs d'Auberge & de cabaretiers. Ils sont presque tous Provençaux; mais le négoce qu'ils y font est si peu de chose, qu'un Marchand seul en chaque lieu pourroit faire toutes leurs affaires. A Smirne, par exemple, ils sont plus de cent Marchands, & cependant la verité est, qu'il y a eu des années qu'il ne venoit pas de France quatre cens mille livres d'effets pour eux tous. Plusieurs d'entr'eux n'ont pas cinq cens écus de fond. Ils sont tous fort peu d'accord, & entretiennent fort bien la division en leur commerce. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il diminuë, & s'il cause en général plus de dommage que de profit. Ceux qui en connoissent bien la nature, & les maximes, disent que c'est cette desunion qui les ruine en Levant, & que si l'on compare l'état présent avec l'état passé du négoce qu'ils y font, on trouvera qu'il est plus miserable, & plus sterile que jamais. On ajoûte, que les Provençaux ont eu en Turquie des fortunes, & des rencontres de tems si favorables, qu'on ne peut assez s'étonner qu'ils n'ayent pas rempli leur païs de richesses en ces tems heureux. Un de ces tems-là commença environ l'an 1656, & dura treize ans, pendant lesquels ils faisoient un commerce, sur lequel ils gagnoient d'entrée quatre vingts & nonante pour cent.

Ce

Ce commerce, qui au fond étoit extrémement inique, eſt celui des pieces de cinq ſols, qui a tant fait de bruit en ſon tems. Les Turcs, qui les appelloient *Timmins*, prirent les premiéres à dix ſols la piece, ou ſix par écu. Elles demeurerent quelque tems à ce prix, & tomberent après à ſept ſols & demi. Ils ne vouloient point d'autre monnoye. Toute la Turquie s'en rempliſſoit, & l'on n'y voyoit plus guere d'autre argent, parce que les François l'emportoient. Cette bonne fortune les aveugla ſi fort, qu'ils ne ſe contentérent pas du grand gain qu'ils faiſoient,. ils en voulurent davantage, ils ſe mirent à alterer les pieces de cinq ſols, & ils en firent faire d'argent bas à Dombes premiérement, puis à Orange, & à Avignon. On en fit de pires à Monaco, & à Florence, & enfin on en monnoya en des Châteaux écartez dans l'Etat de Genes, & en divers autres lieux; qui n'étoient que de cuivre argenté. Les Marſeillois, pour débiter leur monnoye, la rabaiſſoient eux-mêmes, & la donnoient en payement, & aux changeurs à moindre prix que le cours. Les Turcs furent long-tems ſans s'apercevoir de la tromperie qu'on leur faiſoit, quoi qu'elle fût ſi groſſiére, & ſi importante; mais enfin ils s'en aperçûrent, & elle les irrita ſi fort, qu'ils firent par tout de grandes avanies aux François, les traittant de faux Monnoyeurs, quoi que les Hollandois & les Genois y euſſent autant de part. Ils envoyerent des Changeurs dans tous les ports du Levant, pour viſiter l'argent qu'on apportoit, & décrierent cette monnoye, à la reſerve du vrai coin de France, qu'ils reduiſirent à cinq ſols piece: & du

coin de Florence, de Monaco, & de Dombes, dont l'aloi étoit le plus haut, qu'ils reduisirent à quatre sols. Mais enfin ils décrierent tout le coin alteré sans exception, & ne laisserent de cours qu'aux bonnes pieces de cinq sols, dont en peu de tems l'on ne vit plus paroître, parce qu'elles valoient intrinsequement plus que leur cours. Tous les Marchands Europeans, excepté les Anglois, étoient chargez, quand cela arriva, de grosses sommes de ces *Timmins*. Leurs Magazins en étoient remplis, il en venoit des Vaisseaux chargez, & on commençoit d'en fabriquer par tout. Le décri de cette monnoye causa beaucoup de perte à ceux qui en faisoient trafic, plusieurs y ayant perdu ce qu'ils avoient gagné, & quelques-uns davantage.

Les Anglois furent les auteurs du décri. Si cette monnoye eût continué d'avoir cours, leur négoce étoit ruïné, car il consiste particulierement en achat de soye. Or les Negocians des *Timmins* faisoient hausser le prix des soyes, ne se souciant pas à quel prix ils les achetassent, pourvû qu'on prît leurs pieces de cinq sols en payement. J'en ai vû à plus de cinquante marques differentes; les plus communes avoient pour coin d'un côté une tête de femme avec ces mots autour, *Vera virtutis imago*, & de l'autre l'Ecu de France, avec ceux-ci, *Currens per totam Asiam.*

Je ferai ici deux remarques; la premiere que c'est une chose bien surprenante, qu'en tout l'Empire Ottoman, le plus grand Empire du monde, on ne batte point de monnoye d'argent, que des demi-sols, qu'ils appellent

accha, terme generique pour signifier *l'argent monnoyé*, que les Europeans ont corrompu en celui d'*aspres*; monnoye si petite, & si mince, qu'elle se perd entre les doigts. C'est pourtant là la monnoye originaire, & pour ainsi dire unique, des Turcs, avec quoi ils comptent & supputent au thresor, aux bureaux des Finances, & à leurs Chambres des Comptes. Ils sont de deux sortes d'*aspres*, la courante, ou réelle, qui vaut demi-sol, ou cent vingt à l'Ecu, & l'entiere, qu'ils appellent *l'immaculée*, qui vaut neuf deniers. Je n'ignore pas qu'on bat en Egypte une autre monnoye d'argent, qui vaut dix-huit deniers, qu'on appelle *para*, ou *paré*, terme qui signifie *partie de tout*. Mais, outre que ce n'est qu'en Egypte qu'on en bat, il y en a si peu qu'on ne s'en apperçoit presque pas dans le cours. Remarquez que le nom d'*Accha* signifie *blanc* en langue Turquesque, de même que celui d'*Aspron* en Grec, duquel les Europeans ont formé celui d'*Aspres*. C'est donc comme nôtre ancienne monnoye en France, appellée *blancs*, de la couleur du metail, de laquelle il ne reste plus que le nom, l'argent, à force de se multiplier parmi nous, ayant absorbé ces petites monnoyes. Quant aux monnoyes d'or on en bat en Egypte & seulement là. Ce sont des Ducats & demi Ducats du poids & de la forme de ceux d'Allemagne, qu'on appelle *Sultanins*, comme qui diroit, *Reaux*, ou *Imperiaux*, qui ont cours à cent trente sols, tantôt plus, tantôt moins; car le cours en est assez mal reglé. Les especes qu'on voit le plus en Turquie sont pour l'or, les Ducats de Venise, qu'on estime par-dessus tous, & ceux d'Al-

lemagne; & pour l'argent, les pieces de huit & les *Dallers* & *Rixdallers*.

Ma seconde remarque, c'est qu'il n'y a pas de gens au monde plus aisés à tromper, & qui ayent été plus trompez que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples, & assez épais, gens à qui on en fait aisément à croire. Aussi les Chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries, & de méchans tours. On les trompe un tems, mais ils ouvrent les yeux, & alors ils frappent rudement, & se payent de tout en une seule fois. On appelle ces amandes qu'ils font payer, *Avanies*, terme qu'on prétend tirer du nom d'*Avany*, qui se donne en Perse aux Courriers de la Cour, & qui veut dire, *des gens qui prennent tout ce qu'ils trouvent*, parce qu'effectivement ces Courriers prennent sur leur route des chevaux à toute sorte de gens, quand ils en ont besoin, ou qu'ils en rencontrent de meilleurs que celui qu'ils montent, sans s'informer qui l'on est. Cette méchante coûtume vient de ce qu'en tout ce grand Royaume il n'y a point de postes établies comme dans nos païs. Ces avanies ne sont pas toutes des Impositions injustes, & il en est de cela comme des Confiscations si frequentes aux Doüanes. La plûpart des Ministres Ottomans & leurs Officiers devorent le peuple. La *Porte* souffre cela, & exhorte à la resipiscence. Si les plaintes cessent, le mal est étouffé; si elles redoublent, la *Porte* envoye couper la tête à l'accusé, & confisque son bien. Avec cela le peuple est vangé, le trésor est accru, la justice est faite, & l'exemple est donné.

Les Marseillois disent, que ce sont les avanies

nies qui ont ainsi affoibli le commerce des François en Levant; aussi en ont-ils payé pour des sommes immenses. Entre toutes celles dont j'ai ouï parler, il y en a une que l'on n'oubliera jamais, & qui leur fut faite du tems que *Monsieur de Sésy* étoit Ambassadeur de France à la *Porte*, & voici comment la chose arriva.

Il prit envie à son Excellence de se faire Fermier du Grand Seigneur, & de prendre la Ferme des Douannes de Constantinople, & de Smirne. Au bout de six mois *Monsieur de Sésy* se trouvant en arriere de cent-mille francs, demanda à en être déchargé, ce qu'on lui accorda par grace, à condition de payer ce qu'il devoit : mais comme il n'avoit point d'argent, les Turcs obligérent la Nation Françoise à payer pour lui. Aussi disoit-il aux Marchands qu'il n'avoit pris les Douannes, que pour le bien du commerce des François, & pour empêcher les differens qui naissent journellement entr'eux & les Turcs, à l'occasion des Douannes. Les Marchands ne manquoient pas de bien répondre, & de se défendre par de bonnes raisons; mais ce fut en vain, il fallut qu'ils paiassent les cent-mille francs : & comme ils n'avoient point d'argent eux mêmes, ils furent reduits à emprunter des Juifs à vingt-cinq pour cent pour six mois. J'ai ouï assurer à des gens qui le savoient bien, que ces cent-mille francs furent remboursez si tard, que l'interêt monta à trois fois autant que le capital; de maniere que cette avanie coûta près de cent cinquante mille écus à la Nation.

Ils en paîerent deux autres durant l'Ambassade

ſade de *Monſieur de la Haye*, le Fils, qui coûtérent deux cens-mille francs. J'ai auſſi ouï conter à divers Marchands, qu'un de ſes prédéceſſeurs prit quinze ans durant, cinq-cens écus ſur chaque Voile Françoiſe qui venoit à Conſtantinople, pour le pretendu rembourſement d'une dépenſe de ſix cens écus, qu'il diſoit avoir faite pour le commerce de la Nation, & que lors que les Marchands lui repreſentoient qu'il s'étoit cent fois rembourſé de cette ſomme, il répondoit, *Je rendrai mes comptes, je ne prens que ce qui m'eſt dû.*

Les Venitiens tiennent un Conſul à Smirne. Celui que j'y trouvai étoit un Vieillard de plus de ſoixante & dix ans nommé *Luppozzuoli*, lequel venoit de ſe marier, pour la ſeptieme fois, à une jeune Grecque, qui étoit groſſe: le bon homme le contoit d'un air gai & ſatisfait à ceux qui l'alloient voir.

Les Genois y tiennent auſſi un Conſul. Il y a là pourtant peu ou point de Marchands de ces Nations, ſur tout de Genois, pour leſquels il n'y a rien à faire en Levant. Ils ne s'y étoient établis que pour le négoce des pieces de cinq ſols, à cauſe du grand profit qu'on y faiſoit; auſſi dès que ce négoce fut défendu, leurs principaux Marchands ſe retirerent. Il n'en demeura que deux ou trois à Smirne, & pas un à Conſtantinople. Leur Compagnie de Levant commença à ſe diſſoudre, & il n'y a pas de doute, que tout cet établiſſement des Genois ſe ſeroit entierement diſſipé, par le rappel de leur Reſident à la *Porte*, & de leur Conſul à Smirne, s'ils n'avoient été retenus de faire ce rappel par deux conſiderations: l'une que les Turcs ne per-

permettent jamais aux Nations établies chez eux de s'en retirer tout à fait: l'autre que cette entiere retraite auroit découvert trop manifeſtement le pauvre motif de la République, dans une entreprife qui lui avoit coûté beaucoup, & qui avoit donné une occafion à la France, de faire éclater le mécontentement qu'elle avoit de fa conduite. Peut-être ne fera-t-on pas faché de lire trois ou quatre pages, pour s'inſtruire plus particulierement de ce fait.

J'en commencerai le recit, en difant que les Genois ont autrefois été très-puiffans au Levant. Qu'ils ont été maîtres de beaucoup d'Iſles dans l'Archipel, de diverfes Côtes de Mer en Grece, & de plufieurs villes fur la Mer noire. *Pera* même, à prefent un Fauxbourg de Conſtantinople, étoit à eux. L'hiſtoire des Siecles paffez raconte affez au long, de quelle façon, & en quel tems ils perdirent tout cela, fans qu'il foit befoin de le redire ici. La guerre de Candie qui arriva l'an 1645. leur fit venir l'envie de rentrer en commerce avec les Etats du Grand Seigneur; s'imaginant qu'ils s'empareroient du grand négoce, que les Venitiens y faifoient avant la guerre. Pour faire plus fûrement & plus promptement réüffir ce deffein, ils eurent recours à la recommandation du Roi de France, comme le plus ancien Allié de l'Empire Ottoman, & le plus confideré. Le Confeil du Roi, qui avoit alors bien d'autres chofes en tête que le commerce, accorda aux Genois la recommandation qu'ils defiroient. Il ne s'aperçût pas de divers dommages qui en revenoient clairement à la Nation Françoife, dont

dont le plus confiderable étoit, le prejudice que cela faifoit aux Capitulations, qu'ils prétendent avoir faites avec la *Porte*, & dont la principale eft; *Que les Nations Europeanes qui voudront s'établir au Levant, n'y pourront negocier que fous la Baniere & Protection de France.* Mr. de la Haye le Pere étoit alors Ambaffadeur de France en Turquie, il donna toute forte d'aide à la négociation des Genois; mais cependant elle ne réüffit point, parce qu'elle ne fut pas, dit-on, affez vivement pourfuivie.

Ils la reprirent l'an 1664. excités par les grands profits qui fe faifoient au négoce des pieces de cinq fols, comme je l'ai dit. Ils ne pouvoient pas s'attendre alors que la France follicitât en leur faveur, comme elle fit la premiere fois, parce que les chofes avoient bien changé, foit à l'égard du commerce en general, foit à l'égard du commerce de Levant en particulier, & ils voyoient bien au contraire que leur entreprife feroit defagréable à la France; mais ils penfoient que ce Royaume fe fût tellement broüillé avec le Turc, par le fecours donné contre lui aux Venitiens, & à l'Empereur, que fon oppofition, ou fa recommandation, feroit de peu d'efficace. Ils rechercherent l'affiftance de l'Angleterre, & de l'Empire, & ils fe contenterent à l'égard de la France, d'y donner une fimple information de leur deffein. Leur Refident dit au Roi, qu'il s'étoit établi à Genes une Compagnie de Levant, que la Republique avoit deffein d'envoier un Ambaffadeur à la *Porte*, & qu'elle efperoit que S. M. voudroit bien favorifer fa négociation.

Le

Le Roi lui repondit ſeulement, *Qu'il ſouhaittoit à la Republique toute ſorte de bons ſuccès.*

Cette réponſe augmentant l'incertitude que les Genois avoient déja, de la reception qu'on leur feroit à Conſtantinople, & de la maniere dont le Grand Seigneur les voudroit traiter ; ils envoyerent incognito le Marquis Durazzo, un des principaux Intereſſez en la Compagnie, pour s'aſſurer de tout, & pour traiter ſecrettement avec le Vizir. Ce Gentilhomme vint avec le Comte de Leſlé Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur, & comme étant de ſa ſuite. Il vit le Grand Vizir, negocia avec lui, & obtint avec l'entremiſe de cét Ambaſſadeur, & de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui appuyerent fortement ſa Négociation, que les Genois auroient des Capitulations ſemblables, à celles des Anglois, & des Hollandois. L'Envoyé ayant parole du Grand Vizir au nom de Sa Hauteſſe, retourna à Genes, & fit rapport de ce qu'il avoit traitté avec le Divan. Les Genois firent auſſi-tôt preparer deux grands Vaiſſeaux pour aller à Conſtantinople, & ils y envoyerent le même Marquis Durazzo en qualité d'Ambaſſadeur.

La premiere negociation de ce Marquis avec le Vizir n'avoit pas été ſi ſecrette, que les François qui étoient au Levant ne l'euſſent incontinent appriſe. Le deſſein des Genois les troubla. Ils apprehenderent que ce nouvel établiſſement ne fût dommageable à leur commerce : cela fit qu'ils écrivirent en France, que leur negoce ſouffriroit beaucoup de diminution, ſi les Genois s'établiſſoient en Turquie, qu'il falloit les en empêcher.

On

On se resolut de le faire, & on donna des ordres pour cela à l'Ambassadeur de France à la *Porte*, qui étoit alors *Monsieur de la Haye* le Fils.

Il ne faisoit que de revenir d'Andrinople pour d'autres affaires, lors qu'il reçût l'ordre de s'opposer à l'établissement des Genois. Il envoya aussi-tôt demander permission d'y retourner; car en Turquie aucun Ambassadeur ne peut sans congé aller à la Cour. Le Grand Vizir n'y étoit pas: il étoit allé vers la Thessalie pour presser le Siege de Candie. Le *Caimacan*, qui est comme un Lieutenant de Grand Vizir, ayant eu des avis secrets de l'ordre que l'Ambassadeur de France avoit reçû, fit réponse, qu'il ne pouvoit lui accorder la permission qu'il demandoit, sans avoir auparavant le consentement du Grand Vizir.

L'Ambassadeur vit bien que c'étoit un refus qu'on lui donnoit. Il envoya un Gentilhomme à Andrinople avec des instructions, pour representer aux Ministres, que par les Capitulations que l'Empereur de France avoit avec le Grand Seigneur, la *Porte* s'étoit obligée à ne recevoir en Turquie aucune Nation d'Europe, que sous la Baniere Françoise: qu'ainsi c'étoit contrevenir à ces Capitulations que de traiter avec les Genois, & que si le Traité se concluoit, il se retireroit. Tout ce que le Gentilhomme de l'Ambassadeur representa, & ce qu'il communiqua de ses instructions, fut envoyé au Grand Vizir, & examiné au lieu où il étoit. La réponse qu'eut l'Ambassadeur fut tout-à-fait rude & incivile: il ne s'en faut pas étonner, le Grand Vizir étoit encore plein de l'affront, que les François

çois lui avoient fait recevoir en Hongrie; elle contenoit. *Que la* Porte *étoit ouverte pour se retirer de même que pour venir, que l'Empereur de France n'avoit pas droit de vouloir empêcher le Grand Seigneur de faire la paix avec de vieux Ennemis, & de leur accorder des Capitulations, lors qu'ils les lui venoient demander, & qu'il devoit suffire à Sa Majesté d'être reconnuë à la* Porte *pour Empereur, & pour premier Prince de la Chrêtienté, sans prétendre lui rien prescrire pour les autres.*

L'Ambassadeur Genois arriva à Constantinople, pendant qu'on travailloit ainsi à empêcher sa reception. Il n'en fut pas surpris; ayant eu des nouvelles sur sa route qui lui faisoient apprehender quelque chose de semblable. On lui donnoit avis que le Resident de Genes en France, ayant fait savoir au Roi, que ses Maîtres envoyoient le Marquis Durazzo à Constantinople en qualité d'Ambassadeur, le Roi avoit répondu; *Je souhaite bon voyage à l'Ambassadeur de la République; mais je ne sai pas ce que le Nôtre aura fait à la* Porte *sur ce sujet.* J'ai vû bien des gens qui ont crû, que si le Grand Vizir n'eût pas été piqué contre les François, pour les raisons que j'ai marquées, & n'eût pas eu quelque sorte d'aversion personnelle pour l'Ambassadeur, les Genois n'auroient point été reçûs en Levant; parce que la *Porte* ne consideroit pas assez un interêt de commerce, pour l'accorder au prejudice des Capitulations avec la France, qui sembloient lui en avoir ôté la liberté.

Après avoir demeuré douze jours à Smirne, je me remis en mer pour passer à Constantinople, où j'arrivai le 9. Mars. J'y débar-

barquai ſans peine, ſans riſque, & ſans frais, beaucoup de choſes precieuſes que j'avois avec moi, & en ſi grande quantité, que deux chevaux ne les pouvoient porter. Monſieur de Nointel, Ambaſſadeur de France, me dit, que je fiſſe mettre ſon nom, & des fleurs de Lys ſur mes Caiſſes, & qu'il les envoyeroit querir comme appartenantes à lui. Cela ſe fit, & avec la plus grande facilité du monde. Il envoia un Interprête dire au Doüannier, qu'il étoit venu deux Caiſſes ſur le Vaiſſeau Flamand, arrivé le jour précédent, qui lui appartenoient, & qu'il le ſupplioit de les laiſſer paſſer. Le Doüannier donna l'ordre pour cela, qui fut auſſi-tôt éxécuté. L'Interprête alla au Vaiſſeau Hollandois, fit débarquer les deux Caiſſes, & les fit porter à l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, qui eut la bonté de me les envoyer le même jour.

Les Ambaſſadeurs, les Reſidens, & les Envoyez, qui ſont à la *Porte*, ont le privilége de faire entrer & ſortir ce qu'ils veulent, en diſant ſeulement, qu'il eſt à eux, ſans que la Doüanne en prenne connoiſſance. On peut dire que cette honnêteté & générosité des Turcs n'a point ſa pareille en toute l'Europe.

Lors que j'arrivai à Conſtantinople, Monſieur de Nointel ſe préparoit à aller trouver le Grand Seigneur à Andrinople, pour renouveller les Capitulations. L'affaire étoit d'importance, & faiſoit éclat par tout, parce qu'elle duroit depuis ſept ans, & que les Turcs négligeoient fiérement l'Ambaſſadeur, malgré la guerre qu'ils venoient de déclarer à la Pologne. Voici l'origine des diffe-

ferens, qui regnoient alors entre la France & la Turquie.

Au commencement du Regne de Mahomet IV. qui eſt aujourdhui Empereur des Turcs, & qui parvint à l'Empire à l'âge de ſept ans, l'an 1648. l'Etat étoit gouverné par des Femmes, & par des Eunuques, qui rempliſſoient les premieres Charges comme il leur plaiſoit. Les Turcs demeurent d'accord, que la Cour Ottomane ne fut jamais ſi corrompuë, & dans un ſi étrange déréglement de conduite. Preſque tous les mois on voyoit un nouveau Grand Viſir, auquel après quelques jours de Miniſtére on ôtoit la charge, & ſouvent la vie. C'eſt la coûtume de Turquie, qu'à l'avenement d'un Grand Vizir, tous les gens de condition le vont voir, & lui font un Préſent. Les Ambaſſadeurs particulierement y ſont comme obligez. *Monſieur de la Haye*, le Pere, qui étoit alors Ambaſſadeur de France à la *Porte*, voyant les frequens changemens de Grand Vizir, qui arrivoient en ce tems-là, crût que durant tout le bas âge de Sa Hauteſſe, les choſes n'iroient point autrement, & qu'ainſi la viſite & les préſens qu'il faiſoit à chaque nouveau Grand Viſir, étoient viſite & préſens perdus, puiſqu'on en changeoit preſque tous les mois, & quelquefois plus ſouvent. De façon qu'il prit la reſolution de regarder tranquillement ces changemens de premier Miniſtre, ſans faire de viſite, ni de préſent à aucun.

Il arriva peu après, que *Cuperly Mahomet Pacha* eut le Sceau de l'Empire, c'eſt-à-dire, qu'il fut fait Grand Vizir. L'Ambaſſadeur crût, que la fortune de celui-ci ne ſeroit pas meil-

meilleure que celle de ses prédécesseurs, & qu'elle n'auroit aussi qu'une fort courte durée ; mais il se trompa, & la chose réussit tout autrement. Ce Grand Vizir se maintint dans la charge jusques à sa mort, qui arriva l'an 1662.

Dès qu'il y fut entré, chacun lui fit sa visite, & les présens accoûtumez; entr'autres les Ministres Etrangers, excepté l'Ambassadeur de France. On dit à celui-ci plusieurs fois d'en faire autant, & même on l'en pressa; mais le desir d'épargner un présent à la Nation le retint ; néanmoins voyant enfin, que Cuperly s'établissoit à la Cour sur la ruïne de plusieurs Grands, & que selon toutes les apparences, il seroit quelque tems Grand Visir : il l'alla voir, & lui fit son present. Ce fut là veritablement une visite, & un present perdus, car le Visir indigné de la négligence, & du peu de consideration qu'il avoit témoigné pour lui en cette importante rencontre, avoit formé le dessein de s'en vanger sur lui, & même sur toute la Nation Françoise. C'est là au vrai la source & l'origine de la mauvaise correspondance qu'il y a eu entre la France & la Turquie, durant tout le Ministere de ce Vizir, qui a été de douze années, & depuis même sous le Ministere de son fils qui lui succeda. De maniere que la dureté de la *Porte* envers les trois derniers Ambassadeurs de France, *Monsieur de la Haye* le pere, *Monsieur de la Haye* le fils, & *Monsieur de Nointel*, & les diverses avanies qui ont été faites aux François pendant vingt ans, se doivent rapporter originairement à un chagrin personnel, nonobstant les raisons sur quoi on les a fondées

dans

dans la ſuite; dont les principales & les plus juſtes étoient, l'entrepriſe ſur Gigeri, & les ſecours donnez à l'Empereur, & aux Venitiens.

Le Vizir ne fut pas long-tems à chercher l'occaſion de faire éclater ſon reſſentiment. Il s'en preſenta bien-tôt une, telle qu'il la pouvoit ſouhaiter pour un ſi mauvais deſſein. C'étoit le tems de la guerre de Candie; la France avoit aſſiſté ſecretement les Venitiens dès le commencement de la guerre, & l'on tient que *Monſieur de la Haye* eut ordre, d'avoir un commerce ſecret avec les Venitiens, & de leur faire ſavoir les deſſeins des Turcs. Il arriva l'an 1659. qu'un François, qui ſe faiſoit appeller Vertamont, & qui avoit un emploi aſſez honorable en Candie dans les Troupes Venitiennes, alla demander congé au Capitaine Général d'aller voir Conſtantinople. Le Capitaine Général lui fit expedier un paſſeport, & le chargea d'un gros paquet de Lettres pour l'Ambaſſadeur de France. Le François, qui n'avoit point d'autre deſſein que de ſe faire Turc, ſe préſenta au Caimacan de Conſtantinople, lui dit qu'il avoit quitté le Camp des Chrétiens, parce qu'il vouloit abjurer leur Religion pour embraſſer le Mahometiſme; au reſte qu'il avoit un paquet de Lettres de grande importance à mettre entre les mains du Grand Vizir. Le Caimacan le fit auſſi-tôt conduire à Andrinople, où étoit la Cour en ce tems-là. Ce perfide déſerteur ne ſe contenta pas de renier la Foi, il découvrit au Grand Vizir le commerce de l'Ambaſſadeur de France avec les Venitiens, & lui dit que le paquet de Lettres, qu'il lui remettoit, le lui feroit connoître fort clairement.

Le Grand Vizir avoit eu des ſoupçons de ce commerce caché, & il en devenoit comme aſſuré, par les choſes qu'il entendoit dire à ce Renegat. On peut juger à quel point il s'emporta contre l'Ambaſſadeur de France, irrité comme il étoit, & de plus naturellement inhumain & ſanguinaire. Il ſe poſſeda néanmoins, & témoigna dans cette rencontre plus de retenuë & de moderation, qu'il n'y avoit lieu d'en eſperer.

Monſieur de la Haye qui avoit ſû le deſſein de Vertamont, & ce qu'il alloit faire à la Cour, & qui d'ailleurs connoiſſoit le naturel du Grand Vizir, la diſpoſition de ſon eſprit ennemi, & l'importance de ce qui ſe paſſoit; ne douta point que le paquet intercepté ne lui fît une grande affaire. Il en communiqua avec ſes Interpretes, & ſes Secretaires. Celui des chiffres prit une telle épouvante, qu'il réſolut de s'enfuir, ſachant que le Grand Vizir ſur un pareil ſujet d'une Lettre en chiffres interceptée, avoit fait mourir ſous le bâton un Interprete des Venitiens. Il dit à *Monſieur de la Haye*; *Monſeigneur je ſuis craintif de mon naturel, & je déclare à Vôtre Excellence, que dès que je ſentirai le bâton, il n'y a point de ſecret que je ne revele; faites moi cacher ou évader.* L'Ambaſſadeur le fit conduire en un lieu ſecret & bien aſſuré, & ſe prépara à ce qui en arriveroit. Il étoit au lit travaillé de la pierre, tellement qu'il ne put aller à Andrinople, lors qu'il reçut ordre de s'y rendre. Il fit dire au Caimacan, qui lui envoya cet ordre de la part du Grand Vizir, qu'il étoit au lit, & qu'il lui étoit impoſſible de ſe mettre en chemin, mais qu'il envoyeroit ſon Fils en ſa place.

Tout

Tout ce que le Grand Vizir avoit trouvé, dans le paquet du Capitaine Général des Venitiens, étoit écrit en chiffres; on avoit en vain appellé les Renegats, & les Interpretes qui étoient à la Cour Ottomane: aucun n'avoit été capable de rien déchiffrer. Cela irritoit toûjours de plus en plus le Grand Vizir. *Monsieur de la Haye* le Fils le trouva en cette méchante humeur, lors qu'il arriva à Andrinople, & lui ayant répondu, peut-être, avec un peu plus de fermeté, que la circonstance ne le requeroit; Cuperly, que la passion emportoit, le fit outrager en sa personne, & le fit emprisonner en une Tour qui est attachée aux murailles d'Andrinople, en disant; *Qu'il ne falloit pas endurer dans le Député d'un Ambassadeur, quoi que son Fils, ce qu'il faudroit endurer dans l'Ambassadeur même.* Le Grand Vizir ne fit aucun outrage aux Marchands, ni aux Interpretes, qui étoient venus avec *Monsieur de la Haye.* Il n'en fit point non plus au Secretaire, ni au Chancelier. Il se contenta de les faire menacer de grands tourmens, & de la mort, s'ils ne déchiffroient les Lettres du Capitaine Général; mais ils ne souffrirent rien, & ils en furent quittes pour beaucoup de crainte. Un des Interpretes, nommé *Fournetti*, en devint tellement malade, qu'il l'est encore après tant d'années, & qu'aparemment il ne guerira jamais.

La Cour Ottomanne étoit alors à Andrinople, comme je l'ai dit, & elle se préparoit à la guerre de Transilvanie. *Monsieur de la Haye* le Pere, aprenant que le Grand Vizir étoit prêt à partir pour y aller, & craignant qu'il ne partît sans élargir son Fils, comme

B 2 il

il arriva en effet, fit un effort fur fon mal, & entreprit d'aller à Andrinople; *Madame de la Haye*, fa Bru, l'animant à ce voyage, & lui repréfentant fans ceffe, que s'il n'agiffoit lui-même promptement pour la delivrance de fon Fils, il couroit rifque de le perdre; que le Grand Vifir étoit cruel & irrité, & qu'il falloit l'adoucir.

Un mois avant fon départ, il avoit fait un coup hardi, & qui merite qu'on le raconte. Voici ce que c'eft. Peu avant la venuë de Vertamont à Conftantinople, il arriva un François nommé Quiclet, avec fa Femme, & un autre François nommé Poulet, qui aimoit affez cette Femme, pour l'avoir voulu accompagner en toutes fes courfes. Ce Quiclet étoit grand déchiffreur, homme de Lettres, mais de peu de jugement. Il avoit fervi au déchiffrement fous des Miniftres d'Etat, & des Ambaffadeurs. Il étoit gueux autant prefque qu'on le peut être. Une je ne fai quelle mauvaife étoile l'avoit conduit à Conftantinople. On dit qu'ayant appris les récompenfes, que le Grand Vizir promettoit à qui déchiffreroit les Lettres du Capitaine Général; la Femme de ce miferable alla dire à des gens de Monfieur de la Haye. *Son Excellence refufe de prêter de l'argent à mon mari; mais s'il veut, il en peut avoir du Grand Vizir tant qu'il voudra.* Je ne fais pas affurément, fi la chofe eft comme on me l'a racontée; mais quoi qu'il en foit, *Monfieur de la Haye*, qui favoit la grande envie qu'avoit Cuperly d'apprendre ce que contenoient ces Lettres interceptées, qui apprehendoit qu'il n'y eût des chofes qui le perdiffent, & tous les François du Levant,

& qui

& qui ſavoit la pauvreté du déchiffreur François; l'envoya querir, le mena ſur une terraſſe du Palais qui regarde le jardin, & après lui avoir fait faire quelques tours, l'entretenant de diſcours qu'on n'a point ſûs, il fit ſigne à des gens apoſtez qui lui firent ſauter la terraſſe; d'autres gens poſtez auſſi à l'endroit où il tomba, voyant qu'il n'étoit pas mort de ſa chûte, l'acheverent, & l'enſevelirent ſecretement.

L'Ambaſſadeur de France étant allé à l'Audiance du Grand Vizir, ce Miniſtre fit apporter d'abord les Lettres interceptées, & lui dit de les expliquer. *Monſieur de la Haye* lui répondit, que tout le monde ſavoit que les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des Princes de la Chrêtienté, ne s'écrivoient l'un à l'autre qu'en chiffres, de quelque matiere que ce pût être, & néanmoins qu'ils ne s'entendoient point eux-mêmes aux chiffres: qu'ils avoient des Secretaires qui les compoſoient, & les expliquoient; que depuis ſix mois il avoit envoyé en France celui dont il ſe ſervoit pour cela; toutesfois que ſi le Grand Vizir vouloit qu'il emportât les Lettres à ſon logis, il travailleroit à les déchiffrer, & que s'il en pouvoit venir à bout, il lui feroit ſavoir ce qu'elles contenoient. Le Grand Vizir ayant entendu cette réponſe, ne fit que ſourire à l'Ambaſſadeur, & auſſi-tôt il ſe leva ſans lui rien dire. Peu de jours après il partit pour Tranſſilvanie, laiſſant *Monſieur de la Haye le Fils* en priſon, mais un peu moins reſſerré, & *Monſieur de la Haye le Pere* ſans aucune ſorte de réponſe.

Le Grand Seigneur n'alla pas à cette guer-

re de Tranſſilvanie, il demeura à Andrinople. L'Ambaſſadeur s'y tint pendant toute l'abſence du Grand Vizir, penſant obtenir de ſa Hauteſſe l'élargiſſement de ſon Fils, mais perſonne n'oſoit en parler ſans l'ordre du Grand Vizir. Ce Miniſtre termina promptement la guerre, & revint victorieux à Andrinople. Auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, on lui parla de *Meſſieurs de la Haye.* Il répondit avec une feinte ſurpriſe, *Et quoi ces Meſſieurs ſont-ils encore ici?* Cela vouloit dire, *qu'ils pouvoient s'en aller:* en effet le Fils fut auſſi-tôt élargi, & l'un & l'autre s'en retournerent à Conſtantinople, ſans avoir vû le Vizir.

Auſſi-tôt qu'on ſût en France l'affaire que ce prémier Miniſtre avoit faite à *Monſieur de la Haye*; le Cardinal envoya un Gentilhomme au Grand Vizir, pour empêcher qu'elle n'eût de mauvaiſes ſuites. Cuperly, dont la haine étoit accruë par la vengeance, & qui haïſſoit *Meſſieurs de la Haye* à mort, vouloit les renvoyer, & obliger ce Gentilhomme à prendre la place de l'Ambaſſadeur. Il le lui fit dire, s'engageant de faire agréer la choſe en France; mais ce Gentilhomme ne voulut point y entendre, & il s'en excuſa fort honnêtement. On dit qu'il plût beaucoup au Grand Vizir, en tout ce qu'il traita avec lui. Je ſuis fâché de ne ſavoir pas ſon nom, pour en faire honneur à ce réçit.

Le compte que ce Gentilhomme rendit de ſa Négociation, fit rappeller *Monſieur de la Haye.* On ne lui envoya point de Succeſſeur; mais on lui manda, de laiſſer pour Réſident en ſa place, un Marchand François établi à Conſtantinople depuis pluſieurs années, nommé

né *Monsieur Roboly.* La France n'y eut point d'autre Ministre, jusques vers la fin de l'an 1665.

Le Roi, qui gouvernoit alors par lui-même, avec beaucoup d'éclat & de succès, s'étoit déja bien vengé des insultes faites à la famille de son Ambassadeur, & des avanies qu'on mettoit journellement sur ses sujets en Turquie, en donnant de puissans secours aux ennemis de l'Empire Ottoman; mais tout cela augmentoit journellement la mauvaise intelligence entre les deux Empires, & les choses étoient venuës à un point, qu'il falloit, ou rompre tout-à-fait, ou renouër l'Alliance. La consideration du Négoce de Levant fit prendre le dernier parti: on se résolut d'envoyer un Ambassadeur à Constantinople, pour renouveller les Capitulations. *Monsieur de la Haye le Fils* étoit alors à Paris, à solliciter de l'emploi, & plusieurs années d'arrerages, dûs à la succession de son Pere, mort en cette ville quelques années auparavant. Comme il savoit mieux que personne, que l'Ambassade de Constantinople étoit lucrative, & avec combien d'éclat & d'autorité elle s'exerçoit, il la sollicita puissamment, & pour l'obtenir avec plus de facilité, il offrit aux Ministres de quitter ce qui lui étoit dû.

Les gens qui faisoient pour lui à la Cour, alleguoient en sa faveur son experience aux affaires de Turquie, & son courage tel qu'il le falloit pour négocier avec les Turcs, & ils disoient d'un autre côté, qu'il étoit de l'honneur du Roi, que *Monsieur de la Haye* allât en Ambassade à Constantinople: que cela humilieroit extremement le Vizir, parce qu'il

feroit obligé de faire honneur à une perfonne, que fon Pere avoit outragé & haï. On entendoit parler de Cuperly Mahammed Pacha, qui étoit décédé l'an 1662, après avoir établi fon fils en fa place. Je ne fai comment ce confeil, tout mauvais qu'il étoit, fut embraffé; fi ce n'eft en difant, qu'on étoit toûjours dans le deffein de faire venir les Turcs à la raifon par force. La fuitte des affaires fit voir quelque chofe de femblable.

Monfieur de la Haye arriva à Conftantinople au mois de Novembre 1665. Il fit une entrée pompeufe, & il fe conduifit durant les cinq années que dura fon Ambaffade, avec autant de hauteur qu'on le pouvoit attendre d'un Miniftre ferme, qui foûtient le caractere d'Ambaffadeur d'un Roi puiffant & redouté. Il ne parloit d'autre chofe, dans les vifites qu'il faifoit aux Miniftres du Divan, que de la grandeur du Roi fon Maître, & de la puiffance de fes Armes. Cela déplût fort au Vizir, qui s'imagina, que c'étoit une infulte qu'on lui venoit faire, & au Grand Seigneur, jufques dans fa Cour; & dans cette prévention, il traitta l'Ambaffadeur avec un mépris affez outrageant. Lui ayant accordé Audience, il le reçût avec beaucoup de fierté & de dédain fans le regarder, & fans fe lever de fa place, felon la coûtume ancienne, & felon qu'il fe pratique envers les Ambaffadeurs de l'Empire, & de toutes les têtes Couronnées. Il ne fe contenta pas de cela, il lui reprocha en termes aigres, les fecours que la France avoit envoyez en Hongrie, & en Candie, & l'entreprife de Gigery. *Monfieur de la Haye* diffimula, croyant qu'à la fortie le Vizir lui fe-

feroit les civilitez accoûtumées; mais il fut trompé: le Vizir le congedia, avec la même indifference qu'il l'avoit reçû.

L'Ambaſſadeur ayant fait réflexion ſur l'affront, que le Vizir lui avoit fait à cette Audience, lui en envoya demander une autre, à condition qu'il le recevroit debout, & ſans lui faire de reproches. Le *Raiſquitab* qui eſt le Grand Chancelier de l'Empire, & le *Kiaia* du Vizir, qui eſt comme ſon Maître d'Hôtel, répondirent à l'Interprete, qu'il aſſurât ſon Maître que le Vizir le recevroit comme il devoit. L'Ambaſſadeur s'étant fié à cette parole fort équivoque, alla à l'Audience du Vizir; mais il y fut reçû comme la premiere fois. Ce qui fâcha ſi fort *Monſieur de la Haye*, qui ne s'attendoit point à ce nouvel outrage, qu'il dit au Vizir, que l'Empereur de France l'ayant envoyé à la *Porte*, pour confirmer l'amitié entre les deux Empires, il n'avoit pas voulu compter pour Audience celle qu'il lui avoit donnée, parce qu'il ne lui avoit pas fait les honneurs dûs à l'Ambaſſadeur du plus grand, & du plus puiſſant Monarque de la Chrêtienté; & qu'il lui déclaroit avoir ordre de lui rendre les Capitulations, & de s'en retourner en France, ſur le Vaiſſeau même qui l'avoit amené, s'il ne le traittoit convenablement à la grandeur de ſon Maître. Le Grand Vizir s'irrita de ce diſcours, & répondit avec quelques injures. L'Ambaſſadeur s'emporta auſſi de ſon côté, & prenant des mains de l'Interprete *les Capitulations*, il les jetta contre les genoux de ce Miniſtre, & ſe levant auſſi-tôt, il ſortit ſans rien dire, & ſans rien attendre: mais on l'arrêta à la porte de

l'Antichambre. Le Vizir fit en même tems appeller le *Moufti*, *Vani Effendi*, Précepteur du Grand Seigneur, & le *Captan Bacha*, & délibera avec eux de ce qu'il falloit faire dans une rencontre de cette importance. La résolution fut, qu'on en informeroit le Grand Seigneur. Sa Hautesse étoit à la chasse à vingt lieuës de Constantinople, ce qui fut cause que la réponse fut trois jours à venir, pendant lesquels *Monsieur de la Haye* demeura arrêté dans un appartement du Palais du Vizir.

Pendant ce tems, le *Captan Pacha* fit dire de la part de ce Ministre à *Monsieur de la Haye*, que, s'il vouloit baiser sa veste, lors qu'il lui donneroit Audience, comme avoit fait le Comte de Leslé, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale, il le recevroit debout, & lui feroit les mêmes honneurs qu'il avoit faits à ce Comte. L'Ambassadeur lui répondit, qu'il ne se régloit sur les exemples de personne, lors qu'ils étoient préjudiciables à la grandeur de l'Empereur de France. Le *Captan Pacha* lui fit demander, ce qu'il pouvoit trouver à redire, en l'exemple du Comte de Leslé; *puisque son Maître étoit l'Empereur des sept Rois*; qualité que prend l'Empereur auprès des Turcs, à cause qu'il s'élit par sept Electeurs. Après beaucoup de Négociations de part & d'autre, & après que la réponse du Grand Seigneur fut venuë, il fut arrêté entre le Grand Vizir, & l'Ambassadeur, qu'il sortiroit quand il lui plairoit, que les deux Audiences qu'il avoit reçûes seroient oubliées, & qu'on lui en donneroit une, avec les civilitez & les céremonies accoûtumées.

Je

Je remarque ici sur le titre de *Bacha*, que j'écris indifferemment, par *B*, & par *P*, & que nous prononçons nous autres Europeans communement par *B*, *Bassa*; au lieu que la prononciation Orientale panche plus au *P*. Le *B*. & le *P*. ont la même figure dans l'Alphabet des Mahometans, & l'oreille s'y méprend aisément. L'Etymologie de ce terme écrit par B. veut dire en nôtre langue *la tête du Roi*, écrit par P. *le pié du Roi*.

Cette Audience se donna au mois de Janvier 1666. Le Grand Vizir, pour n'être pas obligé à se lever quand l'Ambassadeur seroit introduit, le fit entrer dans un Salon particulier, & l'y alla trouver. Il y entra fort civilement, & alla joindre l'Ambassadeur avec un visage riant, en lui tendant la main. *Monsieur de la Haye*, qui étoit bien aise de voir les choses rajustées, répondit convenablement à ses civilitez, & le complimenta, comme s'il ne l'avoit pas encore vû. L'Audience se passa en honnêtetez. L'Ambassadeur, & les personnes qui l'accompagnoient, furent régalées de parfum, de Caffé, de Sorbet, & de vingt-quatre vestes. Le mois suivant il eut Audience de Sa Hautesse, & la chose se passa à l'ordinaire, c'est-à-dire, en civilitez; n'étant point la coûtume qu'on parle d'affaire au Grand Seigneur.

Monsieur de la Haye avoit ordre de demander le renouvellement des Capitulations, & la liberté de négocier aux Indes par la Mer rouge. Le Grand Vizir ne voulut accorder ni l'un ni l'autre, aux conditions qu'on demandoit. Il partit de Constantinople au mois de Mars avec le Grand Seigneur, s'en alla à An-

drinople, où il laissa Sa Hautesse, & delà passa en Candie. *Monsieur de la Haye* se rendit à Andrinople, & eut des Conferences avec le Caimacan, sur les choses dont j'ai parlé; mais ce Ministre n'osant rien conclure sans la participation du Grand Vizir, *Monsieur de la Haye* revint à Constantinople sans avoir rien avancé.

Le Traité des Génois, dont j'ai parlé, arriva peu de tems après, qui acheva de brouiller les affaires, & d'irriter les Esprits; car d'un côté les Genois furent reçûs malgré les protestations & les menaces de l'Ambassadeur, & de l'autre l'Ambassadeur employa dans les plaintes qu'il en fit, des termes qui offenserent les Ministres. Ils lui avoient écrit, comme je l'ai raporté, *Que le Roi son Maître ne devoit point s'opposer à la reception de qui que ce soit, que le Grand Seigneur voudroit agréer, & qu'il devoit suffire à Sa Majesté, d'être reconnu à la* Porte *pour Empereur, & pour premier Prince de la Chrétienté.* Monsieur de la Haye fit réponse, *Qu'à l'égard de ces grands titres, l'Empereur de France n'en étoit redevable qu'à Dieu & à ses armes victorieuses*; ce qui fut trouvé fort mauvais, parce que ce sont ces mêmes titres, que le Grand Seigneur s'attribuë particulierement, & que les Turcs croyent qu'ils ne peuvent convenir qu'à Sa Hautesse. Les Ministres firent dire à *Monsieur de la Haye*, *que jamais aucun Ambassadeur ne s'en étoit servi, & que le Divan n'en permettoit l'usage à personne.*

Les Négociations se passoient ainsi en aigreurs, entre les François & les Turcs, & ils se faisoient l'un à l'autre, tout le mal qu'ils

qu'ils pouvoient. Les François envoyoient de grands secours en Candie, qui en retardoient la Conquête, les Turcs faisoient de grandes avanies aux Marchands François. Leurs plaintes, qui augmentoient tous les jours, obligerent le Roi à envoyer ordre à *Monsieur de la Haye*, de s'en revenir en France, sans traiter du renouvellement des Capitulations, à moins qu'il n'en fût recherché par les Ministres de la *Porte*. Cet ordre lui fut rendu à la fin de l'année 1668, & il lui déplût extrémement. Néanmoins il ne laissa pas d'aller voir le Caimacan de Constantinople, lui disant, qu'il avoit reçu ordre du Roi son Maître de s'en retourner: qu'il attendoit pour cela les Vaisseaux que Sa Majesté lui envoyoit, & le congé de la *Porte*, & qu'il le supplioit d'écrire à la Cour pour le lui faire venir au plûtôt.

La Cour étoit alors à Larisse en Thessalie, car sa Hautesse s'étoit renduë là, pour être plus proche de Candie, & pour en hâter la conquête. Le Caimacan, qui est comme un Lieutenant de Grand Vizir, demanda à *Monsieur de la Haye*, s'il venoit un autre Ambassadeur en sa place: il fit réponse, qu'il n'en venoit point; mais que l'Empereur son Maître lui avoit commandé de laisser un Secretaire, ou un Marchand François pour Resident, comme étoient les Representans des Hollandois & des Genois. Le Caimacan lui demanda, pourquoi il ne venoit point d'Ambassadeur? il lui répondit, que c'étoit une chose qu'il ne lui pouvoit déclarer en public. Le Caimacan ayant connu à cette réponse, qu'il avoit quelque chose de secret à lui dire, lui

donna Audience en particulier, & ce fut alors que l'Ambaſſadeur lui découvrit, que les raiſons qui obligeoient l'Empereur de France à le rappeller, & à ne vouloir plus tenir d'Ambaſſadeur à la *Porte*, étoient entr'autres, que la dignité d'Ambaſſadeur de France n'y avoit pas été conſiderée & reſpectée comme elle devoit être; qu'on n'avoit eu aucun égard aux plaintes, ni aux priéres, que ſa Majeſté faiſoit faire depuis trois ans; qu'on n'avoit pas voulu renouveller les Capitulations, ce qui étoit au grand dommage des Marchands François, auſquels on faiſoit payer cinq pour cent de Doüanne, au lieu que les Anglois, les Hollandois, & les Genois, ne payoient que trois pour cent; qu'on avoit reçû ces derniers en Turquie contre ſes remontrances, & ſes proteſtations, & que depuis trois ans on avoit fait payer aux François pour deux cens mille livres d'avanies. *Monſieur de la Haye* ajoûta, que ſi ſur ces griefs, on vouloit avoir égard aux juſtes mécontentemens de l'Empereur ſon Maître, il croyoit que ſa Majeſté s'en contenteroit, & ne le rappelleroit point. Le Caimacan répondit à *Monſieur de la Haye*, qu'il écriroit tout cela au Caimacan de la *Porte*, qui eſt un autre Lieutenant de Grand Vizir, qui eſt toûjours auprès de la perſonne du Grand Seigneur, & qu'il ſeroit à propos que ſon Excellence écrivît auſſi, pour donner plus de poids & de force à cette négociation. La réponſe du Caimacan de la *Porte* à *Monſieur de la Haye* fut, qu'il donneroit avis au Vizir de tout ce qu'il lui avoit écrit, & lui feroit ſavoir ſa réponſe le plus promptement qu'il pourroit.

Tan-

Tandis que l'Ambaſſadeur attendoit cette réponſe, il arriva quatre Vaiſſeaux du Roi à Conſtantinople, qui étoient envoyez pour le ramener. Cette Eſcadre fit d'abord peur aux Turcs; mais *Monſieur d'Almeras* qui la commandoit, ayant demandé avec empreſſement mille quintaux de biſcuit, dès qu'elle fut à l'ancre; les Turcs ne l'apprehenderent plus, la voyant ſans biſcuit, & reduite à ne pouvoir ſubſiſter long-tems, ſi l'on vouloit lui en refuſer.

La réponſe du Grand Vizir à *Monſieur de la Haye* arriva au mois de Mars 1669. & contenoit une permiſſion d'aller à la Cour. Il s'y rendit au mois d'Avril. Je paſſerai par-deſſus les motifs & le but de ce voyage: ce n'eſt pas que je n'en aye aſſez entendu parler à Conſtantinople; mais parce que cela eſt different de ce que *Monſieur de la Haye* en dit dans la Rélation, qu'il donna au Roi à ſon retour à Paris, de laquelle j'ai tiré preſque tout ce détail. Il dit là dedans qu'il n'avoit autre but que d'obtenir ſon congé. Je ne dirai rien par la même raiſon de ce qu'il fit à la Cour Ottomane, d'où il écrivit à Monſieur d'Almeras, qui étoit demeuré à Conſtantinople avec ſes quatre Vaiſſeaux, de venir prendre à *Vole*, Port de mer dans le Golfe de Sallonique, un Ambaſſadeur Turc, que le Grand Seigneur envoyoit en France.

Ce Turc s'appelloit *Soliman:* il étoit *Muttafar Aga*, c'eſt à dire, Huiſſier du Grand Seigneur. Quand on l'envoya au Roi, c'étoit un homme à quinze *aſpres* de gages par jour, c'eſt-à-dire, ſept ſous & demi. Il arriva en France à la fin de l'année 1669. & en partit l'an-

l'année suivante au mois d'Août. Tout Paris l'a vû, & ceux qui l'ont observé, l'ont reconnu aussi fier, aussi brutal, & pourtant aussi rusé qu'aucun Turc qu'il y ait au monde. Les Provençaux qui étoient en Levant l'appelloient l'Ambassadeur de *Monsieur de la Haye*, & ils osoient assurer, que *Monsieur de la Haye* avoit fourni l'argent pour son équipage. La vrai-semblance qu'ils mettoient en avant pour le prouver, c'est que l'équipage de Soliman étoit bien éloigné de la magnificence de celui des Ambassadeurs Turcs. *Monsieur de la Haye* se défendoit des atteintes qu'on lui faisoit sur cet équipage, en disant que Soliman Aga n'avoit pas eu le tems de s'équiper. On lui en donnoit une autre plus forte, savoir que le nom d'Ambassadeur ne s'étoit point trouvé dans les dépêches de Soliman. Il répondit à cela, que pendant que Soliman attendoit à la Cale Saint Nicolas, proche de Cerigo, que Monsieur d'Almeras le vînt prendre; le Grand Vizir s'assura de la prise de Candie, & que n'ayant plus à ménager la France, ni à craindre ses secours, ce Ministre changea les titres, les instructions, & les dépêches de Soliman; retirant les premieres, & lui en envoyant d'autres. Mais qu'il est très-vrai, que Soliman Aga lui avoit été nommé, & donné pour Ambassadeur: que pour preuve de cela, le Grand Seigneur lui donna la Veste & le Sabre, qu'il donne à ses Ambassadeurs, & que la Forteresse de Napoli de Romanie le salüa avec le canon, à son arrivée.

Monsieur de la Haye revint à Constantinople au mois de Juillet, & trois mois après il reçût ordre de s'embarquer, s'il pouvoit, sur les

les Vaiſſeaux de Monſieur d'Almeras ; mais que ſi le Caimacan l'en empêchoit, il dépoſât à l'inſtant le caractére d'Ambaſſadeur, afin que les Turcs ne puſſent pas ſe glorifier, & prendre avantage, d'avoir un Ambaſſadeur de France, qu'ils pûſſent mal-traitter ſelon leur caprice. Les Vaiſſeaux étoient partis, comme j'ai dit, quand cet ordre arriva ; ainſi *Monſieur de la Haye* n'en pouvoit exécuter la premiere partie, & pour l'autre il s'en excuſa, en écrivant en France, que les Turcs avoient pour lui beaucoup de conſideration, de retenuë & de reſpect.

Cette excuſe, qui ne fut point du tout agréée, fit rappeller *Monſieur de la Haye*. Les Provençaux qui étoient déchaînez contre lui, mandoient ſans ceſſe en France, que tant qu'il ſeroit Ambaſſadeur à la *Porte*, les Capitulations ne ſe renouvelleroient point, & que le paſſage aux Indes par la Mer rouge, ne ſe pourroit obtenir ; parce que le Vizir avoit une vieille haine contre ſa perſonne. On les crût, & il fut reſolu qu'on retireroit *Monſieur de la Haye*, & qu'on envoyeroit Monſieur de Nointel en ſa place. C'étoit un Conſeiller du Parlement de Paris, homme de probité, ſavant, & curieux, qui avoit voyagé par curioſité juſqu'à Conſtantinople ; mais qui étoit de beaucoup trop doux pour négocier en Turquie. On voulut d'abord ne lui donner que la qualité de Réſident, mais ſes amis, & particulierement la Compagnie de Levant, lui firent donner celle d'Ambaſſadeur. Cette Compagnie jugeant du goût, & des égards des Turcs, par ceux des Europeans, repreſenta aux Miniſtres, que s'agiſſant de renou-

veller

veller avantageusement les Capitulations, d'établir une Compagnie en Levant, d'obtenir la liberté du Commerce de France aux Indes par la Mer rouge; le Grand Seigneur feroit beaucoup plus de choses pour un Ambassadeur que pour un Résident.

Monsieur de Nointel partit de France au mois d'Août 1670. avec l'Ambassadeur Turc, Soliman Aga, & arriva à Constantinople au mois d'Octobre suivant. Le Roi lui donna pour le porter, quatre Vaisseaux, commandez par Monsieur d'Aplemont. J'ai oüi dire à des gens bien éclairez, que l'on s'en prenoit à tort à *Monsieur de la Haye*, & qu'on se trompoit en s'imaginant que c'étoit, ou à l'égard de sa personne, ou par le manquement de sa conduite, que les Turcs ne renouvelloient point les Capitulations: la suitte des affaires a justifié cela, & a montré, qu'il en falloit jetter la faute sur divers contre-tems, où cet Ambassadeur s'étoit trouvé, & particulierement sur les puissans secours que la France envoyoit en Candie, lors même qu'elle demandoit au Grand Seigneur des graces bien considerables, & des avantages tout particuliers.

Monsieur de Nointel fit une belle entrée à Constantinople, mais les Turcs en trouverent l'éclat hors de saison, & peu convenable aux circonstances du tems, & des affaires. La Cour Ottomanne étoit à Andrinople. *Monsieur de la Haye* obtint sans difficulté congé de se retirer, & il s'embarqua au mois de Decembre, sur le Vaisseau que montoit Monsieur d'Aplemont. Ce Vaisseau, & les autres de l'Escadre furent arrêtez devant les Châteaux,

teaux, au ſujet de deux Eſclaves, qui s'étoient jettez deſſus. Il s'y en étoit ſauvé en tout près de cent, de toutes ſortes de Nations, & dans ce nombre le Chevalier de Beaujeu, qui étoit priſonnier aux ſept Tours. Le Caimacan envoya demander ces deux Eſclaves à Monſieur de Nointel, & Monſieur de Nointel les alla demander aux Capitaines des Vaiſſeaux; mais ils répondirent, qu'ils ne les avoient point. *Monſieur de la Haye* fut obligé d'écrire des Dardanelles la même choſe au Vizir, qui fit ſemblant d'être ſatisfait de cette excuſe, & envoya ordre aux Châteaux de laiſſer paſſer les Vaiſſeaux du Roi.

Peu de tems après le départ de *Monſieur de la Haye*, Monſieur de Nointel alla à Andrinople. Il y reçût tous les honneurs accoûtumez, il demanda auſſi-tôt Audience, & la vouloit avoir, avant que de faire ſavoir ce qu'il venoit traiter à la *Porte*; mais il fallut qu'il le déclarât auparavant. C'eſt une Loi en Turquie, que les Ambaſſadeurs, avant que de voir le premier Miniſtre, ou le Grand Seigneur, envoyent dire à celui-là le ſujet de leur venuë, ce qu'ils demandent, & les choſes qu'ils ont ordre de négocier. La même Loi s'obſerve en tout l'Orient. Monſieur de Nointel ſavoit bien cela; mais on avoit mis dans ſes Inſtructions, qu'il traitât d'affaire lui-même avec le Grand Vizir, & ne lui communiquât les ordres du Roi, qu'en plein Divan, & qu'il en parlât auſſi au Grand Seigneur. On lui avoit ordonné d'en uſer ainſi, parce qu'on étoit prévenu en France, que ſa Hauteſſe n'avoit aucune connoiſſance des duretez du Vizir pour la Nation; que le Divan n'en

ſa-

ſavoit rien non plus; que ce Miniſtre refuſoit de renouveller les Capitulations aux conditions que le Roi demandoit, par un pur principe de haine qu'il portoit aux François; qu'il falloit donc ſe tirer de ſes mains, & de ſon abſoluë dépendance. On eſt ſujet en toutes les Cours de l'Europe, à prendre des meſures tout à fait fauſſes ſur les affaires de Turquie, marque certaine, que le genie, & la politique des Turcs ne nous ſont pas encore bien connus. Celles-là étoient fauſſes aſſurément. Monſieur de Nointel fit tout ce qu'il pût pour executer ſon ordre. Il fut quelque tems à ne vouloir rien déclarer, & après il ne vouloit déclarer qu'une partie de ſa Commiſſion; mais voyant qu'il ne pouvoit avoir Audience, il fut obligé de s'ouvrir entiérement, & de délivrer un Mémoire des demandes, qu'il avoit à faire à la *Porte*.

Il le mit entre les mains de l'Interpréte du Vizir, nommé *Panaioti*. C'eſt un Grec, homme de grand eſprit, & qui ſait pluſieurs langues de l'Europe, entr'autres la Latine, & l'Italienne, dont il ſe ſert avec beaucoup de lumiére, & de force, ſoit pour écrire, ſoit pour parler Ce Grec a une parfaite fidelité pour le Grand Vizir, & l'on voit bien, qu'il a un attachement tout entier aux interêts de la *Porte*, au préjudice des Chrétiens. Il en uſe ainſi, ſoit qu'il apprehende la ſéverité des Turcs, ſur ceux qui les trahiſſent; ſoit que les devoirs de la naiſſance, ou la ſervitude des ſujets en Turquie, l'ayent obligé à tenir une pareille conduite. Il a le titre de premier Interprête, & de Secretaire de l'Empire Ottoman. La République de Genes l'a fait No-

Noble Genois, en récompense des bons offices, qu'il rendit au Marquis *Durazzo* son Ambassadeur. Il étoit Interpréte de l'Empereur d'Allemagne, avant que de l'être du Grand Vizir. Il avoit mille écus de pension, & l'on dit qu'il les reçoit encore tous les ans secretement. Cependant il a travaillé plus qu'aucun autre, à la derniere paix faite entre les deux Empires, & qui n'a pas été assez honorable à celui d'Allemagne. Il a négocié aussi celle de Candie, & il s'y est si bien conduit pour la satisfaction du Grand Vizir, que ce Ministre lui donna au moment de la ratification le revenu de l'Ile de *Micone*, en l'Archipel, qui est de quatre mille écus par an. Je me suis un peu étendu, en parlant de ce *Panaioti*, parce qu'il est fort connu de ceux qui ont affaire à la *Porte*, & qu'il traite de la part du Vizir avec tous les Chrétiens qui y viennent, de quelque qualité qu'ils soient, & pour quelques interêts que ce puisse être.

Les demandes de l'Ambassadeur contenoient environ trente Articles, dont voici les principaux.

Premierement, que la Porte *ne pût recevoir en ses Etats aucune Nation de l'Europe, outre celles qui y sont déja établies, que sous la Baniére Françoise, & que les Italiens particulierement, qui voudroient venir en Turquie, excepté les Venitiens, & les Genois, seroient tenus de prendre la Baniére de France, & la protection de l'Ambassadeur du Roi.* Les Turcs donnerent ce privilége aux François, dans les premieres Capitulations qu'ils firent avec eux, du tems de François premier. Ils en jouïrent jusqu'au commencement de ce siécle, qu'il ar-

arriva je ne ſai quel different, pour des Corſaires étrangers, qui croiſoient avec la Baniére Françoiſe, le long des côtes d'Egypte; à l'occaſion dequoi la *Porte* retrancha cet Article des Capitulations, dans un renouvellement qui s'en fit alors: mais depuis il fut rétabli, & le privilége une autre fois accordé. Voici en quels termes il eſt couché.

Toutes les Nations de l'Europe, qui n'ont point d'Agens publics à la Porte, *ni d'Alliance & Confederation avec le Grand Seigneur; leſquelles viendront en Levant ſous la Baniére Françoiſe, y ſeront reçûës, & jouiront des mêmes avantages que les François.* Les Turcs ne veulent point reconnoître ces dernieres Capitulations. Ils ſe ſervent des précedentes, & diſent outre cela, quant aux dernieres, que le mot *viendront* n'eſt pas excluſif, qu'il oblige bien la *Porte* à recevoir les Etrangers, qui viendront en Turquie avec la Baniére Françoiſe; mais qu'il n'ôte pas la liberté au Grand Seigneur, de les recevoir s'il veut, ſous d'autres Baniéres.

Secondement, que les François ne payeroient que trois pour cent de Doüanne, conformément aux Anglois, aux Hollandois, & aux Genois.

En troiſiéme lieu, que le Grand Seigneur accorde aux François la liberté de trafiquer aux Indes, par ſes païs & terres, & notamment par le canal de la Mer rouge, ſans payer d'autres Droits, que ceux d'entrée.

En quatriéme lieu, que le Grand Seigneur fit rendre aux Religieux Catholiques Romains de la Terre ſainte, les Lieux ſaints, dont les Grecs les ont chaſſez l'an 1638.

En cinquiéme lieu, que le Roi de France fût re-

reconnu à la Porte, *seul Protecteur des Chrétiens.*

En sixiéme lieu, que tous les Chrêtiens du rit Romain, qui sont dans l'Empire Ottoman, fussent reconnus & considerez, comme étant sous la protection de sa Majesté.

En septiéme lieu, que les Capucins François qui sont à Constantinople, pussent relever une Eglise à Galata, que le feu avoit entierement consumée, il y a environ quinze ans.

En huitiéme lieu, que toutes les Eglises des Chrêtiens Romains, qui sont dans l'Empire Ottoman, pûssent à l'avenir être réparées, & relevées, autant de fois qu'il seroit nécessaire, sans qu'il fût besoin d'en demander la permission.

En neuviéme lieu, que tous les François qui étoient esclaves en Turquie, fussent mis en liberté.

Les autres demandes étoient moins importantes chacune en particulier, mais le nombre les rendoit considerables. La *Porte* les traita d'exorbitantes, & même de ridicules, & les Ministres crurent, ou firent semblant de croire, que l'on cherchoit un prétexte de rompre avec sa Hautesse. Le Vizir envoya demander à l'Ambassadeur, s'il avoit des Lettres de l'Empereur de France, pour le Grand Seigneur, ou pour lui, qui continssent les demandes, inserées dans le mémoire qu'il avoit presenté de la part de Sa Majesté; parce qu'il ne croiroit jamais, que l'Empereur de France eût donné ordre, de faire à la *Porte*, des propositions aussi étranges, & aussi éloignées du droit, & de la justice, que celles que l'on faisoit en son nom; s'il ne les voyoit contenuës bien expressément dans une lettre signée de Sa Majesté. Monsieur de Nointel, qui ne s'at-

s'attendoit pas à cette demande, dit qu'il avoit des Lettres de créance, de l'Empereur son Maître, pour le Grand Seigneur, & pour le Grand Vizir, & que cela devoit suffire, parce que Sa Majesté n'écrivoit jamais d'affaires elle-même : Qu'ainsi la *Porte* étoit mal fondée de mettre en compromis l'intention de l'Empereur de France, à cause qu'il ne la montroit pas écrite, ou signée de la main de Sa Majesté. L'Ambassadeur avoit raison. La difficulté que faisoit le Vizir étoit une pure chicane; mais quoi que Monsieur de Nointel pût dire, & alleguer au contraire, on ne lui accorda point d'Audience, qu'après avoir promis de faire venir une Lettre du Roi, qui contînt nettement, & clairement, les mêmes choses qui étoient dans son Mémoire, & de la faire venir en six mois.

C'étoit à la fin de Fevrier de l'an 1671. que Monsieur de Nointel donna cette parole. Le jour suivant le Grand Vizir lui envoya dire, qu'il lui accordoit l'Audience pour le lendemain, & que deux jours après le Grand Seigneur la lui donneroit aussi ; mais à condition qu'il n'y parleroit d'aucunes affaires. L'Ambassadeur fut reçû du Vizir assez froidement. Il tint à ce Ministre plusieurs discours, qui pour être trop longs, & étendus pour les Turcs, ne faisoient aucun effet. Le Vizir y répondit presque toûjours par un *oui* ou un *non*. Monsieur de Nointel s'étendoit particulierement sur la grandeur du Roi, & sur ses forces. Le Grand Vizir, qui prenoit ces veritez pour de secretes menaces, répondit. *Oui, l'Empereur de France est un grand Monarque, mais son épée est encore neuve :* Il vouloit dire que

que le Roi n'avoit fait jusques-là, aucun exploit digne de tant d'éloges; mais il en parloit en homme bien mal-informé, de ce qui se passoit entre les Princes Chrétiens. Monsieur de Nointel reçût encore d'autres semblables réponses. J'en marquerai deux, dont voici la premiere, qui regarde l'ancienneté de l'Alliance, qu'il y a entre la France & la Turquie. L'Ambassadeur en parlant de sa durée, dit, *que les François étoient vrais amis des Turcs.* Le Vizir répondit en souriant, *Les François sont nos amis, mais nous les trouvons par tout avec nos ennemis.* L'autre étoit encore plus mortifiante, la voici.

L'Ambassadeur sur le point de sortir, fit dire au Vizir, *qu'il avoit ordre de l'Empereur son Maître, de lui recommander fortement l'affaire de la Mer rouge; que Sa Majesté l'avoit extrémement à cœur, & desiroit fort que la* Porte *lui donnât contentement là-dessus. Se peut-il faire*, répondit seichement le Vizir, *qu'un Empereur aussi grand que vous dites qu'est le vôtre, ait si fort à cœur une affaire de Marchands.*

L'Ambassadeur ne fut pas plus satisfait de l'Audience qu'il eut du Grand Seigneur. Après qu'il eut fait sa reverence, on le conduisit au bout de la sale vis-à-vis de Sa Hautesse; à qui il fit sa harangue, qui dura près d'un quart d'heure. Elle ne servoit de guere, car l'Interpréte n'en expliqua que le sens au Vizir, & en peu de paroles, & le Vizir le dit en deux mots au Grand Seigneur. Monsieur de Nointel parla ensuite d'affaires à Sa Hautesse. Cela étoit contre la coûtume, contre ce qu'avoit demandé le Vizir, & contre la pa-

parole, qu'il prétendoit qu'on lui en avoit donnée. Le Grand Seigneur écouta attentivement tout ce que dit l'Interprête, & répondit, en tournant les yeux vers le Grand Vizir, qui est toûjours proche de sa personne en de pareilles rencontres; que *l'Ambassadeur s'adresse à nôtre Lala.* Ce mot *Lala* signifie *Tuteur* & aussi *Pere* dans un sens figuré, mais dans le propre il signifie *Pere nourricier*, celui qui nous éleve ou nous donne l'éducation. Les Turcs s'en servent pour signifier un homme, qui a pour un autre un soin, & une affection paternelle. C'est la coûtume, que les Ambassadeurs, au sortir de l'Audience du Grand Seigneur, dinent au Divan, ils mangent avec le Grand Vizir, & les Gentilshommes de leur compagnie mangent avec *les Vizirs du Banc*, qui sont les plus grands Seigneurs de l'Empire. Monsieur de Nointel voulut encore là parler d'affaire. Son procedé impatienta le Vizir, & porta ce Ministre à en user un peu incivilement avec lui. Il lui imposa silence, & lui dit, *Monsieur l'Ambassadeur, tenez-vous à ce que vous avez promis: nous saurons dans six mois si nous sommes amis ou ennemis.*

Voilà le début de Monsieur de Nointel, & le succès de son premier voyage à Andrinople. Il en revint au mois de Mars 1671, & écrivit en France ce qu'il avoit fait à la *Porte*, & en quels termes il étoit demeuré avec le Grand Vizir. On vit bien à la Cour, que ce Ministre se joüoit de l'Ambassadeur & des François. On mit en déliberation si on romproit avec la *Porte*, ou si l'on dissimuleroit un traitement si déraisonnable. Cependant pour

pour ne rien entreprendre legerement, dans une affaire de cette importance; on ordonna à Monsieur d'Oppede, prémier President d'Aix, d'assembler à Marseille tous les Négocians du Levant, & les autres gens éclairez dans les affaires de Turquie, & de prendre leur sentiment, sur ce que beaucoup de gens faisoient entendre au Conseil; *Que la France se pouvoit passer du négoce du Levant, au moins durant plusieurs années, & qu'elle pouvoit aisément faire par mer tant de mal aux Turcs, que le Grand Seigneur pour l'arrêter, seroit contraint d'accorder au Roi tout ce que Sa Majesté demandoit.* L'avis de l'Assemblée pris à la pluralité des voix fut, *Que ces propositions étoient vrayes: qu'il y avoit en Provence assez de marchandises du Levant, pour en fournir la France dix ans durant: & que si le Roi envoyoit seulement dix Vaisseaux dans les mers de Grece, & particulierement aux Dardanelles, la famine seroit dans peu à Constantinople, & il s'y feroit un soulevement en faveur des François.*

Les Provençaux ne douterent point alors, qu'on ne fit bien-tôt la guerre au Grand Seigneur. Ils écrivirent en tout le Levant ce qui s'étoit passé à Marseille, & mandoient avec assurance, que le Roi faisoit équiper cinquante Vaisseaux pour les envoyer contre les Turcs. Monsieur de Nointel reçût plusieurs Lettres de Marseille, qui lui assuroient la même chose. Ces nouvelles furent en un instant répanduës dans Constantinople, dans Andrinople, & en tous les Ports du Levant. J'ai ouï assurer que le Grand Vizir en fut troublé, & tous les Ministres. Il envoyoit demander aux autres Ambassadeurs, & aux Re-

Refidens de la Chrêtienté, s'il étoit vrai que le Roi de France leur voulût faire le guerre, & se préparât à cela. Les réponses qu'il recevoit étoient; qu'à la verité Sa Majesté faisoit équiper des Vaisseaux, mais qu'ils n'avoient point d'avis qu'on les voulût employer contre la Turquie; qu'on disoit presque generalement, que c'étoit contre les Hollandois qu'on les préparoit, & qu'ils croyoient que c'étoit la verité. Ces réponses diminuerent la crainte des Turcs, & ils la perdirent bientôt entierement, à l'arrivée d'une barque Françoise, qui parut au bout de deux mois à Constantinople. On la croyoit d'abord barque d'avis, chargée d'ordres pour l'Ambassadeur, & pour tous les François; mais ils furent bien surpris, quand demandant au *Patron*, où étoit l'Armée navale de France destinée contre les Turcs, il leur dit, qu'il n'avoit point entendu parler d'Armée navale, qu'on n'équipoit point de Vaisseaux à Toulon, & qu'il ne savoit ce qu'on lui vouloit dire.

Le premier Septembre le Grand Vizir écrivit à Monsieur de Nointel. Il lui mandoit, *que le terme de six mois, qu'il avoit pris pour faire venir une Lettre du Roi son Maître, étant expiré; il desiroit savoir si elle étoit venuë, ce qu'elle contenoit, & quels ordres il avoit de Sa Majesté.* L'Ambassadeur répondit de bouche à celui qui lui rendit cette Lettre, *Que la réponse de l'Empereur de France n'étoit point encore venuë, que c'étoit tout ce qu'il pouvoit mander alors au Grand Vizir; n'étant pas résolu de faire réponse à une Lettre, qui ne donnoit pas à son Maître les titres qui appartiennent à Sa Majesté Imperiale.* Monsieur de Nointel en usa

ainsi,

ainsi, parce que le Vizir ne donnoit au Roi dans sa Lettre, & sur le dessus, que le titre de *Craul*, qui est moins grand chez les Turcs que celui de *Padcha*, quoi que tous deux signifient un Souverain. Ils se servent du dernier terme pour nommer le Grand Seigneur, & ils s'en sont toûjours servis aussi pour nommer le Roi de France. Le mot de *Padcha* est Persan. Le mot de *Craul* est Esclavon, & c'est le titre que les Polonois donnent à leur Roi. En France on explique le mot de *Padcha* par celui d'Empereur.

Le parti qu'on prit au Conseil de France sur les affaires du Levant, après la tenuë de l'Assemblée de Marseille, ne répondit pas à ce qu'on avoit lieu d'attendre, en suite de l'avis de cette Assemblée. Le Roi qui vouloit bien-tôt déclarer la guerre aux Hollandois, ne voulut pas entreprendre celle de Turquie, où il auroit fallu employer une bonne partie de son Armée navale. Il se résolut de temporiser, & de faire encore un effort pour accommoder les choses, & n'être point obligé de rompre avec les Turcs. Monsieur de Lyonne écrivit au Vizir, *Que l'Empereur de France s'étonnoit, qu'il refusât de donner créance à son Ambassadeur : que la* Porte *n'avoit jamais jusqu'alors mis en doute la verité, & la fidelité des propositions des Ambassadeurs de France : que Sa Majesté Imperiale ne s'expliqueroit point par d'autre canal que celui de Monsieur de Nointel, & que si le Grand Seigneur, & ses Ministres refusoient de lui donner créance, ils lui donnassent congé de s'embarquer sur le Vaisseau qui portoit cette Lettre à Constantinople.* On envoya Monsieur d'Hervieu Interprête de Monseigneur le

Dauphin, & à présent Consul à Alep, pour la rendre lui-même au Grand Vizir, & on le chargea aussi des derniers ordres du Roi à l'Ambassadeur. Il partit de Marseille au mois de Septembre, & il n'arriva à Constantinople qu'à la fin du mois de Fevrier suivant, sur un Vaisseau du Roi nommé le Diamant, commandé par le Marquis de Pruilly. Le mauvais tems l'empêcha de faire plûtôt qu'en quatre mois, le voyage de Malthe à Constantinople.

Dès que ce Vaisseau fut arrivé là, & que Monsieur de Nointel eut vû les ordres du Roi, il écrivit au Grand Vizir, *Que la réponse de Sa Majesté étoit enfin arrivée, après avoir été cinq mois sur mer, & qu'il n'attendoit pour la lui communiquer, que la permission de se rendre à la Cour*. Le Vizir lui fit réponse, *Qu'il pouvoit venir quand il lui plairoit, qu'il seroit le bien venu*. Il mit sur le dessus de la Lettre, selon les anciennes coûtumes, *à l'Ambassadeur de l'Empereur de France*, au lieu qu'à la précedente il avoit mis, *à l'Ambassadeur du Roi de France*, comme nous l'avons observé. Le même jour que l'Ambassadeur reçût cette Lettre, le Caimacan lui envoya dire, *qu'il avoit ordre du Grand Vizir, de fournir à son Excellence trente chariots, douze chevaux, & mille écus pour son voyage, qu'il lui envoyeroit tout cela promptement*. Il n'y manqua pas, l'argent fut apporté le lendemain, & les chariots, & les chevaux furent amenez le jour que l'on voulut partir.

Voila l'état & la situation où étoient les affaires, & l'Alliance de France avec la Turquie, lors que j'arrivai à Constantinople au mois de Mars 1672.

L'Am-

L'Ambaſſadeur partit de Conſtantinople le 29. Mars. Il avoit avec lui l'Abbé de Nointel ſon frere, un Gentilhomme, un Confeſſeur, un Maître d'hôtel, un Secretaire, trois Interprétes, deux Janiſſaires, & les moindres Officiers en nombre ſuffiſant. Outre cela, il y avoit en ſa compagnie Monſieur d'Hervieu, qui avoit apporté la Lettre de Monſieur de Lyonne pour le Vizir: un Directeur de la Compagnie de Levant, qui devoit traitter avec ce Miniſtre, des conditions du commerce de la Mer rouge: deux Religieux Eſpagnols, Commiſſaires de la Terre Sainte, qui ſolicitoient la reſtitution des Lieux Saints de la Paleſtine, que les Grecs leur avoient enlevez par l'autorité de la *Porte*, il y a environ trente ans: un Marchand de Marſeille qui avoit auſſi des affaires à la *Porte*; & quatre Gentilshommes François & Italiens, qui comme moi faiſoient le voyage par curioſité ſeulement. Le Caimacan donna un Chaoux à l'Ambaſſadeur, pour lui faire avoir par tout des logemens, & pour faire garder à ſa perſonne, & à ſa ſuite, le reſpect que les Turcs perdent aux moindres occaſions, quand ils ne ſont retenus d'aucune crainte. Nous fûmes ſix jours en chemin. On compte cinquante lieuës de Conſtantinople à Andrinople. Le chemin eſt beau & uni, par des plaines & des campagnes très-belles. On trouve ſur la route quantité de beaux villages, & de beaux logemens publics.

Nous allâmes loger à demi lieuë d'Andrinople dans un lieu fort agréable, où l'air eſt bon & doux, plus qu'en aucun autre de *la Romanie*; car c'eſt ainſi que l'on appelle au-

jourd'hui *la Thrace*. Il est situé sur la riviere *d'Hebre*, que l'on nomme à present *Mariza*, & on le nomme *Bosna-koi*, c'est-à-dire, *village de Bosneens*. Dix jours après nôtre arrivée, *Panaiotti*, cet Interprête du Vizir, dont j'ai parlé, vint de la part de ce Ministre visiter l'Ambassadeur, & savoir de lui les intentions du Roi son Maître, touchant le renouvellement des Capitulations. Cet Interprête commença à négocier avec Monsieur de Nointel, en lui disant, que le sentiment du Vizir étoit, que lui & l'Ambassadeur ne se vissent point, jusqu'à ce que les affaires fussent concluës, & terminées ; de peur qu'il ne survint entr'eux de ces differens, qui bien que legers, rompent, ou arrêtent la Négociation, & en empêchent le succès. *Panaioti* ajoûta, comme pour confirmer l'opinion du Vizir, qu'en Turquie les affaires ne se faisoient jamais bien que par un tiers, que le Vizir, & l'Ambassadeur ayant reciproquement à conserver la gloire, & les interêts de deux grands Empires, nul des deux ne voudroit commencer à se relâcher de ses prétentions: qu'il étoit fort facile qu'une Négociation en personne aigrît l'esprit du Vizir, & celui de l'Ambassadeur ; mais qu'une Négociation conduite par leurs Interprêtes, ne pouvoit si facilement produire de mauvaises dispositions dans l'un, ni dans l'autre. Enfin le Vizir le prioit d'agréer qu'il ne lui donnât Audience, que pour remettre dans ses mains de nouvelles Capitulations. Monsieur de Nointel souhaitoit toute autre chose; mais il fallut suivre le sentiment du Vizir, & se resoudre à traitter par Interprêtes. *Panaioti* prit copie de la

Let-

Lettre que Monsieur de Lyonne écrivoit au Grand Vizir, & le Mémoire des conditions auſquelles Sa Majeſté vouloit ſeulement renouveller les Capitulations, à ce que diſoit l'Ambaſſadeur, & s'en alla en faiſant mille proteſtations à l'Ambaſſadeur de le bien ſervir en ſa Négociation. Il lui dit particuliérement, qu'il ſe faiſoit un ſi grand honneur d'avoir à ménager le renouvellement des Capitulations entre le Grand Seigneur, & l'Empereur de France, qu'il n'y avoit point de moyens au monde, qu'il n'employât pour le faire conclurre à la ſatisfaction de ſa Majeſté très-Chrêtienne. Le tems a découvert, que cette proteſtation étoit entiérement trompeuse, & que *Panaioti* n'avoit pas pour les interêts de la France, de meilleurs mouvemens que le Grand Vizir.

Ce Miniſtre lut le Mémoire de l'Ambaſſadeur, & le donna à examiner au Divan. Il n'étoit pas ſi long de moitié que celui qu'on avoit préſenté au prémier voyage, & ne contenoit qu'onze chefs. Cependant le Vizir le trouvoit encore exorbitant. Il ſe récrioit ſur les points les plus conſiderables, diſant, que jamais la *Porte* ne les accorderoit : ſur les autres il diſoit, cela ſe pourra accorder, l'on tâchera de paſſer ſur un tel obſtacle, & de lever celles difficultez. Ainſi il donnoit nettement le refus d'une partie des demandes qu'on lui faiſoit, & ne donnoit parole de l'autre que fort incertainement. Le Vizir en uſoit ainſi, pour découvrir par les réponſes de l'Ambaſſadeur, s'il étoit vrai qu'il eût ordre de ne relâcher rien de ſon Mémoire. Il le fit tomber dans ſon piége, & il découvrit ainſi qu'il avoit des ordres ſecrets.

C 5 A la

A la fin du mois d'Avril, ces deux Religieux Commissaires de la Terre Sainte, dont j'ai parlé, furent fort consternez d'un bruit qui se répandit parmi nous, qu'ils ne devoient pas s'attendre, comme ils faisoient, à rentrer dans les Lieux Saints, dont les Grecs les ont dépossedez; parce que le Vizir ayant déclaré, qu'il accorderoit la diminution des droits de Doüanne, & le commerce de la Mer rouge, à condition qu'on ne parleroit point de la Terre Sainte, on lui avoit répondu, *qu'il falloit garder ce point pour le dernier*. Comme cette affaire est assez curieuse, j'en rapporterai ici les principaux passages; & cela délassera le Lecteur, qui pourroit être fatigué du long détail des Négociations de France à la *Porte* Ottomanne, pour un renouvellement d'Alliance.

Le Royaume de Jerusalem fut conquis par les Chrêtiens l'an 1099. & perdu l'an 1177. Un Roi de Syrie nommé *Nezer-Salah-el-din Joseph* le reconquit; en chassa tous les Chrêtiens Occidentaux, particuliérement les Chevaliers, n'y laissant que les Chrêtiens Orientaux, Syriens, Armeniens, Georgiens, & Grecs. Peu de tems après, & dans le treiziéme siécle, un des Rois de Naples de la maison d'Anjou, acheta du Roi de Syrie les Lieux Saints de la Palestine. Le marché fut secret, le Roi de Syrie apprehendant, que les Princes Mahometans ses voisins, ne lui en fissent une infamie, & qu'ils ne le querellassent sur cette vente. Les Moines Franciscains furent envoyez par le Roi de Naples, pour prendre possession des Lieux Saints. Ils y furent laissez, & confirmez par les Sultans d'E-

gypte,

;ypte, & par les Empereurs Turcs qui conquirent la Paleſtine.

Ces Religieux avoient les clefs & la jouïſſance de tout ce que la dévotion Chrétienne a conſacré à Jeruſalem, à Bethlehem, à Nazareth, & aux autres lieux de la Terre Sainte. Les Chrétiens d'Orient, qui ſont en grand nombre en ce pays-là, ne laiſſoient pas d'avoir des chapelles en pluſieurs de ces Lieux Saints, comme en l'Egliſe bâtie ſur le Sepulcre de Jeſus-Chriſt, & en celles qui ſont ſituées aux endroits où il naquit, & fut crucifié. Les Papes qui employent tout pour attirer les Grecs à leur Communion, ordonnérent aux Cordeliers de leur donner toute ſorte de liberté dans ces Lieux Saints, & de leur permettre d'y bâtir des Chapelles, d'y tenir les lampes, & des cierges, & d'y parer des Images & des Autels.

Les Cordeliers diſent, que cette liberté qu'eurent les Grecs dans leurs Egliſes, fit naître en leur eſprit le deſſein de s'en rendre maîtres. Ceux-ci le nient avec grande aſſurance. Tant y a que ces derniers vinrent l'an 1634. à la *Porte*, & produiſirent d'anciens titres de poſſeſſion du mont Calvaire, de la grotte de Bethlehem, & d'autres lieux. Les Cordeliers furent citez au Divan. Ils y comparurent avec les Ambaſſadeurs des Princes de la Chrétienté, qui étoient alors à la Cour de Turquie. L'affaire y fut pluſieurs fois plaidée en préſence du Grand Vizir. Tous les Chrétiens qui ont Alliance avec la *Porte*, s'intereſſerent dans le procès, auſſi bien les Proteſtans, que les Catholiques Romains. Il y fut fait de groſſes dépenſes de part & d'autre.

C 6 Enfin

Enfin les Grecs le gagnerent, & furent mis en possession des Saints Lieux, comme ils le demandoient.

Le Grand Vizir, qui prononça en leur faveur, étant mort au bout de deux ans, les Européans demanderent que le procès fût revû. Cela fut fait, & entiérement à l'avantage des Cordeliers, qui furent remis en possession de ce que les Grecs leur avoient ôté: mais ils ne le garderênt que deux autres années; car après ce tems, un autre Grand Vizir favorable aux Grecs, leur fit recouvrer ces mêmes Lieux Saints, dont ils avoient mis hors les Cordeliers, quatre ans auparavant. Les Latins ont depuis fait de grands efforts, pour en reprendre la possession, mais ils ont tous été inutiles, le Divan s'est roidi contre les sollicitations, les promesses, & les offres, & a toûjours constamment répondu; qu'il n'étoit pas juste, que les Grecs, qui sont les sujets du Grand Seigneur, & qui lui payent de tribut huit cens mille écus par an, fussent privez de la garde d'une partie des Lieux-Saints de la Palestine, qui est du Domaine de l'Empire Ottoman. Les Cordeliers n'ont pas laissé pour cela de renouveller les sollicitations, les requêtes, & les offres d'argent, autant de fois qu'ils ont trouvé de bonnes occasions de le faire. L'an 1665. le Comte de Leslé employa au nom de l'Empereur, tous les soins imaginables pour faire rentrer les Cordeliers en leur bien, il conjura, il donna, il promit, mais il ne pût rien obtenir. Quatre ans après le Baile *Molino* au nom de la République de Venise, fit la même chose. Les Cordeliers n'eurent plus alors d'espérance, que dans le Roi de

de France. Ils députerent deux Religieux à Sa Majesté, qui lui présenterent des Lettres de recommandation de Rome, d'Espagne, & de la plûpart des Princes Romains, pour employer son credit à faire rentrer les Latins dans les Lieux Saints, d'où les Grecs les ont chassez. Le Roi très-Chrétien n'avoit pas besoin qu'on lui recommandât une telle affaire, pour s'y employer vivement: son zele ardent pour l'Eglise Romaine l'en sollicitoit assez. Sa Majesté écrivit à Monsieur de la Haye, son Ambassadeur, de faire entrer l'affaire de ces Religieux dans les conditions du renouvellement des Capitulations. Monsieur de la Haye & Monsieur de Nointel en suite leur protesterent diverses fois, qu'ils avoient ordre exprès de ne point traiter avec la *Porte*, & de ne point renouveller les Capitulations, si l'on ne remettoit les Cordeliers en possession des Lieux Saints qu'ils ont perdus. Cependant on sût à la fin du mois d'Avril, comme j'ai dit, qu'on pourroit abandonner cette affaire, parce qu'on ne vouloit point arrêter un grand Traité, pour se conserver la garde de quelques simples Chapelles.

Ces deux Religieux m'ont conté, qu'à leur arrivée à Constantinople, *Monsieur de la Haye* leur ayant dit, qu'il savoit bien sûrement, que la *Porte* ne renouvelleroit point les Capitulations, aux conditions que le Roi son Maître demandoit, à cause que le seul recouvrement des Lieux Saints, que Sa Majesté vouloit absolument obtenir, étoit une chose que la *Porte* n'accorderoit jamais: Ils lui avoient fait cette réponse, qui renfermoit un bon conseil pour le bon succès de leur affaire.

Si Vôtre Excellence a ordre positif touchant ce recouvrement, & si elle sait d'autre part que la Porte *n'y consentira jamais, ne faites au Grand Vizir aucune autre demande, que celle-là n'ait été accordée: déclarez à ce Ministre, que vous ne traiterez point, qu'il ne nous ait donné parole de nous restituer ce que les Grecs nous ont pris; si Vôtre Excellence tient cette voye, il arrivera, ou que le Vizir accordera la demande, ou qu'il la refusera: s'il l'accorde, le plus grand empêchement au renouvellement des Capitulations sera ôté: s'il la refuse, la rupture sera glorieuse pour le Roi de France: elle ne paroîtra point interessée: toute l'Europe admirera la pieté, & le grand Zele de Sa Majesté: il n'y aura personne qui ne soit forcé de reconnoître que le seul égard de la Religion, l'a porté à rompre avec les Turcs.*

Ces bons Peres me racontoient cela avec une ardeur qui est assez ordinaire dans les Moines Espagnols. Ils concevoient comme la plus belle action de l'Univers, qu'on fît la guerre à l'Empire Ottoman, pour l'obliger d'ôter aux Chrétiens de Jerusalem, ses propres sujets, la garde de cinq ou six petites Eglises, & de la donner à des Moines étrangers, qui n'étant pas contents d'y pouvoir entrer à toute heure, vouloient en avoir les clefs penduës à leur cordon.

A la mi-Mai, Monsieur de Nointel voyant que le Grand Seigneur, & le Grand Vizir, étoient prêts de partir pour la Pologne, & que sa Négociation n'étoit pas fort avancée, il alla voir le *Reizquitab*. On peut comparer son Office à celui de Chancelier. L'Ambassadeur eut trois Conferences avec lui, avant que

que de terminer le Traité. On le vit comme conclû à la troisiéme, qui fut le 26. Mai, & le renouvellement fait aux conditions suivantes.

Que les François ne payeroient à l'avenir que trois pour cent de Doüanne.

Qu'ils auroient le commerce libre aux Indes par la Mer rouge, moyennant cinq pour cent de Doüanne, qu'on payeroit à l'entrée des terres du Grand Seigneur, sans payer rien davantage, ni au passage, ni à la sortie.

Que les Capucins François rebâtiroient à Galata leur Eglise de Saint George, que le feu avoit consumée, & que cette Eglise, celle des Jesuites qui est au même lieu, & toutes les autres appartenantes aux François, qui sont dans l'Empire Ottoman, seroient sous la Protection du Roi.

Que l'Ambassadeur seroit reconnu Protecteur de l'Hôpital des Chrétiens Europeans, qui est à Galata, & y pourroit faire dire la Messe.

Que les Esclaves François qui sont en Turquie, & qui y pourroient être à l'avenir, seroient mis en liberté; à condition qu'ils n'eussent point été pris, ou sur des Voiles, ou en des Armées, ou devant des places ennemies de la Porte.

Voilà tout ce qui se devoit changer, ou ajoûter dans les nouvelles Capitulations. L'Article concernant les Nations étrangeres, y devoit être mis tel qu'il se trouvoit dans les anciennes.

Dès que les choses eurent été acceptées & accordées réciproquement, le plus ancien Interprête de l'Ambassadeur de France dit à Monsieur de Nointel de ne s'en aller point, que le Chancelier n'eût dressé le modelle des nouvelles Capitulations. Ce conseil étoit bon, mais

mais l'Ambaſſadeur crût *Panaioti* l'Interprête du Grand Vizir, qui lui dit que c'étoit offenſer le Chancelier, & lui faire un affront, que de ne ſe pas fier à ce qu'il diſoit de bouche, & de le lui demander par écrit: qu'il engageoit ſa parole, & demeuroit caution de celle du Chancelier. Monſieur de Nointel ſe laiſſa perſuader. Il revint au logis joyeux, & ſatisfait, avec cet air & cette gayeté que donne le bon ſuccès des affaires. Il nous dit en ſe mettant à table. *Meſſieurs, les Capitulations ſont renouvellées: il en faut faire la fête, & boire à ce renouvellement.* Nous y bûmes tous, à la reſerve de ſon premier Interprête, qui dit, *Monſeigneur, je ne croi rien de fait, juſqu'à ce que les Capitulations ſoient entre les mains de Vôtre Excellence.*

Le Chancelier avoit promis d'envoyer le modelle ſur le ſoir, afin de l'examiner, & qu'en ſuite il ſeroit mis au net; cependant il n'en fit rien. L'Ambaſſadeur ne s'en étonna pas. Il l'envoya querir le lendemain; mais il fut bien ſurpris de voir, que l'Article des Nations étrangeres n'obligeoit point de la maniere qu'il le prétendoit, celles qui n'ont point d'établiſſement à la *Porte*, de venir ſous la Baniére de France. Monſieur de Nointel commença alors à craindre qu'on ne l'eût trompé. Il ſe mit en colére, & envoya à l'inſtant ſon ſecond Interprête dire au Chancelier, que ſi cet article ne ſe mettoit comme il l'entendoit, il n'acceptoit point les nouvelles Capitulations. Son premier Interpréte lui dit de bien penſer à l'avance qu'il faiſoit faire: qu'il ſe gardât bien de mettre le marché à la main des Turcs, comme il faiſoit, & qu'il

ne

ne s'engageât pas si brusquement à rompre avec la *Porte*, pour un seul Article, & de peu d'importance. Monsieur de Nointel passa outre. Il envoya faire au Chancelier le message que j'ai dit. Ce Ministre fit réponse, qu'il le raporteroit au Vizir.

Le 29. l'Ambassadeur alla chez le Chancelier, qui lui dit; *Que la France ne devoit pas demander à la* Porte *une chose qu'il n'étoit plus en son pouvoir de lui accorder, parce que le Grand Seigneur s'étoit engagé aux Anglois, aux Venitiens, aux Hollandois, & aux Genois, que tous les Etrangers qui viendroient en Turquie, sous leurs Baniéres, y seroient traittez de même qu'eux: qu'ayant accordé cela pareillement, à l'Empereur, & nommément pour les Villes Anseatiques Imperiales, pour les sujets de la Maison d'Autriche, & pour les Italiens, Sa Hautesse ne pouvoit plus sans violer sa foi, accorder aux François ce qu'ils demandoient, savoir de ne donner entrée que sous leur Baniére, aux Etrangers qui n'ont point d'établissement à la* Porte. *Le Chancelier ajoûta, que ce qu'il representoit à Son Excellence, étant d'une notorieté publique, & d'une consequence convainquante, il la supplioit de n'insister pas davantage sur ce point.* Monsieur de Nointel répondit, en protestant de ne renouveller point, si l'on n'accordoit cet Article en la maniere qu'il le demandoit. Le Chancelier répondit, qu'il feroit rapport de cette protestation au Vizir, & lui feroit savoir sa réponse. L'Ambassadeur lui dit, qu'il l'obligeroit beaucoup d'en aller parler à l'heure même à ce Ministre, si sa commodité le lui permettoit; qu'il attendroit son retour. Le Chancelier y consen-

ſentit. Il alla parler au Vizir, & revint avec cette réponſe. *Le Grand Vizir m'a ordonné de dire à Vôtre Excellence, que vous lui fîtes donner parole, il y a un mois; que pourvû qu'on accordât à l'Empereur de France la diminution des droits de Doüanne, & le commerce par la Mer rouge, Sa Majeſté Imperiale, ſe contenteroit quant au reſte, des choſes raiſonnables, & juſtes; que ſur cette parole, il vous avoit accordé au nom du Grand Seigneur ces deux points, & les autres graces que vous ſavez; mais qu'à-preſent voyant que vous ne lui tenez pas parole, il vous déclare bien expreſſément, qu'il retire la ſienne, & ne vous veut accorder rien du tout.* Cette réponſe fut un coup de foudre. Monſieur de Nointel, & ceux qui étoient avec lui en furent tout interdits. On voulut reprendre, & renoüer le Traitté, mais il ne fut pas poſſible, encore qu'on fît connoître ſur le champ, qu'on ſe déportoit du point conteſté. Le Chancelier répondit, qu'il n'avoit ordre du Vizir, que de dire ce qu'il avoit dit, & qu'il ne pouvoit traitter davantage. L'Ambaſſadeur repliqua, qu'il avoit une Lettre du premier Miniſtre de France pour le Vizir, qu'il ne vouloit que la remettre en ſes mains, & après prendre congé. Le Chancelier répondit, que pour le congé, c'étoit une choſe facile, & que pour la Lettre du premier Miniſtre de France, le Grand Vizir ne ſe ſoucioit pas de la voir.

Monſieur de Nointel revint au logis dans un chagrin qu'il eſt aiſé de concevoir. Il dit aux perſonnes de ſon Conſeil, qui étoient l'Abbé ſon frere, le Directeur de la Compagnie du Levant, & ſes deux premiers Inter-

prêtes, que la Nation Angloise, & la Hollandoise avoient dépensé chacune quarante mille écus, au renouvellement des Capitulations qu'elles ont avec la *Porte*; qu'il en falloit donner autant aux Ministres du Divan pour renouveller celles de France. Les Interprêtes eurent ordre de porter parole de cette somme aux Ministres, mais cela ne produisit encore rien. Les Ministres ne s'en émurent seulement pas. Il y a beaucoup d'affaires à la *Porte* qui se font par argent: il y en a d'autres qu'aucune somme ne sauroit faire avancer. Telle fut par exemple l'affaire des deux Commissaires de Terre Sainte qui étoient, comme j'ai dit, avec nous à Andrinople: ils offrirent cent mille écus au Vizir pour rentrer en possession des Lieux Saints, qu'on leur a ôtez, & en vouloient encore dépenser autant à faire des presens au Grand Seigneur, & aux Ministres de la *Porte*; mais leur argent ne leur servit de rien, le Divan fut incorruptible.

Je dirai en passant, à propos de ces Religieux, que l'on ne doit pas être surpris des grandes offres qu'ils faisoient. Ils m'ont assuré que la dévotion qu'ont les Espagnols pour les Lieux Saints est si grande, qu'ils fourniroient eux seuls des tresors pour les ravoir. Ils m'ont assuré aussi, que la dépense ordinaire de la Terre Sainte se monte à cent mille livres par an, dont le tiers va en presens qu'il faut faire aux Turcs, & que chaque Gardien, qui est Triennal, en fait à sa venuë pour dix mille écus.

Le troisiéme Juin, jour du départ du Grand Seigneur pour la Pologne, l'Ambassadeur se ren-

rendit de fort grand matin au Camp, au Quartier du Vizir, dans le dessein d'obliger en quelque sorte ce Ministre, à lui donner l'Audience qu'il lui refusoit depuis son arrivée, & à recevoir la Lettre de Monsieur de Lyonne. Il mena même avec lui Monsieur d'Hervieu, afin que comme c'étoit lui qui l'avoit apportée, il la rendît; mais le Grand Vizir n'étoit pas au Camp: il étoit allé conduire au premier logement la Sultane Mere, ce qui obligea Monsieur l'Ambassadeur d'aller au Quartier du Chancelier, où il l'attendit sept heures entieres, tantôt en une tente, & tantôt en une autre, parce que le Camp se levoit. Un peu après midi la nouvelle vint, que le Grand Vizir étoit à la ville. Le Chancelier l'alla trouver, & lui dit que l'Ambassadeur de France l'attendoit au Camp pour le voir, & savoir sa derniere volonté. Le Vizir lui dit de faire entendre à Son Excellence, qu'Elle ne prit pas la peine de l'attendre, parce qu'il prenoit congé de sa Femme, de sa Mere, & de sa Famille, & qu'il n'iroit que de nuit au Camp: que Son Excellence y laissât un de ses Interprêtes seulement, & qu'il lui donneroit réponse. La réponse que le Grand Vizir donna, fut, *qu'il communiqueroit au Grand Seigneur, & au Divan ce que l'Ambassadeur demandoit, mais que cela ne se pouvoit si-tôt faire, à cause de la marche: que son Excellence pouvoit cependant retourner à Constantinople pour y attendre la resolution du Grand Seigneur: qu'il écriroit au Caimacan de donner un passeport au Vaisseau du Roi qui y étoit, & qu'au reste sans qu'il se fioit à la Foi de l'Ambassadeur, il l'auroit fait arrêter à Andrinople; de peur qu'il ne*

se

ſe retirât ſans congé. L'Interprête avoit ordre de demander au Grand Vizir des Commandemens pour des affaires particulieres de négoce en divers lieux du Levant. Ce Miniſtre les fit expedier le lendemain, en la maniére que l'Interprête les demandoit.

Voilà le ſuccès du ſecond voyage de Monſieur de Nointel à la *Porte*. Les Turcs avec beaucoup d'aſſurance, donnoient aux François le tort de cette rupture. Ils diſoient que même la diminution des droits de Doüanne n'étoit pas juſtement prétenduë ; parce que s'il y avoit des Nations qui n'en payoient pas tant, comme les Anglois, les Hollandois, & les Genois, il y en avoit auſſi qui en payoient plus, comme les Allemans & les Venitiens, & que ſi les premiers qui ne payoient que trois pour cent, en euſſent autrefois payé cinq, les François auroient eu quelque droit de demander du rabais ; mais que la *Porte* qui eſt libre de faire faveur à qui il lui plait, ayant traitté d'abord avec ces derniers venus, à des conditions plus avantageuſes, que celles qu'elle a accordées à ſes premiers Alliez ; elle n'étoit pas obligée de changer à ſon préjudice, les conditions du commerce qui étoit entr'eux depuis ſi long-tems. Pour les autres demandes du Roi, ils diſoient, que ce n'étoit la plûpart que des graces, qu'on n'avoit pas raiſon de prétendre ; puiſque bien loin de les avoir meritées de la *Porte*, on l'avoit toûjours traverſée dans ſes plus importantes entrepriſes. Ils ajoûtoient, qu'on avoit fait ces demandes le marché à la main, en menaçant & en agiſſant en Maîtres, les François qui étoient au Levant ne parlant

que

que de brûler Conſtantinople, de faire la guerre au Grand Seigneur, de ſaccager ſes Iſles, & ſes Ports de Mer. Que les Vaiſſeaux qui avoient amené Monſieur de Nointel à Conſtantinople, donnoient ouvertement retraite aux Eſclaves de toute ſorte de Nations, qui s'y venoient jetter, & que les Ambaſſadeurs de France n'entretenoient les Grands dans les viſites qu'ils leurs faiſoient, que des forces de Sa Majeſté, & de la puiſſance de ſes Armes. C'eſt ainſi que parloient les Turcs. Les autres Nations diſoient, que les Turcs n'avoient pas tant de tort, & même qu'ils avoient montré en cette occaſion, de n'être pas ſi barbares qu'on le dit; n'ayant témoigné aux François qui étoient en Levant, ni à l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté, aucun reſſentiment violent, des grands & éclatans ſecours, qu'on a donnez pluſieurs fois à leurs ennemis: de la guerre qu'on a portée dans les pays qui ſont ſous leur protection : & des inſultes & des menaces qu'on leur a faites juſques dans leur Cour. Mais tout cela ne ſe diſoit, que dans l'ardeur de voir arriver quelque grand accident, qui obligeât la France d'employer contre les Turcs ces merveilleux préparatifs de guerre, dont la plûpart de ſes Voiſins étoient effrayez.

Après avoir rapporté tout de ſuite la Négociation de Monſieur de Nointel à la *Porte*, je toucherai quelque choſe de celles de Monſieur *Witzosky* Internonce de Pologne, & du Chevalier *Quirini* Baile de Veniſe, dont l'un venoit de partir d'Andrinople quand j'y arrivai, & l'autre y demeura tout le tems que j'y fus.

Le

Le Vizir fit donner à l'Internonce de Pologne à ſon départ 1700. écus pour payer ſes dettes, & pour s'en retourner, & outre cela ſept chariots, & un Chaoux. Le Pacha de *Siliſtrie* eut ordre de le faire aller par la frontiere de Tartarie, & de mander aux Tartares de le retenir, juſqu'à ce qu'ils ſuſſent que l'Envoyé Turc qui étoit en Pologne, eût paſſé les frontieres, & fût entré en Turquie. Le *Divan* fit tout ce qu'il pût pour ajuſter les affaires avec cet Internonce, & pour éviter d'entrer en guerre avec ſon Maître. La *Porte* avoit des deſſeins du côté de Perſe, & de la Mer rouge, & ce ne fut que par force, qu'elle ſe tourna vers la Pologne. Le ſujet du different étoit, la protection que le Grand Seigneur a donnée aux Coſaques. La Pologne demandoit que Sa Hauteſſe retirât publiquement cette protection, de même qu'elle l'avoit donnée publiquement, en envoyant à *Doroſensko*, fameux Géneral de ces Rebelles de Pologne, un Etendard, des Lettres patentes & les autres marques de dignité, avec leſquelles les Baſſas ſont inveſtis en Turquie. C'étoit afin que les Coſaques, étant intimidez par ce rebut d'éclat, ſe ſoumiſſent ſans combattre à Sa Majeſté Polonoiſe, & qu'elle rentrât plus facilement dans la poſſeſſion de l'Ukraine, qui eſt ſon bien particulier, & le patrimoine de ſes Ancêtres.

Sous le Regne du Roi Cazimir, Monſieur *Ratzieuski* étoit venu demander la ratification du Traité de *Coctchin*, qui s'obſervoit entre la Pologne & la Turquie, & d'autres choſes. La *Porte* répondit, qu'elle ratifiroit purement & ſimplement, ſans parler des Coſaques.

Mon-

Monsieur *Ratzieuski* mourut à Andrinople durant sa Négociation. Son Secretaire, qui étoit ce Monsieur *Witzosky*, fut pourvû par le Roi Successeur de Cazimir de l'Internonciature, & reçût ordre de representer que l'Ukraine, étant le bien particulier du Prince qui régnoit alors, Sa Majesté avoit double interêt de chercher à y rentrer. La *Porte* répondit, qu'elle n'empêcheroit point que Sa Majesté Polonoise n'y rentrât, & qu'elle pouvoit faire ce qu'elle voudroit contre les Cosaques, mais que le Grand Seigneur consideroit sa gloire, & ne pouvoit retirer ouvertement la protection qu'il leur avoit ouvertement accordée. Monsieur *Witzosky*, qui étoit un homme violent, ne voulut point accepter ce moyen d'accord, ni tous les autres qu'on lui proposa. Il dit hautement en plein *Divan*, *Que quand le Roi son Maître, les Senateurs, & la République, seroient d'avis d'accepter une simple ratification, il les empêcheroit de le faire, par le pouvoir qu'il en avoit, en qualité de Gentilhomme Polonois.* Le Vizir voyant tant de fierté, & entendant dire, que le Roi de Pologne s'étoit avancé avec une armée à *Leopold*, il se prépara à la guerre.

Lors que le Roi & le Senat sûrent que le Grand Seigneur se tournoit vers eux, & qu'au printems assurément ils l'auroient sur les bras en Pologne, ils furent tous, & surpris, & confondus. L'Internonce lui-même ne savoit où il en étoit. Trompé par les bruits qu'on faisoit courir de la revolte des Arabes, & du saccagement de la Mecque, comme aussi par les assurances, qu'on dit, que Monsieur de Nointel lui donnoit, que Sa Majesté très-

Chrêtienne envoyoit cinquante Vaiſſeaux dans l'Archipel, il avoit toûjours écrit à la République de tenir bon, & de ne ſe relâcher en rien, parce qu'infailliblement le Grand Seigneur auroit bien-tôt de pluſieurs côtez, de grandes guerres ſur les bras.

La Pologne eût bien voulu alors n'avoir point détourné Sa Hauteſſe de ſes deſſeins d'Aſie. Elle envoya un Interprête à la *Porte*. Cet Interprête arriva le 23. Mai avec huit hommes de ſuite, ſix ſemaines après le départ de l'Internonce: on lui aſſigna un logis, & treize francs par jour pour ſa dépenſe. Les Lettres qu'il apportoit étoient du Grand Chancelier, adreſſées au Grand Vizir. Elles contenoient, *Que la Pologne étoit ſurpriſe d'aprendre, que le Grand Seigneur ſe préparoit à lui faire la guerre: qu'elle n'en ſavoit pas le ſujet, & n'en avoit point donné d'occaſion: que ſi la* Porte *vouloit ratifier le Traitté de* Koctchin, *le Roi y étoit tout diſpoſé, & qu'il envoyeroit un Ambaſſadeur Extraordinaire; que ſi elle perſiſtoit dans le deſſein de lui faire la guerre, Sa Majeſté étoit prête à ſe défendre; mais qu'elle proteſtoit que les Polonois n'étoient point les Violateurs de la Paix.*

L'Interprête fut renvoyé au bout de huit jours, avec des Lettres qui portoient, que la Pologne pouvoit envoyer un Ambaſſadeur Extraordinaire, & qu'il ſeroit le bien venu. Cependant l'Armée du Grand Seigneur, & le Grand Vizir à la tête, ne laiſſa pas de marcher vers Siliſtrie.

La Négociation du Chevalier *Quirini* n'eut rien de particulier. Il vint à Andrinople au mois de Decembre 1671. & en partit à la fin de Mai ſuivant. Il avoit ordre de faire de

particulieres instances pour la liberté des prisonniers faits à la guerre de Candie. Il obtint après des peines & des dépenses extrêmes, qu'on échangeroit les vingt-huit principaux, avec autant de Turcs. L'échange se fit à *Castel Tornese* en Morée. Quant au reste des prisonniers, au nombre de mille ou environ, le Grand Vizir dit au Baile de Venise, que les Galéres Ottomanes étoient presque sans Chiorme, & que d'en ôter mille hommes tout d'un coup, ce seroit les trop affoiblir; sur tout en un tems, où l'on en avoit tant de besoin, pour porter en Pologne, par la Mer noire, des hommes, & des munitions. Cependant il lui promit, que lors que la Campagne seroit finie, il en feroit relâcher 250. & chaque année autant, jusqu'à ce qu'ils fussent tous délivrez.

Les Venitiens font tant de dépense à la *Porte*, qu'on peut dire, qu'ils achetent tout ce qu'ils obtiennent, & même qu'ils l'achetent fort cherement. Il n'y a point d'homme d'importance à la Cour, & au *Divan*, à qui ils ne fassent tous les ans des presens considerables. La République, qui n'a point de voisin plus à craindre que le Turc, n'épargne rien pour entretenir la paix avec lui. Elle lui paye tribut de plusieurs Isles de l'Archipel, comme Zante, & Cerigo, elle souffre, elle dissimule ses caprices, ses insultes, sa tyrannie, & afin de prévenir les differens, & les guerres qui naissent toûjours entre de puissans Voisins, autant qu'on les peut prévenir par la sagesse de la conduite; cette République envoye pour Ambassadeurs à Constantinople, les plus vieux, & les plus experimen-

tez

tez de ses Senateurs. Les Bailes de Venise sont ordinairement des gens, qui ont été Ambassadeurs en toutes les Cours de la Chrétienté : qu'on a employez en des Traitez de paix, & de guerre, & en des Négociations : gens enfin qui n'ignorent rien de la Politique de tous les Princes du monde, & des adresses des plus habiles Ministres, dans l'art de cacher son interieur, & de découvrir celui d'autrui. Les Bailes ont des ordres libres de dépenser, & de donner autant qu'ils jugent qu'il le faut faire. Ils demeurent ordinairement trois ans à Constantinople, & pendant ce tems-là ils amassent plus de cent-mille écus, du moins ils le peuvent faire ; car la République ne leur demande point de compte. Elle en use ainsi pour deux raisons. La premiere est, pour balancer par le gain les peines de l'Ambassade de Constantinople ; qui naissent du risque, & des fatigues du voyage, de la mauvaise humeur, & du peu de consideration des Turcs. La seconde est de récompenser couvertement ces Bailes, qui souvent se sont épuisez en Ambassades dans l'Europe.

J'ai oui dire à Monsieur *Quirini*, en des Visites que j'ai eu l'honneur de lui faire, que la Politique des Turcs passoit de beaucoup celle des Européans : qu'elle n'étoit point renfermée en des maximes, & des régles, qu'elle consistoit toute dans le bon sens, sur lequel elle étoit uniquement fondée, & sur les mouvemens duquel elle se régloit uniquement. Que cette Politique n'ayant ni art, ni principes, étoit comme inaccessible, & qu'il avoüoit de bonne foi, que la conduite du Vizir étoit un abîme pour lui, qu'il n'en pouvoit sonder le

D 2 ju-

jugement, la prévoyance, la pénetration, le ſecret, l'artifice, & tous les détours. Il aſſuroit, que s'il avoit un Fils, il ne lui donneroit point d'autre école de Politique que la Cour Ottomane, où il ne ſe laſſoit point d'admirer le Vizir, qui ſans parler, ſans écrire, ſans ſe remuer beaucoup, gouvernoit un des plus puiſſans Empires du monde, & en étendoit les limites en pluſieurs lieux.

Durant le ſéjour que j'ai fait à Andrinople, j'ai eu l'honneur de me trouver pluſieurs fois en converſation avec cet Ambaſſadeur de Veniſe; & comme on s'entretenoit encore alors communément de la guerre de Candie, j'en appris de lui, & d'autres perſonnes éminentes de la Cour, bien des particularitez memorables. Voici celles que j'ai crû les plus dignes d'être rapportées.

Un des principaux Commandemens de la Loi de Mahomet, eſt le Pelerinage de *la Meque*, & de *Medine*, qu'elle appelle par excellence *Heger Haramin*, c'eſt-à-dire, *la viſite des villes ſacrées*. Il n'y a qu'une extrême pauvreté qui en puiſſe légitimement diſpenſer, & il eſt ordonné à ceux à qui la maladie, ou l'emploi, ou d'autres empêchemens, ne permettent pas d'aller à ce pelerinage, de le faire faire par Procureur; c'eſt-à-dire, d'envoyer dans ces lieux de dévotion, un homme exprès, qui faſſe tout ce qu'on y feroit ſoi-même, ſi l'on y pouvoit aller.

Les Empereurs Ottomans s'acquitent fort exactement de ce devoir, tant pour eux, que pour leur famille. Ils envoyent tous les ans des preſens conſiderables à ces Villes, dont ils ſe diſent par honneur *Seigneurs* & *Protec-*

teurs.

teurs. Ces presens s'envoyent quelquefois par mer. On les chargea l'an 1644. sur un gros Gallion, qui les devoit porter au Caire. Beaucoup d'Eunuques, & diverses femmes du Serrail étoient avec les Envoyez du Grand Seigneur, pour faire le pelerinage, & il y avoit encore quantité de Passagers & de Soldats. Ce Gallion partit de Constantinople, avec plusieurs autres Voiles auxquels il servoit de *Conserve*. Il fut attaqué proche de Rhodes par les Galéres de Malthe, & fut pris après un rude combat. Les Galéres ne le purent mener droit à Malthe, à cause qu'il faisoit eau de tous côtez, pour les grands coups de *Coursiers*, qu'il avoit reçûs au combat. Elles relâcherent avec peine en un Port de l'Isle de Candie. On le radouba là le mieux qu'il se pût, & l'on prit toutes les peines imaginables de le mener à Malthe, mais ce fut en vain: il alla à fond. On estimoit un million ce qu'on en avoit déchargé dans les Galéres.

La nouvelle de cette prise mit le Grand Seigneur en furie. Il menaçoit d'exterminer tous les Chrêtiens qui étoient à Constantinople: les Ambassadeurs, & les Ministres étrangers comme les autres. Il en vouloit à toutes les Nations, parce, disoit-il, que les Galéres de Malthe étoient montées de Chevaliers, & de Soldats, de tous les pays de la Chrêtienté.

Monsieur *Soranzo* Ambassadeur de Venise à la *Porte* Ottomanne, recourut promptement aux Ministres du Divan. Il crût détourner sûrement l'orage de dessus sa tête, & bien appaiser le Grand Seigneur, en lui fai-

ſant repreſenter, qu'il n'y avoit aucun Chevalier de Malthe ſujet de la République. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre, & de Hollande, firent remontrer la même choſe; ainſi toute la foudre ſembloit devoir tomber ſur Monſieur de la Haye le Pere, alors Ambaſſadeur de France : & ſans doute il eût ſenti rudement la brutalité des Turcs, & l'emportement du Grand Seigneur, ſi *Givan Capigi Bachy* Grand Vizir ne l'eût garanti. Ce premier Miniſtre, homme de très-grand eſprit, de rare merite, & de la plus illuſtre naiſſance de Turquie, ayant eu ſix Grands Vizirs de ſa maiſon : ce Miniſtre, dis-je, prit la défenſe de l'Ambaſſadeur de France, des François, & de tous les Chrétiens qui étoient à Conſtantinople, excepté les Venitiens. Il fit entendre à Sa Hauteſſe, que les Venitiens étoient les plus coupables, pour avoir permis aux Galéres de Malthe, de radouber le Gallion dans leurs Ports au lieu de l'arrêter. Il fit tourner ainſi contre Candie toute la colére du Grand Seigneur, qui réſolut d'y porter la guerre. Cette réſolution fut fort ſecrette, & pour l'executer ſecretement auſſi, on ne fit paroître de colére que contre Malthe. Le Grand Seigneur publia la guerre contre cette petite Ile, & ordonna à la Milice de ſe tenir prête à la fin du mois de Mars 1645.

L'Ambaſſadeur de Veniſe n'épargna ni induſtrie, ni preſens, pour pénetrer cette publication de guerre, & découvrir ſi elle étoit ſincére, & ne couvroit point le deſſein d'une entrepriſe contre la République. L'Ambaſſadeur de France l'aſſuroit, qu'il y avoit de la diſſimulation, & lui donna pluſieurs fois avis, qu'on

qu'on en vouloit à Candie. . Il n'en fit aucun compte, & fe laiffa prévenir des affurances du contraire, que le Grand Vizir lui donnoit de tems en tems.

L'Armée Ottomanne, au nombre de 80. Vaiffeaux, & d'autant de Galéres, commandée par Iffouf Captan Pacha, partit de Conftantinople à la fin d'Avril, fit defcente en Candie, & en dix jours prit la Canée. Ceux qui ont connu ce Géneral difent, que c'étoit un grand Capitaine, & qu'il auroit pris l'Ile en peu de tems, fi on lui eût laiffé la vie, & la conduite de cette guerre. Le Grand Seigneur s'étant mis en tête, qu'Iffouf avoit de grands tréfors, & qu'on fe pourroit paffer de lui pour conquerir le refte de Candie, le fit étrangler à Conftantinople peu de jours après fon retour. Sa Hauteffe perdit beaucoup à fa mort, & ne trouva point ces trefors qu'elle s'étoit imaginée. Les années fuivantes la *Porte* renvoya d'autres Armées en Candie fous differens Géneraux. Les fuccès qu'ils ont eus, font trop connus pour en parler.

Ce n'eft pas tant à la force de cette Ile, ou à la foibleffe des Turcs, qu'on doit imputer la longueur de cette guerre, qui dura vingt-quatre ans entiers, qu'aux révolutions étranges qui arriverent dans la Cour Ottomanne prefqu'au commencement de cette entreprife, & aux guerres qui fe firent en Tranffilvanie, & en Hongrie, & qui durerent jufqu'à l'an 1665. Le Prince qui entreprit la conquête de Candie étoit Ibrahim, âgé pour lors de trente-deux ans. Il étoit parvenu à l'Empire quatre ans auparavant, contre fes efperances, & celles de tout le monde, car il avoit été tenu

en une rude priſon durant le Regne d'Oſman, & de Murat ſes Freres, & ce dernier après avoir fait étrangler ſes deux plus jeunes Freres, comme il ſe vit proche de ſa fin, il commanda qu'on étranglât auſſi Ibrahim le ſeul frere qui lui reſtoit ; mais ce cruel commandement ne fut point executé, parce que Murat n'avoit point de fils, & qu'Ibrahim étant demeuré ſeul de la famille Ottomanne, c'étoit auſſi l'unique Héritier de l'Empire. Il eſt bon de remarquer, que ce qui avoit porté Murat à laiſſer la vie à Ibrahim, & à l'ôter à ſes freres, bien que plus jeunes, c'eſt qu'Ibrahim n'avoit point d'eſprit, & que paroiſſant tout-à-fait incapable de régner, on ne pouvoit craindre de revolte en ſa faveur. Dès qu'il fut ſur le Trône, il s'abandonna à toutes ſortes d'impuretez, & de crimes : ſes débauches, ſes extorſions, & ſes cruautez le rendirent odieux, & inſupportable à tous ſes ſujets. Il prenoit ſans aucune diſtinction les biens des Moſquées, & des particuliers, & ſouvent il ôtoit la vie à ceux qu'il croyoit riches, pour avoir plus aiſément leurs biens; & tout cela pour fournir aux exceſſives dépenſes de ſes plaiſirs, & au grand luxe de ſa Cour. La Milice étoit mal payée. Elle ſe ſouleva pour dépoſer Ibrahim au mois d'Août 1648, & pour mettre ſur le Trône Mahamed ſon Fils aîné, âgé ſeulement de ſept ans, & douze jours, après quoi elle étrangla Ibrahim.

J'ai déja rapporté, que dans les premieres années du Regne de Mahamed l'Etat étoit gouverné par des Femmes, & par des Eunuques qui en rempliſſoient, comme bon leur ſem-

ſembloit, les premieres Charges; & particuliérement celle de premier Miniſtre, juſqu'au tems qu'on la donnà à *Cuperly Mahamed Pacha*, qui entreprit la guerre de Tranſilvanie. Son Succeſſeur, qui étoit auſſi ſon fils, commença celle de Hongrie, laquelle ayant été terminée par la paix l'an 1665. comme je l'ai dit, il s'attacha deux ans enſuite à cette conquête de Candie, où il trouva une bien plus longue, & plus vigoureuſe réſiſtance qu'il n'avoit penſé.

Si Candie eût tenu encore un hiver contre les Turcs, on ne doute point que le Grand Vizir n'eût été contraint de lever le ſiége, & qu'il ne fût arrivé de grands ſoulevemens dans l'Empire. Les plus vieux Janniſſaires étoient morts à ce ſiége: aucun n'y vouloit plus aller: tous les Turcs murmuroient de cette guerre: ils diſoient qu'on alloit faire échouër contre une roche les forces Ottomannes, par un aveuglement étonnant: le Peuple de Conſtantinople vouloit mettre ſur le Trône un Frere du Grand Seigneur: Sa Hauteſſe étoit ſollicitée de faire mourir le Vizir, afin d'appaiſer par ce ſacrifice la colére du peuple, & de la Milice. L'un ou l'autre de ces changemens ſuffiſoit pour faire lever le ſiége.

Le Grand Vizir ſavoit tout cela. Il étoit au deſeſpoir de ne pouvoir finir cette guerre. Il craignoit fortement d'y laiſſer l'honneur, & la vie. On dit qu'il s'arrachoit les poils de la barbe. Il eſt certain qu'il gagna alors une maladie incurable, & difficile à nommer. C'étoit un certain ſaiſiſſement de cœur, ou abbatement d'eſprits, cauſé par la crainte, l'affliction, & l'épouvante. Les Medecins lui

ordonnoient contre ce mal l'usage du vin pur. Il en buvoit journellement, & ne se sentoit remis que par ce secours.

Lors que la nouvelle de la reddition de Candie fut portée au Grand Seigneur, Sa Hautesse ne la put croire, & quand elle en fut assurée, elle s'emporta à des excès de joye, qui étoient extravagans. Elle & toute sa Cour repétoient souvent ces mots, *Les Francs ont eu pitié de nous.*

Les Turcs se glorifioient à la prise de Candie, d'avoir vaincu toute la Chrétienté; parce qu'il y avoit à ce siége des Soldats, & des Volontaires, de tous les endroits de la Chrétienté, & ils disoient qu'il avoit duré trois ans, parce que toute la Chrétienté s'y étoit trouvée, & qu'elle y avoit fait ses plus grands efforts.

Le plus utile préparatif que fit le Vizir pour le siége de Candie, fut de faire son *Kiaija*, c'est-à-dire, l'Intendant de sa maison, Grand Trésorier de l'Empire. Il connoissoit la véritable amitié que ce Seigneur avoit pour lui, & qu'au besoin il n'épargneroit pas sa vie. Cette prévoyance fit le gain de la place, & le salut du Vizir. Le Grand Trésorier ne laissa jamais manquer le Camp de rien. On y trouvoit des moutons à un écu tant qu'on en vouloit. Les Marchez y étoient remplis de toutes les choses nécessaires à la nourriture, & au vêtement. Les munitions y passoient à quelque prix, & à quelques risques que ce fût, parce que l'argent y abondoit.

Dans le Mémoire que ce Trésorier donna au Divan, des dépenses extraordinaires faites

en

en Candie, les trois derniéres années du siége; il y avoit 700 mille écus dépensez en dons faits aux deserteurs ennemis, qui se faisoient Turcs, ou s'en alloient hors de l'Isle: à récompenser les beaux exploits des Soldats: à payer les têtes des Chrétiens. On donnoit sept francs & demi de chacune. Ce Mémoire marquoit, qu'on avoit tiré cent mille coups de Canon contre la Place: & qu'il étoit mort devant sept Pachas, 80 tant Colonels que Capitaines, 10400 Janissaires, sans les autres Milices, & les Troupes des Provinces, dont la paye n'est point couchée sur l'Etat.

Le jour que le Grand Vizir entra dans Candie, le Chevalier Molino, que la République avoit envoyé pour traiter de paix avec la *Porte*, étoit à son côté. Le Grand Vizir lui dit, que l'Isle de Candie coûtoit beaucoup au Grand Seigneur, Monsieur Molino lui répondit, qu'elle coûtoit aussi beaucoup à la République, & qu'il y étoit mort cent mille hommes, sans compter les François. Le Vizir lui demanda pourquoi la place ne s'étoit pas renduë plûtôt, y ayant long-tems qu'ils n'étoient plus en état de tenir. L'Ambassadeur répondit, que le Roi de France avoit empêché de le faire, en promettant d'envoyer de puissans secours, & de déclarer la guerre au Grand Seigneur.

Le Baile Molino arriva en Candie au printems de l'an 1669. Il se tenoit aux *Gozes* de l'Isle. Il envoya offrir au Grand Vizir, les *Grabuses*, & *Spina Longa*, *la Suda*, & *Tine*, Isles de l'Archipel; *Clissa*, & d'autres places de Terre ferme, les frais de la guerre, & cin-

quante mille écus de tribut par an pour la ville de Candie, que la République tiendroit de l'Empire. Le Grand Vizir fit réponse, que le Grand Seigneur avoit plus son honneur en considération, que tous les autres biens; qu'il ne vouloit autre chose que ce morceau de roche, que Sa Hautesse attaquoit depuis vingt-quatre ans.

Ce fut le Capitaine Général Morosini qui fit la Tréve avec le Vizir. Il la fit à l'insû du Chevalier Molino, & sans lui en rien communiquer. Ce procedé pensa coûter la vie à Monsieur Morosini à Venise. Les grandes sommes d'argent, qu'il fit couler pendant une nuit, le sauverent. Ce Capitaine Général ne songea en traitant à aucun interêt, qu'à celui de l'Etat. Il ne se mit en peine ni de celui de la Religion, ni de celui du Commerce. Il s'appliqua tout entier à ce qui regardoit l'Isle de Candie, & la guerre, & accorda avec le Vizir, que tout le reste seroit remis en l'état, auquel il étoit avant la rupture. C'est ce qui fut cause que Monsieur Molino eut tant de peine à faire rebâtir à Galata, fauxbourg de Constantinople, l'Eglise des Venitiens que le feu avoit consumée, & il fit tant d'efforts en cette affaire pour lever les obstacles, qui survenoient de tous côtez, qu'il y mourut en la peine; mais par bonheur l'ouvrage étoit presque achevé. Il demanda plusieurs choses au Grand Seigneur, particuliérement la diminution des droits de Doüanne, que les Venitiens payent, mais il ne l'obtint point. Le Grand Vizir lui dit, *Monsieur Molino, l'Alliance qu'il y a entre la* Porte *& la République, est une Alliance.*

liance ancienne, *&* *la* Porte *la considere par son ancienneté*, *plus que par aucun autre égard*; *si l'on y change quelques Articles*, *ce sera une Alliance nouvelle*, *dont les Turcs ne feront plus tant d'estime*, *&* *qu'ils respecteront beaucoup moins*. *De plus*, *si vous demandez des graces au Grand Seigneur*, *Sa Hautesse vous pourra demander aussi quelque chose*. Monsieur Molino entendit bien-tôt ce que cela vouloit dire, il ne parla plus de diminution de Droits, ni de changement aux Capitulations anciennes.

Je viens de donner une trop belle idée de la conduite du Grand Vizir, pour ne rien dire de plus particulier de sa personne; mais comme c'est de son Pere, qui étoit aussi Grand Vizir, qu'il tenoit sa fortune, & sa gloire, je dirai auparavant & en peu de mots, ce que fit de plus mémorable, ce Vizir si renommé.

Il s'appelloit *Cuperly Mahamed Pacha*. Le Caprice des Femmes, & des Eunuques, qui gouvernoient durant le bas âge de Mahamed quatriéme, le fit Grand Vizir. Il ne pensoit à rien moins, qu'à cette haute dignité, lors qu'elle lui fut offerte, mais dès qu'il en fut revêtu, il se mit à envisager le changement, & le meurtre de plusieurs Grands Vizirs ses Prédecesseurs, dont l'Etat changeoit presque tous les mois, & il crût que pour se conserver la vie, & l'emploi, il falloit qu'il fît mourir ses Envieux, & ses Competiteurs, & qu'il entreprît des guerres, afin de tenir toûjours le Grand Seigneur éloigné de Constantinople, & de se voir toûjours occupé à la tête d'une Armée.

Il commença par le Serrail, où il fit étrangler plusieurs Eunuques, & s'étant rendu Maître en peu de tems de la crédulité, & des affections de son jeune Prince; il lui persuada que pour être Maître absolu de l'Empire, & n'être point sujet aux séditions, & aux intrigues, & pour empêcher la Milice de faire des attentats pareils à celui qu'il avoit fait sur son Pere; il falloit que Sa Hautesse s'éloignât de la Capitale, où le peuple est mutin, & où les Janissaires sont les Maîtres, & qu'elle se défit de tous ceux qui avoient osé déposer son Pere, & tremper leurs mains parricides dans son sang. Suivant ce projet, *Cuperly* fit étrangler *Delly Ussein Pacha*, renommé pour le plus vaillant Capitaine de l'Empire, qui avoit été Général en Candie. Il mena la Cour à Andrinople, & il entreprit la guerre de Transsilvanie, parce que celle de Candie l'eût tenu trop éloigné de la personne du Grand Seigneur, qui n'étoit pas encore en âge de marcher à la tête de ses Armées.

Cette guerre de Transsilvanie fut courte, & glorieuse au Grand Vizir, par la défaite du Prince Ragotsky, & par la prise de Waradin, quoi qu'elle lui coutât le sang des meilleures Troupes Ottomannes, & de leurs plus braves Officiers. Il revint Victorieux à Andrinople, & quoi qu'il eût fait la paix avec l'Empereur, il se mit à faire des aprêts pour recommencer la guerre contre lui en Hongrie. Il étoit sur le point de se mettre en Campagne l'an 1662. lors qu'il mourut, mais il eut le pouvoir avant sa mort, de faire recevoir en sa place son fils unique, *Akmet Pacha*, quoi qu'il n'eût pas atteint l'âge de tren-

te

te ans ; ce qui eſt une action extraordinaire, & ſans pareille dans l'Hiſtoire de la Monarchie Ottomanne.

Il n'y a peut-être jamais eu de Grand Vizir plus capable de gouverner l'Empire Ottoman, qu'*Akmet Pacha*. Il avoit la taille haute, un peu chargée d'embonpoint : les yeux grands, & ouverts : le viſage bien formé : le teint blanc, & uni : ſon air étoit modeſte, grave, affable, & engageant. Il ne ſe peut voir de Turc, ni d'homme plus civil. Il étoit d'un naturel beaucoup plus doux, & moins ſanguinaire que ſon Pere. Il n'étoit point Tyran, & haïſſoit à mort les véxations. La juſtice, & l'équité paroiſſoient en tout ce qu'il faiſoit. Il ne ſe laiſſoit point conduire à l'interêt; & ſoit qu'il n'eût pas beaucoup d'attachement aux biens; ſoit que les ſiens, qui étoient très-grands, rempliſſent tous ſes deſirs, l'on ne voyoit pas qu'il les recherchât, comme font les autres Turcs. On dit même une particularité, qui fait beaucoup à ſa gloire ; c'eſt que de tous les gens qui lui ont fait des préſens, pour aller à leurs fins, aucun d'eux n'y eſt parvenu; ainſi il arrivoit toûjours, qu'on n'obtenoit ni graces, ni emplois de ce Miniſtre, quand on les lui demandoit le préſent à la main. Son eſprit étoit étendu, pénétrant, couvert : ſa mémoire heureuſe, & facile : ſon jugement juſte, & appliqué. Il alloit droit aux choſes. Il parloit peu, & modeſtement; mais avec un diſcernement, & une connoiſſance qu'il n'eſt pas facile de repréſenter. Les commencemens de ſon Miniſtére furent glorieux, & avantageux à l'Empire Ottoman : toutes les ſuites le furent encore davantage.

Ce

Ce grand homme ayant vû les beaux ſuccès, qu'avoit eus la conduite de ſon Pere au gouvernement de Turquie, tâcha d'abord de le ſuivre, d'auſſi près qu'il ſe peut. Il commença la guerre contre l'Empereur, que ſon Pere avoit projettée, & qu'il alloit entreprendre. Il marcha à Bude avec une Armée de ſoixante mille hommes, aſſiégea Neuhauſel, qu'il prit l'an 1663: fit lever le ſiége de Caniſe, & emporta le Fort de Serin au commencement de l'année ſuivante. Dans le deſſein de continuer ſes progrès, & d'aller droit à Vienne, il fit faire un pont ſur la Riviere de Raab: douze mille Turcs l'avoient déja paſſée, & toute l'Armée en alloit faire autant; mais elle en fut empêchée par celle de l'Empereur, qui fortifiée du ſecours des Alliez de l'Empire, & particuliérement des François, tailla en pieces la meilleure partie de ces douze mille Turcs, donna la fuite au reſte, & gagna cette celébre bataille, qu'on a appellée *la bataille de St. Godard*, du nom du Bourg près duquel elle ſe donna.

Le Grand Vizir repara la perte de cette bataille, par un Traité de Paix, qu'il fit auſſi glorieux, & auſſi avantageux, que s'il l'avoit gagnée; & voyant la paſſion qu'avoit le Grand Seigneur de revoir Conſtantinople, il l'y mena, ſi bien accompagné, qu'il n'y avoit nul ſoulevement à craindre, & il y demeura juſqu'au commencement de l'an 1666. qu'il entreprit de terminer la guerre de Candie, à quoi il s'employa trois ans, comme je l'ai dit. Deux ans après il commença la guerre de Pologne, & il ſuivit toûjours de fort près la grande maxime de ſon Pere, *qu'un*

pre-

premier Vizir devoit se maintenir à la tête d'une Armée.

Nous partîmes d'Andrinople le 9. Juin, & revinmes à Constantinople le 15. Le 17. au point du jour, Monsieur de Nointel alla *incognito* voir le Caimacan, & lui demander un passeport pour le Vaisseau du Roi. Le Caimacan fit réponse, qu'il n'avoit point reçû d'ordre du Vizir de lui en donner, & qu'il ne le pouvoit faire. L'Ambassadeur fut fort surpris, & fort touché. Il conta au Caimacan la dureté du Vizir pour lui. Le Caimacan fit semblant de s'interesser dans l'injustice du traittement qu'on faisoit à l'Ambassadeur. Il convint ensuite avec son Excellence, d'envoyer chacun un homme & des Lettres au Vizir. Le Caimacan manda à ce Ministre, tout ce que l'Ambassadeur lui avoit dit, & representé. Monsieur de Nointel lui écrivit des plaintes de son manquement de parole. Il le conjura de n'outrer pas sa patience qui étoit à bout, de lui déclarer entiérement la derniére résolution de la *Porte*, & de lui envoyer particuliérement le congé du Vaisseau du Roi.

Les Exprès qu'on chargea de ces Lettres partirent separément. Celui du Caimacan partit le 18. Juin: celui de Monsieur de Nointel le lendemain. L'Exprès du Caimacan trouva toute la Cour auprès de Silistrie, d'où il retourna à Constantinople le 9. Juillet. Dès qu'il fut arrivé, son Maître envoya querir le premier Interprête de l'Ambassadeur, & lui dit: Le Vizir n'a point donné de réponse à mon Exprès, & il l'a renvoyé, en lui disant, qu'il me feroit savoir par une autre voye, les

volontez du Grand Seigneur. Le Courier de l'Ambassadeur n'étoit pas revenu le 20. Juillet, lors que je partis : je ne sai quelle réponse il rapporta.

A la fin du mois de Juin, l'Ambassadeur fit demander un passeport pour le Directeur de la Compagnie du Levant, de qui j'ai parlé, un pour moi, une permission de faire venir du vin, & une autre d'entrer à Sainte Sophie. Le Caimacan fit réponse, qu'il ne pouvoit accorder rien du tout à l'Ambassadeur, jusqu'à ce qu'il sût les intentions du Vizir: qu'il sentoit beaucoup de repugnance à lui refuser ces bagatelles, mais qu'au terme où étoient les choses, entre le Grand Vizir, & l'Ambassadeur, il se rendroit criminel de donner des passeports à son Excellence: que dès qu'il en auroit la permission, il feroit connoître la bonne volonté qu'il avoit pour la Nation Françoise.

Ce refus me donna beaucoup d'inquiétude, parce qu'il sembloit confirmer des bruits, qui couroient, que le Grand Vizir vouloit faire arrêter l'Ambassadeur, & tous les François. Je me voyois avec un grand fonds: c'étoit la charge de deux chevaux, comme je l'ai dit. Le bagage de mon Camarade, & le mien en chargeoit encore quatre. Cela ne nous permettoit pas de penser seulement à fuir, ou à se cacher. Trois autres considérations augmentoient mon inquiétude, & ma peine. La premiere, que quelque chemin que je prisse, pour passer par terre en Perse, je ne pouvois de trois mois être hors de la Turquie, & que pendant ce tems-là la *Porte* auroit tout le loisir d'envoyer ordre aux extrémitez de son Empire

pire les plus reculées, d'arrêter les François; si elle se portoit à cette violence contre eux. La seconde est, que rien de tout ce que je portois de précieux, n'avoit passé à la Doüanne, & que si l'on venoit pour cela à me rechercher à Constantinople, ou en d'autres villes de Turquie, je ne pouvois esperer aucun secours de l'Ambassadeur. La troisiéme, qu'à cause des chaleurs, il ne se feroit de Caravane pour aller en Perse, qu'au mois d'Octobre.

En ce facheux embarras, Dieu dont j'ai toûjours senti le secours en mes plus grands besoins, me fit voir un chemin tout prêt, pour me tirer sûrement de Constantinople. Le Grand Seigneur a une Forteresse à 20. milles du Tanaïs, vis-à-vis de l'endroit où ce grand Fleuve entre dans les Maraïs Meotides. Cette Forteresse s'appelle *Azac*. La *Porte* y envoye tous les ans un nouveau Commandant avec des gens, & de l'argent. Il y va par mer tant parce qu'il n'y a que 1300. milles par cette voye, qu'à cause du risque qu'il y a par terre de tomber entre les mains des Tartares, des Cosaques, ou des Moscovites. La *Saïque* (c'est une sorte de Vaisseau Turc) où s'embarque le Commandant, n'est point exposée à la visite des Doüanniers, comme sont tous les autres bâtimens qui vont en la Mer noire. Ce qui est dessus se peut dire libre, & il n'y a que le Commandant Turc, qui ait droit d'en prendre connoissance. Cette *Saïque* touche *Caffa*, Ville, & Port celébre dans la *Tartarie Crimée*; d'où il part tous les ans au mois de Septembre, & d'Octobre, des Vaisseaux qui vont en *Mingrelie*, ou *Colchide*, qui n'est qu'à

sept

ſept ou huit jours de marche, avant que d'entrer ſur les terres de Perſe. Il n'y a pas de route plus courte, pour aller de Conſtantinople en Perſe, ni qui puiſſe être plus aiſée; car on pourroit faire le voyage en trois ſemaines, tout par mer, à quelques ſoixante lieuës près; néanmoins il n'y a pas de route moins pratiquée, ni plus inconnuë, à cauſe des dangers qu'on y court, & je ne pûs trouver à Conſtantinople un ſeul homme qui l'eût faite. J'en trouvois un grand nombre qui me diſoient ce que j'en rapporte, & qu'ils avoient été aux Ports de Mingrelie, où il y a toûjours beaucoup d'Armeniens, & de Georgiens ſujets de la Perſe, qui leur diſoient, qu'il n'y avoit que ſix ou ſept jours de marche de là chez eux.

Les dangers de cette route qui empêchent qu'on ne la prenne, ſont de deux ſortes: premiérement la Mer noire eſt fort orageuſe, & la plûpart des Vaiſſeaux y periſſent, faute d'art, & faute de bons Ports; d'ailleurs les Peuples qui habitent les Païs entre la Mer, & les Etats de Perſe, ſont d'un fort méchant naturel, gens ſans Religion, & ſans Police. Ainſi je n'aurois eu garde de ſonger ſeulement à la route de Colchide, quelques appas qu'elle eût pour moi, ſoit pour la curioſité, ſoit pour la facilité, & la briéveté du chemin; ſi le paſſage de la Turquie ne m'eût paru d'un danger encore plus redoutable, dans les fâcheuſes circonſtances que j'ai rapportées. Ce qui me pouſſoit le plus à prendre la voye de la Mer, étoit cette *Saïque* d'*Azac*, qui me paroiſſoit un moyen comme infaillible, pour ſortir de Conſtantinople, ſans beaucoup de peines, & ſans

ſans aucun riſque; mais la Mer noire, cette mer ſi renommée par ſes naufrages, & le peu d'experience des Turcs dans la Navigation, me faiſoient trembler. Je voyois tout le riſque auquel je m'expoſois, & combien ce voyage étoit hazardeux : mais il ne m'effrayoit pas encore tant que les dangers, dont j'ai parlé, & que je courrois en attendant davantage à Conſtantinople, ou en paſſant par terre en Perſe.

Le peril de la Mer noire étoit à la verité plus grand ; car il y alloit de tout, mais il étoit plus incertain. Le peril de Turquie étoit moindre, il ne s'agiſſoit pas de la vie, ni de perdre entiérement le bien; mais il étoit plus mal-aiſé de l'éviter : Enfin je me réſolus de prendre la Mer noire, & me préparai à m'embarquer.

Un de mes amis, à qui je communiquai ma réſolution, me fit avoir l'aſſiſtance d'un Marchand Grec, qui alloit en Colchide, qu'on appelle ordinairement la *Mingrelie*, & qui s'embarquoit ſur la *Saique*, préparée pour *Azac*. C'étoit un très-honnête homme. Mon ami avoit quelque pouvoir ſur ſa perſonne, & ſur ſes affaires. Il lui recommanda de me ſervir de toutes ſes forces, ſur peine de perdre entiérement ſon amitié, s'il y manquoit. Le Marchand Grec s'engagea à le faire, & le fit effectivement avec grande affection, avec beaucoup d'aſſiduité, & avec aſſez de bonheur. Il s'employa d'abord à loüer des chambres pour moi dans la *Saique*, ſans dire pour qui c'étoit. Il ſe chargea d'embarquer peu-à-peu ce que j'avois. Il me donna les avis, & les lumieres néceſſaires pour être con-

consideré sur le Vaisseau, & pour être bien traitté à Caffa, où il falloit aller. Entr'autres avis, il me dit de me faire recommander à l'Officier qui alloit à *Azac*, & de prendre un passeport du Grand Seigneur. La recommandation ne me donnoit pas de peine, mais le passeport me desesperoit, parce qu'il m'avoit déja été refusé.

Je découvris ma peine à Monsieur de Nointel, le suppliant très-humblement de trouver bon, que je me servisse des Lettres de recommandation que j'avois de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit à Paris lors que j'en partis, pour celui de la même Nation à Constantinople, & que j'obtinsse par son moyen un passeport en qualité d'Anglois. Monsieur de Nointel en fit d'abord quelque difficulté, mais il y consentit à la fin, lui ayant fait connoître l'importance de mon voyage. Il fit dire, & écrire par son Secretaire à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il étoit fort content que son Excellence s'employât pour moi. L'Ambassadeur le fit de la meilleure grace du monde, & avec chaleur, mais sans succès; car le Caimacan étant sur le point de signer le passeport, il eut un avis secret de prendre garde à ce qu'il faisoit, parce que le passeport qu'on lui demandoit, étoit pour des François, qu'on faisoit passer pour Anglois. Cet avis gâta tout: il mit mal l'Ambassadeur d'Angleterre, avec le Caimacan, qui se plaignoit de la surprise, & avec Monsieur de Nointel, qu'il accusoit de l'avis donné au Caimacan.

Le 19. Juillet, le Marchand Grec, qui me devoit conduire en Mingrelie, me vint dire

dire que nôtre Saïque avoit été remorquée à l'embouchure de la Mer noire, & qu'elle n'attendoit que le vent pour partir. Je voulois m'aller embarquer à l'heure même, mais mes amis ne trouverent pas bon que je le fisse, avant que le Vaisseau eût mis à la voile, à cause que je pourrois, disoient-ils, être reconnu pour François. Je me tins donc trois jours durant chez Monsieur le Comte Sinibaldi Fieschi, Resident de Genes, dans une maison de campagne qu'il a sur le Bosphore, & quatre autres jours dans un beau Monastére de Grecs, qui est au bout du Canal, du côté de l'Europe, vis-à-vis le port où nôtre Vaisseau attendoit le vent.

Le Bosphore de Thrace est assurément un des beaux endroits du monde. Les Grecs ont appellé *Bosphores*, ces détroits, ou manches, qu'un Bœuf peut traverser à la nage. C'est un Canal de 15. Milles de longueur, & d'environ deux de largeur, en des endroits plus, & en d'autres moins. Ses rivages sont des montagnes couvertes de maisons de plaisance, de bois, de jardins, de parcs, d'agréables vûes, de beaux déserts, avec mille sources d'eau par tout. L'aspect de Constantinople, quand on le voit de dessus ce Canal, à deux mille d'éloignement, est incomparable, & c'est à mes yeux, comme à ceux de tout le monde, la plus charmante perspective qui se puisse rencontrer. La promenade du Bosphore est aussi la plus agréable, & la plus divertissante qu'on puisse faire sur l'eau. Le nombre des Barques qui s'y promenent durans les beaux jours est fort grand. Le Résident de Genes m'a dit plusieurs fois, qu'un jour

jour il prit plaiſir à compter les Bateaux qui paſſérent devant ſon logis, depuis midi juſqu'à Soleil couché, & qu'il en avoit compté près de 1300.

Il y a quatre Châteaux ſur le Boſphore, bien munis de Canon, vis-à-vis l'un de l'autre: deux à 8. milles de la Mer noire: deux tout proche de l'embouchure. Ces derniers ont été bâtis il n'y a que 40. ans, pour empêcher l'entrée du Canal aux Coſaques, aux Moſcovites, & aux Polonois, qui auparavant venoient avec des Barques faire des courſes juſqu'à la vûe de Conſtantinople. On s'en ſert de priſon, & des deux autres auſſi, pour des gens pris à la guerre & pour des perſonnes de marque dont on veut tirer quelque jour du ſervice. Le Fanal, ou la lanterne, qui montre l'entrée du Canal, en eſt dehors à quelque deux milles. C'eſt pour ſervir de Phare aux vaiſſeaux la nuit, & leur faire connoitre la route qu'il faut tenir. Ils la reconnoiſſent de jour à une colomne de Marbre blanc, qui eſt du même côté que le fanal, ſur une haute roche qui fait un Iſlet; car ce rocher, qu'on tient être une de ces Iſles flotantes, dont les Poëtes ont conté tant de fables, ſous le nom des Iſles Cyanées; ce rocher, dis-je, eſt Iſolé, c'eſt-à-dire, environné de la mer de tous côtez. On l'appelle *la colomne de Pompée*, & on prétend qu'elle fut élevée pour monument des victoires de ce Grand Conſul Romain ſur Mithridate, qui étoit Roi de cette partie de la Mer noire. La ſtructure en doit être d'une ſolidité merveilleuſe, puis que les tempêtes & les bourraſques qui la batent continuellement depuis tant

tant de fiecles, ne l'ont pas ébranlée, & c'eft ce qu'elle a de plus remarquable; car d'ailleurs, la colomne n'eft pas fort haute, & le pied-d'eftal ne paroit pas avoir autant de diamettre que l'art le requiert.

Le 17. à la pointe du jour je m'embarquai, nôtre Vaiffeau étant déja à la voile. Plus de 80. Bâtimens de differentes grandeurs, fe mirent en Mer en même tems. Il y avoit en tout deux cens hommes fur le nôtre. Le Commandant d'Azac & fa fuite, au nombre de vingt perfonnes, cent Janiffaires, trente Matelots, & cinquante Paffagers. J'avois trois loges: mon Camarade & moi en tenions deux, nôtre bagage occupoit la troifiéme, nos gens couchoient fur la couverte. Ces loges font fort étroites, & fort incommodes. Les nôtres étoient à la prouë. Il y en avoit trente dans la Saïque, avec la chambre du Capitaine qui étoit fpacieufe, & fort propre. Dix perfonnes y pouvoient coucher fort aifément. Ce qu'il y a de bien incommode fur les Bâtimens Turcs, c'eft qu'il y faut faire provifion de toutes les chofes néceffaires à la vie, jufqu'au bois, & à l'eau: le refte eft fupportable. Chacun a la liberté de faire fa cuifine deux ou trois fois le jour. Le foyer eft fur la couverte à la poupe. Lors que l'on veut faire cuire quelque chofe, on y porte un trepié, du bois & de l'eau. J'ai vû par fois feize, & dix-huit marmites enfemble fur le foyer. Les commoditez font en dehors du Bâtiment à la poupe, en maniere de cages, qui s'ôtent & s'attachent comme on veut.

Les Saïques n'ont qu'une couverte, & que

deux Mats avec le Beaupré, ſavoir l'arbre de Meſtre, & celui de Mezanne. Ces mats ne peuvent porter chacun que deux voiles, & ordinairement ils n'en portent qu'une. Il n'y a point d'échelles accommodées aux Aubans, ni ailleurs; horſmis une petite, qui eſt attachée au haut du grand mats, & qui tombe tout du long. Les mats n'ont point de hune. Le Beaupré n'en a point non plus, & il ne peut auſſi porter qu'une voile. On connoît aſſez delà que les Matelots Turcs ne montent point aux mats, pour embrouiller, ou pour étendre les voiles; auſſi n'eſt-il pas néceſſaire, parce que les vergues ſont toûjours en bas ſur la couverte. Lors qu'on veut prendre le vent, on délie la voile, & on tire en haut la vergue où elle eſt attachée. Les voiles de Trinquet ſe lient aux vergues, chaque fois qu'on s'en veut ſervir, & quand la voile eſt attachée, on monte la vergue par une poulie, qui eſt au haut du Trinquet. On peut ainſi juger de tout cela, que l'envergure de ces Bâtimens eſt aſſez mal entenduë. L'emmature ne l'eſt pas mieux.

On ne ſe ſert ſur ces Bâtimens, ni de pompe pour vuider l'eau, ni de moulinets pour tirer les Ancres. On vuide l'eau avec des ſeaux, & voici comment les Anchres ſe tirent. Il y a à la prouë deux poulies aſſez petites, ſur leſquelles le cable de l'Anchre paſſe: vingt, ou trente hommes prennent ce cable, & le tirent de toute leur force, juſqu'à ce que l'Anchre ſoit en haut. Quand un Bâtiment chargé entre dans le port, on le met ſur quatre Anchres: deux ſont attachées à la prouë, & deux à la poupe. Voilà ce que j'ai obſervé

de

de plus particulier, ſur la conſtruction de ces ſortes de Vaiſſeaux, & ſur la manœuvre des Turcs.

Leur Navigation n'a ni art, ni ſûreté. Leurs plus habiles Pilotes, Turcs, ou Grecs, n'ont que l'expérience toute ſimple, ſans aucun fondement de regles. Ils ne ſe ſervent point de Carte, & n'obſervent point exactement, comme nos gens de mer, le chemin qu'ils font, pour connoître chaque jour, par cette obſervation, combien ils ſont proches du lieu, où ils veulent parvenir. Ils entendent fort mal la Bouſſole, & ſavent ſeulement que la fleur de Lis ſe tourne toûjours vers le Nord. Lors qu'ils veulent faire voyage, ils attendent un bon vent & un beau tems. Quand il eſt venu, ils ne ſe mettent pas auſſi-tôt en mer, ils attendent huit ou dix heures, pour s'aſſurer du tems & du vent. Ils ſe conduiſent par les terres, dont ils ſont preſque toûjours à vûe. Quand il s'agit de golphoyer, ils ſe conduiſent par le Compas. Ils ſavent par raport, ou par experience, de quel côté il faut qu'ils ayent le Nord pour arriver au lieu où ils vont, cela ſeul les guide, ils n'en ſavent pas davantage. S'ils faiſoient de longs voyages en pleine mer, pas un n'échapperoit d'une tempête, bien leur en prend qu'ils ſe tiennent toûjours proche de terre, & proche des Ports. Lors que le vent eſt rude ils vont à flot, ils plient les voiles, & ſe laiſſent conduire aux vagues. Si le vent eſt contraire, ils ne s'efforcent point d'y réſiſter, ils virent le bord, & retournent plûtôt au lieu d'où ils ſont partis, que de ſoutenir la violence d'une groſſe mer contraire. Ce qui les perd, c'eſt quand le vent les pouſſe

à la Côte ; car lors qu'ils sont ainsi battus, ils vont échoüer bien vîte, ne sachant ce que c'est que de bordoyer, & de se tenir à la Cape.

J'ai ouï dire à de vieux Capitaines Turcs, qu'il y a 1500. Bâtimens sur la Mer noire, & que tous les ans il s'en perd cent. Le lieu où les naufrages sont plus à craindre sur cette mer est l'entrée du Bosphore.

Cette entrée est étroite. Il y souffle souvent des vents opposez, & il en sort presque toûjours un qui repousse les vaisseaux : & qui même lors qu'il est violent les fait échoüer à la Côte, laquelle est toute de rochers escarpez. Il s'y est brisé tant de Galéres, & tant de Vaisseaux, qu'on n'en sauroit dire le nombre. Il y a peu de tems que dix-sept Galéres y perirent en un même jour, & l'année derniere trente-six Saïques y perirent aussi en un même jour, qui étoit celui de *St. Dimitre*, comme les Grecs le nomment. Je marque le jour, parce qu'il est tenu des Grecs & des Turcs pour funeste sur la mer. Aussi est-ce l'ordre constant de la marine Turquesque, de ne se mettre en mer que le jour de St. George, qui est à la fin d'Avril, & d'être rentré dans le port celui de *St. Dimitre*, qui arrive au commencement d'Octobre ; leçon prise des Grecs, qui ayant eu de tout tems une véneration particuliere & extrême pour ces deux Saints, quoi que le premier soit tenu pour fabuleux, avoient marqué les saisons de la navigation par leur Fête. Les Portugais à leur imitation marquent celles des Indes Orientales par les Fêtes de Noël & de la Passion ; la premiere à partir de Goa pour Lisbone, l'autre à partir

tir de Lisbone pour Goa. Une chofe qui marque bien notablement le nombre des naufrages, qui fe font à l'embouchure de la Mer noire, c'eft que les villages qui en font proche, font tout édifiez de débris ; les habitans n'y employant pas d'autre charpente. Et ce qui fait horreur à raporter, c'eft qu'on affure, que ces Barbares allument des faneaux durant les tempêtes fur les plus dangereux écueuils de leur côte, afin que les navires, feduits par ces feux trompeurs, viennent y faire naufrage. Il n'y a point de doute que les frequens orages, qui en toutes faifons s'élevent fur la Mer noire, fes flots courts & entrecoupez, fon lit étroit & ferré, les mauvaifes côtes, dont elle eft ceinte en partie, ne foient la principale caufe des divers naufrages qui s'y font ; mais il n'y a point de doute auffi, que de bons Pilotes & de bons Matelots fauveroient la moitié des Bâtimens qui s'y perdent.

Le 3. Août, au matin, nous arrivâmes à Caffa, après huit jours de Navigation, durant lefquels nous eûmes toûjours fort beau tems, & peu de vent. Nous reconnûmes, le cinquiéme jour, la pointe de la Cherfonnefe Taurique. Les Grecs appelloient Cherfonnefe, ce que les Latins ont nommé Peninfule, & que nous appellons prefqu'Ifle; & ils ont nommé cette prefqu'Ifle-ci Taurique, parce qu'elle fut premiérement habitée par des Scythes du Mont Taurus. Les Géographes modernes l'appellent la *Tartarie Crimée*, du nom de *Crim*, que les Turcs & les Tartares donnent à ce Païs, qui eft un terme corrompu de celui de *Cimmerien*, le premier nom qui lui fut

donné. Ils l'appellent aussi la *Tartarie Précopense*; comme qui diroit la *Tartarie de villes*, pour distinguer les Tartares de cette presqu'Isle, qui demeurent la plûpart en des villes, sur tout durant l'hiver, d'avec les autres Tartares de l'Europe, qui habitent hors de la presqu'Isle, lesquels on appelle *Nogayes*, & aussi *Hordes*, ou *Hordou*, mot qui signifie *Assemblée*, & dont les Turcs & les Persans se servent ordinairement, pour dénoter le Camp d'une Armée, ou d'une Cour. De maniére qu'en Perse c'est le terme commun pour dire *le lieu où est le Roi*; comme, par exemple, *Hordou der Sisahon*, est, *la Cour est à Ispahan.* Le Païs de ces deux sortes de Tartares, Précopenses, & Nogayes, est ce que nous appellons la petite Tartarie, ou la Tartarie mineure, pour la distinguer d'avec les Tartares d'Asie, qui habitent au delà du Palus, ou Marais Meotide, à l'Orient de la mer Caspienne, & jusqu'à la Chine. Il faut observer sur ce mot *Tartares*, que les Orientaux disent & écrivent *Tatar* & non pas *Tartares*, comme nous faisons.

Pour revenir à la Chersonnese Taurique, ou presqu'Isle Précopense, elle tire à l'Orient & à l'Occident, ayant environ deux cent cinquante lieuës de circuit, savoir trente-cinq lieuës de long, que je prens du Septentrion au Midi, & cinquante-cinq lieuës où elle a le plus de largeur. Il y a des Géographes qui lui donnent plus de circonference, & qui affirment qu'elle est plus grande que la Morée, qui est le Peloponnese d'autre fois. L'Istme qui la joint au continent n'est large que d'une lieuë. Les Côtes de cette presqu'Isle Précopense,

pense, à conter de la partie la plus avancée en la mer, jusques à Caffa, sont des rivages hauts, & des montagnes élevées, couvertes de bois & de villages. Au compte des Pilotes, il y a par la Mer noire sept cent cinquante milles de Constantinople à Caffa. Je ne sai comment ils comptent, ni comment cela se peut accorder avec ce qui arrive très-souvent, que des Saïques font le voyage en deux jours & deux nuits juste. Au compte que j'en ai fait, il n'y a pas plus de deux cens lieuës. Nôtre vaisseau en jettant l'anchre tira deux coups de canon. Le Commandant qui étoit destiné pour Azac, fit faire une décharge de Mousqueterie à toute la Soldatesque. Ensuite il alla à terre avec des Officiers qui l'étoient venu recevoir de la part du Pacha. La ville & le port sont fort libres. On y entre & on en sort sans demander permission. On n'y visite point les Bâtimens. Dès qu'un vaisseau jette l'anchre, il y vient plusieurs bateaux qui portent à terre ceux qui y veulent aller.

Caffa est une grande ville, bâtie au bas d'une coline sur le rivage de la Mer. Elle est plus longue que large. Sa longueur s'étend à peu près du Midi au Septentrion. Elle est entourée de fortes murailles. Il y a deux Châteaux aux deux bouts, qui avancent un peu dans la mer, ce qui fait que quand on regarde la ville de dessus un vaisseau, elle paroît bâtie en demi-lune. Le Château du côté du Midi est sur une éminence qui commande les environs. Il est fort grand, & le Pacha y demeure. L'autre est plus petit, mais il est bien muni d'Artillerie. La mer en baigne le côté qui la regarde. Ces Châteaux sont fortifiez

d'un double mur, & la ville aussi. On compte quatre mille maisons dans Caffa, 3200. de Mahometans Turcs & Tartares, 800. de Chrétiens, Grecs & Armeniens. Les Armeniens y sont en plus grand nombre que les Grecs. Ces maisons sont petites, & toutes de terre. Le *Bazars*, (on appelle ainsi les lieux de marché,) les places publiques, les Mosquées, & les bains en sont aussi bâtis. On ne voit dans la ville aucun édifice de pierre, si l'on en excepte huit anciennes Eglises un peu ruinées, qui ont été bâties par les Genois. Cette ville de Caffa est très ancienne, mais l'on n'en sait pas bien l'origine. Strabon dit qu'elle a été renommée de toute antiquité, & qu'elle étoit puissante du tems de la République d'Athenes. Il en est parlé dans les guerres des Romains contre Mithridate, Roi de Pont, de qui elle embrassa les interêts; mais il faut que la guerre, ou quelqu'autre calamité, l'eût tout-à-fait détruite; car on trouve que les Grecs la fondérent de nouveau dans le cinquiéme siécle, & la nommerent *Theodosie*, du nom de l'Empereur Theodose, alors régnant, & qu'ils la fortifierent, & en firent un des plus considerables remparts de l'Empire contre les Cosaques & contre les Tartares, que l'on appelloit *Huns* en ces tems-là. Mais les Tartares ne laisserent pas de s'en rendre à la fin les Maîtres, & de toute la presqu'Isle où elle est située. Ce fut alors que son nom lui fut changé & qu'elle prit celui de *Caffa*, qui vient de *Caffer*, terme originairement Arabe, lequel signifie *infidelle* dans toutes les langues des Mahometans. Les Tartares lui donnerent ce nom, pour signifier que c'étoit le boulevard

des

des Chrétiens, qu'ils appellent communnement *Caffers*, ou *Infidéles*, comme nous autres Chrétiens les appellons par retaliation. Cela arriva dans le douziéme siécle, le tems de la Guerre sainte, & de la grande foiblesse des Empereurs d'Orient. Les Genois, qui étoient alors puissans sur mer, remarquant la décadence de l'Empire Grec, qui ne se pouvoit défendre, ni contre les Turcs, ni contre les Tartares, crurent qu'en secourant cet Empire contre leurs invasions, ils pourroient s'emparer d'une partie des conquêtes, que ces Barbares avoient faites dans la Mer noire. Ils y réüssirent effectivement avec beaucoup de bonheur; car y ayant envoyé des Flotes fort puissantes pour ce tems-là, ils leur enleverent plusieurs Places sur le bord de cette Mer, tant du côté de l'Asie, que du côté de l'Europe, & particulierement cette ville de Caffa, qu'ils conquirent l'an 1266. sous le regne de Michel Paleologue. Ils en joüirent pendant deux siécles & plus; mais la puissance des Ottomans étant augmentée, durant ces siécles-là, dans toute l'Asie, & dans l'Europe, sans qu'on en pût arrêter le cours, & Constantinople même ayant été réduite sous leur joug, les Genois furent contraints d'abandonner tout ce qui étoit dans la Mer noire. Caffa leur fut ôtée l'an 1474. sous l'Empire de Mahomet second du nom. Des Auteurs disent que ce fut seulement l'année suivante.

Le terroir de Caffa est sec & sablonneux. Les eaux n'y sont pas bonnes, mais l'air y est très-sain. Il y a fort peu de jardins autour, & il n'y croît point de fruit. On en apporte en très-grande abondance des villages voisins;

mais il n'eſt pas bon. Je ne ſais s'il y a ville au monde, où les autres alimens ſoient meilleurs, & a plus bas prix qu'à Caffa. Le mouton y a un goût excellent. La livre n'en coûte que quatre deniers. Les autres viandes, le pain, le fruit, la volaille, le beurre, ſe vendent à proportion encore moins. Le ſel s'y donne, pour ainſi dire: en un mot tout ce qui eſt néceſſaire à la vie n'y coûte preſque rien. Ainſi c'étoit à juſte titre qu'on nommoit cette ville autrefois *le Grenier de la Grece*, de même que l'on appelloit Meſſine, *le Grenier de Rome*, n'y ayant point de lieu plus propre à faire de grands magaſins de proviſions. Il faut pourtant remarquer que le poiſſon frais y eſt rare, & que l'on n'en pêche aux environs du port que de petits, & encore en de certains tems ſeulement, comme en Autômne, & au renouveau. Preſque tous les Turcs, & tous les Tartares, qui ſont là, portent de petits bonnets de drap, doublez de peau de mouton. Mais comme le bonnet eſt dans toute l'Aſie la plus ordinaire coëffure des Chrétiens, ceux de Caffa ſont obligez d'attacher aux leurs une petite piéce de drap, comme en Allemagne les Juifs en ont à leur manteau. C'eſt pour les diſtinguer des Mahometans.

La rade de Caffa eſt à l'abri de tous les vents, excepté du Nord & du Sud-Oueſt. Les Vaiſſeaux y ſont à l'anchre aſſez proche du rivage, à dix ou douze braſſes, ſur un fond limonneux qui eſt bon & bien aſſuré. Il s'y fait un grand commerce, & plus qu'en aucun port de la Mer noire. Pendant quelque quarante jours que j'ai été là, j'y ai vû arriver & j'en ai vû partir plus de quatre cents voiles,

fans

ſans conter les petits Bâtimens qui vont & viennent le long de la côte. Le commerce le plus conſidérable, eſt celui de poiſſon ſalé, & de *Caviar*, qui vient du Palus Meotide, & qui ſe tranſporte dans toute l'Europe, & juſques aux Indes. La pêche de poiſſon, qui ſe fait dans ce Marais, eſt incroyable, pour ſon peu d'étenduë. La raiſon que les gens du Païs rendent de la multitude preſque infinie de poiſſons qu'on y prend, c'eſt que l'eau de ce Palus étant limonneuſe, graſſe, & peu ſalée, à cauſe du Tanaïs qui ſe jette dedans, elle attire, diſent-ils, le poiſſon non ſeulement du Tanaïs, & de la Mer noire, mais encore de l'Helleſpont, & de l'Archipel, & le nourrit & l'engraiſſe en peu de tems. J'ai vû cent perſonnes aſſurer, qu'il s'y prend ordinairement des poiſſons qui ſont longs de vingt-quatre à vingt-ſix pieds, qui péſent huit & neuf cens livres chacun, & dont on fait trois à quatre quintaux de *Caviar*. Le *Caviar* eſt fait des œufs de ce poiſſon, & on l'eſtime beaucoup plus que le poiſſon même, à cauſe du grand trafic que l'on en fait. Je n'ai point vû de ces gros poiſſons en vie à Caffa; mais je ne laiſſe pas de croire ce que l'on en dit par les piéces de poiſſon que j'y ai vûes, & par la merveilleuſe quantité qu'on en tranſporte en mille lieux. La pêche de ce poiſſon, qu'on tient être l'*Eturgeon*, ſe fait depuis Octobre juſqu'en Avril, de cette maniere; on le chaſſe dans des eſpaces entourez de pieux & on l'y tue à coups de dard. C'eſt peut-être le limon de cette eau Meotide, qui lui a fait donner le nom de Marais; car d'ailleurs elle ſeroit mieux nommée Lac, puiſqu'elle porte

des vaisseaux, qu'elle ne hausse ni ne baisse, & qu'elle communique incessamment avec un grand Fleuve & avec la Mer.

Outre le transport de Caviar & de poisson, le plus important qui se fasse à Caffa, est de bled, de beurre, & de sel. Cette ville fournit de cela Constantinople, & quantité d'autres lieux. Le beurre de Caffa est le plus excellent de Turquie. Les Venitiens ont souvent demandé permission de venir négocier en cette ville, on la leur a toûjours refusée. L'an 1672. le Chevalier Quirini fit de grandes dépenses pour l'obtenir, & il l'obtint en effet, mais le Doüannier de Constantinople la fit revoquer. Voici comme la chose arriva.

Tous les Europeans ont dans leurs Capitulations qu'ils ne payeront aucune Doüanne, qu'aux lieux où ils débarqueront leurs Marchandises. En vertu de cet Article, les Venitiens ne vouloient payer à Constantinople aucun droit de celles qui étoient dans un petit vaisseau venu exprès pour aller à Caffa. Le Doüannier le prétendoit. Le Chevalier Quirini obtint du *Defterdar* un ordre au Doüannier de ne prendre point de connoissance, de tout ce qui pouvoit être sur le vaisseau Venitien, destiné pour Caffa. Le Defterdar est le grand Trésorier de l'Empire. Il a toutes les Doüannes en son département. Le Doüannier ayant vû cet ordre, écrivit au Visir, que le Négoce des Venitiens à la Mer noire seroit très-dommageable au Grand Seigneur & à la *Porte*; que le dommage particulier de Sa Hautesse étoit tout visible, en ce que les Marchandises qui sont propres pour la Mer noire,

&

& qui viennent de Venise, payent deux fois la Doüanne, savoir en entrant à Constantinople, & en sortant: qu'il en étoit de même des Marchandises qu'on apportoit de cette mer, & que les Venitiens transportent, & que le Grand Seigneur perdroit tout cela, si les Venitiens avoient la liberté d'y aller; parce qu'en vertu de leurs Capitulations ils ne doivent payer aucune Doüanne, que là où ils déchargent des Marchandises. Qu'outre cela, de permettre aux Venitiens l'entrée de la Mer noire, c'étoit ouvrir aux Princes Chrétiens une nouvelle voye de communiquer, & de se lier avec ceux qui confinent à cette mer, qui sont tous ennemis de la *Porte*. Qu'il y avoit enfin à considérer que cette permission ruïneroit une infinité de gens de mer, sujets du Grând Seigneur, Turcs, & Chrétiens, parce que comme il y a beaucoup plus de fureté dans la Navigation des Europeans, qu'en celle des Turcs, les Venitiens deviendroient les voituriers de la Mer noire, & que chacun voudroit s'embarquer avec ses Marchandises sur leurs Vaisseaux. Le Grand Visir comprit bien tout cela. Il ordonna au Gouverneur de Constantinople, de ne point laisser aller le vaisseau Venitien à la Mer noire.

Le 30. mon conducteur Grec fit transporter mes hardes, mon bagage, & tout ce qui m'appartenoit, de dessus le vaisseau qui m'avoit apporté à Caffa dans un autre qui chargeoit pour la Colchide. Il alla dire au Doüanier de Caffa, qu'il y avoit deux *Papas Francs* sur le vaisseau d'Azac, qui se vouloient embarquer sur un autre, pour aller en Mingrelie, que ces Papas avoient des bagatelles avec

eux, comme des livres, & autres choſes de nulle valeur pour l'uſage d'un Couvent, & que ſi la Doüane les vouloit viſiter, elle envoyât un homme au vaiſſeau. Les Chrétiens Orientaux, & les Turcs appellent *Papas* toute ſorte de gens, qui ſont dans le Miniſtére Eccleſiaſtique, ſoit qu'ils vivent dans le celibat, ou qu'ils ſoient engagez dans le mariage: Mon conducteur nous faiſoit donc paſſer pour Papas, mon aſſocié, & moi.

Nôtre Grec faiſoit acroire, que nous allions trouver les Miſſionnaires Italiens qui ſont en Colchide, & que nous étions de leurs confreres. Le Doüanier envoya à l'heure même viſiter nos hardes. Nôtre conducteur vint avec lui. J'ouvris deux coffres devant le Garde. Il mit la main dedans celui où il n'y avoit que des livres, des papiers, & des inſtrumens de Mathematique, & n'ayant ſenti au fonds, que des choſes pareilles à celles qu'il voyoit au deſſus, il ſe mit à rire, & demanda à l'homme qui l'avoit amené, ſi cela valoit bien la peine d'être porté d'Europe en Mingrelie. Je n'en donnerois pas cinq ſols, répondit finement le Grec, j'ai dit au Doüannier que ces *Papas* n'avoient que des bagatelles, vous voyez que c'eſt la vérité. Là-deſſus il ſe tourna de mon côté, & me dit, *Padri* donnez un *aſlani* à cet honnête homme, pour ſa peine d'être venu ici viſiter vos hardes, & préparez-vous à aller ſur le vaiſſeau de Mingrelie. Je tirai avec un peu de façon cette piéce qui vaut quarante ſols, en homme qui n'en a pas beaucoup, & qui en ſerre cinq ou ſix comme un tréſor. Je la donnai au Garde. Il témoigna d'abord qu'il n'en

n'en vouloit point. Il prit pourtant la piéce, après qu'on lui eut dit que c'étoit pour payer le bateau, & qu'il ne la devoit pas refuser. Il s'en alla à l'instant même. Mon conducteur l'accompagna, & entendit le rapport qu'il fit au Doüannier, que nous n'avions que des livres, des papiers, & de certaines choses de cuivre & de bois qui ne valloient pas le port.

Au bout de deux heures mon fidele Grec revint. Il nous dit, que pour achever de nous mettre à couvert des Doüanniers, il falloit donner à l'Ecrivain du vaisseau, autant que j'avois donné au Garde de la Doüanne, parce que l'Ecrivain tient une note exacte de ce qu'on débarque, & la donne tous les soirs au Doüannier, à qui elle sert de controle : je lui dis qu'il fit tout ce qu'il trouveroit à propos. Il appella en même tems l'Ecrivain, & lui dit ; Tu vois que le Garde de la Doüanne n'a rien trouvé dans les coffres des *Papas francs*. Ils en ont encore un plein de livres, & cinq ou six caisses de tableaux pour leur Eglise. Ils ne les ont pas ouvert, parce que l'air gâte la peinture, & que les tableaux sont bien empaquetez. Je te supplie de prendre cette piece qu'ils te donnent, & de ne mettre sur ton mémoire que les deux coffres qui ont été visitez sans marquer rien du reste. L'Ecrivain promit de faire ce qu'on lui demandoit, & n'y manqua pas. Il nous laissa emporter tout ce que nous avions, & nous dit de nous en aller *au nom de Dieu*. Nous mîmes tout nôtre bagage en deux bateaux, & le fîmes porter dans le navire qui étoit en charge pour la Mingrelie. Personne ne nous de-

demanda rien. Les gens de la Doüanne & ceux du vaiſſeau où nous étions venus, & de celui où nous nous embarquâmes, crûrent de bonne foi que nous étions *Papas*, & que tout ce que nous avions étoit de fort petite valeur : Que les ſacs que je leur diſois être des proviſions, en étoient remplis, & qu'il n'y avoit autre choſe là-dedans. Il y a de certaines adreſſes qu'on ne ſauroit marquer, qui ſont abſolument néceſſaires pour bien paſſer la Turquie, & avec leſquelles on la paſſe ſûrement & facilement. On évite les avanies & les mauvais traitemens, & l'on ſe tire bien des Doüannes, qui au fonds ne ſont pas fort rudes. Mais après tout il y faut du bonheur: & c'eſt-à-dire, qu'avec une conduite ſage & formée ſur le genie des Turcs, il faut encore le ſecours des conjonctures favorables.

Le 25. Août le vaiſſeau ſur lequel j'étois venu à Caffa, partit pour la Forteresse d'Azac. Trois Saïques de ſa grandeur l'accompagnerent. Le nouveau Commandant qui y alloit n'avoit voulu partir qu'après le retour du Courrier qu'il avoit envoyé à cette Forteresse, pour ſavoir ſi elle étoit en tréve avec les Moſcovites, & s'il n'y avoit point de Corſaires qui croiſaſſent ſur le Palus Meotide. Les gens de Caffa content 450. milles par mer de cette ville à Azac. Il y a moins par terre. On y va fort à l'aiſe en 12. ou 13. jours. Le détroit du Palus Meotide, je veux dire le Canal qui eſt entre ce Palus & la Mer noire, a cinq lieües. Les Anciens appelloient ce Canal, *Boſphore Cimmerien*. Les Modernes l'appellent *Détroit de Caffa*, & auſſi *Bouche de*

de S. Jean. Les grands vaisseaux qui vont à Azac s'arrêtent à Palestra, qui est à 40. milles de la Forteresse, & à 20. du Tanaïs; parce que plus avant il y a de trop bas fonds pour eux. La Forteresse d'Azac est à 15. milles du fleuve. Il y a du danger pour le monde, & pour l'argent qu'on y envoye; car les Moscovites donnent quelquefois fortement dessus, soit par mer, soit par terre. Les Commandans de cette Forteresse, font toûjours des tréves avec le voisinage, mais elles ne durent pas; parce que de part & d'autre il y a tous les jours des occasions, & des sujets de rompre. Les Turcs ont deux petites Forteresses, où ils entretiennent garnison, à l'embouchure du Tanaïs & sur ses bords. Ils ferment cette embouchure avec une grosse chaine, & empêchent ainsi les Moscovites, & les Circassiens d'aller en course avec de grandes barques sur le marais & sur la mer. Avant que ces deux Forteresses fussent bâties, & cette chaine mise en travers, ces peuples descendoient le Tanaïs avec leurs bâtimens, & croisoient de tous côtez. Présentement ce passage est fermé pour leurs grosses barques. Ils font quelquefois de nuit, & à force de gens, passer des bateaux légers par dessus la chaine, mais c'est rarement qu'ils s'y hazardent, à cause du risque qu'il y a d'être coulez à fond, par le canon des deux Forteresses. Il y en avoit une autrefois à trois lieuës du Marais, nommée *Tana*, du fleuve Tanaïs: elle est à present ruinée, & ce n'est point Azac, comme quelques-uns le prétendent, qui en est à quinze lieuës. Ce large fleuve du Tanaïs a environ quatre-vingt lieuës

lieuës de longueur, & l'on rapporte que les bouches ou ſorties, par où il ſe décharge dans la Mer, ſont de vingt cinq à trente lieuës. Les Anciens l'appelloient *Orxentes*, les gens du pays, qui d'un côté ſont les Moſcovites & les Coſaques, & de l'autre les Tartares, le nomment *Don*, où *Ton* & *Ten* ſelon la maniére differente de ces peuples à prononcer le *T.* & le *D.* lettres ſ'y aiſées à confondre dans les langues Orientales; mais de quelque façon qu'il faille écrire *Don* ou *Ton*, il eſt clair que c'eſt de ce terme, que les Grecs ont fait celui de *Tanais* dont ils nomment ce grand fleuve.

Le 30. nôtre vaiſſeau ſe mit en mer, & fit voile vers un lieu appellé *Douſla*, c'eſt-à-dire, *les Salines*. Ce ſont de grands marais de ſel ſur la plage, à 50. milles de Caffa. Nous y arrivâmes le 31. au matin, & auſſi-tôt tout l'équipage ſe mit à charger du ſel. Il n'étoit gardé de perſonne. On aſſure qu'il s'en charge là tous les ans 200. vaiſſeaux, & qu'il s'en pourroit faire deux fois autant s'il en étoit beſoin. Ces ſalines s'entretiennent ſans dépenſe. On fait entrer l'eau de la mer en ces marais, dont le fonds eſt de terre graſſe & dure. Elle s'y congele, & fait un ſel blanc qui a toutes les bonnes qualitez, & entr'autres celle de bien conſerver l'humeur des chairs ſalées. On paye 40. ſols par jour pour chaque homme qu'on employe à charger le ſel, ſans autre information de ce qu'il en emporte. A un mille du rivage il y a une habitation de Tartares. J'y fus avec quelques uns de mes gens faire des proviſions, & ne vis en tout ce lieu-là que dix ou douze mai-

ſons

ſons avec une petite Moſquée; mais il y avoit autour une grande quantité de pavillons ronds & quarrez, qui étoient pour la plûpart de dix à quatorze pieds de diametre, bien fermez par tout, & des charrétes couvertes & fermées qui ſervent auſſi de maiſons. Les plus beaux de ces pavillons ſont aſſez propres. Ils ſont faits de bâtons ronds croiſez les uns ſur les autres, coûverts en déhors de gros feutres griſatres, bien tirez & étendus, & garnis auſſi de feutres par dedans, mais qui ſont plus fins & faits de diverſes couleurs. Ils ont une porte faite de même, & une petite ouverture au haut par où le jour entre, & la fumée ſort comme par une trape laquelle ſe ferme avec un feutre, quand on veut, ou toute, ou à moitié: le plancher eſt couvert de tapis & quelques uns de ces pavillons en ſont auſſi tendus tout à l'entour. Chaque ménage a un pavillon ſemblable, & deux autres, l'un fait d'une groſſe ſerpilliére de laine qui ſert pour le bétail, & pour les chevaux, l'autre comme le prémier, mais bien moins propre, & beaucoup plus grand. Celui-ci a au milieu une foſſe ronde de cinq pieds de profondeur, & large de deux. On y fait cuire tous les vivres. Les eſclaves logent en ce pavillon. On y tient le bagage, & les proviſions de la famille. Les pays voiſins, à la reſerve de ceux qui ſont ſous la domination actuelle du Turc, ou du Perſan, habitent en des Cabanes faites comme ces Pavillons des Tartares, excepté qu'elles ſont bien plus grandes, car ce ſont des enclos de 15. à 20. pieds de diametres, & de plus il n'y a ni fenetres ni cheminées. On fait le feu au milieu: Le jour

jour entre par une porte ou deux, & par un soupirail à la cime, qui sert aussi à évaporer la fumée, comme je l'ai déja observé. Les Tartares enferment leurs grains & leur fourrage, comme font tous les païsans de l'Orient, en de profondes fosses qu'ils appellent *Amber*, c'est-à-dire, *magazins*; qu'ils couvrent si uniment, qu'il ne paroît pas qu'on ait remué la terre, de sorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui les puissent reconnoître. J'ai vu de ces fosses, dont l'on se servoit de pere en fils sans que l'humidité y eût penetré jamais, ni donné aucune odeur de moisi ou de rance aux grains renfermés. Les Tartares font ces fosses, ou dans leurs pavillons, ou à la campagne, & comme je l'ai dit, ils rétablissent la surface de ces fosses si semblable au terrain d'alentour, que l'on ne s'apperçoit point du tout des endroits où l'on a creusé la terre. Lors qu'ils veulent changer de sejour, ils le font promptement, & sans beaucoup de peine, leurs pavillons étant en moins de demi heure détendus & chargez. Leurs voitures ordinaires sont des bœufs & des chevaux qu'ils nourrissent en quantité. La Religion de ce peuple est la Mahometane, mais fort mêlée de superstitions, & d'opinions ridicules, sur le sortilege & la divination.

Le 2. Septembre avant le jour, il se leva un vent contraire si fort, que nous fûmes contrains de retourner à Caffa, parce que la plage où nous étions est mal assurée. Nous fîmes ce retour en dix heures.

Le 7. à minuit nous nous remîmes en mer avec un assez beau-tems. Il ne dura pas. Le matin il fit un furieux orage qui nous jetta

dans

dans la crainte de perir. Ce qui me causoit le plus d'apprehension est, que nôtre vaisseau étoit furieusement chargé. Non seulement les marchandises le remplissoient, mais il y en avoit encore douze pieds de haut sur le tillac. L'orage ne dura pas, graces à Dieu, & ce qui nous sauva, c'est que le vent fut toûjours favorable.

La charge de nôtre vaisseau consistoit en sel, en poisson, en caviar, en huile, en biscuit, en laine, en fer, en étain, en cuivre, en vaisselle de cuivre & de fayance, en toute sorte de harnois, & toute sorte d'armes; en instrumens d'agriculture, en draps, & en toiles de toutes les couleurs, en habits tout faits pour hommes & pour femmes, en couvertures de lit, en tapis, en cuir, en bottes & souliers, enfin en tout ce qui est de plus nécessaire aux humains. Il y avoit de la mercerie, des épiceries, des aromates, des drogues, des onguens de toutes sortes. C'étoit, pour ainsi dire, une petite ville que ce vaisseau, on y trouvoit de tout. Nous étions cent personnes dessus.

Le 8. au matin nous découvrîmes les Côtes qui bordent le Canal du marais Meotide. Ce sont de hautes terres, nous en étions à trente milles. Les Turcs, par la raison de l'étenduë de ce fameux Marais, lui donnent le nom de Mer, & parce que ses eaux ne sont que peu mêlées de celles de la Mer, ils le nomment *la Mer bleuë*. Le soir nous nous trouvâmes proche du Cap *Cuodos*, que *Ptolomée* appelle *Corocondama*. Il avance beaucoup dans la mer. Les terres en sont fort hautes, & se voyent de fort loin. De Caffa jus-

jusqu'à ce Cap nous fîmes canal. De là jusqu'en Mingrelie nous navigeâmes toûjours proche de terre.

Il y a six-vingt milles de Caffa au Canal du marais Meotide. Le païs entre deux est soûmis aux Turcs, & habité par les Tartares; mais habité en peu d'endroits, car presque toute cette côte est deserte. Du canal du Palus Meotide, en Mingrelie, il y a six cens milles de côtes. Ce sont toutes montagnes belles, couvertes de bois, habitées par les Circassiens. Les Turcs appellent ces peuples *Cherkés* & *Kerkes*. Les Anciens les nommoient communément *Zageens*, & aussi *habitans des montagnes*; ce qui revient à la dénomination de *peng-dagui*, que quelques Geographies Orientales donnent à ce peuple; c'est-à-dire, *les cinq montagnes*, le nombre certain mis pour l'incertain. *Pomponius Mela* les nomme *Sargaciens*; ils ne sont ni sujets, ni tributaires de la *Porte*. Leur climat est assez mauvais, froid, & humide. Il ne croît point de froment chez eux. On n'y recueille rien de rare. C'est pour cela que les Turcs laissent ces grands Païs aux gens qui y naissent, ne valant pas la peine d'être conquis, ni possedez. Les Vaisseaux de Constantinople, & de Caffa, qui vont en Mingrelie, jettent l'ancre en passant, en plusieurs lieux des ces côtes. Ils demeurent un jour ou deux en chacun, & pendant ce tems, on voit le rivage bordé de ces barbares demi nuds & avides, qui y fondent à troupes de leurs montagnes, avec un air de brigands. On négocie avec les Cherkes les armes à la main. Quand quelques-uns d'eux veulent venir au vaisseau,

ou

on leur donne des oſtages, & ils en donnent de même, lors que quelques gens du vaiſſeau veulent aller à terre, ce qui arrive rarement, parce qu'ils ſont de très-mauvaiſe foi. Ils donnent trois hommes en oſtage, pour un. On leur porte de toutes les mêmes choſes qu'on porte en Mingrelie, leur païs étant encore plus miſerable. On prend d'eux en échange des perſonnes de tout ſexe, & de tout âge, du miel, de la cire, du cuir, des peaux de *Chacal*. C'eſt un animal ſemblable à un Renard, mais beaucoup plus grand, du *Zerdava*, peau qui reſſemble à la Martre, & d'autres animaux qui ſont dans les montagnes de Circaſſie. Voila tout ce qu'on trouve chez ces peuples. Le Change ſe fait en cette ſorte. La Barque du vaiſſeau va tout proche du rivage. Ceux qui ſont dedans ſont bien armez. Ils ne laiſſent approcher de l'endroit, où la Barque eſt abordée, qu'un nombre de Cherkes ſemblable au leur. S'ils en voyent venir un plus grand nombre, ils ſe retirent au large. Lors qu'ils ſe ſont abouchez de près, ils ſe montrent les denrées qu'ils ont à échanger. Ils conviennent de l'échange, & le font. Cependant il faut toûjours être bien ſur ſes gardes; car ces Cherkes ſont l'infidelité & la perfidie même. Il leur eſt impoſſible de voir l'occaſion de faire un larcin ſans en profiter.

Ces peuples ſont tout à fait ſauvages. Ils ont été autrefois Chrêtiens, à préſent ils n'ont aucune Religion, non pas même la naturelle; car je compte pour rien quelques uſages ſuperſtitieux, qui ſemblent venir des Chrêtiens, & des Mahometans leurs voiſins. Ils habitent en des cabanes de bois, & vont preſ-

que

que nuds. Chaque homme eſt ennemi juré de ceux d'alentour. Les habitans ſe prennent eſclaves, & ſe vendent les uns les autres aux Turcs & aux Tartares. Les femmes labourent la terre. Les Cherkes, & leurs voiſins, vivent d'une pâte faite d'un grain fort menu ſemblable au mil. Ceux qui ont trafiqué le long de ces côtes, racontent mille maniéres barbares de ces peuples. Il n'y a pas toutefois beaucoup de ſûreté à croire tous les rapports qu'on fait d'eux, & du dedans de leur païs, car perſonne n'y va: & tout ce qu'on en ſait, eſt par le canal des eſclaves qu'on en emméne, qui ſont des ſauvages, dont tout ce qu'on peut apprendre eſt fort incertain. C'eſt ce qui m'a empêché d'y marquer plus de lieux que je n'ai fait dans ma Carte de la Mer noire, qui eſt à l'entrée de ce volume, ayant mieux aimé laiſſer l'eſpace des Circaſſiens, & des *Abcas* vuide, que de le remplir ſur la foi de gens ſi rudes, qui ne ſavent pas diſtinguer pour l'ordinaire le Nord d'avec le Midi.

Les *Abcas* confinent avec les Cherkes. Ils occupent cent milles de côtes de mer entre la Mingrelie & la Circaſſie. Ils ne ſont pas tout-à-fait ſi ſauvages que les Cherkes, mais ils ont le même naturel pour le larcin & le brigandage. On négocie avec eux avec les précautions que j'ai marquées. Ils ont beſoin de toutes choſes comme leurs voiſins, & n'ont, comme eux, à donner en échange que des créatures humaines, des fourrures, des peaux de dain, & de Tigre, du lin filé, du buis, de la cire, & du miel. *Procope* nomme ces peuples *Abaſques* dans ſon *hiſtoire de la guerre contre les Perſes.*

Le

Le 10. Septembre nous arrivâmes à Ifgaour. C'eft une rade de Mingrelie affez bonne pendant l'Eté. Les vaiffeaux qui viennent négocier en Colchide s'y tiennent. Il y en avoit fept grands quand nous y arrivâmes. Nôtre Capitaine fit d'abord mettre le fien fur quatre ancres, deux à prouë, & deux à pouppe, & mit à terre les mats & les vergues. Ifgaour eft un lieu defert, & fans habitations. On y fait des hutes de ramée, à mefure qu'il y vient des Marchands, & lors qu'on fe croit en fûreté contre les Abcas, ce qui n'arrive pas fouvent. Hors de là il n'y a pas une maifon.

Avant que d'entrer dans l'Hiftoire des travaux que j'ai foufferts, & des dangers que j'ai courus en Mingrelie, je ferai la defcription du païs & des lieux circonvoifins, fans y mêler rien de douteux, & dont je ne fois trèsbien informé.

La Colchide eft fituée au bout de la Mer noire. Du côté d'Orient, elle eft enfermée par un petit Royaume qui fait partie de la Georgie; lequel eft appellé *Imirette* par les gens du païs, & par les Turcs *Pachatchouc* ou *Pacha koutchouc*, comme qui diroit *petit Prince*; du côté du Midi par la Mer noire, du côté d'Occident par les Abcas, du côté du Septentrion par le Mont Caucafe. Sa longueur eft entre la mer & les montagnes. Sa largeur s'étend dès Abcas à ce Royaume d'Imirette. Le *Corax* & le *Phafe*, fleuves fameux dans les anciens Hiftoriens, à prefent nommez *Codours* & *Rione*, lui fervent là de bornes. Le premier la fépare d'avec les Abcas. Le fecond d'avec l'Imirette. La longueur

gueur de la Colchide eſt de cent dix milles au plus. Sa largeur eſt de ſoixante. Ce que je ſai non ſeulement de tous les gens du païs qui en conviennent, mais auſſi pour l'avoir traverſée d'un bout à l'autre. Elle étoit autrefois couverte contre les Abcas du côté du Septentrion, par un mur de ſoixantes milles de long; mais il y a long-tems qu'il eſt détruit: ſes forêts ſont aujourdhui ſa défenſe, & ſa plus grande ſûreté. Les Habitans du Caucaſe compoſent cette Nation belliqueuſe, ſi renommée ſous le nom des *Huns*, laquelle eſt aujourdhui ſéparée en differens petits peuples. Ceux qui confinent avec la Colchide, ſont premiérement les *Allanes*, dont le païs faiſoit il y a long-tems la frontiére Septentrionale de l'Arménie, entre le mont Caucaſe & la Mer Caſpiene, où l'on aſſigne le païs des Amazones. C'eſt une Nation renommée, qui ſe joignoit d'ordinaire aux Perſes, contre les Romains, durant les ſept premiers ſiecles du dixiéme. Les autres ſont les *Suanes*, les *Gigues*, les *Caracioles* ou *Cara-cherkes*, peuples plus barbares que leurs noms; qui toutefois ne ſont pas beaucoup changez, comme le remarqueront aiſément les gens verſez dans l'Hiſtoire ancienne, où l'on voit que les *Allanes* ſont nommez *Alains*, les *Suanes*, *Tzaniens*, les *Gigues*, *Zechiens*, & les *Caracherkes*, *Caracioles*. Ces *Cara-cherkes*, comme les appellent les Turcs, c'eſt-dire, *Circaſſiens noirs*, ſont les Circaſſiens Septentrionaux. Les Turcs les appellent ainſi, quoi que ce ſoit le plus beau peuple du monde, à cauſe des brouillards & des nuages qui couvrent ſans ceſſe leur païs. Ils ont été autrefois

Chré-

Chrétiens. On le voit à quelqu'unes de leurs maniéres, & à de certaines céremonies qu'ils observent dans leur païs; mais à présent ils sont sans Religion. Ils vivent de brigandages, & sont pires que les bandits les plus déterminez: ils vont presque nuds: ils ne savent aucun art liberal, & n'ont presque rien d'humain que la parole. Ils sont de plus grande taille que les autres peuples, ayant l'air & la voix si féroces, qu'on n'a pas de peine à remarquer que leur esprit & leur cœur le sont pareillement. Ils font peur quand on les regarde, & sur tout quand on les connoît, & qu'on est bien averti que ce sont les plus résolus assassins, & les plus hardis voleurs du monde. Ces païs ont tous leur idiome assez distinct, mais de même génie, participant de l'Esclavon, ou du Georgien, selon qu'ils s'aprochent de la Chersonese ou du Phase.

L'ancien Royaume de Colchos n'étoit pas un si petit Royaume, car il s'étendoit d'un côté jusqu'au Palus-Meotide, & de l'autre jusqu'à l'Iberie. Sa ville capitale nommée Cholcos, étoit à l'embouchure du Phase sur la rive Occidentale, & c'est ce qui fait qu'on donne le nom de Colchide à la Mingrelie, parce que la Mingrelie se termine à ce fleuve du côté d'Orient. Nos Géographes modernes veulent qu'il y ait une ville nommée *Fasso* au même endroit où étoit Cholcos, mais c'est ce que je puis assurer être faux.

Tous les Orientaux appellent la Colchide *Odische*, & les Cholches *Mingrels*. Je n'ai pû trouver l'Etymologie de ces deux mots, ni m'assurer, autant que j'aurois voulu, de

l'origine de cette Nation; que Diodore le Sicilien & d'autres Auteurs font sortir de l'Egypte, & être une Colonie de Sesostris, ce qui n'est pas fort vrai-semblable. Le païs est assez inégal. Il a des colines & des montagnes, des vallées & des plaines, ce qui fait une grande diversité, il s'éleve insensiblement du bord de la mer. Il est presque tout couvert de bois, & horsmis les terres labourées, qui ne sont pas en grande quantité, tout est bois épais & hauts; les arbres se multiplient-là si fort, que si l'on n'ôtoit soigneusement les racines qui s'étendent dans les champs labourez, & dans les grands chemins, le païs deviendroit en moins de rien une si épaisse forêt, qu'il ne seroit pas possible de s'en tirer. L'air est assez tempéré pour le chaud, & pour le froid. Il n'est point sujet aux orages, aux éclairs, & au tonnerre. Il produit rarement la grêle; mais il est fort incommode & fort mauvais, à cause de son extrême humidité. Il y pleut presque continuellement. En Eté l'humidité de la terre, échauffée par l'ardeur du Soleil, infecte l'air, cause souvent la peste, & toûjours des maladies. Cet air est insupportable aux Etrangers. Il les accable d'abord d'une maigreur hideuse, & les rend, en un an de tems, jaunes, secs, & débiles. Les naturels du païs en sont moins mal-traitez durant leur vie, mais il y en a peu qui la poussent à soixante ans.

J'attribue à cette temperature d'air l'hydropisie, qu'on peut dire être la maladie épidemique des Mingreliens, laquelle ils combattent non seulement par l'exercice continuel qu'ils font à cheval, étant sans cesse par voyes & par

par champs, sans s'arrêter plus de trois ou quatre jours en un lieu ; mais aussi en mangeant beaucoup de sel, & en se tenant toûjours autour du feu. J'y attribue aussi la vermine dont le païs est fort affligé, tant les hommes, que les bêtes. Les Cochons sur tout, sont pour la plûpart couverts de poux, & ils leur entrent jusques dans la peau. Enfin il faut aussi attribuer à l'air de Mingrelie, que les bêtes venimeuses n'y ont que peu ou point de venin.

La Colchide abonde en eaux. Elles sortent des montagnes du Caucase, & s'écoulent dans la Mer noire. Les principaux fleuves sont le *Codours*, qui est le *Corrax* dont j'ai parlé, le *Socom*, qui est, je croi, le *Terscen* d'*Arian*, & le *Thassiris* de *Ptolomée* ; le *Langur* appellé des Anciens *Astolphe*, le *Cobi*, qu'*Arian* nomme *Cobo*, lequel avant que d'entrer dans la mer, se joint à un autre fleuve de même grandeur appellé *Cianiscari*, & qui est le fleuve *Cianée*. Le *Tachur*, qu'*Arian* appelle *Sigame*, le *Scheniscari*, c'est-à-dire, *le fleuve Cheval*, qu'on nomme ainsi, à cause de la rapidité de son cours, & que les Grecs par la même raison nommérent *Hippus*, & l'*Abascia* à qui *Strabon* donne le nom de *Glaucus*, *Arian* celui de *Caries*, & *Ptolomée* celui de *Caritus*. Ces deux fleuves se mêlent avec le *Phase* à vingt milles de l'endroit où il se décharge dans la mer. J'ai rapporté exprès les noms anciens & nouveaux des fleuves de Mingrelie, parce que tous les Historiens Géographes, principalement *Arian*, & plusieurs modernes, les placent mal. Outre ces fleuves il y en a encore d'autres petits. Je n'en parle point, parce

ce qu'avant qu'ils entrent dans la mer, ils se perdent dans ceux que j'ai nommez. Ces fleuves ont tous des guez, que les gens du païs connoissent, & où ils les traversent; aussi n'y ai-je point vû de ponts, & il n'y a de bâteau que sur quelques-uns; cependant ces fleuves sont rapides. Les gens du païs, pour rompre la force du courant, ont coûtume de se mettre plusieurs ensemble en guayant, & d'avancer serrez l'un contre l'autre, & en s'appuyant encore à de longs bâtons qu'ils coupent exprès.

Le terroir de la Colchide est mauvais, & produit peu de sortes de grains & de légumes. Les fruits sont presque sauvages. Ils n'ont point de goût. Ils engendrent des maladies. Il en croît en Colchide de presque toutes les espéces que nous avons en France. Il y a aussi des melons fort gros, mais ils ne valent rien du tout. Ce qui y vient bien c'est le raisin, qui est par tout en grande abondance. La vigne croît autour des arbres, & monte à la cime des plus hauts. J'ai vû de si gros seps, qu'à peine pouvois-je les embrasser. On taille la vigne tous les quatre ans une fois. Le vin de Mingrelie est excellent. Il a de la force, & beaucoup de corps. Il est agréable au goût, & bon à l'estomach. On n'en peut guére boire de meilleur en aucune part de l'Asie. Si les gens du païs savoient faire le vin comme nous, le leur seroit le meilleur du monde; mais ils n'y apportent aucun des soins nécessaires. Ils creusent de gros troncs d'arbres, & s'en servent de cuve. Ils foulent là dedans le raisin. Ils en prennent en même tems le jus, & le versent dans de grandes pi-

tar-

tarres, ou urnes de terre, qui ſont enterrées dans leurs maiſons, ou tout proche. Ces vaſes tiennent chacun deux ou trois cens pintes. Quand le vaſe eſt plein, ils le bouchent d'un couvercle de bois, & mettent de la terre pardeſſus. Ils couvrent ces urnes de la même maniére que j'ai dit, que les Orientaux couvrent les foſſes où ils ſerrent leurs grains.

La terre eſt ſi humide en Mingrelie dans le tems des ſémences, que pour ne pas trop amolir celle où l'on ſéme le bled & l'orge, on ne la laboure point. On ne fait que jetter le grain deſſus, il vient fort bien de cette maniére, prenant racine un pied en terre. Les Mingreliens diſent, que s'ils labouroient la terre qui porte l'orge & le bled, elle ſeroit ſi molle, que le moindre vent abattroit les tuyaux, & qu'ils ne s'y pourroient tenir droits. Ils labourent la terre, & ils ſément les autres grains avec des ſocs & des coutres de bois, tirant néanmoins des ſillons auſſi profonds qu'on feroit avec des coutres & des ſocs de fer, à cauſe que la terre eſt fort molle & fort humide, ainſi que je l'ai dit. Comme ces peuples ſont pareſſeux & lâches au delà de l'imagination, ils s'excitent & s'entretiennent à l'ouvrage en chantant & en hurlant ſi fort qu'ils s'entr'étourdiſſent. Il eſt vrai que c'eſt une habitude preſque univerſelle dans tout l'Orient de s'animer au travail par le chant; & ce qui marque que cela naît de pareſſe d'eſprit, auſſi-bien que de molleſſe de corps, c'eſt qu'on obſerve, que cette habitude eſt la plus forte du côté du Midi : aux Indes, par exemple, les Mariniers ne ſauroient remuër une corde qu'en chantant, ni la prendre mê-

me qu'au milieu du chant. Les chameaux & les bœufs ont accoûtumé d'être menez au chant, & selon que leur charge est pesante il faut chanter plus fort & plus constamment.

Le grain ordinaire des Mingreliens est le *Gom*. Ce grain est menu comme la coriandre, & ressemble assez au millet. On le séme au printêms de la même maniére qu'on fait le ris. On fait un trou en terre avec le doigt, on met un grain dans ce trou, & on le couvre. Ce grain produit un tuyau de la grosseur du pouce, & de la hauteur d'un homme, au bout duquel il y a un épi qui a plus de trois cens grains. Le tuyau de *Gom* ressemble assez aux canes de sucre. On le cueuille au mois d'Octobre, & aussi-tôt on le pend à des clayes élevées & exposées au Soleil. C'est pour le faire sécher. Après qu'il a été vingt jours sur ces clayes, on le serre. On ne le bat qu'à mesure qu'on le veut faire cuire, & on ne le fait cuire qu'aux heures du manger. Il est insipide & pésant. Il se cuit fort vîte, & en moins de demie heure. Lors que l'eau où on l'a jetté commence à bouillir, on le remuë doucement avec une petite pêle de bois, & pour peu qu'on appuye dessus, il se met en pâte. Quand tous les grains sont dissous, & la pâte bien pêtrie, on diminuë le feu, & on laisse ébouillir l'eau, & sécher la pâte dans le chauderon dans lequel on l'a fait cuire.

Cette pâte est fort blanche. On en fait qui l'est autant que la neige. On la sert avec de petites pelles de bois faites exprès. Les Turcs appellent ce pain *Pasta*, les Mingreliens le nomment *Gom*. Il se met en morceaux avec les doigts sans peine. Sa qualité est froide

ex-

extrémement, & laxative; il ne vaut rien froid, ni réchauffé. Les Circassiens, les Mingreliens, les Georgiens tributaires de Turquie, les Abcas, les habitans du Caucase, tous ceux qui habitent les côtes de la Mer noire depuis le détroit des Palus Meotides jusques à Trebisonde, ne vivent que de cette pâte. C'est leur pain, ils n'en ont point d'autre. Ils y sont si fort accoûtumez, qu'ils le préférent au pain de froment. Je l'ai remarqué dans la plûpart de ces païs-là. Je ne m'en étonne pas; car moi-même, quand la néceſſité m'eut obligé à vivre de cette sorte de *Pudding Anglois*, car on peut fort bien le comparer à nôtre *plain-pudding*, j'y pris tant de goût, que j'eus après de la peine à le quitter pour reprendre le pain ordinaire. Je m'en trouvois fort bien, & j'en avois le corps mieux diſposé qu'auparavant. J'ai vû en Armenie, & en Georgie, beaucoup de grands Seigneurs, Turcs, & Georgiens, entr'autres le Prince de Teflis, & le Pacha d'Acalzické, qui faisoient venir de ce grain, & en mangeoient par délices. Il faut boire du vin pur lors qu'on en mange, pour corriger & temperer sa qualité froide & laxative, & c'est ce que ces *Gomiphages* ne manquent pas de faire.

Outre ce *Gom*, il y a en Mingrelie du mil aſſez abondamment, un peu de ris, du froment, & de l'orge en fort petite quantité. Les gens de condition seulement mangent par délices du pain de blé, le menu peuple n'en goûte jamais.

Les viandes ordinaires du païs sont du bœuf & du cochon. Le cochon y est en très-grande abondance, & fort bon, on n'en mange

F 5 point

point de meilleur en aucun lieu du monde. Il y a auſſi du chevreau, mais qui eſt maigre, & n'a point de goût. La volaille y eſt fort bonne, mais fort rare. Lors que j'y étois, on n'en trouvoit preſque point, à cauſe de la guerre qui avoit fait des ravages par tout le païs. Il n'y a point de poiſſon que le ſalé qu'on apporte de Turquie, du Thon, & peu d'autre en certain tems de l'année. La venaiſon, qui ſe mange en Mingrelie, eſt de Sanglier, de Cerf, de Biche, de Dain, & de Liévre; elle eſt très-excellente, on n'en peut manger de meilleure. Il y a auſſi des Perdris, des Faiſans, des Cailles en quantité, quelques oiſeaux de riviére, des Pigeons ſauvages, qui ſont fort bons, & gros comme les plus gros Poulets de grain. J'en ai vû vuider à qui on tiroit huit ou dix glands tout entiers; j'en étois tout étonné. Les Mingreliens prennent ces Pigeons avec des rets. On en prend beaucoup dans l'Automne, l'Hyver ils ſe retirent au mont Caucaſe.

La Nobleſſe de Mingrelie ne s'occupe qu'à la chaſſe. Elle chaſſe principalement avec des oiſeaux de proye qu'on apprivoiſe, & dont on ſe ſert enſuite. On peut dire aſſurément, qu'il n'y a point de païs au monde ſi abondant que la Mingrelie en oiſeaux de proye, Laniers, Autours, Hobereaux, & autres. Ils font leurs nids dans le mont Caucaſe. Les petits, dès qu'ils ſont éclos, ſe viennent jetter dans les forêts qui ſont au deſſous. On en prend en quantité, & on les apprivoiſe en cinq ou ſix jours.

De tous leurs vols d'oiſeau le plus divertiſſant eſt celui du Faucon ſur la Gruë. Ils prennent

nent l'oiseau de riviére & le Faisan avec l'Epervier. Ils ont, comme on a en Perse, & en Turquie, un petit tambour à l'arson de la selle. Ils battent dessus pour épouvanter le gibier, & pour le faire lever de l'eau à ce son; alors on lâche l'Epervier dessus. Quand on prend des Herons, on leur ôte les plumes qu'ils ont sur la tête pour en faire des aigrettes, & on les laisse envoler. Les gens du païs assurent, qu'il leur en revient d'autres en leur place tout aussi belles que les premiéres. Comme on fait lever le gibier hors de l'eau par le son du tabourin, on le fait de même sortir des bois; car ce son effraye le bêtes fauves, & les fait courir dans la plaine, où l'on les tire. Les Mingreliens ne manquent pas de chiens pour chasser, mais ils aiment mieux prendre les bêtes à la Course. L'Epaule droite est le droit du Seigneur; la gauche celui de la Dame; le reste se mange avec les Chasseurs.

Outre les oiseaux que j'ai nommez, & qui se trouvent en Mingrelie, on y en voit d'étranges en forme & en plumage, inconnus en nos quartiers. Il y vient beaucoup d'Aigles, & de Pelicans. Le mont Caucase produit tout cela, & une infinité de bêtes féroces, des Tigres, des Leopards, des Lions, des Loups, des *Chacals*; ce dernier animal est une espéce de Renard. Il ne lui ressemble pas mal, excepté qu'il est plus gros, & qu'il a le poil plus épais, & plus rude. C'est, dit-on, l'Hienne des Anciens. En effet, il déterre les morts, & il dévore les animaux & les charognes. On enterre les morts en Orient sans biére, & dans leurs suaires. J'y ai vû en plusieurs endroits rou-

ler de grosses pierres sur les fosses, uniquement à cause de ces bêtes, pour les empêcher de les ouvrir, & de dévorer les cadavres; mais ce n'est pas seulement aux morts à qui le Chacal en veut. Il fait aussi la guerre aux vivans, se jettant sur tout ce qui n'est pas capable de lui résister, comme les enfans. Ce qui est surprenant, c'est l'adresse avec laquelle cet animal perce dans les maisons, & se glisse dans les tentes, d'où il entraine les habits, quand il ne trouve pas d'autre chose, sur tout les bas & les souliez. Cet animal-là a un cri qui effraye; car c'est un hurlement acre, & perçant, & qu'il traine comme un chat qui miaule. Comme ces animaux vont d'ordinaire en troupes, ils hurlent aussi toûjours ensemble, s'entre-répondant, dans une maniere d'accord, l'un faisant la haute, & l'autre la basse; ce qui paroît fort épouvantable les premiéres fois qu'on l'entend. L'Asie, & l'Afrique sont tourmentées de ces animaux, que l'on appelle *Dabul* en Afrique. Quelques uns croyent que c'est l'animal que l'on appelle en Latin *Crocuta*, & en Grec *Cycissa*, & que l'on prenoit autrefois pour un Chien sauvage; la Mingrelie, entre les autres païs de l'Orient, est couverte de ces *Chacals*, & de Loups. Ils assiégent quelquefois les maisons, & font des hurlemens épouvantables. Le pire est, qu'ils font de grands dégâts dans les troupeaux, & dans les haras. Le Préfet des Théatins, qui sont en Mingrelie, m'assura qu'en une semaine les loups lui mangerent trois chevaux, & un poulain tout proche de son logis.

Il y a quantité de chevaux en Mingrelie, &

& d'aſſez bons. On en entretient beaucoup, parce qu'ils ne coûtent rien à nourrir. Dès qu'on eſt deſcendu de deſſus, on leur ôte ſelle & bride, & on les méne paître. On ne les ferre point. On les nourrit du ſeul pâturage.

La Mingrelie n'a ni villes, ni bourgs, elle a deux villages ſeulement ſur le bord de la mer, toutes les maiſons ſont éparſes çà & là dans le païs, il eſt difficile de faire mille pas ſans en trouver trois ou quatre l'une proche de l'autre. Il y a neuf ou dix Châteaux, le principal s'appelle *Rucs*, c'eſt où le Prince de Mingrelie ſe retire. Ce Château a un mur de pierre; mais ſi mal fait & ſi mince, que les moindres piéces de campagne le perceroient. Il y a du canon dedans. Les autres Châteaux n'en ont point. Voici comme ils ſont faits. Au milieu d'une eſplanade, dans un bois fort épais, on bâtit une tour de pierre, haute de trente ou quarante pieds, capable de tenir 50 ou 60 perſonnes. Cette tour eſt le donjon, & le lieu fort du Château. On y ſerre toutes les richeſſes du Seigneur, & de ceux qui ſe réfugient chez lui. Proche de cette tour, il y en a cinq ou ſix plus baſſes, faites de bois, qui ſervent de magazins pour les vivres, & pour retirer dans un aſſaut les femmes & les enfans. Outre cela, il y a dans l'eſplanade pluſieurs Cabanes faites les unes de charpente, les autres de branches d'arbres, les autres de cannes, & de roſeaux. L'eſpace eſt fermé par une haye fort épaiſſe, & par le bois, qui eſt ſi épais par tout, qu'il eſt impoſſible d'aborder ces retraites que par le chemin taillé, & fait exprès, qui y conduit. Quand on

aprend que l'ennemi eſt proche, on rompt le chemin, & on le couvre d'arbres, tellement qu'il eſt comme impoſſible de le forcer. Les Colchéens ne ſe tiennent dans ces Châteaux que quand ils ont peur de l'ennemi, dès que le danger eſt paſſé, ils retournent à leurs maiſons.

Les maiſons de Mingrelie ſont toutes de charpente; comme on eſt par tout proche des bois, on bâtit à fort bon marché. Les maiſons des pauvres gens n'ont point d'étages, celles des Nobles en ont un ſeulement. Le bas a toûjours des eſtrades pour ſe coucher, & pour s'aſſoir, à cauſe de la grande humidité de la terre. Les gens de qualité ſont aſſis ſur des tapis, les autres ſur des bancs. Les maiſons ſont fort incommodes, & fort ſales, elles n'ont ni cheminées ni fenêtres. Le feu s'y fait au milieu. Le jour y entre par la porte. Elles n'ont point de fondement, les voleurs s'y gliſſent auſſi ſans peine. Ils font un trou ſous la prémiere poutre qui eſt au rés de chauſſée, & qui porte les autres, & ils ſe fourrent par là dans le logis. Dès qu'on remuë, ils ſortent avec la même facilité. Cet inconvenient oblige les païſans à n'avoir qu'un grand lieu pour chaque famille. Ils retirent dedans tout ce qu'ils ont, excepté le grain, & quelquefois le vin. Ils y habitent tous enſemble, & ils y enferment la nuit leur bêtail. Les maiſons du Prince, & des Seigneurs, ont de grandes cours au devant, pour donner les audiences, & juger les differens; mais ces cours, ou ce qu'on appelle ainſi, ne ſont qu'une eſplanade, entourée de haye, ou de paliſſades tout au plus.

Le

Le ſang de Mingrelie eſt fort beau, les hommes ſont bien faits, les femmes ſont très-belles. Celles de qualité ont toutes quelque trait, & quelque grace qui charme. J'en ai vû de merveilleuſement bien faites, d'air majeſtueux, de viſage, & de taille admirables. Elles ont outre cela un regard engageant, qui careſſe tous ceux qui les regardent, & ſemble leur demander de l'amour. Les moins belles, & les âgées, ſe fardent groſſiérement, & ſe peignent tout le viſage, ſourcils, joües, front, nez, menton. Les autres ſe contentent de ſe peindre les ſourcils. Elles ſe parent le plus qu'elles peuvent. Leur habit eſt ſemblable à celui des Perſanes. Leur coeffure reſſemble fort à celle des femmes d'Europe, à la friſure près. Elles portent un voile, qui ne couvre que le deſſus, & le derriére de la tête. Leur eſprit eſt naturellement ſubtil & éclairé. Elles ſont civiles, pleines de ceremonies, & de complimens; mais du reſte, les plus méchantes femmes de la terre; fiéres, ſuperbes, perfides, fourbes, cruelles, impudiques. Il n'y a point de méchanceté qu'elles ne mettent en œuvre pour ſe faire des Amans, pour les conſerver, & pour les perdre.

Les hommes ont toutes ces mauvaiſes qualitez, encore plus que les femmes. Il n'y a point de malignité à quoi leur eſprit ne ſe porte. Ils ſont tous élevez au larcin. Ils l'étudient, ils en font leur emploi, leur plaiſir, & leur honneur. Ils content avec une ſatisfaction extrême les vols qu'ils ont faits. Ils en ſont loüez, ils en tirent leur plus grande gloire. L'aſſaſſinat, le meurtre, le menſon-

ge,

ge, c'eſt ce qu'ils appellent les belles actions. Le concubinage, l'adultére, la bigamie, l'inceſte, & ſemblables vices, ſont des vertus en Mingrelie. L'on s'y enléve les femmes les uns aux autres. On y prend ſans ſcrupule en mariage ſa tante, ſa niéce, la ſœur de ſa femme. Qui veut avoir deux femmes à la fois, les épouſe, beaucoup de gens en épouſent trois. Chacun entretient autant de concubines qu'il veut, les femmes & les maris ſont reciproquement fort commodes là deſſus. Il y a entr'eux très-peu de jalouſie. Quand un homme prend ſa femme ſur le fait avec ſon galant, il a droit de le contraindre à payer un cochon, & d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance. Le cochon ſe mange entr'eux trois. Ce qui eſt ſurprenant, eſt que cette méchante Nation ſoûtient que c'eſt bien fait d'avoir pluſieurs femmes & pluſieurs concubines, parce qu'on engendre, diſent-ils, beaucoup d'enfans qu'on vend argent comptant, ou qu'on échange pour des hardes & pour des vivres. Cela n'eſt rien toutefois au prix d'un ſentiment tout à fait inhumain qu'ils ont, que c'eſt charité de tuer les enfans nouveaux nez, quand on n'a pas le moyen ou la commodité de les nourrir, & ceux qui ſont malades quand on ne les ſauroit guerir. Leur raiſonnement eſt, que l'on ſouſtrait par-là ces innocentes créatures à une miſere qui les feroit beaucoup languir, & qui les engloutiroit enfin. Voilà comme raiſonne ce peuple barbare, qui n'a ni pudeur, ni humanité. Je crains, à dire le vrai, qu'en cet endroit on ne manque de foi pour l'hiſtoire, & que les véritez que je raconte ne paſſent pour des exa-

gé-

gérations. Je protefte qu'elles font très-certaines, & les faits que je rapporterai le juftifiront fuffifamment.

Les Gentilshommes du païs ont pouvoir fur la vie & fur les biens de leurs fujets, ils en font ce qu'ils veulent. Ils les prennent, foit femme, foit enfant. Ils les vendent, ou ils en font autre chofe, comme il leur plaît. Chaque païfan fournit à fon Seigneur tant de grain, de bêtail, de vin, & d'autres denrées, felon fon pouvoir. Ainfi, la richeffe eft felon le nombre de païfans, & c'eft par là qu'elle fe compte. Chacun eft obligé, outre cela, de défrayer fon Seigneur, un, deux, ou trois jours l'année; ce qui fait, que tant que l'année dure, la Nobleffe va de côté & d'autre, mangeant fes païfans, & quelquefois ceux d'autrui, ce qui eft la fource d'une infinité de querelles qui dégenerent la plûpart en guerres ouvertes. Le Prince fait la même vie; de maniére qu'on eft prefque toûjours affez empêché de favoir où il eft. Il mene avec lui toute fa famille, femmes, enfans, domeftiques, & fes Hôtes, comme les Ambaffadeurs, & d'autres étrangers confiderables, lorfqu'il y en a; ce qui compofe un furieux train, à caufe que fon bagage eft porté à pié par des hommes, & par des femmes, qu'on voit courir demi nuds, chargez fur la tête, & fur les épaules. Les Mingreliens tiennent que cela fait plus d'honneur que d'être fuivi à cheval; ce qu'ils pourroient faire, car il ne manque pas de chevaux en ces lieux-là, comme je l'ai déja dit. Le Prince leve fes tributs dans le cours de cette vifite annuelle, recevant d'une autre part des préfens, où il n'a point de

tri-

tributs à lever. Il juge auſſi les procès, & autres differens, chemin faiſant. On lui donne les requêtes lorſqu'il paſſe, & ſouvent il juge l'affaire ſur le champ, ſinon il aſſigne les parties au lieu où il doit paſſer la nuit.

La maniere de preſenter ſa requête en ces occaſions, eſt de ſe planter au beau milieu de la route en face du Prince; & lorſqu'il eſt tout proche, le ſuppliant met un genou en terre, & donne ſon papier. Le Prince ne manque point de le prendre, & de le donner au Vizir, qui le lit tout haut. Le Demandeur, & ſes aſſiſtans, ſe mettent auſſi-tôt à jetter de grands cris. Ils gemiſſent, levent les mains au ciel, frapent la terre de leurs bâtons, & levent de la pouſſiere en l'air, pour émouvoir le Prince, qu'ils appellent *mon Empereur*, *mon Dieu*, *mon Seigneur*, & divers autres noms ſacrez. Le Défendeur, & ſes adherents, dès qu'ils comparoiſſent, jettent de pareils cris de leur côté, & c'eſt à qui les pouſſera plus haut. On produit les témoins de part & d'autre, & puis le Prince donne ſon jugement déciſif. Tout cela ſe paſſe chemin faiſant, comme je l'ai obſervé; car le Prince ne s'arrête point; mais il va fort lentement, pour qu'on puiſſe mieux le ſuivre. Quand les païſans de divers Seigneurs ſont en different, leurs Maîtres les accordent. Quand les Seigneurs ſont eux-mêmes en different, la force en décide, celui qui eſt le plus fort gagne ſa cauſe. Voici comment ils s'y prennent. Ils fondent à main armée ſur les beſtiaux de leur ennemi, ſur ſes Vaſſaux, ſur ſes maiſons, ſur ſes terres, pillant, brûlant, abattant tout; & enfin, lors qu'ils ne ſavent

plus

plus à quoi s'en prendre, ils arrachent les vignes, les meuriers, & les autres arbres auſſi utiles. Que ſi les parties viennent à ſe rencontrer durant ces actes d'hoſtilitez, ils ſe combatent d'une maniere ſanglante. Le plus foible & le plus maltraité ne manque jamais de recourir au Prince, qui ſans cela ne prendroit point connoiſſance de la querelle. Il mande l'accuſé par une perſonne de conſideration, ſelon la qualité des parties, & accommode le different; mais ces ſortes de pacifications ne durent d'ordinaire que juſques à une occaſion favorable de ſe venger.

Il n'y a point de Gentilhomme en Mingrelie, qui n'ait querelle, c'eſt pour cela qu'ils ſont toûjours armez, & qu'ils ont toûjours autant de gens auprès d'eux qu'ils en peuvent entretenir. Lorſqu'ils montent à cheval, ils ſont armez de toutes piéces, & leurs gens auſſi, ils ne ſe couchent jamais que l'épée au côté. Quand ils s'endorment ils ſe couchent ſur le ventre en mettant leur épée deſſous.

Les armes du païs ſont la lance, l'arc, la flêche, le ſabre droit, & non courbé, la maſſe d'armes, & le bouclier; il y en a peu qui ſe ſervent d'armes à feu. Ils ſont bons Soldats, & montent bien à cheval. Ils manient la lance avec beaucoup d'adreſſe. Ils apprennent aux enfans à tirer de l'arc dès l'âge de quatre ans, à quoi ils deviennent ſi adroits qu'ils tirent les Oiſeaux les plus legers en volant.

Leur habillement eſt particulier, ils ont peu de barbe, hormis les Eccleſiaſtiques. Ils ſe raſent le ſommet de la tête en couronne, & laiſſent croître juſques ſur leurs yeux le reſte

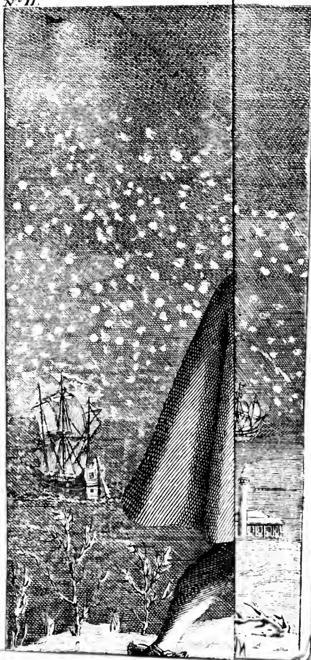
de

de leurs cheveux, auſſi coupez en rond. Ils ſe couvrent la tête d'une petite calote de feutre fort fin, découpée, & taillée ſur les bords en pluſieurs croiſſans. L'hiver ils portent un bonnet fourré. Ils ſont ſi gueux, & ſi miſerables, que pour ne point gâter à la pluye leur calote, ou leur bonnet, ils le mettent dans la poche lorſqu'il pleut, & vont ainſi tête nuë. Ils portent ſur le corps de petites chemiſes qui leur tombent ſur les genoux, & qu'ils enferment dans un pentalon étroit. Il n'y a guére d'habillement au monde plus laid que le leur. Ils portent une corde de pluſieurs braſſes en ceinture; c'eſt pour attacher les perſonnes & le bêtail qu'ils enlévent à leurs voiſins, ou qu'ils prennent à la guerre. Les Grands ont des ceintures de cuir large de quatre doigts, couvertes de plaques d'argent, & chacun attache à la ſienne un couteau, & la pierre à éguiſer, un fuſil à faire du feu, trois bourſes de cuir pleines, l'une de ſel, l'autre de poivre, la troiſiéme d'aleines, de fil, & d'éguilles. Les pauvres gens vont preſque nuds, leur miſere eſt ſans pareille, ils n'ont la plûpart qu'un méchant feutre pour ſe couvrir. Ils mettent ce feutre, aſſez ſemblable à la chlamide des Anciens, en paſſant la tête dedans, & ils le tournent comme ils veulent du côté que vient le vent ou la pluye; car il ne couvre qu'un côté du corps, & ne deſcend que juſqu'aux genoux. On en fait de fins qui réſiſtent à l'eau, & ne ſont pas ſi peſans que les communs, leſquels aſſomment, ſur tout quand ils ſont mouillez. Qui a une chemiſe, & un méchant calleçon, eſt trop riche, preſque tous vont nuds pieds; les ſouliers des Col-





N.° II.



n
e
e
nt
il
d
ui
ne
ut
e,
ef-
es
ol-

Colchéens ſont d'une ſemelle de peau de buffle, qui n'eſt point préparée. Cette ſemelle s'attache aux pieds, avec une courroye de même peau qu'on lace par deſſus. On n'a pas le pied moins mouillé dans ces ſortes de ſandales, que ſi on l'avoit tout nud. La figure à côté repreſente cet habit, & la chauſſure des Mingreliens, lorſque la neige eſt épaiſſe ſur la terre.

Preſque tous les Mingreliens, hommes & femmes, même les plus grands, & les plus riches, n'ont jamais qu'une chemiſe, & qu'un calleçon à la fois. Cela leur dure du moins un an. Pendant ce tems ils ne les lavent pas trois fois; mais une, ou deux fois la ſemaine, ils les font ſecoüer ſur le feu pour les nettoyer de la vermine, dont ils ſont toûjours pleins. Je n'ai rien vû de ſale & de dégoûtant comme cela. C'eſt ce qui fait que les Dames de Mingrelie ne ſentent guére bon. J'aprochois toûjours d'elles fort épris de leur beauté, mais dès que j'avois été un moment à leurs côtez, la méchante odeur qu'elles rendoient, étouffoit l'amour qu'elles m'avoient donné.

Les Grands mangent aſſis ſur des tapis à la façon des Orientaux. Leur nape eſt, ou de toile peinte, ou de cuir, & ſouvent ils n'ont qu'une planche. Les gens du commun s'aſſéyent ſur un banc, on en met devant eux un autre de même hauteur qui ſert de table. Toute la vaiſſelle eſt de bois, les gobelets en ſont auſſi. Les gens de qualité ont un peu d'argenterie. C'eſt la coûtume de ce Païs ſauvage, que tout le monde ſans diſtinction, ſoit de l'un, ſoit de l'autre ſexe, mange enſem-

ble,

ble, le Roi, & toute sa suite, jusqu'à ses palefreniers. La Reine, ses femmes, ses filles, ses domestiques, & tout ce qui est à son service, jusqu'au dernier laquais. Ils mangent dans des cours, lors qu'il ne pleut point.. On se range en rond, ou par files, & l'on se met plus haut ou plus bas, selon sa qualité. Quand il fait froid, on fait de grands feux dans la cour où l'on mange. Le chauffage ne coûte rien là, car ce n'est que bois, comme j'ai dit. Lors qu'on est assis pour manger, quatre hommes, dans les grandes maisons, apportent sur les épaules une grande chaudiere de *Gom*, ce grain cuit, dont j'ai parlé. Ordinairement, un gueux, à demi nud, en sert avec une pelle de bois, à chacun un morceau, qui pese bien trois livres. Deux autres serviteurs, un peu moins mal-faits, apportent un chauderon de ce grain plus blanc que l'autre. On n'en sert qu'aux personnes de condition. Les jours ouvriers, on ne donne que cela au commun du logis. Les maîtres ont un peu de legumes, ou de poisson sec rôti, ou un peu de viande. Les jours de fête, ou lors qu'on traite quelqu'un, on tuë, ou un cochon, ou un bœuf, ou une vache, à moins qu'on n'ait de la venaison. Aussi-tôt que l'animal est égorgé, ils l'habillent, & le mettent au feu, sans sel, & sans sauce, dans cette grande chaudiere, où ils font cuire leur pâte. Lors que la viande a un peu bouilli, ils la tirent de dessus le feu, jettent le bouillon, & la servent ainsi demi-cruë, sans aucun assaisonnement. Le maître du logis a toûjours devant lui une fort grande portion de viande. On lui sert aussi la plûpart des legumes, tout le pain, toute la volaille,

laille, & tout le gibier. Il en envoye à ses hôtes, & à ceux qu'il veut caresser. On porte tout à la bouche avec les doigts, & si salement, qu'il n'y a qu'une grande faim qui pût porter à manger à la table de ces barbares, les moins honnêtes gens de nôtre Europe. Quand on a commencé à manger, il y a deux hommes qui donnent à boire à la ronde. Chez les gens du commun ce sont des femmes, ou des filles, qui le font. C'est la même incivilité parmi eux de demander du vin, & d'en refuser; il faut attendre qu'on en presente, & le prendre quand il est presenté. On ne donne pas moins de demi-septier à chaque coup: le tour se fait trois fois dans les repas ordinaires. Aux fêtes, & aux banquets, les conviez, & les personnes considérables, boivent jusqu'à ce qu'ils soient yvres.

Les Mingreliens, & leurs voisins, sont de très-grands yvrognes. Ils surpassent en cela les Allemans, & tout le Nord. Ils ne mêlent jamais leur vin. Hommes, & femmes, tous le boivent pur. Lors qu'ils sont échauffez, ils trouvent les coupes de chopine trop petites. Ils boivent dans les plats & avec la cruche. J'ai logé, près de Cotatis, chez un Gentilhomme des plus grands beuveurs du païs. Pendant que j'étois chez lui, il fit un festin à trois de ses amis. Ils s'échauffèrent tous quatre si fort à boire, depuis dix heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir, qu'ils bûrent une charge & demie de vin: une charge de vin pese 300. livres. Dans les festins de ces peuples, c'est une coûtume pratiquée de tout le monde de se lever de table, & d'aller à ses besoins autant de fois qu'on en est pressé.

preſſé. On s'y remet ſans jamais laver ſes mains. Ils excitent à boire autant qu'ils peuvent les conviez, & leurs amis, & c'eſt ſur tout à table qu'ils obſervent des civilitez, & ſe font des complimens. Leurs entretiens d'homme à homme ſont des contes de vols, de guerre, de combats, d'aſſaſſinats, & de vente d'eſclaves. Ceux qui ſe font avec des femmes ſont aſſez deshonêtes; car elles ſe plaiſent à tous les diſcours d'amour, de quelque lubricité, & de quelqu'effronterie qu'ils ſoient mêlez, & elles n'ont point de honte des mots les plus ſales. Leurs enfans aprennent ces mots & ces diſcours auſſi-tôt qu'à parler. Ils n'ont pas dix ans, que tout leur entretien avec les femmes ſont plus deshonnêtes qu'on ne l'oſeroit dire. L'éducation des enfans eſt ſans exageration la plus méchante du monde en Mingrelie. Le pere les éléve au larcin, la mere les forme à la turpitude.

J'ai obſervé ci-deſſus que les femmes de ce païs-là ſont pleines de complimens & de cérémonies. Les hommes le ſont auſſi. On ſaluë les gens au-deſſus de ſoi en mettant le genou en terre, & c'eſt comme en uſent, tant les femmes, que les hommes. Lors que celui qui vient faire un meſſage eſt de conſideration, ou qu'il eſt envoyé par une perſonne diſtinguée, on lui étend un tapis à terre, au devant de la perſonne à qui le meſſage s'adreſſe. Il y ploye le genouil, & ſe tient appuyé deſſus tout le tems de ſa viſite, comme je l'ai raporté. La même choſe ſe pratique, lors que l'on apporte quelque bonne nouvelle.

C'eſt une coûtume fort univerſelle, en ces

païs

païs Septentrionaux, dont je fais la description, de ne délivrer aucune chose à son superieur, present, requête, ou message, que le genou en terre. On ne lui parle guere non plus qu'en cette posture. C'est ce qu'on appelloit *l'adoration*, à la Cour des Empereurs Grecs; d'où cette sorte de respect passa chez les Princes Chrétiens de la Mer noire, vers la fin du bas Empire. Les Empereurs s'en formalisoient, prétendant, qu'encore que ces Princes fussent souverains en leurs petits Etats, ils étoient néanmoins Vassaux de l'Empire, & qu'en cette qualité, ils devoient non seulement s'abstenir des ornemens propres & particuliers aux Empereurs, lesquels ils se donnoient la liberté de porter; mais aussi, n'exiger point la genuflexion, & les autres suprêmes respects qu'ils se faisoient rendre.

La langue des Colcheens est dérivée de l'Iberien, ou du Georgien, lequel on croit derivé du Grec. Elle est distinguée en idiome litteral, & idiome vulgaire. Il n'y a gueres de monumens de l'idiome litteral restans, que dans le texte de la Bible, dont même l'on ne trouve que le Nouveau Testament, & dans la Liturgie, écrits l'un & l'autre en Lettres majuscules. Ainsi c'est proprement une langue morte que cet ancien Colcheen, où l'étude seule peut faire rentrer. Les Ecclesiastiques n'y entendent pas même l'Office, quoi qu'ils le disent ou doivent dire chaque jour.

La Mingrelie est aujourdhui fort peu peuplée, elle n'a pas plus de vingt mille habitans. Il n'y a que trente ans qu'elle en avoit 80. mille. La cause de cette diminution vient de ses guerres avec ses voisins, & de la quan-

tité de gens de tout ſexe, que les Gentilshommes ont vendus ces derniéres années. Depuis long-tems, on a tiré tous les ans par achat, ou par troc, douze mille perſonnes de Mingrelie. Tout cela va entre les mains de Mahometans, Perſans, & Turcs; n'y ayant qu'eux qui les viennent querir. On en emméne trois mille tous les ans à droiture à Conſtantinople ; on les a en troc de draps, d'armes, & d'autres choſes que j'ai dit, qu'on apporte en Mingrelie. Il y vient tous les ans quelques douze voiles de Conſtantinople & de Caffa ; & plus de ſoixante felouques de Gonié, d'Iriſſa, & de Trebiſonde. Ce qu'elles chargent en Mingrelie, outre les eſclaves, c'eſt de la ſoye, du lin en fil & en toile, de la ſemence de lin, des peaux de bœuf, des Martres, du Caſtor, du buis, de la cire, & du miel. Le miel de Mingrelie eſt fort bon. Il y en a de deux ſortes, du roux, & du blanc: le blanc n'eſt pas en ſi grande quantité que l'autre; mais il eſt beaucoup meilleur & plus doux; le ſucre rafiné ne l'eſt pas plus: c'eſt un manger fort délicat. Il eſt ferme ſous la dent. Outre le miel domeſtique, il y en a un ſauvage, qui ſe trouve dans les trous, & dans les fentes des arbres; il eſt fort abondant. Les vaiſſeaux de Caffa l'emportent pour la Tartarie, où l'on en fait avec du grain un breuvage tout à fait violent. Les Turcs font un grand profit ſur ce qu'ils emportent de Mingrelie, ce qu'ils achetent un écu ils le revendent quatre. Leur grand profit eſt ſur les eſclaves.

C'eſt une choſe qui n'eſt pas croyable que l'inhumanité des Mingreliens, & cette cruauté dénaturée qu'ils ont tous pour leurs compa-

patriotes, & que quelques-uns ont pour leur propre ſang. Ils ne cherchent que l'occaſion de s'emporter contre leurs vaſſaux pour avoir quelque prétexte de les vendre avec leurs femmes & leurs enfans. Ils enlévent les enfans de leurs voiſins, & en font la même choſe: ils vendent même leurs propres enfans, leurs femmes & leurs meres; & cela, non par provocation, ou motif de vengeance, mais uniquement, par l'impulſion de leur naturel dépravé. On m'a montré pluſieurs Gentilshommes qui ont été dénaturez juſqu'à ce point. Un d'eux vendit un jour douze Prêtres. L'Hiſtoire de cette méchanceté a une particularité étrange, & elle merite bien d'être rapportée comme un exemple ſans pareil. Ce Gentilhomme devint amoureux d'une Demoiſelle. Il réſolut de l'épouſer, quoi qu'il eût déja une femme. Il demanda la Demoiſelle, & l'obtint. C'eſt la coûtume en Mingrelie d'acheter les femmes. On les achete ſelon la condition, ſelon l'âge, ſelon la beauté. Le Gentilhomme ne ſavoit où prendre ce qu'il avoit promis pour obtenir ſa maîtreſſe, & ce qu'il lui falloit pour la nôce, qu'en vendant des gens. Ses ſujets qui aprirent ſon deſſein s'enfuirent, & emmenérent leurs femmes & leurs enfans. Réduit au deſeſpoir, il s'aviſa de cette perfidie tout à fait outrée. Il invita douze Prêtres à venir chez lui dire une Meſſe ſolemnelle, & faire un ſacrifice. Les Prêtres y allérent bonnement. Ils n'avoient garde de penſer qu'on les voulût vendre aux Turcs, ne s'étant jamais rien vû de pareil en Mingrelie. Le Gentilhomme les reçût bien, leur fit dire la Meſſe, leur fit immoler un

bœuf, & les en traita ensuite. Quand il les eut bien fait boire, il les fit prendre par ses gens, les fit enchainer, leur fit raser la tête & le visage, & la nuit suivante il les ména à un vaisseau Turc, où il les vendit pour des meubles & des hardes; mais ce qu'il en tira ne suffisant pas encore pour payer sa maîtresse & pour faire sa nôce, ce tigre prit sa femme, & l'alla vendre au même vaisseau.

Tout le commerce de Mingrelie se fait par échange, à des foires qu'on tient de côté & d'autre successivement, où l'on se pourvoit de ce qui est nécessaire, comme à des Marchez. On donne marchandise pour marchandise. L'argent n'a point de prix arrêté entre le peuple. Celui qui a cours, sont les piastres, les écus de Hollande, & les *abassis*, qui sont des piéces faites en Georgie au coin de Perse, de la valeur de dix-huit sols chacune. Le Prince de Mingrelie, qui mourut il y a vingt ans, avoit commencé à faire battre monnoye. Cela ne dura pas, à cause du peu d'argent qu'on apporte dans le païs, & parce que le païs n'en produit point du tout. Il ne produit non plus ni or, ni autre metal. Je ne sai ce qu'est devenu ce gravier, & ce sablon d'or, que les Anciens disent qu'on y recueilloit avec des toisons, & qui a donné sujet à la fable de la Toison d'or. On n'en trouve en Colchide, ni dans les montagnes, ni dans les riviéres, & de quelque côté que l'on se tourne, il n'y a pas moyen d'accorder là dessus l'antiquité avec le tems présent.

La Mingrelie entiére n'a que quatre mille hommes d'armes. A la verité ce sont presque tous gens de cheval. Il n'y a que trois cens

cens piétons avec cette Cavalerie. Ces soldats ne sont point distribuez en Régimens, ni en Compagnies. Chaque Seigneur & chaque Gentilhomme méne ses gens au combat sans ordre, sans rang, sans Officiers, il s'en fait suivre toûjours, aussi bien en fuyant qu'en chargeant l'ennemi.

Les guerres des Mingreliens, & de leurs voisins, ne sont proprement que des courses & des pillages ; & lors qu'ils attaquent l'ennemi, ils le font fort impetueusement : car ils ne manquent pas de courage & de résolution. S'ils mettent l'ennemi en fuite, ils le suivent & courent tout son païs ; brûlent, pillent par tout, emménent toute sorte de personnes, & après ils se retirent avec la même impetuosité. Ils prennent le plus de prisonniers qu'ils peuvent, de sorte que dès qu'ils ont abattu quelqu'un de cheval, ils sautent à bas du leur, lient le vaincu de la corde que j'ai dit qu'ils portent en ceinture, & le donnent à garder à leurs valets. Celui qui a pris un prisonnier a sur lui pouvoir de vie & de mort, il en peut faire tout ce qu'il veut. D'ordinaire il le fait esclave, & le vend aux Turcs. Lorsque ces peuples sont assaillis, ils se presentent au passage de quelque riviére, & mettent de la Mousqueterie en embuscade, tâchant d'empêcher le passage à l'ennemi. Si l'ennemi les force, ils s'enfuïent, & se retirent dans les bois, laissant le païs à sa merci. De cette sorte, les guerres de ces peuples ne durent gueres : en moins de quinze jours cela est fini, l'ennemi est retiré ; il a ravagé tout le païs.

Les Entrées du Prince de Mingrelie montent

tent tout au plus à vingt mille écus par an. Elles proviennent des Doüanes de ce qu'on apporte dans le païs, & de ce qu'on en emporte, des gens qu'il vend, & des avanies qu'il fait. Il met tout ce revenu dans ses coffres, car il ne dépense pas un denier. Ses Vassaux le servent sans gages; & son domaine lui fournit tant de vivres pour toute sa maison, qu'il en a de reste. Il envoye souvent au Roi de Perse des Faucons, & de toute sorte d'oiseaux de proye. Le Roi lui envoye pour cela des brocards d'or & de soye, des tapis, des armes, de la vaisselle, & plusieurs autres choses, dont un Prince gueux, comme celui de Mingrelie, peut avoir besoin. Il entretient un pareil commerce avec le Cam de Georgie. Sa Cour, dans les fêtes solemnelles, est de deux cens Gentilshommes; dans les autres jours, il y en a environ six-vingt. Son train est de trois cens personnes, sans les Gentilshommes. Celui de la Princesse est de cent personnes d'un & d'autre sexe. Aux grandes fêtes, elle a une Cour de plus de soixante Dames bien faites & bien vêtues.

La Religion des Colcheens a, je croi, été autrefois la même que celle des Grecs. Des Historiens Ecclesiastiques disent qu'une esclave convertit à la Foi de Jesus-Christ, le Roi, la Reine, & les Grands de Colchide, du tems de Constantin le Grand; qui envoya à ces nouveaux convertis des Prêtres & des Docteurs, pour les baptizer, & pour les instruire des mystéres du Christianisme. La Tradition Armenienne donne à cette esclave le nom de *Nine*. D'autres disent qu'ils doivent la

con-

connoiſſance du Chriſtianiſme à un *Cyrille*, que les Eſclavons appellent en leur langue *Chiuſil*, qui vivoit environ l'an 860. Les Mingreliens montrent ſur le bord de la mer, en un lieu nommé *Pigivitas*, proche du fleuve *Corax*, une Egliſe qui a trois nefs, & qui eſt fort grande. Ils aſſurent que St. André prêcha à l'endroit où cette Egliſe eſt bâtie. Je l'ai vûë de loin; c'eſt un ancien bâtiment, autant qu'on le peut juger, d'un mille de diſtance. Le *Catholicos* y va une fois en ſa vie faire l'huile Sainte, que les Grecs appellent *mirone*; on dérive ce terme de *mouron*, qui eſt le baume blanc d'Arabie. Je n'ai diſcouru de Religion avec aucun Mingrelien, n'en ayant trouvé aucun qui ſût ce que c'eſt que Religion, que Loi, que peché, que ſacrement, & que ſervice divin. Tout ce que j'ai remarqué ſur cela, eſt que les femmes allument quelquefois de petites bougies & les attachent à la porte de leur logis, ou d'une Egliſe, font bruler en même tems un grain d'encens, & ſe tournent vers le ſoleil, en faiſant de grandes inclinations de Corps, & des ſignes de Croix, de la tête aux pieds.

Comme je n'entendois point la Langue des Mingreliens, ni des Georgiens, pour pouvoir m'inſtruire de leur Créance en leur converſation, & que je ne trouvai perſonne parmi eux qui en ſût parler d'autre; je croi que je ne ſaurois faire mieux pour bien donner à connoître quelle eſt leur Religion, que de rapporter la *Relation* que m'en a donnée le Pere *Dom Joſeph Mariezampi*, Italien, Mantouan, Préfet des Theatins, Miſſionnaires en Colchide, écrite de ſa main, qui n'a jamais été

imprimée, & qu'il n'a pas même finie. Ce Pere, qui m'en fit présent pendant que j'étois avec lui, avoit été vingt-trois ans sur les lieux quand il se mit à la composer. Ainsi, il n'en devoit ignorer, ni le Culte, ni la Créance; & j'ai lieu de croire qu'il l'aura fait de bonne foi. La voici traduite mot pour mot.

PRÉFACE.

JE crains que le Lecteur, en lisant ce petit Ouvrage, ne se trouve autant trompé que les Espions du Roi Saül, qui étant allez par ordre de ce Prince, pour se saisir de David, ne trouverent que son phantôme dans son lit au lieu de sa personne. On croira trouver parmi ces Peuples le veritable Christianisme, & l'on n'y en trouvera que l'ombre, & la figure, couverte de beaucoup de superstitions.

Les Mingreliens, dès la naissance de l'Eglise, reçurent la Foi Chrétienne, selon les rites des Grecs, par de très-saints Docteurs, de même que les autres Nations d'alentour, & ils la conserverent pure pendant une longue suitte d'années, jusqu'à-ce que ceux qui la cultivoient dignement parmi eux étant venus à manquer, ils la confondirent avec d'autres Céremonies, & avec des rites des Juifs; s'étant éloignez, en vrais Grecs qu'ils sont, de la Sainte Eglise Catholique Romaine.

Depuis cela, ces malheureux, qui au commencement marchoient dans le chemin du Ciel, sont tombez, faute de Pasteurs habiles, dans l'abysme d'une si épaisse ignorance, qu'ils se trouvent aujourdhui dans un aveuglement pro-

prodigieux. On ne ſait parmi eux ce que c'eſt que Foi ni Religion ; & la plûpart regardent la vie future comme une fable, & une invention humaine. Mais le pire, & ceci eſt un malheur que nous devons pleurer, comme autrefois le triſte Jeremie pleuroit ſur la pauvre Jeruſalem, c'eſt que leurs Prêtres, leurs Evêques, & leur *Catholicos*, ou Patriarche, ne ſavent point quelle eſt l'obligation de leurs charges ; & ne ſavent même ni lire ni écrire, ſi loin d'eux eſt la connoiſſance du culte Divin ! Leurs Prêtres, ou *Papas*, (car c'eſt ainſi qu'ils les appellent,) uniquement attentifs à les tromper, ne font profeſſion que de ſavoir prédire les choſes futures, feignant de les trouver dans leurs livres ; & ces miſerables aveugles les croient, comme s'ils étoient des Anges, parce qu'ils ſont obligez de vouloir tout ce que leurs Prêtres veulent.

De là il arrive que quand ils ſont dangereuſement malades, ils ne conſultent point de Médecin ; mais qu'ils appellent le *Papas* ; non qu'ils veuillent ſe confeſſer ou faire qu'il prie Dieu pour le ſalut de leur ame ; c'eſt dequoi ils ne s'embarraſſent gueres ; mais afin de ſavoir de lui ſi ſon livre porte qu'ils mourront, ou ne mourront point de cette maladie ; & pour quel ſujet elle leur eſt venuë. Ce *Papas* commence gravement à feuilletter, & refeuilletter ſon Livre, & il dit enſuite au malade : *qu'il y a une telle Image, qui eſt en colere contre lui, & qui le veut faire mourir ; qu'il faut pour l'appaiſer lui offrir une chevre, ou une vache, ou un bœuf, ou quelqu'autre victime, ou de l'argent, afin qu'elle ne le tuë point !* Les pauvres malades, de peur de mourir,

promettent au Prêtre ce qu'il veut ; & ils le donnent. Mais il le prend pour lui-même, & ceux qui le donnent en sont la dupe. Telle est la Science de ces *Papas*, qui succent le sang de ces infortunez Mingreliens, qu'ils abusent avec leurs superstitions.

Ce fut pour remedier à leur déplorable état, que nôtre St. Pere le Pape Urbain VIII. touché d'une compassion vraiment paternelle, & brûlant, comme un digne Pasteur, du zéle de ramener au bercail ces Brebis égarées, leur destina en 1632. quelques Peres Theatins, fort zelez pour le salut des ames ; lesquels, s'étant exposez à mille & mille dangers sur la mer, furent pris par les Turcs, conduits à Constantinople, avec beaucoup de peril pour leur vie ; & enfin délivrez par le crédit du Roi très-Chrétien, qui y intervint.

Mais ce n'étoit pas là la premiere mission des Theatins faite en Mingrelie. Car déja six ans auparavant, le même St. Pere dont nous vous venons de parler, y en avoit envoyé d'autres, lesquels y poserent les premiers fondemens de cette mission, savoir les Rev. Pere *D. Pierre Avitabil*, homme de sainte vie, & *Jaques de Stefani*, homme aussi de sainte vie, avec quelques autres, que Sa Sainteté chargea de Lettres pour le *Dadian*, ou Prince souverain d'*Odisse*, qui est la Mingrelie, pour le *Meppe*, ou Roi d'*Imirette*, pour le Prince des *Gurielliens*, & pour celui des *Cacketiens*, qui sont des parties de la Georgie ; situées entre la Mingrelie & la Perse. Tous ces Princes reçurent nos Peres favorablement, & particulierement *Taimoras Can*, Prince du païs de *Gori*, dans la Georgie, où ils

ils fondérent leur premiere habitation ; & dans la suitte des tems, y ayant succedé de nouveaux sujets, d'une vertu singuliere, & d'une rare prudence, ils s'étendirent dans le païs de *Gurielle*, & dans celui de l'Odissée, ou Mingrelie, quoi qu'avec des travaux & des souffrances incroyables.

CHAPITRE I.

En quel tems les Colchéens reçurent la Foi de Jesus-Christ, & qui furent les premiers qui la planterent dans leur Païs.

COMME les *Colchéens* sont en géneral plusieurs Peuples presqu'uniformes dans les saintes Céremonies, savoir les *Abcas*, les *Circassiens*, les *Alanes*, les *Soanes*, & autres ; j'ai crû, qu'avant que de venir au particulier des Colchéens, il étoit nécessaire d'avertir le Lecteur du nom particulier de ces Peuples, qui ne font presque qu'une Nation. On tient par tradition que le glorieux Apôtre St. André prêcha la Foi aux *Abcas* ; qu'il fut en Scythie, qu'il passa en Grece & en Epire, puis chez les *Sodianes*, & chez les *Suictiens* ; & que pour certain il s'arrêta enfin chez les *Abcas*, qui sont une partie de la Colchide. Ce qui porte davantage à le croire ainsi, est une ancienne Eglise à trois nefs, bâtie dans un village de cette Province, appellée *Picciota*, en l'honneur de ce Saint, laquelle est Metropole de toute la Colchide ; où chaque *Catholicos*, ou Patriarche, va une fois en sa vie, avec tous ses Evêques, & y fait la sainte Hui-

 le,

le, qu'ils appellent *Mirone*. Le Prince y va aussi, & toute sa Cour. Cette Eglise s'appelloit premierement *Sainte Marie de Picciola*; mais la dévotion qu'ont ces peuples pour Saint André, qu'ils tiennent qui l'a fait bâtir, a prévalu, & ils lui ont donné son nom.

On raconte que devant cette Eglise, il y a une colomne de marbre, de laquelle, par un jugement de Dieu, sortit un torrent d'eau bouillante, lors que ce Saint Apôtre y fut mis à mort; duquel torrent plusieurs personnes ont arrêté le cours par l'invocation de ce Saint: d'où vient que depuis ce miracle, les peuples eurent une grande véneration pour ce Saint, & qu'en passant devant cette Colomne ils s'agenouillent, & la baisent. Ce que j'en dis, je le sai d'un de nos Peres, le Pere *Christofle Castelli*, qui fut avec un Catholicos à Picciota, & qui vit la véneration, (quoi que barbare,) que ces peuples avoient pour cette Colomne, pour ce Saint, & pour la croix qu'il porte sur la poitrine.

Quant à la conversion des Ibериens & des Georgiens, nous lisons dans *Baronius*, sous l'an 100. qu'ils se convertirent à la foi Chrétienne par la prédication de Saint Clement, Pape; lors qu'il fut relegué dans l'Isle de Chersonese par l'Empereur Trajan. Je trouve l'opinion du Reverend Pere T. *Thomas de Jesus*, Carme, mieux fondée. Il dit au livre 4. de la conversion de toutes les Nations chap. 9. folio 190. que la conversion des Iberiens fut l'ouvrage d'une femme Esclave, de laquelle le Martyrologe fait mention le 15. Decembre, sous le nom de *Chrétienne*,

avec

avec le titre glorieux d'Apôtre des Iberiens ou Georgiens qui l'appellent *Sainte Ninone*. *Nicephore* parle de cette Sainte au Livre 8. chap. 34. *Thomas de Jesus*, que nous venons de citer, dit qu'elle vêcut toûjours saintement en l'état d'Esclave, jeunant, priant, & s'exerçant en la pieté; ce qui lui attiroit l'admiration de ces barbares, à qui elle répondoit, lorsqu'ils lui demandoient pourquoi elle se mortifioit tant, qu'*Elle se plaisoit dans ce genre de vie*, & *qu'Elle adoroit son Dieu Jesus-Christ crucifié*.

La nouveauté de ce nom attira leur admiration, & ils commencerent à avoir de la véneration pour cette femme, qu'ils ne consideroient point auparavant. Il arriva qu'un jour, selon la coûtume du païs, que quand il y a quelque Enfant malade, les meres le portent chez leurs voisins, pour y chercher du reméde; Il arriva, dis-je, qu'une Mere, ayant en vain porté le sien dans plusieurs maisons, elle alla chez cette Esclave, avec peu d'espérance néanmoins qu'elle le pût guerir, parce qu'on ne faisoit aucun cas d'elle. L'Esclave lui répondit qu'elle ne savoit point de reméde; mais que le Dieu qu'elle adoroit étoit assez puissant pour rendre aux malades leur premiére santé; sur quoi prenant l'Enfant entre ses bras, elle le couvrit de son *Cilice*, fit sa priere, & le lui rendit après entiérement gueri. Quelque-tems après la Reine, qui souffroit depuis long-tems de cruelles douleurs, ayant ouï parler de cette cure miraculeuse, & étant pleine de foi, fut trouver l'Esclave, & recouvra sa santé par son moyen. Cette guerison miraculeuse

l'ayant portée à se faire Chrétienne, elle exhorta son mari à faire la même chose. Il le lui promit; mais ne l'effectuant point, il arriva, un jour qu'il étoit à la chasse, qu'il fut surpris d'une si horrible tempête, & d'une si grande obscurité, qu'il ne pouvoit voir ceux même qui étoient avec lui. Il en fut étonné, & se souvenant de la promesse qu'il avoit faite à sa femme de se faire Chrétien, sans l'avoir executée, il promit à Dieu dans ce moment-là, qu'il le feroit sans délai, s'il le délivroit du peril où il étoit. Aussitôt l'obscurité se dissipa, & l'air devint serain. Etant revenu vers sa femme, il lui raconte ce qui s'étoit passé, fait appeller l'Esclave, qui après avoir tout ouï, & sû la volonté du Roi, l'exhorte à détester ses Idoles, à se faire baptizer, à adorer le véritable Dieu, Jesus-Christ crucifié, & à lui élever un temple. Ce Prince exécuta tout exactement. Il abjura ses Idoles, il exhorta tous ses sujets à en faire de même, & il se mit à construire un Temple magnifique sur plusieurs Colomnes. Mais comme on en eut élevé deux, & qu'on vouloit en élever une troisiéme, il ne fut jamais possible de la dresser; & tous ceux qui y travailloient, & ceux qui étoient présens, se retirerent tout à fait étonnez & confus. L'Esclave resta seule la nuit dans l'Eglise, & obtint de Dieu par ses prieres que la colomne se dresseroit & placeroit d'elle même au lieu où elle étoit destinée. Les Ouvriers étant tous revenus le matin, ils furent extrêmement surpris de voir la colomne en place. Cela servit au peuple à le confirmer davantage dans la foi Chrétienne.

tienne. Le Roi, qui s'appelloit *Bacurie*, envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur Conſtantin pour lui donner part de ſa converſion. Ce Prince en fut ravi de joye, & lui donna des Prêtres & des Miniſtres pour inſtruire le peuple dans les myſtéres de la foi ; & le Prince étant allé lui-même au bout de quelque-tems à Conſtantinople, l'Empereur le reçut fort honorablement, le fit Comte du premier Ordre, Duc des Confins de la Paleſtine, & Général de deux corps de ſes Armées, qu'on appelloit les troupes des *Arcieriens*, & des *Scutariens*. Mais, par l'intrigue de *Ruſtic*, & de *Jean*, tous deux Ducs de l'Empire, qui étoient jaloux de la gloire de *Bacurie*, il perit. Dieu ne laiſſa pas ce crime impuni, car il permit qu'une Armée Imperiale de 50000 hommes fût défaite par 30000 Perſes, & que *Ruſtic* & *Jean* euſſent la tête tranchée.

Le Cardinal *Baronius*, ſous l'an 523. veut que les Colchéens ayent embraſſé le Chriſtianiſme durant le Pontificat d'Hormiſdas, & ſous l'Empire de Juſtin, qui fit beaucoup de careſſes à ce Roi *Bacurie* (dont nous avons parlé,) lorſqu'il fut à Conſtantinople pour ſe faire baptizer, l'appellant ſon fils, lui donnant le titre d'Empereur d'Aſie avec la Couronne & la Robe blanche Imperiale.

L'opinion de *Tarcagnotte*, au Livre 5. de ſon Hiſtoire, que les Colchéens, & les Armeniens, reçurent en même tems le baptême, du tems du Pape Jules, & de l'Empereur Conſtantin, n'eſt pas vrai-ſemblable ; parce que les Armeniens ſe firent Chrétiens lorſque l'Archevêque Gregoire, cette éclatante lumiére de l'Armenie, brilloit ; &

du-

durant le regne de Tiridate, sous l'Empire de Constantin.

Nous lisons dans *Baronius*, que les Colchéens se maintinrent toûjours dans la pureté de leur foi : mais, qu'ayant été instruits des Céremonies des Grecs par Saint Cyrille, & par Methodius, son frere, que l'Empereur Michel leur avoit envoyez, & s'étant unis à des Patriarches Grecs; ils étoient tombez tous ensemble dans l'ignorance. Ils sont cependant aussi constans dans le Christianisme qu'ils étoient au commencement, quoiqu'environnez de Turcs, de Persans, de Tartares, & de Juifs. *Cobade*, Roi de Perse, voulut avec une puissante Armée les obliger à changer de Religion; mais ils combattirent avec tant de courage sous la conduite de leur Roi *Gurgene*, qui n'étoit pas moins grand Capitaine que bon Chrétien, qu'avec le secours de l'Empereur Justin, ils remporterent la victoire.

Aiton, Armenien, qui vivoit en 1282. dit que ces peuples sont résolus de mourir plûtôt l'épée à la main, que de se faire Mahometans. C'est *Ramuzio* qui le rapporte ainsi au Livre de ses Navig. 1 Par. chap. 21.

Ketuane, Reine des Cachetiens, mere de *Taimoras Can*, qui fut le premier qui donna une habitation à nos Peres en ce païs-là, a été célebre de nos jours par la constance avec laquelle elle souffrit le Martyre. Cette Princesse, ayant été envoyée par son fils en Perse, à *Scia Abas*, pour traiter une paix avec lui, expira enfin sous la rigueur des tourmens, après que ce barbare l'eut cruellement fait souffrir dans une prison, durant un long-

tems

tems. Les Peres Auguftins, qui demeurent à Ifpahan, en ont décrit le glorieux martyre.

Ce même *Taimoras Can*, après avoir foutenu plufieurs guerres contre le Perfan, fon Ennemi, a perdu fon Royaume pour la querelle de la foi. Ce Prince aimoit beaucoup nos Peres, qui pour le faire entrer de plus en plus dans leurs interêts, & lui marquer leur reconnoiffance, lui firent préfent de quelques paremens d'or & de foye.

Comme il difcouroit un jour de la foi avec nôtre Pere D. *Jaques de Stephani*, qui lui parloit avec une liberté Apoftolique, il en fut fi irrité, que portant fa main à fon épée, il lui dit, *Vous êtes trop obftinez, vous autres Francs ; je défendrai ma créance cette épée à la main contre tous ceux qui me diront qu'elle n'eft pas la véritable.* Ce pauvre Pere fut obligé de fe taire.

CHAPITRE II.

Du Catholicos, Chef des Ecclefiaftiques.

LES Georgiens, & les Imiretiens s'étant faits de la Communion Grecque, comme nous l'avons obfervé, l'élection du Catholicos dépendoit des Patriarches Grecs, les plus proches du Roi des Georgiens Imiretiens ; & c'étoit, ou ceux de Conftantinople, ou ceux d'Alexandrie, qui les nommoient. Mais aujourdhui, le Roi des Imiretiens eft le maître abfolu de cette élection ; & de nos jours il a fait Catholicos de toute la Georgie & de toute l'Odiffée un *Bere*, ou Moine,

nom-

nommé *Ginacelle.* Ces peuples reconoissent ce Catholicos pour leur Souverain Patriarche, ne conservant plus aucune déference pour les Patriarches Grecs. Nous en vîmes un exemple, lorsque le Prince d'Odissée, *Lavandadian*, donna une Eglise à nos Peres sous le titre de *Saint George.* Quelques Moines Grecs, qui se trouverent en ce païs-là, en furent extrêmement indignez, & en écrivirent au Patriarche de Constantinople, qui se plaignit, par des lettres qu'il adressa au Prince, & au Catholicos, de ce qu'ils avoient accordé cette Eglise aux Francs, ce qui étoit tacitement vouloir devenir d'une même communion avec eux; & qui leur ordonnoit de la leur ôter; à faute de quoi, il seroit obligé de proceder par excommunication contre eux. Mais, ni l'un, ni l'autre ne s'en soucia; & cela ne fit qu'augmenter le mépris qu'ils faisoient de ces sortes de Lettres.

Ce Catholicos exerce sa jurisdiction dans *l'Odissée*, dans le pays des *Imiretiens*, des *Gurielliens*, des *Abcas*, & des *Soanes.* Son Eglise Metropolitaine est à Picciota, proche les Abcas, sous le nom de *St. André*, ou de *St. Marie*; nous en avons parlé ci-dessus.

Son revenu consiste en pain, en vin, & en plusieurs sortes de denrées, que chaque famille des ses Vassaux, qui sont en grand nombre, est obligée de lui donner. Son occupation perpetuelle, est de visiter son Diocese. Mais ce n'est point pour instruire, & pour assister les ames, qui sont commises à ses soins; ou pour visiter ses Eglises, & pour savoir comment se gouvernent ses Evêques, &

ses

ses *Papas*; ou pour examiner de quelle maniere se fait le service Divin. Ces soins l'occupent fort peu; mais ses visites, qu'il fait toûjours accompagné de plus de deux cens personnes, toutes fort avides de bien comme lui, sont pour succer le sang de ces miserables, en mangeant leur bêtail, & leur ôtant des mains ce qu'ils ont, jusqu'à un sol. Il faut observer que ce pays est également pauvre & superbe au dernier degré.

La Sainteté de ce Catholicos, que ces peuples estiment si fort, consiste dans son assiduité en oraison, non seulement, le jour, mais aussi beaucoup plus la nuit; étant obligé d'être presque continuellement dans l'Eglise, & d'y vaquer à la priere la plus grande partie de la nuit. Ils considerent aussi son abstinence au manger, & au boire, ne beuvant point de vin pendant le Carême. Aussi quand un Bere devient Catholicos, il commence une vie nouvelle, passant les jours & les nuits dans l'Eglise, s'abstenant de vin, & de la plûpart des mets ordinaires, les jours de jeûne, & particulierement la semaine Sainte.

Ils sont si ignorans qu'à peine peuvent-ils lire leur Breviaire & leur Missel, ce qui les rend opiniâtres & entêtez de leurs Ceremonies.

Je n'aurois jamais fait si je voulois ici m'étendre sur la Simonie du Catholicos. Il ne consacre point d'Evêque qu'il n'en tire cinq cens écus. Il ne confesse que pour une bonne somme d'argent; de maniere que le Vizir du Prince, qui ne lui avoit donné une fois que cinquante écus pour s'être confessé, voulant le faire une autrefois qu'il étoit malade,

le

le Catholicos lui refusa la confession, lui disant qu'il devoit auparavant songer à le satisfaire pour la confession précedente. Il ne célebre jamais qu'il ne soit assuré d'avoir cent écus; & plus, quand c'est à des funerailles.

CHAPITRE III.

Des Evêques de Mingrelie.

LA Mingrelie seule a six Evêques, celui des *Dandrelliens*, qui confine avec les *Abcas*; celui des *Moquariens*; celui des *Bedielliens*, qui habitent le long de la Mer noire; celui des *Saiselliens*; celui des *Scalingichcliens*; & celui des *Scoindeliens*, qui sont vers le Royaume d'Imirette, & les monts du Caucase. Ces Evêques mettent entierement à part tout soin des ames. Ils ne visitent point les Eglises de leurs Dioceses, & ils en laissent les Curez dans une si grande ignorance, qu'ils tombent d'erreurs en erreurs. Ils ne se soucient point si l'on baptise les enfans, ni si un homme épouse deux femmes, ni ce que devient leur fruit. Ce qui fait que des meres dénaturées, envers leurs propres enfans, les enterrent tous vivans dès qu'elles en sont accouchées, ou leur ôtent la vie d'une autre maniere; sans craindre d'en être punies, soit par le Prince, qui ne s'en met point en peine, soit par la sollicitation des Moines, que nos Peres en ont souvent avertis sans grand succès. Le soin de ces Evêques, c'est d'être journellement en fête, s'enivrant plus ou moins, selon qu'ils ont d'excellens vins, & en abondance, avec une gran-

de

de quantité de vivres. Ils vont habillez magnifiquement ; & pour subvenir à ce luxe, ils tirent jusqu'au sang de leurs Vassaux, & puis ils vendent aux Turcs ces pauvres miserables, qui sont ainsi envoyez dans le seminaire du Diable. Tel est l'usage du pays. Ils s'abstiennent fort exactement, comme font les Grecs, de manger de la Chair, après quoi ils n'ont plus nuls scrupules de conscience, s'imaginant que pourvû qu'ils satisfassent à cette obligation, ils ne sont plus obligez à rien, & que par là ils accomplissent tous les autres préceptes ; comme aussi en allant quelquefois la nuit, ou le matin, adorer Dieu dans leur Eglise Cathedrale. Ces Prelats ont un grand soin de leurs Eglises Episcopales. Ils les tiennent fort propres, & les ornent de figures, à la Grecque, revetues d'or, de Perles, & d'autres choses precieuses, avec quoi ils croyent appaiser la colere de Dieu. Ils ne se confessent point quand ils ont péché ; mais ils pensent qu'en offrant de l'or ou quelque pierre précieuse aux Images, leurs péchez sont effacez. Ils pensent aussi qu'en faisant cela ils ne sauroient manquer de passer pour Saints dans l'esprit des Séculiers, de même qu'en gardant un rigoureux Carême, lequel consiste chez eux à s'abstenir de manger du poisson, & de boire du vin ; qui est ce que font la plûpart, & à ne manger qu'une fois le jour sur le tard ; ce que les Seculiers font de même.

Comme il y en a plusieurs entre ces Evêques qui ne savent pas lire, ils apprennent une Messe par cœur, qu'ils disent, sur tout, quand on fait des funerailles. Mais ce n'est pour-

pourtant qu'après s'être bien fait payer auparavant; ne faisant aucune fonction Episcopale que pour de l'argent, à l'exemple de leur Superieur, le Catholicos.

Leur habit est magnifique, comme je l'ai observé. Ils le portent court, à peu près comme les Séculiers, fait de velours couleur d'écarlate, avec des chaines d'or au cou, & aux mains. On les distingue encore à leur longue barbe & à leur calotte noire, qui leur couvre les oreilles. Ils montent de bons, & beaux chevaux de guerre, où ils vont quand le Prince les y mande; étant les Chefs & principaux Commandans de leurs Vassaux, lesquels sont obligez de se fournir d'armes. Ils investissent & combattent l'Ennemi sans ordre, & sans discipline. Ils vont à la chasse des Cerfs & des Sangliers; & avec le Faucon ils volent le Faisan & d'autres sortes d'Oiseaux. Plusieurs Moines ont le titre & le revenu d'un Evêché, à eux accordé par le Prince, sans être consacrez. Mais consacrez ou non, ils ne laissent pas de faire des Prêtres pour de l'argent.

CHAPITRE IV.

Des Moines & des Nones.

Outre les Evêques, il y a une espece de Prêlats qu'ils appellent *Cinasquari*, qui sont à peu près comme nos *Abbez*. Ils ont leurs Eglises propres, ils sont riches, & ils vivent comme les Evêques.

Pour les *Moines*, il n'y en a que de *l'Ordre de St. Basile*, lesquels, comme dit *St. Jerôme*,

rôme, (Epit. à Euftoc.) étoient autrefois de trois fortes. Les uns s'appelloient *Cenobites*, parce qu'ils vivoient en commun comme nos *Religieux* d'aujourdhui. Les autres *Anachoretes*, qui habitoient dans les Deferts, & qui s'occupoient à la priere. Et les derniers *Remobothes*, lefquels demeuroient deux ou trois enfemble à la Campagne, vivant en commun de ce qu'ils gagnoient par leur travail; Gens avides des biens de la terre, & peu attachez à ceux du Ciel. Ces Moines affectoient tous de jeûner, & de faire de bonnes œuvres, à l'envi l'un de l'autre. *Caffian*, dans le 7. Chap. du X. Livre de fes Collations, parle d'une quatrieme efpece de ces Moines, qu'il appelle *Sarabiates*, fort peu differente de la troifieme efpece.

Les Moines, que l'on voit aujourdhui en Mingrelie, font de la troifieme efpece. Ils viennent du mont *Athos*, & fous le prétexte d'amaffer des aumônes pour *Jerufalem*, ils s'arrêtent dans le pays, fous la protection du Prince, qui leur donne quelqu'une de fes Eglifes particulieres. Quelques uns fe retirent dans la maifon d'un Moine Georgien, nommé *Nicephore Irbachi*; mais qu'on appelle communément le *Moine Nicolas*, des premieres familles de Georgie; homme de foixante dix-ans, qui a le titre d'*Archimandite*, ou Abbé, & à qui on donne encore celui de *Gievarifmama*, c'eft-à-dire *Pere de la croix.* Le peuple en fait une grande eftime, & les Princes de Mingrelie s'en fervent de Vizir & d'Ambaffadeur, entendant fort bien la politique, & ayant été plufieurs fois à Jerufalem. Il a parcouru toute l'Europe. Il a vû l'Efpagne,

gne, la France, l'Angleterre, la Pologne, & l'Italie, où nos Peres, l'ont toûjours logé. Il ſait pluſieurs langues, outre la Georgienne & la Mingrelienne; ſavoir, la Grecque, la Turque, l'Arabe, la Ruſſienne, la Françoiſe, l'Eſpagnole, & l'Italienne. Il a fait profeſſion de la foi Catholique entre les mains du Pape Urbain huitieme. Il eſtime beaucoup nos Peres.

Ces Moines ne mangent jamais de chair. Ils ſont vêtus d'une étoffe de laine noirâtre. Ils portent la barbe longue, & les cheveux longs. Ils jeûnent & ils prient très-exactement; mais du reſte, ils ne s'embarraſſent point du ſalut de ce miſerable peuple, diſant rarement la Meſſe, parce qu'ils prétendent de grandes aumônes pour la dire.

Les Mingreliens font leurs parens *Beres*, ou Moines, de cette maniere. Ils leur mettent ſur la tête lorſqu'ils ſont encore enfans une Calotte noire, qui leur couvre les oreilles. Ils leur diſent de s'abſtenir de chair, parce qu'ils ſont *Beres*, choſe qu'ils obſervent inviolablement, ſans ſavoir du tout ce que c'eſt que d'être *Bere*. Ils les donnent en ſuite à d'autres *Beres* pour les élever. Ceux qui les donnent à élever à des Moines Grecs y réuſſiſſent le mieux.

Il y a pluſieurs ſortes de *Nones*, ou *Religieuſes*; les unes ſont des filles, qui ayant atteint l'âge Nubile, ne ſe ſoucient point de mariage; les autres ſont des ſervantes, qui après la mort de leurs maitres, ſe font *Beres*, avec leurs maitreſſes. D'autres ſont des veuves, qui ne veulent point ſe remarier. D'autres

tres font des femmes., qui après avoir trop goûté du monde, l'abandonnent quand elles viennent fur l'âge. D'autres font des femmes répudiées, comme fit *Tamar*, Princeffe d'une rare beauté, que le Roi d'Imirette répudia, pour époufer la fille de *Taymoras can.* D'autres enfin fe font Nones par pauvreté; & celles-ci vont demander l'aumône dans les Eglifes, qu'on leur donne plus liberalement en confideration de leur habit. Elles font vêtues de noir, la tête couverte d'un voile de la même couleur, & elles ne mangent jamais de viande. Elles ne gardent pas la Cloture, mais vont par tout où elles veulent. Elles ne font pas non plus engagées pour toûjours dans cette vie Monaftique; mais elles la peuvent quitter quand il leur plait.

CHAPITRE V.

Des Papas, *ou Prêtres Mingreliens.*

DIEU feul fait l'état déplorable où font ces malheureux *Papas*, pour l'incertitude où ils doivent être fur leur facerdoce. Car ils font ordonnez par des *Beres*, ou Evêques, qui peut-être ne font point baptifez; ou bien, qui font baptifez, mais pas confacrez: & ces Prêtres eux-mêmes quelquefois ne font pas baptifez; ce qui rend la validité de leur facerdoce fort douteufe. Le nom de *Papas* eft un nom génerique. Le Prêtre qui n'a point d'Eglife s'appelle *Kofceffi*; le Chapellain *Ochdelli*, le Curé *Kandalachi*; mais en commun, tous s'appellent *Papas*.

Ces Prêtres font en très-grand nombre,

étant tous de pauvres gens qui ne subsistent que des droits de leur Prêtrise. Il ne faut pas être fort savant pour être promu à l'Ordre; il suffit de savoir lire, ou d'apprendre par cœur quelque Messe, qu'on dit toûjours le reste de sa vie. Les Evêques n'examinent point les sujets qui se présentent pour être reçus aux Ordres, étant souvent plus ignorans qu'eux; & comme chaque ordination leur vaut du moins le prix d'un bon cheval, quelque ignorant qu'on soit, on est ordonné sans peine.

Ces Prêtres ne sont point obligez à garder la chasteté; au contraire, selon l'usage des Grecs, ils épousent, avant de recevoir l'ordination, une fille vierge. Mais ce qui leur est particulier; c'est qu'après la mort de la premiere, ils en peuvent prendre une seconde, & puis une troisieme, & puis une quatriéme. Cependant, comme cela est contre les Canons, & les statuts de St. Basile; il faut avoir dispense de l'Evêque, qui l'accorde toûjours, en lui payant le double de ce qu'il faut pour toute autre sorte de dispense.

Ces miserables Prêtres sont très-peu considerez des Séculiers; car ils sont obligez de cultiver non seulement leurs propres terres, comme des Païsans, mais aussi celles de leurs Maîtres ou Seigneurs, dont ils portent aussi les hardes sur leurs épaules dans les voyages, en étant maltraitez de plus en toutes occasions, comme des malheureux esclaves qu'ils sont. La cause du peu de respect que l'on a pour eux, est leur ignorance, leur gourmandise, & l'ivrognerie à laquelle ils s'abandonnent à la table des Séculiers, où ils vont chercher à manger. Ils sont si pauvres qu'ils ne

sont

ſont couverts d'ordinaire que d'une chemiſette de groſſe toile, & d'un petit habit court, de groſſe laine, au travers duquel on leur voit la chair. Ils ſont auſſi mal chauſſez que vêtus; & ils ne ſont differens d'avec les ſeculiers, qu'en ce qu'ils ont la barbe & les cheveux coupez en forme de guirlande. Un Prêtre n'eſt reſpecté en Mingrelie, que quand il dit la Meſſe, après laquelle les aſſiſtans lui demandent tous la *Sandoba*, c'eſt-à-dire la *benediction*. Quand on eſt à table, on donne à boire au Prêtre le premier; & perſonne ne boit qu'il ne lui ait dit *Sandoba Patorii*, c'eſt-à-dire *Beniſſez nous*, *Monſieur*. Il répond *Ghinda Gomert*, c'eſt-à-dire, *Dieu vous beniſſe*. Les Mingreliens font encore grand cas des Prêtres quand ils ſont malades; car alors ils croyent tout ce que les Prêtres leur diſent. Ils les font venir, & les prient de voir dans leur livre s'ils doivent mourir, ou non, de la maladie qui les tient allitez; & quelle en eſt la cauſe. Ces *Papas* feuillettent, & refeuillettent leur livre, & à la fin ils leur débitent la premiere fauſſeté qui leur vient à l'eſprit: Ils leur diſent qu'ils ſont malades, parce qu'une telle image eſt en colere contr'eux, & que pour expier leurs péchez, & pour ſe rendre l'Image propice, il faut tuer un veau, ou un bœuf, ou offrir à l'image une taſſe, ou une piece de drap de ſoye; à faute de quoi ils mourront. Les malades promettent avec ſerment de le faire.

CHAPITRE VI.

Quelques remarques.

LES Prêtres, & les Beres, ou Moines, portent, comme j'ai dit, le même habit que les Seculiers, & ne se soucient gueres de l'habit prescrit anciennement aux Ecclesiastiques. C'étoit une longue robe qui descendoit jusqu'aux talons, & qu'on appelloit ***un habit à la Caracalle***, parce que l'Empereur Antonin, appellé *Caracalla*, en apporta la mode chez le peuple Romain. Nôtre Clergé s'en sert encore aujourdhui pour le *decorum* de son état. *Bede*, ***dans son*** 7. *Liv. de Rebus Anglor. chap.* 7. & *Baronius*, sous l'an 213. disent, que cet habit dans le commencement n'étoit point noir, mais rouge, tel qu'on le porte aujourdhui à la Cour du Pape, & que le Clergé commença à le porter, comme *Baronius* l'observe sous l'an 393. Or on donna cet habit au Clergé pour le parer, à cause de la bonne vie qu'il menoit. Les Prêtres Mingreliens, qui ne cherchent point tant d'ornemens, se contentent d'un habit à la séculiere, imitant en cela les Ecclesiastiques Hebreux, desquels *Becanus* dit, au Chap. 5. des Annales du Nouveau Testament. ***Levitæ non habent sacrum ornamentum, solum Sacerdotes & Pontifices utebantur illo, nisi eo tempore quo in tabernaculo vel templo ministrabant.*** C'est la même chose des Prêtres Mingreliens, qui hors des fonctions sacerdotales, paroissent tout dechirez & en guenilles. Ils portent les cheveux longs, & la barbe fort longue, comme le

le faiſoient les Miniſtres de l'ancienne Loi, ſuivant le commandement de Dieu, Levitique chap. 19: 27. *Neque in rotundum attondebitis comam, neque radetis barbam.* Mais pourquoi Dieu fit-il cette défenſe, la coûtume de ſe raſer étant ſi ancienne dans l'Egliſe? Saint *Iſidore*, dans le Livre qu'il a fait des Divins offices, dit que celui qui quitte le monde pour ſe conſacrer à Dieu ſe doit raſer la tête en rond, & plus il monte dans la dignité de Prélat, plus il ſe doit faire la couronne grande, comme nous le voyons dans les Evêques, & principalement dans le Pape; cela étant une marque de Sacerdoce & du Royaume de Dieu. Nous liſons encore dans les Revelations d'*Ezechiel*, chap. 6. qu'il eſt bien ſéant de ſe raſer la barbe, y étant commandé au Nazaréen de ſe raſer après le tems de ſa conſecration. La barbe raſe étoit anciennement une marque de Nobleſſe, tous les Empereurs Romains ſe faiſoient raſer; & *Dion* reprend Adrien d'avoir porté de la barbe le premier entre les Empereurs Romains. L'Ecriture veut même qu'on ſe raſe la tête, & la barbe, au tems de l'affliction. Iſa. chap. 7. & 15. Gen. 45. & 40. Ezech. 5. Job pleurant ſes pertes ſe raſa, & adora Dieu, proſterné contre terre. Les Mingreliens pareillement ſe raſent tout le viſage & même les ſourcils quand ils pleurent leurs morts.

Nous dirons que Dieu défend à ſes Miniſtres Hebreux de ſe raſer, non pas qu'il y ait du mal à le faire, mais afin qu'ils ne fuſſent pas ſemblables aux Egyptiens & aux autres Idolatres leurs voiſins; qui voyant que leurs Dieux aimoient la figure ronde, comme la

plus parfaite, s'en faisoient une sur la tête, & même ils bâtissoient tous leurs Temples en rond. Ils se faisoient aussi raser la barbe en rond, & particuliérement les Prêtres d'Isis, & de Serapis, qui se rasoient de cette maniere non seulement la barbe, mais tout le corps.

Bede, Liv. 5. de son Histoire, chap. 22. prouve qu'il est bon de porter la Couronne que portent nos Ecclesiastiques, & dit qu'elle représente la Couronne d'Epines qu'on mit sur la tête du Sauveur durant sa passion, & qu'elle est la marque du Chrétien, aussi bien que le signe de la croix. *Nicene* Evêque de Trêves nâquit avec cette Couronne. Dieu, au 19. chap. du Levitiq. commande aux Prêtres, *ne corrumpant effigiem barbæ suæ*. De même les Prêtres Mingreliens laissent croître leur barbe, sans jamais en ôter un poil. *Diogene* disoit qu'il portoit la barbe pour ne pas oublier qu'il étoit homme. *Artemidore* dit, *filios tantum ornamenti Patribus, quantum ori barba decoris addit. Diogene*, voyant un homme sans barbe, lui dit: *Numquid naturam accusas quod te virum, non autem mulierem, fecit.* Dieu défend chap. 6. 5. du Levit. de se couper les cheveux. C'est ce que les Mingreliens, semblables en tout aux Prêtres de l'ancienne Loi, observent exactement.

CHAPITRE VII.

Des Eglises de Mingrelie.

APRES avoir parlé des Temples spirituels, qui sont les Ecclesiastiques, *Templum Dei quod estis vos*; il nous reste maintenant

nant à parler des materiels, qui ſont de quatre ſortes. Les premiers ſont de petites Egliſes, ou Chapelles, que les Mingreliens ont preſque tous chez eux, dans leſquels ils vont faire un peu de priere: Ils les appellent *Sa Giovari*, ou le Calvaire. Les autres ſont celles que les Princes ont dans leurs Palais, & qui ont le même nom de *Sa Giovari*. Les troiſiémes ſont les Paroiſſes, & les quatriémes ſont les Cathedrales. La plus belle Egliſe de toutes, eſt celle des Mequariens. Ces Egliſes ſont toutes bâties vers l'Orient, comme étoit le Temple de Salomon. Ils y ont leur *Sancta Sanctorum*, avec un Autel rond, où ils diſent la Meſſe. Elles ſont ornées de grandes Images de cuivre doré, ou argenté, garnies de perles, ou d'autres pierres Turqueſques, la plûpart fauſſes. Parmi ces Images, on voit celle de la Vierge, à la Grecque; celle du Pere Eternel de même; le Crucifix; celles de pluſieurs Saints Peres Grecs, & autres; leſquelles toutes ils couvrent de Rideaux de ſoye. Entre toutes ces Images celle de St. George eſt l'objet de leur plus grande dévotion. Il y a toûjours devant une grande quantité de bougies allumées. On pourroit encore ajoûter une cinquiéme ſorte de Temples, aux autres ci-deſſus raportez, ſavoir leur *Marana*, ou Cave, où leurs Papas vont quelquefois célebrer, pour être plus enflammez de l'amour Divin.

Les Egliſes de la ſeconde ſorte ſont bâties, la plûpart de pierre, & les autres de bois; mais taillées de ſculpture au dedans avec des *coupoles* couvertes de lames de cuivre, ou d'ais minces de bois de chêne peint. Les Chapel-

les ont leur *Sancta Sanctorum*, & leurs Autels, pour y dire la Messe à la Grecque, avec leurs Rideaux de soye, quelques-uns brodez d'or. On y voit les Portraits du Prince, de la Princesse, & des Saints, comme dans les autres, & chacune a son Chapellain entretenu, *Papa*, ou *Bere*, pour en avoir soin. Le Prince y vient souvent; & quand il y vient, on y dit la Messe: on y fait aussi la Priere durant le Carême.

Les Eglises de la troisiéme sorte sont faites, partie de pierre, partie de bois. Ils ont soin de les bâtir dans un lieu élevé pour conserver les peintures contre l'humidité. Elles sont environnées de plusieurs gros & grands arbres, dans des enclos de murailles de pierre, ou de pieux. Les racines de ces arbres sont consacrées aux Images, ce qui fait qu'on ne les taille jamais, personne n'osant y toucher, de peur d'attirer contre lui la colére des Images. On enterre les morts dans l'enceinte de ces murailles, mais jamais dans l'Eglise. On voit devant la porte un petit porche, où les femmes se tiennent, quand elles vont à l'Eglise; ce qui n'arrive que le jour de Pâques. Il n'y a que la seule Princesse qui ait droit d'entrer dans l'Eglise; ce qui est selon les rites Grecs. Ce petit Porche sert aussi de Sepulture pour quelques Nobles, & celà, comme dit *S. Augustin* Ser. 22. aux Freres dans le desert, *ut Ingredientes, & Egredientes, mortis admoneantur, & sic ad Deum convertantur.* Les portes de ces Eglises sont toûjours fermées à clef, & le Prêtre, qui demeure proche, ne les ouvre jamais qu'au tems de la Messe, ou de quelque enterrement. Il y a une

une petite chambre au dessus, où ils mettent la Cloche, quand il y en a; mais la plûpart des Eglises n'ont point de Cloches, & ne se servent que d'une tablette de bois d'un pied en quarré, & fort mince, sur laquelle ils frappent pour appeller le peuple à l'Eglise. Ils offrent aux Images, qui sont pendues dans leurs Eglises, des bois de cerf, des machoires de sanglier, des plumes de faisan; des arcs, & des carquois, afin qu'elles leur soient favorables à la chasse. Il y a au milieu de l'Eglise deux Guirlandes, faites de cordons de soye, ou rouge, ou blanche, avec des houpes pendantes, qui servent pour la céremonie du mariage, comme nous le verrons ci-après; & tout proche, contre le mur, pend la boëte, où est le *Mironne*, ou la sainte Huile. On y voit aussi une méchante Banniere déchirée, dont ils se servent dans leurs Processions, & un fort long Cor de cuivre, plus long que nos trompettes, dont ils sonnent avant les Processions, pour assembler le peuple dans l'Eglise. Il a un son assez haut, à la maniere Judaïque, mais qui n'est point agreable. Nombr. chap. 10. *Cumque increpueritis tubis, congregabitur ad te omnis turba ad ostium Tabernaculi fœderis.* On voit de plus, dans ces Eglises, de gros Livres rongez de la poussiere & des souris. Ce sont des Pseautiers. J'ai honte de parler du peu de soin que ces *Papas* ont de leurs saintes Images. La tigne, les vers, les rats, tout conspire à les rendre pitoyables. Ils ont soin toutefois de quelques-unes, qu'ils ornent, comme nous l'avons dit, de beaux draps de soye, & de perles. Le pavé de leur Eglise n'est quelquefois pas plus pro-

pre qu'une écurie. Les *Courtines* de leur *Sancta Sanctorum* sont toutes déchirées & tachées de vin, parce qu'ils s'en servent quelquefois de purificatoire. Leurs paremens, qui sont d'une étoffe grossiere, & mal travaillée, sont pendus sur une corde dans un coin, & dans un autre, il y a une burette pour y mettre du vin. L'Autel est au milieu de l'Eglise, fait en rond, soutenu d'un pied de pierre, sur lequel il y a des Purificatoires sales & puans, une tasse de bois qui fait mal au cœur, laquelle sert de Calice, une petite planche qui sert de patene, & quelques vieilles guenilles, au lieu de napes. Au milieu de l'Autel il y a une petite Image, devant laquelle ils celébrent; mais jamais ils ne le font qu'ils n'ayent à la main leur encensoir, lequel n'est que de fer. Je passe le reste sous silence, pour ne pas ennuyer le Lecteur, qui croira, s'il lui plaît, qu'il y en a beaucoup plus que je n'en ai écrit. Il faut observer que tout cela doit s'entendre des Eglises Paroissiales des *Papas*.

Les Eglises des Evêques sont faites de pierre tendre, blanche comme le marbre, mais differemment taillées. Elles ont des Porches au devant, de la même fabrique, ornez de peintures & de plusieurs inscriptions Georgiennes. Elles sont fort propres & fort nettes au dedans. On y voit en peinture la vie de Jesus-Christ nôtre Seigneur, & les Images de leurs Saints Grecs. Leurs Pseautiers sont bien écrits, & bien couverts, de peur que la poussiere ne les gâte, avec des garnitures, des fermoirs, & diverses figures d'argent. Leurs Images ont des Cadres presque de la grandeur

d'un

d'un homme. Les unes font d'argent & les autres de cuivre. Il y en a plufieurs autres qui ont de petits Cadres ordinaires, repréfentant l'Image de la Vierge, & celle de St. George, qu'ils ont en grande veneration. Ils ont au milieu de l'Eglife un Luftre de cuivre qui porte beaucoup de bougies. Ils ont auffi plufieurs groffes torches. Leur *Sancta Sanctorum* eft fort propre, avec de larges *courtines*, & un Calice d'argent. Plût à Dieu que les Evêques euffent foin de leurs Troupeaux, comme de leurs Eglifes! Les pauvres Mingreliens marcheroient dans les fentiers de la Verité & du Salut. Mais toute la perfection, & la fainteté de ces Evêques, confifte à ne pas manger de viande, à jeûner rigoureufement le Carême, à être affidus à l'oraifon la nuit, ou le matin, felon le tems, & à tenir leurs Eglifes en fort bel état; du refte, ils ne font fcrupule de rien. Les *Beres* obfervent religieufement les mêmes chofes. Leurs Eglifes ont des Clochers avec de bonnes cloches dedans. Il y a quelques-unes de ces Eglifes qui font fort anciennes, comme on le voit à l'épaiffeur des murailles, & à l'architecture de pierre. Mais aujourdhui on n'en fait plus de cette belle architecture, ni de pierres. On fait les Eglifes de bois fimplement.

CHAPITRE VIII.

Des Cloches qu'ils appellent Zanzaluchi. *De la Tablette ſacrée, qu'ils appellent* Ora, *dont ils ſe ſervent au lieu de cloche, & de la Trompette appellée* Oa.

LEs Cloches ſont rares, & petites en Mingrelie, à cauſe de la cherté du métail. Il y en a deux dans les Egliſes des *Beres*, mais il n'y en a qu'une dans celles des *Papas*, & dans les Chapelles du Prince. On ne ſe ſert pas des cloches ſeules dans l'Orient. *Jean Corona* dit au Chap. 24. de ſes Hiſtoires qu'on appelloit le monde à l'Egliſe avec un inſtrument qui s'appelle *Bois* ou *Tablette*, nom qui lui eſt toûjours reſté, comme on le voit par les ſaints Canons, *ch. dolent de conſec. diſt.* 1. & par le ſeptiéme Synode, où en racontant les miracles de St. Anaſtaſe, martyriſé l'an 627. il dit que ſes reliques étant aportées à Ceſarée, les habitans vinrent au devant, *Sacra ligna pulſantes*.

Le *Bois ſacré* eſt une planche mince, large d'une paume, & longue de cinq, ou environ, dont on ſe ſert pour aſſembler les fidéles à l'Egliſe, quand ils n'ont point de cloches: mais ceux qui en ont, battent premierement ce Bois ſacré, & enſuite ſonnent la cloche. Je demandai un jour à un *Bere* pourquoi ils ne ſonnoient pas la cloche la premiere? Il me répondit, que c'étoit l'uſage des premiers Chrétiens; & que le ſon de ce bois faiſoit ſouvenir du bois de la Croix. Que lors qu'on l'en-

l'entend, chacun en fait le signe, & loüe Dieu. Et que, parce que ce son est foible, on se sert de la Cloche, laquelle avertit que le Bois sacré a precedé. Un autre me dit, que ce Bois sacré signifioit la chute de nos premiers Parens, Adam & Eve; & que les fidéles en entendant le son, faisoient pénitence, & demandoient pardon à Dieu de ce peché; de même que le son de la cloche les faisoit souvenir de la misericorde de Dieu envers l'homme dans son incarnation, & de la nouvelle qu'en apporta l'Ange à la Vierge Marie.

On ne sonne de la Trompette, appellée *Oa*, que pour les Processions, ou pour les assemblées, & les affaires de la Paroisse, à l'imitation des Juifs, Nomb. chap. 16. 2. *Quando autem est congregandus populus, simplex tubarum clangor, & non concisè ululabunt : filii autem Aaron Sacerdotis clangent tubis.* Ils en sonnent quelquefois fortement, quand on a dérobé quelque chose de grand prix à l'Eglise, afin, disent-ils, que le son épouvante le voleur, comme si c'étoit la voix de Dieu; & qu'il ait un remords de conscience, pensant que l'Image le châtiera. Ezech. 33. 5. *Sonum buccinæ audivit, & non se observavit, sanguis ejus in ipso erit; si autem se custodierit, animam suam salvabit.*

CHAPITRE IX.

Des Images.

CEs peuples ont une très-grande veneration pour les Images qu'ils appellent *Caté*; & quiconque ne les a gueres pratiquez

croiroit d'abord, en voyant avec quelle ardeur ils les adorent, qu'il n'y a point de dévotion Chrétienne au monde, qui soit aussi enflammée. Mais il est certain que leur dévotion à cet égard tient bien plus du Judaïsme, & du Paganisme, que du Christianisme. Car, ils n'adorent point les Images comme des représentations de Jesus-Christ, de la Vierge, & des Saints, qui sont dans le Ciel, comme la vraye Eglise de Christ, Auteur de verité, nous apprend à le faire; mais ils rendent honneur à la figure materielle de l'Image, & cela, ou parce qu'elle est belle, ou parce qu'elle est bien parée, ou parce qu'elle est d'un riche metail, ou parce qu'elle est célebre pour être la plus cruelle, & celle qui tue le plus les hommes: celles-ci, ils les adorent par crainte. C'est de là que la plupart des Images sont faites d'argent, quelques unes étant de vermeil doré, & couvertes de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a pourtant beaucoup de fausses, ainsi qu'il s'en voit dans les Eglises les plus renommées, comme celle de St. George. Le culte qu'ils rendent à celles qui sont dans les Eglises principales, comme dans celles des Evêques, & dans celle du Prince est incroyable. En passant par la rue qui conduit aux Images, ils se mettent de fort loin à les adorer, par des prosternemens, par des signes de croix, & enfin en faisant trois fois le tour de l'Eglise.

D'autres, étant arrivez à l'entrée de la porte de l'Eglise, baisent la terre en s'inclinant trois, ou quatre fois, font plusieurs signes de croix; puis derechef se prosternent profondement en terre, se battent la poitrine, & après font

font leurs requêtes à l'Image. La premiere & principale de ces Requêtes, est qu'elle ait à tuër leurs Ennemis, & ceux qui les ont volez; & pour derniere marque de veneration, le serment qui se fait dessus en jugement est décisif. L'on n'en appelle point, & la crainte qu'ils ont des Images est si grande, qu'il y a bien des gens qui ne veulent jamais jurer dessus; même dans les cas les plus certains. A la verité ceux-là sont rares, car generalement parlant ils font assez souvent de faux sermens: mais ceux-ci prennent garde de ne jurer que sur les Images qui ont l'air le plus doux, qui ont la réputation de n'être pas cruelles, & qu'ils croyent être les mieux intentionnées pour eux. Tout ce respect-là ne vient point de l'amour qu'ils ayent pour Dieu, & pour ces Images dans l'attente des biens spirituels, & de ceux de la vie future; car ils ne croyent point d'autre vie que celle-ci: cela vient de la peur qu'ils ont d'être tué, de tomber malades, d'être volez, & d'être ruinez par leurs Seigneurs, ou vendus aux Turcs. C'est de là, que quand ils sont volez, ils vont à l'Image, à laquelle ils ont le plus de dévotion, avec une offrande composée de deux petits pains, & d'une petite bouteille de vin; & étant devant l'Image, le *Papas* tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Ensuite parlant à l'Image, comme s'il parloit à son Camarade, ou à son égal, car telle est leur maniere de prier, il lui dit. *Tu sais que j'ai été volé, & que je ne puis avoir le Larron dans mes mains. Je te prie donc par ce present, que je te fais, de le tuer, & de l'aneantir,* (en disant ces paroles, il prend un bâton, le plan-

te

te en terre devant l'Image, & le frape avec un maillet, ou telle autre choſe, juſqu'à ce qu'il ſoit entierement enfoncé) *& de lui faire comme j'ai fait à ce bâton.* Ayant fini cette belle priere, il ſort de l'Egliſe avec le *Papas*, & ils vont boire & manger enſemble le preſent fait à l'Image. Ils prient toûjours pour la mort de leurs ennemis, & que tout ce qui leur appartient periſſe, maiſons, terres, & bétail. Lors qu'ils ſont malades ils appellent d'abord le *Papas*, auquel ils croyent comme à un Ange, pour en ſavoir la cauſe. Ce Papas, comme nous l'avons déja obſervé, après avoir bien tourné les feuillets de ſon Livre, forge un menſonge, comme, que telle Image eſt en colere; ſur quoi on l'envoye auſſi-tôt pour lui faire des oraiſons: on lui porte un preſent: & on lui en promet bien d'autres, ſi le malade guerit: Mais, quand ils ſont gueris, ils n'accompliſſent gueres le vœu, diſant qu'ils ne faiſoient le vœu qu'afin que l'Image ne les tuât point.

Les Images ſur leſquelles les Larrons apprehendent le plus de jurer, crainte de mort, ſont St. George, de la famille *Mozimolle*, du village de *Ketas*, appellée *Tuara Anghelos*, & celle de St. *Jobas*, dans le village de *Pudaz*. Ils diſent que cette Image là étoit au commencement dans une Egliſe proche d'un marais, où il y avoit beaucoup de Grenouilles qui l'étourdiſſoient, dequoi étant fatiguée, elle s'enfuit ſur le haut d'une Montagne. Ils la croyent ſi terrible, que tous ceux qui s'en approchent ſont frapez de la mort ſur le champ; ce qui fait que quand les Mingreliens, y vont faire leurs oraiſons, ils les ſont de bien loin, en

lui

lui jettant leurs présens, & ils s'enfuient aussi tôt. Un *Papas* y va célébrer la messe deux ou trois fois l'année ; ce qu'il fait avec grande frayeur, & quand il va recueuillir les aumônes pour cette Image, il recommande fort de ne pas jurer dessus, soit justement, soit injustement, de peur d'exciter son courroux.

Entre les Images redoutées de St. George, il y a celle de *Schelissa*, au pié du mont Caucase, & le fameux St. George des *Issoriens*, fort reveré des Mingreliens, des Georgiens, des Abcas, & de tous les Païs circonvoisins. Il y en a encore plusieurs autres ; mais celles dont nous avons parlé sont dans le plus grand crédit. Chacun vante & exalte l'Image de sa paroisse à l'envi. Ils disent, par exemple, qu'elle a du courage & de la valeur martiale. Les Mingreliens vont en procession avec leurs Images amasser des aumônes ; & quand il s'en fait de considerable en un lieu, chaque Papas y porte son Image pour lui faire donner l'aumône.

Un Gentilhomme, appellé *Ramazza*, étant un jour tombé malade dans un tems où il étoit défendu de manger de la viande, après plusieurs exhortations que son Medecin lui fit d'en manger, & convaincu de la néceffité, & de la raison, qu'il y avoit à le faire, s'y resolut à la fin. Mais comme il en mangeoit un jour, il vint un *Papas* qui lui aportoit de la part du Catholicos son Image pour le guerir. Il fit aussi-tôt couvrir le plat où étoit la viande, de peur que l'Image ne la vît. Il fit entrer le *Papas*, fit le signe de la croix, dit plusieurs belles paroles à l'Image, & puis la renvoya, avec des complimens pour le Catholi-

licos, & recommença à manger ſa viande. Cette dévotion pour les Images vient des Grecs, auſſi bien que cette ſevere interdiction de chair en certains tems. Et pour la mieux recommander, ils peignent la Cene dans leurs Tableaux, comme faite avec du poiſſon, & non pas avec l'Agneau Paſchal; parce qu'il y en a beaucoup parmi eux qui veulent que Jeſus-Chriſt n'ait jamais mangé de chair. Un Prêtre Mingrelien diſoit en diſcourant: chacun ſait qu'au tems de la *Kareba*, c'eſt-à-dire de l'Annonciation, on ne mange que du poiſſon. Or l'année de la derniere Céne de Jeſus Chriſt, il arriva que l'Annonciation tomboit juſtement, au ſamedi ſaint. Et comme nôtre Seigneur, s'étant aſſis à table, avec ſes Apôtres, ſe mit à les exhorter, & le fit ſi long-tems, que la minuit vint, avant qu'ils ſe fuſſent mis à manger, ſur quoi, ayant conſulté s'ils ne pourroient point alors manger de la viande, au lieu de ce poiſſon froid, qui étoit ſervi devant eux; & qu'ayant été arrêté qu'ils le pouvoient; il arriva, ſur le champ, qu'un grand Poiſſon fut transformé en un Agneau, lequel ils mangerent. Ce *Papas* tenoit, au contraire des autres, que Jeſus Chriſt avoit mangé de la viande. Du reſte les Mingreliens n'honorent point nos Images & n'en font point de cas. Un Mingrelien nous diſoit un jour: Pourquoi vos Images ne ſont-elles pas plus fortes que les nôtres? puis que vos épées & vos étoffes ſont plus fortes que celles des autres Nations, vos Images dévroient être auſſi plus vigoureuſes. Plaiſante boufonnerie.

CHA-

CHAPITRE X.

Des Reliques des Saints.

CEs peuples ont beaucoup de Reliques, qui leur ſont venues premierement du tems que la foi Chrétienne floriſſoit chez eux, & leurs Princes s'allioient avec les Empereurs de Conſtantinople, qui leur faiſoient don de beaucoup de reliques; ſecondement par pluſieurs Prélats dudit lieu qui leur en donnoient auſſi, pour les entretenir dans leur dévotion; troiſiémement, quand les Turcs prirent Conſtantinople, il y eut pluſieurs Sts. Prélats, qui pour ſe ſouſtraire à la tyrannie Mahometane, s'enfuirent en Mingrelie, & ſe diſperſerent dans les pays voiſins. On raconte qu'alors il vint dans la Colchide un Archevêque qui emportoit avec lui un morceau de la vraye croix de la grandeur d'une Paulme, (c'eſt un peu plus de huit pouces de pied françois,) & une chemiſe, qu'on dit être de la Sainte Vierge. Nos Peres l'ont vüë. La toile en eſt de couleur tirant ſur le jaune, parſemée de fleurs çà & là, brodées à l'aiguille. Elle a huit paulmes Romaines de long, & quatre de large avec des manches courtes, longues d'une paulme, le cou en étant étroit. Je l'ai vûë auſſi dans l'Egliſe de *Copis*, où elle eſt gardée; & où j'ai vû encore une main couverte de chair ſeiche, dans un reliquaire d'or, enrichi de joyaux, qu'on dit être la main de *Ste. Marine*, & une autre main de *St. Quirice*, & pluſieurs autres oſſemens enchaſſez dans de l'or, ou dans de l'argent. La Chemiſe, dont

j'ai

j'ai parlé, est dans une cassette d'ébene, ornée d'ouvrages à fleurs d'argent, dans laquelle il y a de plus un petit Cadre, contenant quelques poils de la barbe du Sauveur, & des Cordes dont il fut foüeté. La Cassette est scelée du seau du Prince. Quand on nous montra ces Reliques, on les jetta sur un tapis, où nous les primes & touchames, avec autant de respect, & de dévotion, que les Mingreliens les manient avec peu de façon; estimant plus le peu d'or ou d'argent qu'il y a aux chasses que les reliques mêmes, à cause de la quantité qu'ils en ont. Quant à leurs Livres de Liturgie, ils en ont plusieurs, en grand volume, & en gros Caracteres, en langue Georgienne; & les Evêques renouvellent les leurs, en le récrivant chacun une fois en leur vie. *Claude Rota*, Religieux Jacobin, dans la Legende qu'il a faite de l'assomption de la Vierge, dit que le grand *Damascene*, & *St. Germain*, Archevêque de Constantinople, rapportent que l'Imperatrice Pulcherie, du tems de l'Empereur Maximin, fit faire une Eglise en l'honneur de la Vierge, dans la rue dite *Balteme*; où l'Empereur ayant convoqué *Juvenal*, Archevêque de Jerusalem, & les autres Evêques de la Palestine, qui étoient à Constantinople, à l'occasion du Concile de Calcedoine, il leur tint ce langage. *Nous avons appris que le corps de la Ste. Vierge a été enterré au champ de Gethsemané. Nous voulons avoir ce corps sacré à la garde de nôtre ville Capitale, & pour cet effet qu'il soit transferé ici avec toute la solemnité possible.* A quoi Juvenal répondit; *l'Ecriture sainte porte que ce corps a été élevé dans la gloire, & on ne voit*

dans

dans son tombeau que ses habits, & les linceuls dont son corps sacré fut enseveli. Ce Prêlat envoya à Constantinople ces sacrées reliques, lesquelles on donna à l'Eglise dont nous venons de parler, où elles furent mises en garde.

Ils disent que dans l'Eglise des *Bédielliens* il y a aussi un morceau de la vraye croix, des poils de la barbe de Jesus-Christ, des Cordes dont il fut lié & foüeté, & des langes dont la Vierge l'envelopa étant enfant. La maniére indecente avec laquelle les Mingreliens traitent ces Reliques est une chose qui fait horreur; n'ayant pour elles ni reverence, ni crainte. Ils ne craignent que leurs Images, qui ont des ornemens; lesquels pourtant ils voleroient s'ils pouvoient le faire.

CHAPITRE XI.

Des habits Sacerdotaux des Papas.

Saint Jerôme, Liv. 4. sur Ezech. dit que l'Eglise a préscrit deux sortes d'habits pour les Ministres; les uns dont ils se servent ordinairement, & les autres lorsqu'ils exercent les fonctions de leur Ministere. Les Reverends Peres Mingreliens ne se servent pas des premiers, allant habillez presque tout comme les Séculiers; ni des sêconds, n'étant gueres mis, lorsqu'ils célebrent, que comme ils sont ordinairement; ce qui vient de leur grande misere & pauvreté, qui ne leur permet pas d'avoir d'autre habit d'Autel qu'une méchante guenille déchirée sur les épaules. Leurs Prélats ont plus de paremens; comme la chemise, qu'ils appellent *quarti*,

quarti, laquelle n'est pas de toile, mais de taffetas; l'étole, qu'ils appellent *Olare*, mais qu'ils ne passent pas en croix sur l'estomach avec le cordon; deux manipules, ou plûtôt deux bouts de manche, qu'ils appellent *Sanctavi*; la Chasuble, dite *pittoni*; & le pluvial, qu'ils nomment *Basmachy*. Ces paremens sont à la Grecque, faits de soye, brodez d'or, chez les Evêques, les Abbez, & les Moines. Mais, pour les *Papas*, ou Prêtres, leur extrême pauvreté les reduit pour tout parement, ou habit Sacerdotal, à se servir de quelque guenille déchirées en guise de pluvial. Il y en a plusieurs qui disent la messe avec une simple chemise de toile qu'ils mettent sur leurs habits. Ils ne célebrent jamais nuds pieds, selon le précepte de l'Apôtre aux Ephes. chap. 6. v. 15. *Calceati pedes in præparatione Evangelii pacis*, lequel ils observent inviolablement, ayant leur *Chiapola*, ou Sandales ordinaires, ou quelques vieux souliers, qu'ils gardent dans l'Eglise pour ce sujet-là; ou faute de cela, ils mettent une planche devant l'Autel, sur laquelle ils se tiennent les piéds en célebrant. Ils ont de plus, conformément aux rites Grecs, leur Calice appellé *Barzemi*; avec sa cueillere, dite *Lagarj*; la patene, qu'ils appellent *Pesenin*; l'Etoile, nommée *Camara*; le voile, ou *Daparna*; la nape, ou *Bercheli*; le Missel, ou *Saccarebi*, comme ils les appellent; mais le Calice, la cueillere, la patene, & l'Etoile, qui devroient être d'argent, ou de Cuivre, ou d'étain, au moins, ne sont souvent que de bois sale & puant, chez les pauvres & miserables *Papas*. Même, si le *Papas* se rencontre chez quelque Séculier,

lier, qui veuille avoir la Meſſe, il la lui va dire dans ſa *Marane* ou Cave, comme il la ſait par cœur. Ainſi il n'a point beſoin de Livre. Il prend un gobelet, de ceux dans leſquels on boit ordinairement, qui lui ſert de Calice, un plât tout gras pour Patene. Il fait cuire vîtement ſous la Cendre un petit pain pour ſervir d'hoſtie; & pour du vin, il ne lui en manque pas, puis qu'il eſt dans la Cave. Pour Autel il prend un ais, ou quelque planche ſale, & couverte de pouſſiere, il n'importe; & dit la Meſſe là-deſſus; ſe faiſant prêter auparavant, par quelqu'un du Logis, une chemiſe, ou quelqu'autre choſe ſemblable, qu'il ſe met ſur le dos, au lieu de paremens. Il ne ſe ſoucie point de napes, ni de purificatoires, parce que ſes mains lui ſervent de purificatoire. Quand ce vient à l'Evangile, il tire de ſa poche un petit Livre écrit en Georgien, qui eſt une maniére de breviaire, que la plûpart portent tout déchiré, les feuillets mêlez, l'écriture ſouvent toute effacée, & où quelquefois il manque plus de la moitié des feuilles. Le Prêtre cependant, ſans perdre contenance, dit la Meſſe avec ce Livre, tel qu'il eſt, dont il tourne les feuilles, pendant qu'il dit l'oraiſon qu'il cherche, parce qu'il ſait toute la Meſſe par cœur. D'ailleurs, il ne ſe ſoucie point de pierre ſacrée ſur l'Autel, ni de nape. Au reſte, tout ceci s'entend ſeulement des Prêtres, car les Evêques, les Abbez, & les Moines, ont dans leurs Egliſes en fort bon état les choſes requiſes pour célebrer la Meſſe, de même qu'on les trouve auſſi dans les Egliſes des Princes.

CHA-

CHAPITRE XII.

De la Messe.

ILs disent la Messe en langue Georgienne literale, qui est aussi peu entenduë de leurs Ecclesiastiques que la langue Latine l'est de nos Païsans. Les Maisons des Prêtres sont toûjours loin de l'Eglise, parce que les Eglises sont bâties en des lieux reculez. Lors qu'on demande la Messe à un Prêtre, en la payant; ce qui se fait en lui donnant ou deux ou trois Toises de corde, ou une peau de Chevre ou de Brebis, ou un dîner, ou quelqu'autre chose, il la dit. Quelque-tems qu'il fasse, pluye, ou vent, il va à l'Eglise, portant les paremens dans un Sac de peau; le vin dans un pot, ou dans une petite Callebasse; un petit pain cuit sous la braise, marqué au milieu d'un fer, contenant des Caracteres Georgiens, & une bougie. La personne qui fait dire la Messe fournit ces choses.

Le Prêtre s'achemine à l'Eglise avec tout cela. Lorsqu'il en est proche, il commence à dire ses *Oremus*. Etant arrivé à la porte, il met bas ses ustancilles, bat du bois sacré, & sonne quelques coups de cloche. Ce n'est pas pour faire venir du monde; car les Mingreliens ne vont point à l'Eglise, sinon dans des jours solennels. Cela fait, le Prêtre entre dans l'Eglise, alume sa bougie du feu qu'il a aporté avec lui, tout cela sans discontinuer ses prieres qu'il va toûjours disant à haute voix. Il se revêt de ces miserables ornemens. Il se met la Chasuble pliée sur les épaules,

comme

comme nous faiſons quand on nous donne l'ordination de Prêtriſe, s'il en a une, autrement il s'en paſſe. Il prépare enſuite l'Autel, en étendant quelque toile deſſus, pour ſervir de nape: met du côté de l'Evangile, ſon petit baſſin ou plat, qui lui ſert de patene: de celui de l'Epître un gobelet au lieu de Calice: & au milieu le pain qu'il doit conſacrer appellé, *Sabiſqueri*, diſant toûjours l'office. Cela fait il verſe du vin dans le Calice en quantité. Il prend le pain de la main gauche, & de la droite un petit couteau, avec lequel il le coupe à l'endroit de la marque, & en met autant qu'il faut dans le petit plat. Il prend après l'étoile nommée *camara*, qui eſt faite de deux demi-Cercles, & la met en ſuite ſur le pain poſé dans la patene; ce qu'il y a de trop de pain, il le met à part. Il couvre enſuite la patene d'un linge blanc, & d'un autre il couvre le vin. Cela fait, il ſe retire un peu à côté de l'Autel, laiſſe tomber la Chaſuble par derriere, & dit le *Pater noſter*, après lequel il lit l'Epître, & puis de ſuite l'Evangile, & avec le Miſſel à la main va au milieu de l'Egliſe chanter le *Credo*, & lire quelques oraiſons pour l'offertoire. En ſuite, revenu à l'Autel, il prend le voile qui couvroit la patene, & le met ſur ſa tête; puis il prend cette patene de la main gauche, & la porte au front, & de la droite le Calice qu'il appuye contre l'eſtomach, & va ainſi à pas lents vers le peuple au milieu de l'Egliſe, faiſant la proceſſion à l'entour, & chantant une hymne, que l'on appelle *Chambique*. Le peuple, (quand il y en a,) dès qu'il voit aprocher le Prêtre, ſe jette en terre avec de profondes in-

inclinations ; & quand il passe, il invoque le nom de Dieu, en faisant paroître la plus grande dévotion, encensant les especes, les suivant, & accompagnant avec des bougies allumées à la main. Cette procession faite, le Prêtre retourne à l'Autel ; y remet premiérement le Calice, & après la patene ; prend le voile qu'il a sur la tête, & le tient à la main devant l'*Oblata*, (ce sont les especes) & fait quelques prieres. Ensuite, à voix haute, en forme de chant, il dit les paroles de la consecration premiérement sur le pain, après sur le vin, prend l'étoile, la porte aux quatre coins de la Patene, & du Calice aussi, comme en forme de croix ; & en fait quelques signes sur l'*Oblata*. Après quoi, il prend de la main droite le Pain consacré, qu'il éléve sur la tête, en disant quelques Oraisons ; lesquelles finies, il fait trois signes de croix avec ce Pain, & le met dans sa bouche & le mache. Il boit le Vin, tenant le Calice serré de ses deux mains, & s'il reste des mietes du Pain sur la Patene, il les prend de la main, & les met dans sa bouche, & ainsi en mangeant le Pain, & tenant le Calice dans les mains, il se tourne vers le peuple & lui dit *scifcit*, c'est-à-dire *tremblement*. Puis il remet en suite chaque chose à sa place, éteint la bougie, si elle n'est pas finie ; car elle ne dure pas quelquefois la moitié de la Messe ; se deshabille, remet ses ornemens dans son sac de peau, & retourne chez lui.

Cette maniere de dire la Messe est veritablement de très-saints rites, instituez par saint *Basile*, par saint *Gregoire de Nazianze*, & par d'autres Saints, & approuvée du Pape ; mais elle

elle est dite par des ignorans Mingreliens, sans dévotion, & sans reverence ; gens que Dieu sait s'ils sont baptisez, ou s'ils sont vrayement ordonnez ; à cause de la grande ignorance, & de la grande négligence des Evêques, qui n'ont aucun soin de leurs Paroisses. Ils celébrent la Messe quand on leur donne quelque chose, & si on ne leur donne rien pour la dire, ils ne la disent point. Durant le tems du grand Carême, ils ne celébrent jamais que deux jours la semaine ; le Samedi, & le Dimanche ; parce que ce sont les jours que le Catholicos, les Evêques, & les Moines, jeûnent, ne faisant qu'un seul repas le jour après Vêpres. Or s'ils disoient la Messe ces cinq jours-là qu'ils jeûnent, ils romproient le jeûne, qu'ils estiment consister à ne manger qu'une fois le jour, au soir ; sans qu'il soit permis de porter rien à la bouche auparavant. Observez que si un Prêtre, qui va pour dire la Messe dans une Eglise, la trouve fermée, il dit la Messe à la porte y attachant sa bougie. Quand plusieurs Prêtres veulent dire la Messe dans une Eglise, ils ne disent pas chacun la sienne à part, cela n'étant pas en usage parmi eux ; mais ils en disent une tous ensemble, ce qu'ils font sans respect, entremêlant l'Office de toute sorte de discours differens.

CHAPITRE XIII.

Du Baptême.

DES qu'un Enfant est né, le *Papas*, ou Prêtre, lui fait un signe de Croix sur le front;

front; & huit jours après, il l'oint avec l'Huile sainte, qu'ils appellent *Mirone*. Le Baptême ne se fait que long-tems après, quand l'Enfant a deux ans ou environ; ce qui se fait de cette maniere. Le *Papas* va dans la *Marana*, ou Cave, qui sert d'Eglise, s'assied sur un banc, faisant asseoir sur un autre vis-à-vis le Parrain avec l'Enfant: A côté du Prêtre, il y a un plat, avec de l'huile de noix, & un baquet, ou cuve, ou autre vase de bois, pour servir de Fonts à l'Enfant. Il demande le nom, puis il allume une petite bougie, & se met à lire un long-tems; & quand il est presque à la fin, il ôte sa calote, ou son bonnet, continuë à lire encore un peu; puis se retourne, lit, & après avoir bien lû, demande qu'on apporte l'eau; & comme il arrive souvent qu'elle n'est pas chaude, quand il la demande, il faut qu'il attende. L'eau apportée est versée dans le baquet, & le Prêtre prend l'huile de noix, la verse dans l'eau, en disant quelques prieres, & en chantant. Le Parrain cependant, ayant deshabillé l'Enfant, le met tout nud dans le baquet, & le lave par tout avec ses mains. Le Prêtre n'y touche point; ne prononce aucunes paroles durant cette fonction, mais dès qu'elle est achevée, il prend une corne, où il y a du *Mirone*, ou de la sainte Huile, si dure qu'elle ressemble à de vieux onguent; en coupe un peu avec un petit morceau de bois; & le donne au Parrain, qui en oint l'Enfant au front premierement, puis au nez, aux yeux, aux oreilles, à l'endroit des mammelles, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons, aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes,

des, aux épaules, & au sommet de la tête; sans que durant toute cette action, le *Papas* ouvre seulement la bouche. Le Parrain remet en suite l'Enfant dans la cuvette, prend un peu de Pain beni, le donne à l'Enfant, avec du Vin, & s'il en mange & boit, ils disent que c'est un bon signe, & qu'il sera fort & gaillard; puis il le remet entre les mains de la Mere en lui disant par trois fois, *Vous me l'avez donné Juif & je vous le rends Chrétien.* L'Enfant étant ensuite bercé pour l'assoupir, on le laisse un peu dormir; puis il est lavé avec d'autre eau, non pas par le Parrain, mais par une autre personne, laquelle ne laisse pas de contracter parentage avec la Mere de l'Enfant; mais pas si grand que le Parrain; car il faut observer que le Parrain d'un Enfant est tenu le Parent de sa Mere au degré de Frere ou de Sœur, tellement qu'à toute heure, ou en tout tems, il peut entrer par tout chez elle comme dans sa propre maison. Il faut remarquer que les Prêtres administrent le Baptême sans habits Sacerdotaux, dequoi ils ne se soucient gueres, aussi ne baptiseroient-ils jamais, si ce n'étoit pour y faire grand' chere; faisant consister cette Céremonie sacrée dans un Banquet solemnel, qui dure tout le jour; d'où vient que quand quelques-uns n'ont pas le moyen de donner au moins un Cochon, ils ne font point baptiser leurs Enfans. C'est ce qui fait qu'il arrive souvent, que les enfans de ces pauvres gens meurent sans Baptême.

Les riches au contraire, ne se contentent pas de faire tuer plusieurs Cochons; mais pour rendre le repas splendide, ils font tuer des bœufs & d'autres bêtes, conviant tous leurs

leurs parens & amis au festin, qui dure toute la nuit, jusqu'à ce que la plûpart soient bien yvres. Il semble que les Mingreliens ayent formé leur maniere de baptiser sur le rituel des Grecs, qui administrent trois Sacremens à même tems; à savoir le Baptême, la Confirmation, & l'Eucharistie. Car en lavant l'Enfant ils donnent le Baptême; & ils lui donnent la Confirmation, en l'ojgnant d'Huile; & l'Eucharistie en lui donnant du Pain béni, & du Vin. Mais je croi que cette façon de donner du Pain & du Vin à un Enfant est plûtôt à l'imitation des Juifs, qui donnoient du vin & du lait à l'enfant, comme dit *St. Jerôme ch. 55.* sur ces paroles: *emite vinum & lac.* Les Mingreliens suivoient à la verité les rites Grecs dans les tems passez, mais ils les ont fort corrompus dans la suite en plusieurs choses. Quelques *Papas*, des plus savans, m'ont conté, que pour plus de dignité, ils lavoient aussi l'enfant dans le vin, & non pas dans l'eau. S'ils n'étoient pas trop ignorans, on les appelleroit *Lutheriens*, parce que Luther étant un jour interrogé sur la matiere du Baptême, il répondit que c'étoit dans toute sorte de choses qu'on pouvoit laver, comme dans du lait, & dans du vin; ainsi que raporte *Bellarm. du saint Baptême chap. 2.* Il arriva un jour qu'on fit venir un *Papas* pour baptiser un enfant fort malade. Ce *Papas*, trouvant l'enfant moribond, ne le voulut jamais baptiser, disant qu'il ne vouloit pas ainsi employer inutilement son Huile sainte; comme si le Baptême consistoit dans l'Onction. Cet enfant étant mort sans être baptisé, il vint un autre *Papas*, ami de la maison, pour vi-

visiter la famille sur son affliction, & sur la perte qu'on avoit faite. Le Pere lui dit les larmes aux yeux, que ce qui le fâchoit le plus dans la mort de son Enfant, c'étoit qu'il n'avoit point reçû le Baptême, parce qu'ayant appellé un tel *Papas*, pour le baptiser, il avoit refusé de le faire, de peur, disoit-il, de perdre son Huile sainte. Ce *Papas*, l'arrêtant, lui répondit: *Ne saviez-vous pas que ce Papas est un avare? ne pleurez point, consolez vous, je le baptiserai moi: un peu d'huile n'est pas si grand' chose.* Cela dit, il tire son cornet de dessous sa veste, en prit un peu d'Huile, & en oignit cet Enfant mort, comme on fait dans l'administration du Baptême. Telle est la stupidité & l'absurdité de ces Reverends *Papas*. Je laisse à considerer au Lecteur si ces enfans sont bien baptisez: C'est pourquoi nos Peres ne manquent point de baptiser *sub conditione* tout autant d'enfans qu'ils rencontrent, sous prétexte de leur donner des remédes, ou de les caresser.

Les noms qu'ils donnent à leurs enfans, sont donnez à l'occasion de quelque accident qui survient, à l'imitation des Juifs, comme nous voyons dans la personne de Benjamin, qui fut appellé *Fils de douleur*, à cause de celle que souffrit Rachel sa mere en le mettant au monde, *Gen. ch.* 35. *v.* 18. Ainsi les Mingreliens appelleront leurs enfans *Objeca*, c'est-à-dire, *Vendredi*, quand ils naissent ce jour-là; *Guianisa*, c'est-à-dire, *tard venu*, quand ils viennent au monde à la fin du jour; *Prevalisa*, c'est-à-dire, *Février*, parce que c'est le tems de sa naissance, & ainsi des autres. Il y en a fort peu qui ayent le nom de quelque

 Saint,

Saint; parce, disent-ils, qu'il n'est point permis de donner à un homme ordinaire le nom d'un Saint, de peur qu'il ne le deshonore, de la maniere que faisoit un soldat qui n'avoit point de cœur, & qui portoit le nom d'Alexandre. Ce Prince, comme nous le lisons dans sa vie, que nous a laissée *Plutarque*, lui dit en courroux, *Ou porte toi en Alexandre, ou change de nom*. Ainsi, les Mingreliens, en ne prenant point de nom des Saints Chrétiens, c'est comme s'ils disoient, *Nos actions ne sont pas des actions de Chrétiens ; & pour ne nous point attirer de reproches, nous n'en porterons point les noms*. Saint *Augustin. ch.* 70. *sur saint Jean*, dit, *Christianum castitatis & integritatis nomen est*; mais ces peuples sont extrêmement éloignez de ces deux perfections. Il faut observer encore, qu'à quelque âge qu'ils soient parvenus, on ne laisse pas de les appeller toûjours *fils* ou *enfant de tel*; selon l'usage de l'Ecriture, *puer centum annorum*. Quant au reste, la Forme du Baptême en leur langue est telle.

Natelis — Ighebts sacalitos Mamisata amin. Dazizata amin. Dazuliza Zininda sata Amin.

Il n'y a que fort peu de Prêtres qui sachent ce Formulaire du Baptême. Quelques *Beres* le savent. Ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est qu'il arrive fort souvent que des gens se font rebaptiser.

On ne fait point ici d'article *du Creme*, parce que les Mingreliens n'en ont jamais ouï parler; outre que, selon les rites des Grecs, ce n'est pas le Prêtre qui en oint, mais le Par-

rain,

rain, comme nous l'avons observé ci-dessus dans le Baptême.

CHAPITRE XIV.

De l'Eucharistie.

ILs consacrent comme ils peuvent dans le Sacrement de l'Eucharistie, sans s'obliger comme les Grecs à consacrer toûjours en pain levé. Ils font un petit pain rond d'un peu plus d'une once pesant, composé de farine, d'eau, de bled, & de vin, sur lequel ils apposent la marque qui est ici dessous.



Jesus Xus vincit.

Le pain, ainsi marqué, s'appelle *Sebisqueri* avant la consecration, & après la consecration *Nazeroba sazerebeli.* Ils appellent *nazili* le viatique qu'ils donnent aux malades; & les Prêtres le conservent dans une petite bourse de toile, ou d'autre étoffe, qu'ils portent toûjours attachée à la ceinture, comme nous le dirons plus bas.

Arcudius Concord. Eccles. lib. 3. dit, *qu'il est vrai-semblable qu'au tems des Apôtres on consacroit tantôt avec du pain levé, tantôt avec du pain azyme.* Les Latins imitent Jesus-Christ, qui consacra avec du pain azyme; mais pour les Mingreliens, ils consacrent indifferemment toute sorte de pain. La composition de

leur pain Euchariſtique, avec de la farine, du ſel, du vin & de l'eau, eſt à la Judaïque, parce que Dieu anciennement commandoit qu'il y eût du ſel dans tous les Sacrifices, *Lev. 2. Quidquid obtuleris ſacrificii ſale condies*. Ce n'eſt pas la coûtume de ces Prêtres de mettre dans le Calice un peu d'eau avec le vin. J'en ai pourtant vû quelques-uns qui y en mettoient; & ayant un jour demandé à un *Papas*, pourquoi il ne mettoit point d'eau dans le Calice? il me répondit, *qu'il y en mettoit quelquefois quand le vin étoit trop fort*; *mais qu'il avoit déja aſſez à faire à porter le vin*, *le feu*, *la bougie*, *& le ſac des ornemens*, *ſans porter encore de l'eau*. Je lui demandai de plus ce qu'il feroit ſi le vin étoit du vinaigre? il me répondit, qu'il conſacreroit avec, mais qu'il ne le feroit pas avec de l'eau de vie, parce qu'elle n'étoit plus vin. Ces Prêtres, pour imiter les Grecs, qui après la conſecration, & immediatement avant la Communion, ont coûtume de verſer dans le Calice un peu d'eau bouillante, en mémoire du ſang & de l'eau chaude, qui ſortit du côté de Jeſus-Chriſt mort; ces Prêtres, dis-je, prennent une cuilliere de fer qu'ils font chaufer à la bougie qui leur ſert de cierge, ils y mettent en ſuite un peu d'eau, & la jettent ainſi chaude dans le Calice, & communient enſuite. Ils ne ſavent pourquoi ils pratiquent cette Céremonie: ils diſent que c'eſt leur uſage, mais pourtant ils ne le font pas tous conſtamment.

Je me ſuis informé bien des fois avec toute ſorte d'Eccleſiaſtiques touchant la forme de la Conſécration; mais ſans en avoir jamais trouvé qu'un ſeul, lequel étoit un peu moins igno-

ignorant que les autres, qui me l'ait sû dire. Il me dit que les paroles de la Consécration de la chair, dite *marquerit*, étoient telle: *Mighet Chiamet esse ars cors chiemit quentuis chate chili missa tevebelat Zodoat*; & celles de la Consécration du sang, dit *Maguaint*, les suivantes; *Suta Misganqua vesta esse ars Siseli chiemit quentuis chante chiti zodoat.* Je demandai un jour à un de ces Reverends hommes, si après avoir ainsi consacré le pain & le vin avec les paroles susdites, le pain & le vin étoient veritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ? Il me répondit en souriant, comme si je lui eusse dit une plaisanterie, (le terme Italien de l'original est *una facetia.*) *Qui mettra Jesus-Christ dans le pain? comment y pourroit-il venir? comment peut-il être aussi renfermé dans un si petit morceau de pain? pourquoi voudroit-il quitter le ciel pour venir en terre? on n'a jamais vû rien de semblable.* Je lui demandai de plus, si la Messe seroit bonne, en cas que le Prêtre eût oublié les paroles de la Consécration? il me répondit, *pourquoi non? mais le Prêtre qui oublie les paroles fait un grand peché.* A l'égard du point de l'intention, ils ne savent ce que c'est, comme gens qui celébrent par coûtume, & pour quelque émolument; & par consequent, c'est à savoir si la Consécration qu'ils font est valide ou non? je m'en remets aux Docteurs.

Pour ce qui est du *Nazili*, ou Viatique, pour les malades, les Mingreliens font comme les Grecs, en le consacrant une fois seulement l'année, le jour du Jeudi saint, en memoire de la Cene de nôtre Seigneur. Mais au lieu que les Grecs le conservent dans un

Ciboire d'or ou d'argent, ou dans quelqu'autre vafe décent, comme le raporte *Baronius*, & *Arcudius concord. Ecclef. liv.* 3. *de la Sainte Euchariftie*. Ces Prêtres Colcheens le mettent dans une bourfe de toile, ou de peau, qui d'ordinaire eft graffe & fale; la portant toûjours attachée à la ceinture, & par tout où ils vont, & quelque chofe qu'ils faffent; même là où ils fe comportent avec le moins de reverence & de refpect, ni plus ni moins que fi c'étoit une piece de chair. Et comme ils font fouvent yvres, ils fe roulent alors à terre avec cette bourfe à la ceinture, fans y avoir nul égard. Quand ils fe deshabillent & fe couchent ils la mettent fous leur chevet avec leurs habits, ou en un autre endroit. Quand il fe prefente quelque malade qui demande le Viatique, ils le lui portent, ou bien s'ils ne fe foucient pas d'en prendre la peine, ils l'envoyent par celui-là même qui les eft venu avertir, foit homme, ou femme, ou enfant. Et parce que ce *Nazili*, ou Viatique, qu'il envoye, eft quelquefois un peu trop dur, felon qu'il eft vieux fait; pour le faire avaler au malade, on le prend avec les mains pour le caffer & reduire en petits morceaux, fur un plat, ou fur une pierre; fans fe mettre en peine des miettes qui en tombent, & de celles qui s'attachent aux mains, & le mettant dans un peu de vin le donnent à boire au malade, en priant l'Image de ne le pas tuër. Quand ces gens boivent ainfi ce Viatique pulverifé, il en refte d'ordinaire la plus grande partie attachée à leur barbe, qu'ils portent fort longue & fort épaiffe; mais cela ne leur fait point de peine; ils s'effuyent avec la main, ou avec la

man-

manche de leur chemiſe, ou avec quelqu'autre choſe.

Peu de gens prennent ce Viatique, parce qu'on le tient de mauvais augure dans la maiſon du malade. C'eſt pourquoi, au lieu de le lui donner à prendre, on le jette dans le vin en une bouteille, ou petite calebaſſe, que l'on met dans un coin ; & l'on obſerve ce qu'il devient; ſur quoi on juge du ſuccès de la maladie. Car ſi le *Nazili* va au fonds de la calebaſſe, c'eſt mauvais ſigne, & que le malade mourra ; s'il nage au-deſſus, c'eſt ſigne du contraire. Ce *Nazili* eſt fait de farine, de vin, & de ſel. Il n'y a point d'eau comme au pain Euchariſtique, parce, diſent-ils, que s'il y en avoit il ne dureroit pas toute l'année. Or ſavoir ſi ce compoſé eſt matiere propre à conſacrer, & s'il eſt vrai pain, c'eſt de quoi je me raporterai au jugement des Savans. A la fin de l'année, les Prêtres qui ont du *Nazili* de reſte, le portent ſur l'Autel, & le laiſſent là ; où les ſouris le mangent. Ainſi ſe conſume ce ſaint Viatique ; telle eſt la reverence en laquelle ils l'ont, & avec laquelle ils s'en ſervent : d'où il eſt facile de juger quelle eſt leur Foi & croyance ſur le ſujet du Saint Sacrement.

CHAPITRE XV.

De la Penitence.

CES peuples ont le Sacrement de la Penitence qu'ils appellent *Gandoba*. Ils appellent les péchez *Zoggia*, la contrition *Zodua*, l'attrition *Sinanuli*. Ils ſavent tout cela; mais

cependant ils ne se confessent point, non plus les Seculiers que les Ecclesiastiques; non pas même à l'article de la mort: & si quelqu'un entr'autres se resout à se confesser, il faut que *habeat in bonis* pour payer le Confesseur. Il arriva un jour qu'un Seigneur nommé *Patazoluchia* s'étant confessé au Catholicos, il lui donna cinquante écus, mais comme il voulut se confesser une autrefois, le Catholicos ne voulut point recevoir sa confession, disant, *qu'il lui avoit trop peu donné la premiere fois.* On conte d'un autre Gentilhomme, que s'étant confessé à un Evêque, il lui fit présent d'un cheval & de plusieurs autres choses. Cet Evêque retournant chez lui avec ce présent rencontra le fils de ce Gentilhomme, & le remercia de ce que son pere lui avoit tant donné. *Comment*, lui dit ce fils, *mon Pere a fait de si grands péchez, & il ne donne pas plus de chose à son Confesseur? j'en suis honteux; mais je réparerai sa faute, & je vous promets de vous envoyer bien d'autres choses.* C'est qu'il croyoit que ceux qui font de plus grands péchez, sont aussi obligez à faire des présens plus considerables au Confesseur. Il y a donc très-peu de gens en ce pays qui se confessent, & j'aurois presque dit personne. Et si quelqu'un le fait, ce qu'il fait, est plûtôt un sacrilege, qu'une véritable confession; car il ne se confesse que de ce qu'il lui plaît, & cache la plus grande partie de ses péchez. De là vient, que quand ils font quelque méchante action, qu'ils trouvent eux-mêmes être un grand péché, ils la cachent, mais ils l'expient; selon ce que l'on tient communément chez eux, que quand on fait un grand péché il faut

faire

faire une bonne œuvre pour l'expier. Leur bonne œuvre, c'eſt de conſacrer une Image, ou de faire des préſens à des Images, comme des draps de ſoye, ou de l'argent, avec quoi ils croyent que leurs péchez ſont effacez, ſans autre confeſſion. Cette erreur eſt originaire des Grecs. Les Evêques pratiquent la même choſe, & tout le Clergé dans tout l'Orient : ce qui vient de ce que les anciens Canons ſuſpendant des Ordres, pour toûjours, les Clercs qui vivent en adultere, ils ne ſe confeſſent point, de peur de ſe découvrir leurs péchez les uns aux autres, ou de ſe rendre ſuſpects, & enſuite d'être privez de leurs benefices. Ils auroient raiſon de craindre les ſuites de la Confeſſion, ſi ces Canons parloient du Tribunal interieur de la Confeſſion; mais ils ne parlent que de l'exterieur.

A préſent, ces Reverends Eccleſiaſtiques, au lieu de ſe confeſſer, vont ſe laver dans la riviere, avant que de célebrer la meſſe, & prétendent ſatisfaire avec cela au précepte de la Confeſſion. Et ſemblablement quand ils doivent faire le ſacrifice dit *Sanctos*, où aſſiſtent pluſieurs *Papas*, ils vont tous ſe laver auparavant au fleuve; & durant une ſemaine ils s'abſtiennent de voir leurs femmes, avec quoi ils s'imaginent & ſe flattent qu'ils ont autant fait que s'ils s'étoient confeſſez. Une autre raiſon qu'ils ont de ne ſe pas confeſſer, c'eſt que, tant les Evêques, que les Prêtres, ne gardent point le ſeau de la Confeſſion, mais qu'ils parlent devant un chacun de ce dont l'on s'eſt confeſſé, s'en entretenant, même ſouvent, en préſence du Penitent.

Les Mingreliens ſe perſuadent d'ailleurs, que

que pourvû que l'on ait ſon Confeſſeur, ou *Monzguary*, comme ils l'appellent, il n'importe pas de ſe confeſſer du tout; c'eſt pourquoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelqu'homme d'Egliſe, Evêque, ou *Bere*, ou Prêtre, il n'importe, qui ſoit renommé pour ſa vertu, pour ſon ſavoir, & pour être bon Chrétien. Ils lui portent un preſent, chacun ſelon ſes moyens, & le prient de vouloir être leur Confeſſeur. Quant à lui, il reçoit le préſent, & accepte la charge d'être leur Confeſſeur; mais ils ne ſe confeſſent néanmoins jamais : & s'il arrive qu'ils tombent malades, ils envoyent bien guerir ce Confeſſeur, ou bien ils ſe font porter chez lui, mais ils ne ſe confeſſeront pas pour cela. Le plus de ſervice qu'il leur rende, c'eſt de leur faire de l'eau benite, avec laquelle il les aſpergera, puis de laver quelque Image avec de l'eau qu'il donne à boire au malade, en diſant quelques oraiſons. Les Confeſſeurs ont par droit, lors que leurs Penitens meurent, le cheval dont il s'eſt ſervi le dernier, ſes habits, & tout ce qu'il avoit ſur lui quand il l'eſt venu voir.

Ils font bien davantage, ces pauvres gens aveuglez par la cupidité inſatiable de leurs ignorans Evêques. Ils vont, quand ils ſont en ſanté, trouver, ou le Catholicos, ou un Evêque, ou leur Confeſſeur, & ſe font donner par écrit l'abſolution, tant des péchez qu'ils ont commis par le paſſé, que de ceux qu'ils commettront durant leur vie. Ces Ignorans-là leur accordent, & leur délivrent un acte d'abſolution de tous leurs péchez commis & à commettre ſans confeſſion préalable; mais com-

comme ces ſortes d'abſolutions coutent bien cher, il n'y a que les riches qui en obtiennent. Le Patriarche de Jeruſalem en donna une au Prince qu'il acheta beaucoup. Quand quelqu'un a cet Acte d'Abſolution, & qu'il eſt malade à la mort, on le lui met à la main, & ils croyent que cela ſuffit pour être ſauvé ſans confeſſion, ni autre ceremonie, ayant l'abſolution de ſes péchez entre ſes mains. Telle eſt l'ignorance de ce miſerable peuple, qui ne ſe confeſſe point. Quand on leur parle de ſe confeſſer, comme cela m'eſt arrivé pluſieurs fois, ils répondent qu'ils n'ont point de péché. C'eſt qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que péché, & en quoi il conſiſte, n'ayant perſonne qui le leur enſeigne. Il arrivera quelquefois qu'un homme prêt de mourir formera un acte de repentance de ſes péchez en géneral, ſur tout s'il a quelque Religieux qui le lui ſuggere; mais ils meurent la plûpart comme des bêtes. A quoi il faut ajoûter que les Prêtres ignorent la forme de l'abſolution, & qu'ils ne ſavent faire autre choſe auprès d'un malade, que de prier l'Image, qu'elle ne le tuë point, & qu'elle ne ſoit pas en colere.

CHAPITRE XVI.

De l'Extrême-onction.

JE n'ai jamais pû découvrir que le Sacrement de l'Extrême-onction fût en uſage parmi ce Peuple. Je me ſuis trouvé chez pluſieurs d'entr'eux à l'heure de leur mort, auprès deſquels étoient des Prêtres, mais ils ne leur

ad-

adminiſtroient point ce Sacrement. J'ai auſſi interrogé là-deſſus pluſieurs de leurs Clercs, tant Moines, que Prêtres; mais ils m'ont tous répondu que l'onction de l'huile ſainte ne s'adminiſtre que dans le Baptême, duquel ils font conſiſter toute l'eſſence dans l'onction de cette huile, que le Catholicos fait comme nous l'avons obſervé ci-deſſus. Il y a pourtant quelques Gens, qui étant malades, font appeller un *Bere*, lequel benit un peu d'huile de noix, ou d'olive, & en oint les malades, mais cela n'eſt pas l'extrême-onction, ni les Saintes Huiles.

CHAPITRE XVII.

De l'Ordre & du Celibat des Prêtres.

LES Evêques Mingreliens ont conſervé la mémoire du Sacrement de l'Ordination, à cauſe du gain qu'ils en tirent; car un Catholicos ne conſacre point d'Evêques à moins de cinq-cens écus: Un Evêque n'ordonne point un Prêtre que pour le prix d'un bon cheval; mais je n'ai jamais pû ſavoir de quelle maniere ces gens ſont promus aux Ordres.

La Loi du Celibat a toûjours été en grande eſtime chez les Grecs, & chez les autres Orientaux; & afin qu'il ne ſe commît rien de deshonnête entre les Eccleſiaſtiques, ils ont permis à leurs Prêtres de ſe marier une fois en leur vie avec une fille vierge, avant que de prendre les Ordres ſacrez; laquelle étant morte ils ſeroient obligez de vivre en veuvage. Mais ce Reverend Clergé de Mingrelie,

fai-

faisant toûjours mine de suivre les Rites Grecs, a trouvé moyen d'éluder la force de cette Loi austere; car la même fille qu'un homme, qui se veut faire Prêtre, épouse avant son Ordination; il l'épouse de nouveau après l'ordination, sans dispense de l'Evêque; prétendant que l'ordination rompt le mariage. Or si cette femme meurt, ils prétendent, qu'ayant pû se marier par dispense depuis leur ordination, ils le peuvent faire encore; & sur cela ils passent à de secondes nôces, & puis à de troisiemes, & à de quatriemes, & tant qu'ils veulent; les Evêques ne leur en refusant jamais la dispense, mais la leur vendant bien cher; car il faut observer que la dispense pour de secondes nôces coute à un Prêtre le double de ce que la premiere lui a couté, celle pour de troisiémes nôces lui coute le triple, & ainsi de suite; avec quoi l'Evêque, qui ne songe qu'à tirer de l'argent, leur donne la dispense sans difficulté, & sans s'informer si la femme est vierge ou non, si elle est veuve, ou femme repudiée. Mais s'il arrivoit qu'un Prêtre prît une seconde femme sans dispense de l'Evêque, il seroit declaré irregulier, on lui raseroit la barbe & la Couronne, & il seroit dégradé de la Prêtrise; car il faut observer, qu'ils ne croyent pas que ce Sacrement imprime de caractere indelebile, bien loin de là ils réordonnent les Prêtres degradez, comme s'ils n'avoient jamais reçu les ordres. Ils agissent à cet égard de même qu'à l'égard du Baptême, que plusieurs se font redonner par des *Beres*, comme si le premier qu'ils avoient reçu n'étoit pas assez bon. Il arriva un jour qu'un Prêtre appercevant un jeune garçon qui

lui

lui enlevoit un cochon, il lui tira un coup de fronde qui le tua. Il fut auſſi-tôt déclaré irregulier, raſé, privé de ſon Egliſe, & de ſon Benefice; mais au bout de quelque tems ſes amis, & les préſens qu'il fit, l'ayant mis dans les bonnes graces du Catholicos, on lui rendit ſon benefice; ſur quoi on l'ordonna de nouveau, tout comme s'il n'avoit jamais été Prêtre.

CHAPITRE XVIII.

Du Mariage.

LE Sacrement de Mariage, qu'ils appellent *Gorghini*, ſe peut appeller en ce Païs, *un contract de vente*, parce que les parens de la femme font marché avec celui qui la recherche, de la lui donner à certain prix, lequel eſt toûjours bien plus grand pour une fille Vierge, que pour une veuve. Le marché étant conclu, l'homme ſe met par tous moyens à amaſſer ce dont il eſt convenu. Il prend les Enfans de ſes Vaſſaux, ou Tenanciers, leſquels ſont non ſeulement ſes Sujets, mais comme ſes Eſclaves. Il les mene vendre aux Turcs afin d'avoir de quoi payer ſa femme, laquelle demeure cependant toûjours avec ſes parens comme auparavant, mais où ſon futur Epoux a la liberté de l'aller voir de tems en tems; d'où il arrive quelquefois qu'elle eſt groſſe avant les Epouſailles. Quand le mari a amaſſé ce qu'il a promis, le pere de l'Epouſe prépare un feſtin ſolennel qui dure juſqu'au lendemain, où ſont conviez ſes parens & ſes amis, & ceux qui ont traité le Mariage. L'Epoux,

poux, accompagné auſſi de ſes parens & de ſes amis, y vient apporter ce qu'il a promis de donner pour avoir ſa Maîtreſſe, qu'il délivre à ſon Pere, ou à ſes parens les plus proches, avant que de ſe mettre à table. Ils lui montrent en même tems le trouſſeau qu'ils ont préparé pour l'Epouſée, lequel eſt d'ordinaire équivalent au prix que l'Epoux donne pour avoir ſa femme. Ce trouſſeau conſiſte en meubles & utenciles de maiſon, en bêtail, en habits, & en quelques Eſclaves pour la ſervir ; mais qui appartiennent au mari, auſſi bien que le reſte, à la reſerve des habits & joyaux de l'Epouſée. Après le ſouper, qui ne finit qu'au jour, l'Epouſe, accompagnée de ſes plus proches parens, des Conviez, & des Amis, eſt menée chez ſon Epoux avec les dons que ſon Pere & ſes Parens lui ont faits, & à ſon Mari, ſelon leurs facultez. Ils font tout ce chemin en chantant, & en ſonnant des inſtrumens. Cependant, deux de ceux qui ont traité le mariage, prennent les devants, allant à toute bride au Logis de l'Epoux, annoncer la venuë de l'Epouſe. On leur y préſente auſſitôt un flacon de vin, du pain, & de la viande; & eux, ſans mettre pied à terre, prennent le flacon, & en caracolant dans les Cours, & à l'entour du Logis, ils répandent le vin, en faiſant des vœux pour une bonne paix entre les Epoux. Ils mettent enſuite pied à terre, mangent un peu, puis s'en retournent au devant de l'Epouſe. Quand elle eſt arrivée au Logis de ſon Accordé, on la mene dans la ſale, où toute la famille a coûtume de ſe raſſembler, & où elle eſt alors raſſemblée. Les amis entrent les premiers, puis les parens,

puis

puis l'Accordée, qui en entrant fait le salut accoûtumé, qui est de ployer le genou en terre. Après, elle s'avance au milieu de la sale, où est un tapis étendu, & dessus une cruche de vin, & un chaudron de cette pâte cuite qui sert de pain. Elle renverse la cruche de vin d'un coup de pied; & prend à mains pleines de cette pâte, qu'elle jette à gros morceaux, par toute la sale. Cette céremonie faite, on passe dans une autre chambre, où le festin est aprêté. C'est-là la Noce, chacun s'y assied selon son rang. On boit, on mange, on chante, & on passe ainsi tout le jour, & toute la nuit suivante, jusqu'à ce qu'on soit si yvre qu'on ne puisse plus demeurer assis. La Noce dure ainsi d'ordinaire trois ou quatre jours, sans que les nouveaux mariez couchent encore ensemble, parce que la céremonie du mariage n'est pas encore faite. Elle se fait toûjours en secret, & sans en dire jamais le jour; de peur, disent-ils, que les *Magares* ou Sorciers, ne jettassent quelque sortilege sur les Epoux. Du reste, la céremonie s'en fait en tout tems, soit de jour, soit de nuit, dans la Cave, ou à l'Eglise; non pas dedans, mais à la porte seulement.

Le Prêtre est là avec les Mariez, & le Compere, ou Parrain, qu'ils appellent *Megorghini.* Le Prêtre tient en main une bougie allumée, & se met à lire. Il y a tout joignant sur une table, deux Couronnes faites de fleurs naturelles, ou faites de soye, avec des houpes pendantes de diverses couleurs; une longue tavayolle, ou toillette, avec une aiguille & du fil, pour coudre ensemble les Mariez; & une coupe de vin avec des morceaux de pain.

Le

Le Parrain met la tavayolle ſur la tête des Epoux, & les cout tous deux enſemble par leurs habits. Le Prêtre cependant continue toûjours ſa lecture ſans s'arrêter. Le Compere prend enſuite les deux couronnes, les met ſur la tête des Epoux, & de tems en tems, ſelon que le Prêtre lit certaines oraiſons, il les change, & rechange, mettant ſur la tête de l'Epouſe, la couronne qui étoit ſur la tête de l'Epoux, & ſur l'Epoux celle qui étoit ſur la tête de l'Epouſe; & cela par trois ou quatre fois. Le Prêtre ayant fini la lecture, le Parrain prend le pain & la coupe, rompt le pain en morceaux dont il met le premier dans la bouche de l'Epoux, & le ſecond dans celle de l'Epouſe, & ainſi l'un après l'autre juſqu'à ſix fois; il prend enſuite le ſeptiéme morceau pour lui, & le mange. Il leur donne de même à boire la coupe l'un après l'autre, à chacun trois fois, & boit le reſte; & puis ils s'en vont en paix.

Cette tavayolle, ou toillette, ſous laquelle les mariez ſont debout, eſt pour marquer la pudicité & l'humilité; ce qui vient des céremonies des Juifs, comme nous le voyons en Rebecca *Gen.* 24. & comme le remarque *Saint Ambroiſe*, Ep. 2. Livre d'Abrah. chap. dernier. *Iſidore* Liv. des Offices. La couture des Epoux par leurs habits ſe faiſoit anciennement avec deux fils tors enſemble, deſquels l'un étoit blanc, & l'autre rouge; & c'étoit pour ſignifier l'union conjugale, qu'on ne doit jamais rompre par la répudiation, ou par la ſéparation; comme le remarque *Jaques Banus dans ſon Traité de la Religion Chrétienne Liv.* 20. *chap.* 146. Mais ces peuples Mingreliens,

liens, en font la couture d'un ſimple fil, avec quoi ils repréſentent fort juſte le peu de durée de leur union conjugale, ſe ſéparant, & ſe repudiant fort legérement. On voit fort ſouvent entr'eux un mari avoir deux femmes, & quelquefois une troiſiéme; la premiere ſervant de femme de chambre à celle qu'il prend enſuite: ce qui eſt une ancienne erreur des Juifs. Le pain & le vin dans le mariage, eſt une cérémonie fort ancienne parmi les Chrétiens; parce que les nouveaux mariez reçoivent la Communion immédiatement après la benediction nuptiale. Mais ces peuples, qui ont perverti l'uſage & le ſens de tous les véritables rites des Chrétiens, ont encore corrompu le ſens de celui-ci, en donnant toute une autre Interprétation. Et cela parce qu'ils font la céremonie du mariage à toute heure du jour, auſſi bien après dîner, que devant, auquel tems ils ne peuvent plus recevoir la Communion. Un Prêtre me dit un jour, que ce vin & ce pain; que les mariez beuvoient & mangeoient enſemble, ſignifioient qu'ils devoient être également maîtres du boire & du manger; que la toillette dont ils ſe couvroient la tête, marquoit le lit nuptial; & que le Parrain mangeant & beuvant ce qui en reſtoit contractoit parenté avec les Epoux par cette action, & que c'étoit à lui à ajuſter & compoſer tous les differens qui ſurvenoient entre les nouveaux mariez; leſquels auſſi ont une ſi grande confiance en ce Parrain, que leur maiſon lui eſt ouverte & libre comme la ſienne propre; & que quand le mari le trouveroit ſeul enfermé avec ſa femme, il n'en auroit aucun ſoupçon; tant eſt grande la pri-

privauté avec laquelle ils vivent ensemble.

Quant à la foi conjugale, ils ne la gardent qu'autant qu'il leur plaît, comme nous l'avons observé, & particuliérement les Grands; comme on l'a vû dans la personne du Roi d'Imirette, qui repudia *Tamar* sa premiére femme, laquelle se maria après peu de tems, avec un autre Seigneur, pour prendre la fille de *Taimuras Can*, Prince de Caket; & dans celle de *Dadian*, Prince de ce païs de Mingrelie, qui repudia sa premiére femme, qui étoit du païs des Abcas, de la famille de Tarassia qui est la Souveraine, après lui avoir fait couper le nez & les oreilles, sur quelques faux soupçons, & prit à femme la femme de son Oncle, encore vivant, de la maison des *Libardiens*, l'enlevant par force d'entre ses bras. J'en pourrois encore donner bien d'autres exemples. Et le pis est que l'habitude de repudier ainsi sa femme est en usage, particuliérement parmi le menu peuple. Il y en a qui ont deux ou trois femmes dans une même maison. D'autres les ont dans des lieux differens, afin qu'en quelque part qu'ils aillent, ils se trouvent toûjours avec leurs femmes. Après tout, la plûpart du monde en général se contente d'une femme épousée, si ce n'est dans le cas de sterilité, ou que la femme fût une querelleuse éternelle; car pour lors, ils disent que Dieu n'a point fait ce mariage, & qu'il ne veut point qu'il dure, parce que Dieu fait toutes choses bien. Qu'ainsi, puisque la femme est de méchante humeur, ou qu'elle ne fait point d'enfans, qui sont des choses méchantes, c'est un signe que Dieu

n'a pas fait ce mariage ; & par conséquent qu'il le faut rompre, & épouser une autre femme.

CHAPITRE XIX.

De l'Office Divin.

LES Offices Divins, & toute la Liturgie sont en Langue Georgienne, ancienne & literale, fort differente de la Langue Vulgaire qu'ils parlent ordinairement. Les caracteres sont aussi differens, en ayant de deux sortes : les uns appartenant à la Langue Vulgaire, dont ils se servent en tout ce qui regarde les affaires civiles ; & les autres avec lesquels ils écrivent la Sainte Ecriture, les Offices Divins, & tout ce qui appartient à la Religion ; ce qui fait qu'il n'y a que peu de gens qui l'entendent, & la sachent lire. Ils ne l'entendent pas même entre les Prêtres ; qui pour reparer ce défaut, apprennent une Messe par cœur, laquelle ils disent en tout tems & pour tous sujets. Ce ne sont pas seulement les Prêtres, qui ne savent ni lire ni entendre l'Ecriture Sainte, ce sont aussi les Evêques ; de quoi le peuple reçoit un très-grand préjudice ; parce que, faute d'entendre l'Ecriture, ils tombent dans de grossieres erreurs ; non seulement dans les choses de la foi, mais encore dans celles qui regardent les mœurs, étant très-certain, selon *Saint Hilaire*, *de Synodis*, que toutes les heresies sont venues de l'Ecriture mal entenduë. Il y a fort peu de Mingreliens qui sachent lire & écrire. Les femmes en savent beaucoup davantage. Il y en a même

me quelques-unes qui se mêlent de faire les Docteurs, & de parler de ce qui les passe; ce qui leur fait dire mille choses mal à propos. On peut fort justement leur appliquer ce que disoit autrefois *Saint Basile* au Chef de cuisine de l'Empereur Valens, *tuum est de pulmentis cogitare, non dogmata Sacra & Divina decoquere.* Les Prêtres chantent rarement l'Office, ou pour mieux dire ils ne le chantent presque jamais; mais seulement les Evêques, & les *Beres*, ou Moines, le font quelquefois le matin, ou le soir, sur tout dans le Carême. Alors ils ont de coûtume de faire deux Chœurs, entre lesquels il y a un Lecteur, qui prononce à haute voix ce qu'il faut chanter. Ils changent de ton de tems-en-tems à la maniere Grecque. Il faut observer qu'ils chantent ainsi, soit qu'ils soient beaucoup, soit qu'ils soient peu, quand ce ne seroit qu'un seul; ce qui vient qu'ils n'ont point de connoissance de la Musique, n'ayant qu'un chant desagréable, & mal accordant.

Le Chant est fort ancien parmi les Chrétiens, quoique de tout tems il y ait eu divers hérétiques qui l'avoient en horreur, comme entr'autres Julien l'Apostat, au raport *de Rufin* Liv. 10. chap. 31. de son Histoire; mais les Chrétiens en dépit de lui chantoient à haute voix. Moyse avec tout le peuple d'Israël, hommes & femmes, chanta la victoire qu'il remporta au passage de la Mer rouge, où les Egyptiens furent noyez *Exod.* 15. 1, 20. *Saint Basile* Ep. 63. dit que de son tems on chantoit communément dans l'Eglise, dans tout l'Orient; mais l'Eglise de Laodicée ordonna qu'il n'y auroit que les Chantres qui chante-

roient les Pseaumes dans l'Eglise. *Le Concile d'Agat. ch.* 21. ordonne que chaque jour on chanteroit des Hymnes, d'où l'on connoît la néceſſité, ou plûtôt l'ancienneté du chant dans l'Eglise. Ces peuples de Mingrelie faute de Maitres pour les enseigner, ont changé l'usage du chant, & en abusent en chantant les Hymnes, & la Meſſe même dans leurs maisons particulieres, & dans leurs Caves; contre la défense de Dieu: *Deuteron.* 12. *vide ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in loco quem elegerit Dominus ut ponat nomen suum ibi.*

CHAPITRE XX.

Du signe de la Croix, & de la maniere de prier.

COMME les Mingreliens n'ont point de Caractere qui soit propre & particulier à leur langue, ils se servent du Caractere Georgien, pour écrire tant l'Ecriture Ste. que les autres choses appartenant à la Religion; ce qui fait qu'ils savent presque tous le Georgien. Ils font le signe de la Croix comme les Grecs, portant la main du côté droit à l'Epaule gauche: Et en disant ces mots *Zachelita mamizata*, c'est-à-dire *au nom du Pere*, ils mettent la main à la tête; puis disant *d'azizesta*, c'est-à-dire *du Fils*, ils la descendent à l'estomach; & puis disant *dazalisminda zata*, c'est-à-dire *du St. Esprit*, ils la mettent premierement à l'epaule droite, & après à la gauche. Ils se servent de ces termes-ci pour

pour dire la Ste. Trinité, *Mama*, Pere, *Zeda*, fils *Zuliſminda*, St. Eſprit, *Sameba erti Gomerti*, trois perſonnes & un ſeul Dieu. Ils font cette profeſſion de bouche, mais ils n'en entendent point le ſens. Ils font donc, comme je l'ai dit, le ſigne de la croix à la Grecque, portant la main premierement à la droite, & enſuite à la gauche, pour confirmer par là leur hereſie, que le St. Eſprit eſt moindre, & qu'ainſi il le faut mettre à la gauche; abuſant ainſi du myſtere de la Ste. Trinité, démontré en Iſaïe chap. 40. *qui appendit tribus digitis molem terræ*.

On peut dire que tous ceux qui croyent & confeſſent la Ste. Egliſe Romaine, font le ſigne de la croix en portant la main de l'épaule gauche à la droite, pour montrer qu'ils ſont paſſez de la malediction à la benediction; au lieu que ceux-ci, qui ſe ſont retirez de la Ste. Egliſe Romaine, ont paſſé de la benediction à la malediction. Il y en a peu, & peut-être pas un, qui ſache que le ſigne de la Croix, qu'ils font, ſoit le ſigne du Chrétien. Ils croyent que ce ſigne, c'eſt de manger du cochon; Et veritablement, ſi c'étoit là le ſigne du Chrétien, les Mingreliens meriteroient à juſte titre le nom de Chrétiens; n'y ayant point de nation au monde qui mange tant de chair de pourceau que celle-là. Il eſt quelquefois arrivé à nos Reverends Peres d'expliquer le myſtere de la très Ste. Trinité à quelques uns, qui ſembloient y prendre aſſez de plaiſir. Il y en avoit entr'eux qui le comprenoient comme il paroiſſoit, tant aux applaudiſſemens qu'ils donnoient à leurs démonſtrations, qu'à diverſes queſtions qu'ils leurs faiſoient dans le

 diſ-

diſcours. Mais tout d'un coup ces étranges Mingreliens ſe mettoient à demander à ces Peres s'ils étoient Chrétiens? S'il y avoit des Chrétiens dans leur Païs, & ſi l'on y mangeoit bien du cochon? Comme auſſi s'il y avoit du vin, & ſi nous en buvions, eſtimant que l'eſſence du Chriſtianiſme conſiſtoit à boire du vin, par oppoſition aux Mahometans qui n'en bóivent point. Ils ſont toûjours le ſigne de la Croix, avant que de manger; & s'il y a un Prêtre à la table, ils ne boiront point, ſans lui demander ſa benediction auparavant, en lui diſant, *Sandoba Patona*, c'eſt-à-dire, *beniſſez Monſieur*. A quoi il répond *Guida Gomert*, c'eſt-à-dire; *Dieu vous beniſſe*. Ils ont ainſi ſouvent demandé la benediction à nos Peres, non ſeulement à table, mais en les rencontrant en chemin: & c'eſt la coûtume de ce peuple; quand ils rencontrent quelques *Beres*, ou Prélat, d'arrêter leur cheval, pour lui demander la benediction.

Ils font encore le ſigne de la Croix quand ils vont ſe battre, quand ils enten[illegible]ſonner la cloche, ou le bois ſacré, pour dire la Meſſe, & quand ils éternuent: C'eſt alors la coutume que ceux qui ſont préſens leur diſent *Scalobà*, c'eſt-à-dire *la grace de Dieu*, ou bien, *Dieu vous aſſiſte*, & eux ſe mettant la main au front, & pliant le genou, comme pour ſe proſterner, répondent *A faſcemi rozeba*, qui veut dire, *je vous rens mille graces*. Quand ils vont en voyage, & qu'ils paſſent devant quelque Egliſe, ils s'arrêtent à la porte, & ſans entrer dedans, ils font le ſigne de la Croix, & ſe tournant aux quatre coins, ils diſent à cha-

chaque tour *Dideba Gomers*, c'eſt-à-dire, *Dieu ſoit loüé*, & continuent leur chemin.

Voici leur maniere exterieure de prier Dieu. Premierement, quand ils ſe lavent la face le matin, ils invoquent, & ils louënt le nom de Dieu en diſant *Dideba Gomers*, & autres ſemblables éjaculations. Après être habillez, ils ſortent de la chambre, & en ſe tournant vers l'Orient, ils font deux ou trois ſignes de Croix, repetant les mêmes choſes, & puis ils font une inclination de tête, avec quoi leur priere eſt finie. Les Chrétiens prioient ainſi anciennement, tournez vers l'Orient, & *St. Baſile*. Liv. du St. Eſprit Chap. 27. dit que les Apôtres l'avoient enſeigné aux Chrétiens. Il faut obſerver que les Mingreliens prient toûjours debout, ce qui n'étoit point en uſage dans toute l'Egliſe ancienne, mais tantôt les Chrétiens prioient debout, & tantôt à genoux, comme le remarque *Baronius*, *ſous l'an* 58. Ils prient auſſi la tête découverte, ainſi que les Gentils, qui adoroient leurs Dieux étant couverts, au rapport de *Plutarque*. St. Paul enſeigne dans l'*Ep. aux Cor.* qu'il faut prier découvert. Ils mettent en priant la main au front, & en même tems ils font une profonde inclination : Après que leurs prieres ſont commencées, ils font trois fois le tour de l'Egliſe, en maniere de proceſſion, toûjours en priant ; ce qui eſt une pratique des anciens fidéles, comme nous le liſons dans *St. Jerôme Ep.* 7. 12. & 22. Au reſte, leurs prieres ſont un diſcours familier avec l'Image devant laquelle ils s'arrêtent, ou à laquelle ils ſe ſont d'abord adreſſez, lui diſant *de leur donner une bonne ſanté*, *une bonne recolte*, *qu'elle leur faſſe*

K 4 trou-

trouver le larron qui les a volez, & autres choses semblables. Mais ce qu'ils leur demandent principalement & avec une grande ardeur, c'est qu'*elle détruise leurs ennemis, & leur donne la mort.*

CHAPITRE XXI.

Des Sacrifices.

LES Mingreliens ont des Sacrifices, qu'ils appellent *Oquamiri*, qui sont de trois sortes. Dans les premiers, on tuë des bœufs, des vaches, des veaux, ou d'autres bêtes semblables; & on ne le sauroit faire sans un Prêtre, lequel étant venu fait quelques oraisons sur l'animal qu'on doit immoler. Il le brûle, jusqu'à la peau, en cinq endroits, avec une bougie, qu'il tient allumée. Ensuite, il méne la victime à l'entour des personnes pour le salut desquelles se fait le Sacrifice; & puis on l'immole, on la tuë, & on la cuit, ou toute entiere, ou la plus grande partie. Lors qu'elle est cuite, on la met sur une table posée au milieu de la sale. Les gens de la maison, & les conviez, se rangent à l'entour, ayant une bougie allumée à la main; celui pour qui on a immolé la bête, se met à genoux devant cette chair, ayant aussi une chandelle allumée à la main: & le Prêtre fait ses oraisons. Quand elles sont finies, celui qui offre le Sacrifice, & ses Parens avec lui, jettent un peu d'encens sur du feu qui est sur une tuile, ou autre chose, à côté de la victime: & le Prêtre, coupant un morceau de la chair, la tourne sur la tête de celui, ou de ceux qui en font l'of-

l'offrande, & leur en donne à manger. Alors tous les affiſtans s'aprochent tout à l'entour d'eux, tournent leurs bougies à l'entour de leurs têtes : & puis les jettent dans le feu où eſt l'encens. Cela fait, ils prennent tous leurs places. Le Prêtre eſt aſſis ſeul. Une bonne partie de la victime lui appartient; car, de ce qui eſt cuit, il a les inteſtins entiers; & de ce qui eſt crû, il a la tête, les pieds, & la peau; Et c'eſt là ſon payement pour la Meſſe qu'il aura dite, pendant que la chair étoit à cuire. Chacun des aſſiſtans peut manger de cette chair tant qu'il veut, mais ſans emporter rien de ce qu'on en a mis devant lui. Il n'y a que le Prêtre ſeul, qui puiſſe emporter outre ſa part ce qu'il ne peut manger de ce qu'on lui a ſervi.

Dans les ſeconds Sacrifices, où l'on immole ſeulement du menu bêtail & des Cochons, le miniſtére du Prêtre n'eſt pas néceſſaire, non plus que les bougies, & que l'encens. On les fait pour la proſperité de ſa famille, & de ſes parens. Cependant on ne laiſſe pas d'y inviter preſque toûjours le Prêtre, qui dit la Meſſe, & eſt du feſtin en récompenſe.

Dans les troiſiémes, ils offrent du ſang, de l'huile, du pain, & du vin. Ce ſont les Sacrifices des morts. Ils tuent ſur leurs tombeaux, qui ſont faits de bois de noyer, des veaux, des agneaux, & des pigeons, & repandent deſſus l'huile & le vin mêlez enſemble. Outre ces Sacrifices, ils en font un de vin ſeulement à table tous les jours ; car la premiere fois qu'ils veulent boire, ſoit chez eux, ſoit chez leurs amis, ils prennent une

coupe pleine de vin ; & avant que de la boire, ils saluent toute la compagnie, un à un, en faisant des vœux à haute voix, pour la prosperité, & le bonheur de chacun. Après, ils se mettent à invoquer le nom de Dieu : & puis en penchant la coupe, ils répandent un peu de vin, ou à terre, ou dans une autre tasse, & l'offrent à Dieu, à l'exemple du Roi David, qui offrit ainsi l'eau de la citerne de Bethléem, qu'il avoit si ardemment desirée de boire, sans en vouloir goûter. *Paralip.* 11.18.

Tous les autres Sacrifices sont aussi à l'exemple des Juifs ; car les deux premiers sont des Sacrifices pacifiques, & le troisiéme est une Libation. Ils font un autre Sacrifice de vin en l'honneur de *St. George*. C'est qu'au tems des vendanges, ils emplissent une pitarre d'environ vingt flacons, ou plus, ou moins, du meilleur vin, qu'ils offrent à *St. George*, en le mettant à part. Ils l'ouvrent & le boivent au tems ordonné, qui est à la *S. Pierre*, mais pas devant ; & ils boivent plûtôt de l'eau que d'y toucher avant ce tems-là. Lorsqu'il est expiré, le chef de la maison prend de ce vin dans un petit vase, le porte à l'Eglise d'*Issori*, qui est celle de *St. George*, y fait son oraison ; puis revient chez lui avec ce vase, entre dans la cave avec sa famille, & ils prient tous ensemble autour du tonneau consacré, ayant mis dessus auparavant un pain fait avec du fromage & des ciboulles, ou des poireaux. Ils tuent après, ou un veau, ou un chevreau, ou un cochon, dont le pere de famille verse le sang autour du tonneau, & après avoir encore prié, ils vont boire & manger.

Les

Les Mingreliens font divers autres *Oquamiri*, ou Sacrifices de pitarres, ou grands vases de vin, à divers Saints, dont ils ne boivent qu'au tems prescrit. L'un de ces Sacrifices, qu'on appelle *Samicangiara*, est en l'honneur de *St. Michel* l'Archange. Un autre est en l'honneur de *St. Quirice*. Un autre est appellé *Sangoronti*, & se fait en l'honneur de Dieu. Dans le premier Sacrifice de ces trois là, ils tuent un petit cochon, & un coq. Dans le second, ils offrent un petit cochon, & un pain, & invitent des Etrangers à l'un & à l'autre; mais personne n'est invité au troisiéme. Ceux de la maison y assistent, & y mangent seuls ce qu'ils ont sacrifié, qui est toûjours quelque piece de menu bétail.

Enfin, ils ont par-dessus tout cela encore beaucoup d'autres Sacrifices durant l'année, que je passe sous silence, pour n'être pas trop long: & parce qu'ils sont tous semblables en manieres & en Oraisons; leurs Oraisons ne se faisant qu'en beuvant ou en mangeant. Quand le jour d'un de ces Sacrifices est venu, ils disent qu'un grand jour est venu. Mais ce jour-là n'est pas grand à la gloire & à l'honneur de Dieu, puis qu'ils ne l'employent point à aller à l'Eglise, à entendre la Messe, à prier, à faire de bonnes œuvres; mais parce qu'ils le passent à boire & à manger, en priant Dieu qu'il les benisse, & qu'il extermine leurs ennemis. Que s'ils vont à la Messe, ils font d'abord un peu de reverence à l'Image, avec un demi signe de croix, la priant comme ils font à l'ordinaire; après quoi ils caquettent, rient, chantent, & bouffonnent comme s'ils étoient dans la ruë.

CHAPITRE XXII.

Des Fêtes.

LES Fêtes de ces gens sont de differentes classes. Ils observent celles de la premiere en s'abstenant de tout travail, comme de cuire, du pain ; & en allant à la Messe ; Et celles-là sont le jour de Noël, qu'ils appellent *Christe :* le premier jour de l'an, qu'ils appellent *Kalende :* l'Annonciation, qu'ils nomment *Karebat :* le Dimanche des Rameaux, qu'ils appellent *Bajoba :* Pâques, ou *Tanapa :* & le Dimanche suivant, auquel ils donnent le même nom. Aux Fêtes de la seconde classe, ils travaillent jusqu'à l'heure de la Messe, que plusieurs vont à l'Eglise pour y faire la Procession. Dans cette classe sont les Fêtes qu'ils appellent *Zcaricorchia*, qui est l'Epiphanie, auquel jour ils vont en Procession à la Riviere, en memoire du Baptême de Jesus-Christ au Jourdain à pareil jour : *Pertoba Mersoba*, mots qui signifient *Oraison pour les yeux*, qui est la St. Pierre : *Marisina*, ou l'Assomption de la Vierge : *Gigi picchioani*, le jour des Cendres : & *Piavarisa maglеba*, l'Exaltation de la Croix. Les Fêtes de la troisiéme classe, desquelles ils ne font pas grand cas, & où ils travaillent tout le long du jour, sont *Tavisqueta*, la Décolation de S. Jean Baptiste : *Perit Zolaba*, la Transfiguration : *Guiercoba*, le jour du miracle du Bœuf de St. George : *Cipias soba*, qui est la Fête & la Foire de *Siporias*, lieu de nôtre habitation. Outre ces Fêtes, il y a plusieurs jours dans l'an-

l'année, que ces peuples superstitieux observent avec soin, chacun selon sa devotion particuliere; étant d'eux-mêmes assez portez à s'abstenir du travail. Un de ces jours est le premier Lundi de l'année, & de chaque mois, qu'ils appellent *Archali tutasca*, Lundis nouveaux.

Mais le jour, que l'on observe le plus solemnellement en Mingrelie, est le premier jour de l'an; parce qu'ils croyent que de ce jour-là dépend le bonheur des autres durant tout le cours de l'année. Les Ministres, & les Courtisans, qui ont quelque charge auprès du Prince, vont à la Cour le jour de devant, passent la nuit aux environs du Palais; & le lendemain matin s'étant tous assemblez, le Grand Maître de la maison porte la Couronne du Prince couverte de pierreries. Le Maître de la Garderobe porte dans un bassin les plus beaux Joyaux. L'Echanson la plus belle Coupe. Le Chef de Cuisine la plus grande Marmite. Le Grand Ecuyer meine le plus beau Cheval. Le Chef des Pasteurs le plus beau Bœuf. Et ainsi chacun, selon son office, porte, ou conduit ce qu'il a de plus considerable en sa charge. Ils vont tous en forme de procession au Palais du Prince; & derriere vont tous les Prêtres, & les Evêques, revêtus de leurs habits Pontificaux, portant les Images dans leurs mains, & chantant à haute voix *Kyrie Eleyson*. Ils se rendent au Quartier du Prince, où est la Princesse, & plusieurs Seigneurs, & Dames, somptueusement vêtus, ayant tous un cierge à la main, lesquels se rangent sur une ligne pour voir passer la Procession, & chacun touche à tout

ce qui est porté & mené dans la Procession à mesure qu'elle passe devant lui, la Couronne, les Joyaux, la Marmite, le Bœuf, &c. croyant fermement que quiconque ne touche pas bien chaque chose, ne sera pas heureux cette année-là. Ils chantent le *Kyrie Eleyson*, attachant à toutes les portes du Palais une branche de Lierre, & en tous les endroits où ils passent. Le peuple, à l'imitation du Prince, fait par tout des Processions semblables, chacun portant, ou menant, quelque chose de ce qu'il a de plus beau, & attachant à sa porte des branches de lierre. C'étoit autrefois une chose infame parmi les Chrétiens d'orner ainsi les maisons de branches d'arbre, comme le remarque *Tertul. de la Couronne du Soldat chap.* 3. *à la fin. Christianus nec domum suam Laureis infamabit. Martin Braccar.* dans la Somme qu'il a faite des Synodes Grecs, nous apprend qu'il fut défendu aux Chrétiens de parer leurs maisons le jour des Calendes, avec des branches de Laurier, de Lierre, ou d'autres arbres. *Gregoire III.* le défendit à Rome: & il y a un Canon qui veut que tous ceux qui observent les Calendes de Janvier fassent trois ans de penitence. Le sixiéme Concile géneral renouvella cette peine. *Tertullien*, *chap.* 15. *de Idol.* dit, que Dieu a défendu de couronner les portes des Fidéles: & qu'il en a connu un que Dieu punit sevérement pour l'avoir fait; parce que ces sortes de pompes étant bannies du Christianisme, les gens n'avoient pas laissé de couronner ainsi leurs portes. Mais parce qu'il y en avoit qui avoient bien de la peine à s'en empêcher, comme l'observe le même *Tertul. plures jam in-*

invenies Ethnicorum fores, sine lucernis & Laureis, quam Christianorum, on introduisit que ce qui se faisoit superstitieusement par les Gentils, fût sanctifié par les Chrétiens à l'honneur de la veritable religion. *Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe Cal. Jan.*

Le jour de l'Epiphanie, qu'ils appellent *Schar corechia*, ils se mettent à manger une poule de bon matin, & à boire copieusement, en priant Dieu de les benir. C'est d'ordinaire comme ils commencent le jour de toutes les Fêtes, après quoi ils vont à pied, ou à cheval, à l'Eglise. Le Prêtre, vêtu de ses haillons Sacerdotaux, les mene de là en Procession à la plus proche riviere, en cet ordre. Premierement marche un homme portant la Trompette dont nous avons parlé, dont il sonne de tems en tems. Il est suivi d'un autre, qui porte une Banniere, laquelle en quelques Eglises est toute déchirée, & en d'autres en assez bon état. Après celui-ci, il en vient un autre, qui porte un plat d'huile de noix, & une courge, ou calebasse, sur laquelle sont attachées cinq bougies, en forme de croix; & après lui, un autre, avec du feu & de l'encens. En cet équipage, ils courent à la riviere aussi vîte qu'ils peuvent, & sans ordre, chantant *Kyrie eleyson*. Ils vont toûjours si vîte, qu'ils sont souvent obligez d'attendre long-tems le Prêtre, qui pour être d'ordinaire quelque vieillard ne sauroit aller si vîte. Le pauvre Prêtre étant arrivé, tout crotté, & d'ordinaire tout en sueur, ils le saluent avec des huées, en se moquant de lui d'être demeuré derriere, ayant laissé passer sa Proces-

cession. Là-dessus ils se mettent à faire des railleries; & lui, sans s'en soucier, se met à lire quelques prieres sur l'eau: & après avoir lû, il brûle l'encens, verse de l'huile dans l'eau, allume les cinq bougies qui sont attachées à la calebasse, laquelle il fait flotter sur l'eau comme une nasselle. Après il met une croix dans l'eau, & avec quelque goupillon, il asperge les assistans, qui courent vîtement se laver le visage, après quoi chacun s'en retourne, emportant une bouteille de cette eau chez soi.

Ils font une Fête qu'ils appellent *Marsoba*, pour le mal des yeux, le jour de *Ste. Agnès*, le 21. de Janvier, dans une Eglise, dite *Moyse & Aaron*. Ceux qui y vont, portent chacun leur présent, les uns un peu de cire, d'autres de la corde; d'autres du fil, qu'ils mettent à la main du Prêtre, qui le leur tourne sur la tête, & puis ils l'offrent à l'Image, afin qu'elle les préserve du mal des yeux.

Ils font une Fête le Jeudi de la Septuagesime, qu'ils appellent *Caponoba*, auquel jour ils tuent un bon chapon pour la prosperité de la famille, selon l'institution de toutes leurs Fêtes, qui ne consistent qu'à bien boire & bien manger. Le Lundi de la Sexagesime, ils s'abstiennent de chair, ne mangeant que du fromage, & des œufs, jusqu'au jour de la Quinquagesime inclusivement. Ils disent qu'ils font ce Jeûne pour leurs morts. Le Lundi suivant, ils commencent le Carême, & ils fêtent ce jour-là.

Ils font la Fête des quarante Martyrs, qui échoit le 10. Mars. Et comme c'est en Carême, pendant lequel ils ne mangent ni chair

ni

ni poisson, ils mangent du poisson ce jour-là, parce que c'est une Fête solemnelle. Les *Beres* ont coûtume de chanter dans les Eglises plusieurs Hymnes à la loüange des saints Martyrs, & pendant qu'ils chantent, ils mettent au milieu de l'Eglise un Seau plein d'eau dans lequel il y a une Croix quarrée, sur laquelle ils mettent dix Chandelles allumées de chaque côté, qui font quarante en tout. La Priere faite, le plus ancien *Bere* va au Seau, y fait une profonde reverence; après quoi, il prend une des bougies, & l'éteint dans l'eau, & les autres en font de même, jusqu'à ce que toutes les Chandelles soient éteintes.

Ils solemnisent le jour de l'Annonciation, & le Dimanche des Rameaux, comme celui des quarante Martyrs, en mangeant du poisson ces jours-là. De plus, le Dimanche des Rameaux, le Prêtre bénit des branches de buis, d'olive, ou quelques fleurs, & les distribue au peuple; mais cela n'est pas général, quelques-uns le faisant, & d'autres non. C'est la coûtume du païs de fêter dans le lieu où une Image doit passer, en s'abstenant de travail. Les habitans revêtus de leurs meilleurs habits vont au devant de l'Image, & lui presentent, qui, une corde, qui un peu de cire, ou de fil, que le Prêtre fait tourner autour de l'Image, & puis autour de la tête de l'offrant; & là où l'Image passe la nuit, on s'abstient de tout travail dans cette maison, & dans tout le village, ou bourg. Il y en a plusieurs lesquels se sentant la conscience chargée de quelque vol, font un présent à l'Image, en implorant sa misericorde, afin qu'elle leur par-

pardonne, & qu'elle ne se courrouce point contre leur famille. D'autres, qui ont volé quelque cheval, quelque vache, ou autre chose semblable, apprehendant la punition, ne veulent point que l'Image vienne loger chez eux; & pour cela, ils s'accordent avec ceux qui la portent, & l'ont en leur charge, moyennant un présent, qu'ils ne l'apporteront point chez eux, mais qu'ils la porteront loger ailleurs. Sur quoi, ces Prêtres, ou autres, qui portent l'Image, lesquels sont gens fourbes & adroits, remarquant la crainte dans laquelle est le voleur, ne l'en quittent pas à bon marché; car faisant semblant que l'Image veut quelque chose de bien plus considerable, parce que le péché est grand, (quoi qu'au fond ce soient ceux qui l'ont en garde qui ne se veulent pas contenter de peu de chose pour changer de logis) ils se font donner à peu près ce qu'ils veulent. Ainsi triomphent-ils de ces miserables, ne disant pas un mot de vrai. La Fête de l'Image de *St. George* se fait vers la mi-Carême.

Le Samedi saint, le Prêtre va par les maisons pour les benir, ce qu'il fait en asperceant les salles & les chambres d'eau benite, sur quoi on lui donne pour son droit un fromage ou des œufs.

Le jour de Pâques, le *Papas*, avec d'autres Prêtres de sa paroisse, passe toute la nuit dans l'Eglise. Minuit étant venu, il commence à sonner la cloche & à batre le bois sacré, & de tems en tems ils sonnent tous. Quand le point du jour approche, ils sonnent de la trômpette nommée *Oa*; Et cette nuit là, tant les hommes, que les femmes,

se

ſe levent & s'ajuſtent le mieux qu'ils peuvent, & ſe mettent en chemin avant le jour, pour aller à l'Egliſe, prenant avec eux des œufs rouges, ou d'autre couleur. Mais quoi que ce ſoit avant le jour, les hommes ont déja pour la plûpart fait leurs dévotions ordinaires, qui conſiſtent à manger & à boire copieuſement, mangeant quelques poules & beuvans à être demi yvres. En cet état, ils ſe rendent à l'Egliſe, avec tout le reſte, au lever de l'Aurore. Là le Prêtre dònne à chacun une bougie, faite de toille cirée ſeulement, plus ou moins groſſe, ſelon la qualité; mais à la Cour, c'eſt le Prince qui diſtribuë lui même les bougies de ſa main à tous ceux qui ſont venus à l'Egliſe, & aux Evêques mêmes. Après cela, les femmes, ſeparées des hommes, ſe mettent en haye, hors de l'Egliſe, ſous le porche, leurs bougies allumées, & puis le Prêtre, ou le plus digne *Bere*, monte au clocher, & annonce au peuple par trois fois, en criant de toute ſa force, la reſurrection de J. C. par ces paroles, *Iſminde Iſminde Ocazo Ctis omadiri Ctiſo Teuſi zeliſo oria galto qualdga Chriſti Dgaghigharodes*; & le peuple lui répond *Mardi Macarebels*. En même tems, chacun jette quelques pierres contre la muraille. Cela fait, ils font trois fois la proceſſion autour de l'Egliſe, en l'ordre ſuivant. La trompette, qui ſonne de tems en tems, va devant : la banniere la ſuit : après vient le Prêtre : puis le peuple, les principaux les premiers. Les femmes ne vont point à la proceſſion, mais elles demeurent en haye au milieu du porche devant l'Egliſe. Le Prêtre chante avec tout

le

le peuple l'Hymne ſuivant, qu'ils ſavent tous, parce qu'il eſt court.

Ad Gomaza ſcenza
Chriſte Maſeovarſa
Angeloſi ugualoth
Zeth ſatha ſcina
Da evens maſghirs
Given que Canuſa
Tzeda Sinindis galiza
Di deba ſcenda

Ils repetent cet Hymne pluſieurs fois. Après la proceſſion, ils diſent la Meſſe à laquelle ils aſſiſtent avec auſſi peu de dévotion, & d'attention, que s'ils étoient dans une place, diſcourant, badinant, riant, & ſe donnant des œufs l'un à l'autre. La Meſſe étant finie, ils font de nouveau trois fois la proceſſion autour de l'Egliſe, comme nous l'avons dit chantant d'autres prieres. Ils s'inclinent en ſuite, puis ſortent de l'Egliſe, font un tour devant la porte, & s'en vont au nom de Dieu, ſe donnant les bonnes fêtes les uns aux autres. A la Cour c'eſt la coûtume de porter au Prince, à la fin de la Meſſe, un agneau rôti dans un baſſin, lequel le met en piéces avec ſes mains, & le diſtribue lui-même à toute ſa Cour, donnant à chacun un morceau; & c'eſt là leur communion paſchale.

Le Lendemain de Paques, qui eſt le lundi, ils font la fête pour les morts en cette maniere. Le matin, de fort bonne heure, ceux à qui il eſt mort durant l'année quelque proche parent, vont à ſa ſepulture, portant avec eux un agneau, mais il ne faut point

que

que ce ſoit d'autre animal, afin de le faire benir, & de le ſacrifier. Le Prêtre, étant debout ſur la ſepulture, le benit en diſant quelques Oraiſons, & tout auſſi-tôt il l'égorge, & en répand le ſang ſur la ſepulture du défunt, pour le repos de ſon ame. Cet abus s'eſt preſque entierement aboli entre les Mingreliens de la paroiſſe de *Siporias*, proche de laquelle nos Peres Theatins ont leur Egliſe. Et cela, à force de leur faire connoître que cette pratique étoit une ceremonie Judaïque, & non pas Chrétienne. L'agneau étant tué, on en donne la tête & les pieds au Prêtre, & on aporte le reſte chez ſoi, pour le faire cuire. A l'heure de diner, ou un peu plus tard, ils ſe rendent tous à l'Egliſe, faiſant porter avec eux ſur une charette de quoi faire le feſtin, à ſavoir leur table à manger, une chaudiere de leur pâte, un panier plein de pain fait avec des œufs & du fromage, des œufs durs de differentes couleurs, & des fromages. Un autre panier où eſt la viande. Deux gros flacons de vin, plus ou moins. Ils mettent tout cela ſur la ſepulture, le Prêtre y donne ſa benediction, & on lui donne pour ſa part des œufs, du fromage, & du pain. C'eſt la coûtume auſſi de lui donner par famille quelques aunes de toille, ou une ou deux chemiſes. Ceux particulierement à qui il eſt mort quelque parent cette année-là ſont plus liberaux que les autres, & font preſent au Prêtre de telles choſes. Ils vont tous en ſuite dans un pré, qui eſt devant l'Egliſe, où ils ſe diviſent en deux bandes, chacune ſe mettant à une table. Le Prêtre eſt à une table à part. Avant qu'on mange, il donne ſa bene-

diction·

diction à haute voix. Ils se présentent les uns aux autres à manger & à boire, & s'en envoyent d'une table à l'autre; Et vers la fin du repas, une troupe se leve, & va en chantant saluer l'autre, qui lui répond en lui envoyant à boire & à manger. L'autre table se leve ensuite, & va saluer la premiere, où l'on fait les mêmes civilitez. Sur le soir, les femmes d'un même quartier dansent & chantent ensemble à leur mode, jusqu'à la nuit, qu'ils s'en vont tous chez eux au nom de Dieu.

Le jour de l'Ascension, qu'ils appellent *Amegleba*, ils font chez eux leur dévotion accoutumée, en tuant des porcs, ou des poules & en faisant bonne chere. Chacun allume sa bougie & met un grain d'encens dans le feu priant Dieu de leur faire voir un autre jour semblable, & qu'il multiplie & benisse les abeilles afin qu'elles fassent beaucoup de cire & de miel. Le jour de la Pentecôte, ils font aussi la fête de tous les Saints, qu'ils célebrent à leur maniere de manger tout le jour; ce qu'ils font extraordinairement ce jour-là, parce que le lendemain commence le jeûne de *St. Pierre*.

A la Fête de ce St. laquelle ils appellent *Petroba*, ils font dès minuit leurs dévotions ordinaires, en mangeant des cochons de lait, ou des poules; & lors qu'ils entendent la trompette, & la cloche, ils vont à l'Eglise. Le Prêtre dit la Messe. Ils portent ce jour-là dans des paniers du pain, des poires, & des noisettes sur la sepulture des morts, où le Prêtre se rend après la Messe, & donne la Benediction aux viandes & aux personnes, lesquelles lui donnent chacun l'aumône: après quoi

quoi plusieurs vont chez eux boire & manger, & les autres le font, ou dans l'Eglise, ou proche les sepultures. Ils font tous, avant que de se retirer, un demi signe de croix devant l'Eglise. Il faut remarquer qu'ils ne mettent point leurs bœufs à la charuë les Dimanches, ni ne les font travailler à autre chose.

Le jour de l'Assomption de la B. V. lequel ils appellent *Marisma*, ils en commencent la fête au point du jour, par leurs dévotions accoûtumées de boire & de manger. Leur repas est d'une jeune poule de l'année, laquelle ils oignent d'huile de noix, aussi de la même année. Ils ne commencent qu'en ce temslà à manger des noix nouvelles, & des poules de l'année; & comme ils n'en mangent pas plûtôt, ils n'en vendent point non plus avant ce jour-là: disant qu'ils ne peuvent vendre de jeune volaille & de noix nouvelles avant les prieres de *la St. Pierre*. Ces prieres consistent à demander à Dieu de multiplier leurs poules, & ce sont particulierement les femmes qui font ces prieres-là. Ils benissent aussi en ce même jour les champs & les prez; ce qu'ils font en prenant trois feuilles de ce grain qui leur sert de pain, avec une petite branche de fraizier, & un peu de cire dont ils font une maniere de rameau, qu'ils font benir par le Prêtre dans l'Eglise, & qu'ils portent ensuite dans un champ ensemencé, où ils le plantent au beau milieu; croyant que cela préserve surement les champs de tonnerre, de grêle, & d'autres tels desastres. Ils font en le plantant quelques courtes oraisons, recommandant le champ à Dieu & à l'Image; & en-

enfin, ils font un long repas dans ce champ même ; car ſans repas ils ne croyent pas qu'aucune dévotion ſoit utile ou efficace.

Ils ont une fête, appellée *Elioba*, qu'ils célebrent en l'honneur de *St. Elie* Prophete, lequel ils invoquent quand ils ont beſoin de pluye, & pour avoir une bonne recolte; & pour l'obtenir plus ſurement ils tuent des chevres en l'honneur du Saint. C'eſt ce jour-là que l'on immole dans l'Egliſe de *Siporias* Paroiſſe de nos Peres, une chevre que le Prince de Mingrelie y a fondée à perpetuité pour cette fête, avec du pain, & du vin, à ſuffiſance. Douze Prêtres ſe rendent dans l'Egliſe, & y diſent la meſſe enſemble; après quoi, ils mangent enſemble de même la chevre, & le reſte, juſqu'à ce qu'ils ſoient bien yvres preſque tous. Cette fête eſt au 30. Juillet.

Le 14. Septembre il y a une autre fête à *Siporias*, avec une foire appellée *Sipiaſſoba*, qui dure depuis le lundi juſqu'au Dimanche. Ils portent ce jour-là dans l'Egliſe du lieu l'Image de *St. George*, & celle des *Saiſelliens*, tous avec des couronnes ſur la tête. Comme il ſe trouve à cette fête un grand concours de peuple à cauſe de la Foire, & beaucoup d'Etrangers qui ſont la plûpart des marchands Armeniens, Georgiens, & Juifs, il s'y fait un grand trafic de toute ſorte de denrées, de nipes, & d'étoffes, que l'on troque contre des denrées du païs; ce qui produit beaucoup de préſens à ces Images, de la part de ceux qui viennent ſeulement pour les prier. Mais ces préſens ne ſont pas de conſequence, ne conſiſtant ordinairement qu'en corde, en ci-

re,

re, & en fil. Quelquefois on leur donne auſſi de l'argent. Il n'y a preſque perſonne dans tout le païs qui ne vienne à cette Fête. Il y a des années que les Images emportent plus de dix charettes chargées de préſens. Les Prêtres ſont pour lors bien occupez à dire la Meſſe; mais comme, *more Græcorum*, il ne s'en peut dire qu'une par jour dans une Egliſe, ils ſe trouvent quelquefois plus d'une douzaine à dire la Meſſe, qu'ils diſent tous enſemble, encore que les uns viennent après les autres, & quelquefois lors que la Meſſe eſt à moitié dite.

Le 21. d'Octobre ils font la Fête du miracle que *St. George* fit dans leur pays, en faveur d'un Payen étranger, qui étoit venu de plus de cent lieuës loin, dont voici l'hiſtoire. Du tems que l'Egliſe Grecque étoit unie avec la Latine, & que ce glorieux Martyr faiſoit beaucoup de miracles; ce Payen, à qui on les racontoit, n'en pouvoit rien croire. Et comme les Chrétiens l'exhortoient à n'être pas obſtiné, mais à croire ce que des gens lui en aſſuroient, il leur dit; je croirai les miracles que vous me racontez de vôtre Saint, ſi, avant demain, il me fait apporter chez moi un tel de mes bœufs, qu'il leur marqua. Sur quoi le Saint fit que la nuit ſuivante, ce bœuf ſe trouva porté de plus de cent lieuës loin dans cet endroit-là, qui eſt celui où eſt l'Egliſe qui lui eſt conſacré au village des *Iſſoriens*, & où ce Payen à la grande conſolation des Chrétiens reçut le Baptême. On tua le bœuf, & on le partagea au peuple, qui étoit accouru en foule voir cette avanture miraculeuſe. Les Mingreliens, pour conſer-

ver la mémoire de ce miracle, fait au tems que la foi florissoit chez eux, obligent tous les ans un peu avant la fête, un de ceux qui aspirent à la Prêtrise, de dérober un bœuf, le plus beau qu'il peut trouver, pour & au nom de St. *George*; qui, à ce qu'ils tiennent, enleve un bœuf tous les ans, à pareil jour, & le pose au même lieu en mémoire de cet ancien miracle. Ce qui fait que quinze jours auparavant, il faut bien garder ses bœufs, parce que chacun sous le nom de *St. George* en dérobe où il peut, & toûjours les plus beaux, en disant *si St. George dérobe bien un bœuf, nous en pouvons bien dérober aussi*. Sur quoi chacun pense pouvoir dérober impunément. Il y a plusieurs Grecs, & quelques uns de nos Peres, qui ont pris soin de découvrir de quelle maniere se faisoit ce faux miracle du bœuf, ou pour mieux dire cette fourberie, veillant pour cela toute la nuit, & rodant à l'entour de l'Eglise. Ils ont trouvé qu'on l'y fait entrer, à l'entrée de la nuit, & qu'on le tire de dedans avec des cordes. La plûpart des Evêques savent la fourberie, & que ce prétendu miracle annuel est une pûre imposture; mais ils y connivent, pour entretenir la dévotion du peuple, lequel, (chose qu'il faut observer) n'a garde de s'approcher de l'Eglise la nuit du miracle, parce qu'on lui fait accroire qu'il mouroit, & que le Saint tuë quiconque approche de son Eglise en ce tems-là. Il n'y a que celui qui a volé le bœuf, & ceux qui le font entrer qui sachent le Mystere.

Cette Eglise de *Saint George* est dans le village des *Issoriens*, proche de la Mer noire, dans

dans l'Evêché de *Bediel*. Les peuples des environs l'ont en très-grande vénération, jusqu'aux Barbares mêmes. De sorte que les plus proches voisins de ce lieu, qui sont les *Abras*, les *Alanes*, les *Gighes*, & autres Infideles, n'osent l'aller piller, quoi qu'ils sachent bien qu'elle est fort riche, même en joyaux & en argent; les portes de cette Eglise étant couvertes de plaques d'argent, sur lesquelles les Images, tant du Saint, que de ses miracles, sont faites en bosse. Personne cependant, comme je dis, n'ose voler cette Eglise, de peur que le Saint ne les tuë cruellement. Cette crainte vient, entre les autres choses, de ce qu'il y a dans cette Eglise de certaines piques, un pieu de fer à deux pointes, en forme de fléches, si grosses & si pesantes qu'un homme n'en sauroit porter une. Or ils croyent que le Saint se sert de ces armes, & que c'est avec cela qu'il tuë sur le champ quiconque fait un vol. La frayeur qu'ils ont de ces armes est telle que quand le Prêtre de cette Eglise en porte quelqu'une dehors, ceux qu'il rencontre lui font autant d'honneur & de reverence que si c'étoit l'Image même du Saint, tant ils ont peur d'être tuez de ces armes.

La veille de la Fête, le Prince accompagné du Catholicos, des Evêques, & de toute la Noblesse, se rend à l'Eglise, & visite dedans, pour voir s'il n'y a point de bœuf caché, & puis il la ferme, apposant lui-même son seau sur la porte; & le matin il revient avec la même compagnie, reconnoit son seau, ouvre la porte de l'Eglise & y trouve le bœuf qu'ils disent que le Saint a derobé cette nuit-

là, & y a mis. Là-dessus tout le monde fait retentir l'air d'acclamations. Aussi-tôt un jeune homme, destiné à cet Office, ayant une coignée à la main aportée exprès, & qui ne sert à autre chose, traine le bœuf hors de l'Eglise, le tuë, & le coupe en plusieurs parts. Le Prince prend la premiere: & la seconde & la troisiéme s'envoyent par des Couriers, l'une au Roi d'Imirette, & l'autre au Prince de Guriel. On en donne ensuite aux Seigneurs de Mingrelie, aux Ministres du Prince, & aux *Beres*, qui ne le mangent pas, parce qu'ils ne mangent pas de viande, mais qu'ils distribuent à leurs Officiers & à leurs domestiques. Il y a beaucoup de gens qui mangent de cette chair sur le champ, avec grande ardeur, & dévotion, ni plus ni moins que si c'étoit la communion. D'autres la salent & la font secher au feu, esperant d'être gueris de leurs maladies s'ils en mangent lorsqu'ils sont allitez. Quand on tuë le bœuf, on observe soigneusement comment il est fait, & ses mouvemens, pour en tirer des augures. Par exemple, si le bœuf ne veut pas se laisser prendre, s'il se démene & bat des cornes, ils disent qu'il y aura guerre cette année-là. S'il est crotté, c'est signe de fertilité, & d'abondance. S'il est mouillé, c'est qu'il y aura beaucoup de vin. S'il est roux, cela présage mortalité parmi les hommes & les chevaux; mais c'est un bon signe, s'il est d'autre couleur. Et quoi que tous les ans ils soient trompez à ces prédictions, ils sont toûjours aussi superstitieux & aussi crédules que devant.

Quant à la fête de Noël, ils disent, com-

me nous, ce jour-là une Messe à minuit. Mais c'est plûtôt un festin qu'une Messe; car comme ils ont tous un jeûne durant l'Avent, tant les Séculiers, que les Ecclesiastiques; & que ce jeûne chez eux dure près de quarante jours, ils sont tous fort foibles & fort affamez. C'est pourquoi ils se mettent tous à minuit à tuer des poules & des chapons, à boire & à manger, jusqu'au jour, en priant Dieu de leur faire voir d'autres Noëls; ce qu'ils appellent faire leurs prieres, & commencer les dévotions. Le matin, demi-yvres qu'ils sont, ils vont à l'Eglise en portant avec eux des paniers pleins de pain fait aux œufs & au fromage, du raisin, des pommes, des noix, des noisettes, & d'autres vivres, qu'ils déposent chacun sur sa sépulture, & vont entendre la Messe. Lors qu'elle est finie, & que le Prêtre est deshabillé, il s'en va l'encensoir & le Livre à la main, prier de sépulture en sépulture, sur les fosses & sur les alimens qu'on a apportez. Chacûn cependant allume sa bougie, & met deux grains d'encens dans son encensoir, après quoi il donne un pain au Prêtre. Quelques uns portent de plus des pigeons à la sépulture, dont ils répandent le sang sur la fosse à l'intention des morts.

CHAPITRE XXIII.

Des Saints Lieux qu'ils ont à Jerusalem.

CETTE Nation a sa Chapelle à Jerusalem, où l'on fait l'Office en leur langue, mais à la maniére Grecque. Cette Chapelle

renferme le trou dans lequel fut planté la croix de Jesus Christ. Les Cordeliers en avoient premiérement la possession. Mais le Sultan d'Egypte la leur ôta, pour la donner à ces peuples, en récompense des services qu'ils lui ont rendus dans plusieurs guerres. Il y avoit autrefois quarante sept lampes allumées dans cette Chapelle; mais ces gens sont à présent si pauvres, qu'il n'y en a plus aujourdhui. Ils ne souffrent pas que des Catholiques y disent la Messe, mais seulement qu'ils y fassent leurs prieres. Ils ont un autre lieu en garde conjointement avec les Grecs, appellé communément *la prison du Sauveur*; lequel est sous un portique vers l'Orient, avec une Citerne taillée dans le roc vif, qui n'est pas bien profonde. Ce lieu touche à la principale muraille de l'Eglise. Il est de forme carrée, assez obscure, faisant face au mont Calvaire. Ils prétendent que Jesus-Christ attendit en çet endroit, ayant sa croix sur les épaules, que le trou où l'on devoit la planter fût fait. Ces deux Nations de Grecs & de Mingreliens, à cause de leur commune pauvreté, n'entretiennent qu'une lampe en cet endroit. Il y a un Commissaire de Terre Sainte, député par le Patriarche de Jerusalem pour ramasser des Aumônes pour les Saints Lieux susdits, tant dans l'*Odisse*, ou Mingrelie, que dans le païs d'*Imirette*, qui est la Georgie, & dans le païs de *Guriel*. Ce Commissaire, qui est toûjours un *Bere*, est à présent *le Sieur Nicolas Nicephore*, Moine Grec de l'ordre de Saint Basile, ayant le titre de *Jovarismama*, c'est-à-dire, *Pere de la Croix*. Il peut, comme le Patriarche de Je-

Jerusalem, donner à un chacun *la Sandoba*, c'est-à-dire, la benediction, ou l'Indulgence pleniere; ce qu'il fait moyennant cinquante écus par personne. Ces peuples s'imaginent, que par le moyen de ces Indulgences, ils sont absous de tous péchez, tant faits, qu'à faire, durant leur vie. C'est pourquoi, tous ceux qui en ont le moyen, prennent ce *Sandoba*, écrit en Georgien, avec quoi ce Député amasse beaucoup d'argent, qu'il envoye ensuite aux autres *Beres* à Jerusalem.

CHAPITRE XXIV.

Des Commandemens de l'Eglise.

IL est tout-à-fait inutile de traiter ce sujet, car ces peuples vivent selon l'instinct naturel, & selon les commandemens de leur Prince. S'il mange de la viande les jours de jeûne, ils en mangent de même, disant que ce n'est pas un péché, puis que le Prince le fait semblablement, s'il répudie sa femme, ou s'il en prend deux à la fois, chacun le fait aussi. Pour ce qui est d'aller à la Messe les jours de Fête, on a vû comment ils n'observent aucunes Fêtes, & que seulement le Dimanche *ils* s'abstiennent un peu du travail. Ainsi ils ne vont gueres à la Messe ce jour-là; & ceux qui y vont, entrent dans l'Eglise, font un demi-signe de croix, invoquant le nom de Dieu & de la B. Vierge, & puis sortent de l'Eglise, se tenant devant à discourir, & laissent dire la Messe au Prêtre. Cela se passe communément ainsi, excepté le jour de l'Annonciation, celui du Dimanche des Ra-

meaux, & celui de Pâques, que les hommes ſe tiennent dans l'Egliſe, parce que les femmes ſont dehors. Ils ne laiſſent pas de même de parler & rire comme s'ils étoient dans un marché. Ils ont un peu plus de reſpect à la Meſſe des *Beres*, & à celles où le Prince aſſiſte . . . .

Ici finit la Rélation du Pere *Zampy*. Je n'y ajoûterai autre choſe, ſinon que tout ce que j'ai pû remarquer dans les céremonies religieuſes, & dans la créance des Mingreliens, eſt entiérement conforme à ce qu'il en rapporte.

Il faut que je diſe un mot de leur deuil. C'eſt un deuil de deſeſpérez. Lors qu'une femme perd ſon mari, ou un proche parent, elle déchire ſes habits, elle ſe dépouille nuë juſqu'à la ceinture, elle s'arrache les cheveux, elle s'enleve avec les ongles la peau du corps & du viſage, elle ſe bat le ſein, elle crie, hurle, grince des dents, écume, fait la furieuſe, & la poſſedée, dans un excès épouvantable. Les hommes témoignent leur douleur d'une maniére auſſi barbare: ils déchirent leurs habits: ils ſe font raſer la tête & le viſage: & ils ſe bâtent la poitrine.

Le deuil dure 40. jours, étant furieux les dix premiers, comme je viens de dire, & diminuant après ſucceſſivement. Durant ces dix premiers jours, les Proches du Mort, & une quantité d'hommes & de femmes, de toutes conditions, viennent le pleurer. Cela ſe fait en cette maniére. Ces perſonnes ſe rangent en ordre autour du Cadavre, & déchi-

rées;

rées; comme j'ai dit, elles se battent des deux mains la poitrine, criant *Vaih*, *Vaih*. Les cris & le coups sont mesurez, & rendent un son effroyable. Tout cela forme une affreuse image de desespoir, qu'on ne peut regarder sans fremir. Il arrive tout d'un coup qu'on n'entend rien. Le deuil s'arrête & se tient dans un profond silence: & puis tout d'un coup il fait un grand cri, & se rejette dans ses premiers emportemens. Le dernier jour, qui est le quarantiéme, comme j'ai dit, on enterre le Mort. On fait un festin à tous ses proches, à tous ses amis, à tous ses voisins, & à tous ceux qui sont venus le pleurer. Les femmes mangent à part, hors du lieu où sont les hommes. L'Evêque dit la Messe, & après prend de droit tout ce qui servoit à la personne du Mort; son Cheval, ses habits, ses armes, son argenterie, s'il en a, & les autres choses de cette sorte. Les deuils ruinent les maisons en Mingrelie: cependant, on est obligé de les faire solennellement. L'Evêque dit une Messe des Morts, par force, pour le grand profit qui lui en revient. On vient pleurer le Mort par force, afin de vivre quarante jours aux dépens de ce qu'il a laissé. Lors qu'un Evêque meurt, c'est le Prince qui lui fait dire la Messe des Morts, le quarantiéme jour du deuil, & qui prend tous ses biens, hors les immeubles.

Voilà ce que j'ai appris en Colchide sur la nature du païs, sur les mœurs, & sur la Religion des habitans. Leurs voisins vivent, & font comme eux, presque en toutes choses; si ce n'est que ceux qui sont plus proches de Turquie & de Perse, ont les mœurs plus

douces, & les inclinations plus équitables; au lieu que ceux qui sont plus proches des Tartares & de la *Scythie*, ont les mœurs plus barbares, & n'ont ni idée, ni extérieur de Religion, & n'observent aucunes Loix. J'ai parlé des *Abcas* & des peuples qui habitent au bas du Mont Caucase & j'en ai dit tout ce que j'avois appris. Je dirai à présent ce que j'ai vû, & ce que j'ai ouï de plus remarquable des autres païs voisins de Mingrelie. Ces païs sont la Principauté de *Guriel*, & le Royaume d'*Imirette*.

Le païs de Guriel est petit. Il confine du côté du Septentrion avec l'*Imirette*, & du côté d'Orient, avec la partie du Mont Caucase que tiennent les Turcs. Il a du côté d'Occident la Mingrelie, & au Midi la Mer noire. Il s'étend le long de cette mer, depuis le fleuve du Phase, jusqu'à un autre fleuve qui passe à un mille de Gonie, Château tenu par les Turcs, éloigné du Phase de quarante milles seulement. Le païs de Guriel ressemble en tout à la Mingrelie, quant à sa nature, & quant aux mœurs des habitans. L'on y a la même Religion, les mêmes coûtumes, & les mêmes inclinations à l'impureté, au brigandage, & au meurtre.

Le Royaume d'Imirette est un peu plus grand, que les païs dont je viens de parler. C'est l'Iberie des Anciens. Il est enfermé entre le Mont Caucase, la Colchide, la Mer noire, la Principauté de Guriel, & la Georgie. Sa longueur est de six vingt miles, sa largeur de soixante. Les peuples du Mont Caucase, avec qui il confine, sont les *Georgiens*

giens & les *Turcs* au Midi, & au Septentrion les *Offi* & les *Caracioles*, que les Turcs appellent *Caracherkes*, c'eſt-à-dire, *Circaſſiens noirs*, pour les raiſons que j'ai dites. Ce ſont ces *Caracioles*, ou *Circaſſiens noirs*, que les Europeans ont appellez *Huns*, & qui firent tous ces ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les Hiſtoriens, & entr'autres *Cedrenus*. La langue qu'ils parlent eſt mêlée de Turc.

L'*Imirette* eſt un païs de bois & de montagnes comme la Mingrelie; mais il y a de plus belles vallées, & de plus délicieuſes plaines. On y trouve plus facilement du pain, de la viande, & des légumes. Il y a des miniéres de fer. L'argent y a cours. On y bat monnoye. On y trouve des Bourgs. Quant aux mœurs, & aux coûtumes, c'eſt auſſi la même choſe qu'en Mingrelie. Le Roi a trois bonnes Forteresſes, une appellée *Scander*, ſituée ſur le bord d'une vallée, & deux dans le Mont Caucaſe, nommées *Regia* & *Scorgia*; toutes deux de très-difficile accès, étant bâties en des lieux que la nature a ingenieuſement fortifiez. Le *Phaſe* paſſe devant. Le Prince avoit, il n'y a pas longtems, une autre Forteresſe bien plus importante appellée *Cotatis*, du même nom que tout le païs d'alentour, qui eſt peut-être celui que *Ptolomée* appelle *la Region Cotatene*. Les Turcs en ſont à préſent les Maîtres.

Le Royaume d'Imirette a long-tems tenu ſous lui les Abcas, les Mingreliens, & les peuples de Guriel, après qu'ils eurent tous quatre enſemble ſecoüé le joug des Empe-

reurs

reurs de Constantinople premiérement, & puis des Empereurs de Trebisonde, dont l'Histoire remarque qu'ils se faisoient honneur du titre de *Rois du fleuve de Phase*. Ces peuples se desunirent le siécle passé, & depuis leur revolte ils ont toûjours fait la guerre entr'eux. Les plus proches des Turcs ont recherché son assistance. Il les a d'abord protegez, & enfin il les a tous rendus tributaires l'un après l'autre. Le Tribut du Roi d'Imirette est de quatre vingts enfans, filles & garçons, âgez de dix à vingt ans. Celui du Prince du Guriel est de quarante six enfans de même sorte. Celui du Prince de Mingrelie est de soixante milles brasses de toile de lin faite dans le païs. Les Abcas avoient aussi été mis sous le tribut, mais ils l'ont payé peu de fois, & à présent ils ne le payent point. Le Roi d'Imirette, & le Prince de Guriel, envoyent eux-mêmes leur tribut au Pacha d'Akalzike. Un Chaoux vient prendre celui du Prince de Mingrelie. Lors que je passai à Akalzike, on disoit que les Turcs vouloient se mettre en possession de ces païs-là, & y mettre un Pacha : ne sachant point d'autre moyen de remedier aux guerres continuelles qui les détruisent & les dépeuplent notablement. Les Turcs ne se sont pas souciez auparavant d'en prendre possession, parce qu'il est comme impossible d'y observer le Mahometisme, par la raison que ces païs n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, dont la Loi Mahometane défend l'usage; joint que l'air y est mauvais, qu'il n'y a point de pain, & que le peuple y est épars, de façon qu'en quelque lieu qu'on pût

pût bâtir des Forteresses, chacune ne pourroit contenir dans le devoir que sept ou huit maisons. C'est pour ces considérations qu'ils ont laissé ces Provinces en leur ancien état, & qu'ils se sont contentez qu'elles leur servissent de pepiniére d'esclaves. Ils en tirent sept ou huit mille chaque année. Des égards & des obstacles à peu près semblables, empêchent apparemment les Turcs d'incorporer à leur Empire les vastes plaines de Tartarie & de Scythie, & les païs immenses du mont Caucase. Si les peuples qui les habitent étoient ramassez dans des villes & en des lieux forts, on auroit bien-tôt trouvé la voye de les reduire, & de les tenir sous le joug: Mais le moyen d'y tenir des gens qui changent de lieu tous les mois, & qui courent leur païs toute leur vie. Je ne dois pas oublier que tous ces païs-là, qui ne payent aujourdhui tribut qu'au Turc, le payent de tems en tems à la Perse, selon que les Monarques Persans savent se faire craindre en y envoyant des armées. *Abas* le Grand tira ce tribut exactement, & même sans peine, durant tout son regne, qui parvint jusqu'à l'an 1627. Et ce tribut consistoit aussi en Enfans d'un & d'autre sexe, de même que la Colchide le payoit à la Perse dans les premiers âges du monde. Chose fort remarquable que dans tous les siécles, ces regions maritimes de la Mer noire ayent produit de si beau sang & en si grande quantité.

Le Prince de Mingrelie, qui regne aujourdhui, est le huitiéme, depuis qu'elle s'est revoltée de la domination d'Imirette. Ils s'appellent tous *Dadian*, comme qui diroit *Chef de*

de la Juſtice, de *Dad* mot Perſien qui ſignifie *Juſtice*, d'où la premiére race des Rois de Perſe a été appellée *Pich-Dadian*, c'eſt-à-dire, *la premiére Juſtice*; pour nous marquer que ce furent les prémiers hommes que les peuples de ce grand païs établirent pour leur adminiſtrer la Juſtice, & maintenir chacun en la jouïſſance de ſon bien. Le Roi d'Imirette ſe donne le titre de *Meppe*, c'eſt-à-dire, *Roi*, en Georgien. Le *Meppe* & le *Dadian* ſe diſent tous deux deſcendus du Roi & Prophete David. Les anciens Rois de Georgie s'en diſoient deſcendus auſſi, & le Kan de Georgie en ſes Titres ſe dit de même iſſu de ce grand Roi par Salomon ſon fils. Le Roi d'Imirette ſe donne un autre Titre encore bien plus faſtueux, dans les Lettres qu'il fait expédier. Il ſe qualifie *Roi des Rois*.

Fin du premier Tome.



